13

LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES

Paris. Imprimé par GUIRAUDET ET JOUAUST, 338, r. S.-Honoré,
avec les caractères elzeviriens de P. JANNET.

LES CENT NOUVELLES

NOUVELLES

Publiées d'après le seul manuscrit connu

AVEC INTRODUCTION ET NOTES

Par

M. THOMAS WRIGHT

Membre correspondant de l'Institut de France

TOME II

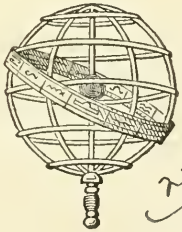

217625
21:10:27

A PARIS
Chez P. JANNET, Libraire

MDCCCLVII

PQ
1553
C3
1858
T. 2

LA LIe NOUVELLE.

PAR L'ACTEUR.

A Paris n'a guères vivoit une femme qui en son temps fut mariée à ung bon simple homme, qui tout son temps fut de noz amys, si trèsbien qu'on ne pourroit plus. Ceste femme, qui belle et gente et gracieuse estoit ou temps qu'elle fut noeve, car el avoit l'œil au vent, fut requise d'amours de pluseurs; et pour la grand courtoisie que nature n'avoit pas oubliée en elle, elle passa légèrement les requestes de ceulx qui mieulx luy pleurent, et joyrent d'elle, et eut en son temps, tant d'eulx que de son mary, xij ou xiiij enfans. Advint qu'elle fut malade trèsfort et au lit de la mort acouchée; si eut tant de grace qu'elle eut temps et loisir de se confesser et penser à ses pechez et disposer de sa conscience. Elle véoit, durant sa maladie, ses enfans trotter devant elle, qui luy bailloient au cueur trèsgrand regret de les laisser. Si se pensa qu'elle feroit mal de laisser son mary chargé de la pluspart d'eulx, car il n'en estoit pas le père, combien qu'il le

cuidast et que la tenist aussi bonne que nulle de Paris. Elle fist tant, par le moyen d'une femme qui la gardoit, que vers elle vindrent deux hommes qui ou temps passé l'avoient en amours bien servie. Et vindrent de si bonne heure que son mary estoit en la ville, et à cest cop devers les medicins et apothicaires, ainsi qu'elle luy avoit ordonné et prié. Quand elle vit ces deux hommes, elle fit tantost venir touz ses enfans; si commence à dire : « Vous, ung tel, vous savez ce qui a esté entre vous et moy du temps passé, dont il me desplaist à ceste heure amerement. Et si n'est la misericorde de nostre Seigneur, à qui me recommende, il me sera en l'autre monde bien cherement vendu. Toutesfoiz, j'ay fait une folie, je le cognois; mais de faire la secunde ce seroit trop mal fait. Véezcy telz et telz de mes enfans; ilz sont vostres, et mon mary cuide qu'ilz soient siens. Si feroye conscience de les laisser en sa charge; si vous prie tant que je puis qu'après ma mort, qui sera brefment, vous les prenez avecques vous et les entretenez, nourrissez et elevez, et en faictes comme bon père doit faire, car ilz sont vostres. » Pareillement dist à l'autre, et luy monstra ses aultres enfans : « Telz et telz sont à vous, je vous en asseure; je les vous recommende, en vous priant que vous en acquictez; et s'ainsi le me voulez promectre, j'en mourray plus aise. » Et comme elle faisoit ce partage, son mary va revenir à l'ostel et fut perceu par ung petit de ses filz qui n'avoit

environ que iiij ou vj ans, qui vistement descendit en bas encontre de luy effrayement, et se hasta tant de devaler la montée qu'il estoit presque hors d'alayne. Et comme il vit son père, à quelque meschef que ce fut il dist : « Helas! mon père, avancez vous tost, pour Dieu! — Quelle chose y a il de nouveau? dit le père; ta mère est elle morte? — Nenny, nenny, dit l'enfant; mais avancez vous d'aller en hault, ou il ne vous demourra enfans nesun. Ilz sont venuz deux hommes vers ma mère, mais elle leur donne tous mes frères et mes seurs; si vous n'allez bien tost, elle donnera tout. » Le bon homme ne scet que son filz veult dire; si monta en hault et trouve sa femme bien malade, sa garde, et deux de ses voisins, et ses enfans; si demanda que signifie ce que ung tel de ses filz luy avoit dit du don qu'elle fait de ses enfans. « Vous le scerez cy après », dit elle. Il n'en enquist plus avant pour l'heure, car il ne se doubtoit de rien. Ses voisins s'en allèrent et commendèrent la malade à Dieu, et luy promisrent de faire ce qu'elle leur avoit requis, dont elle les remercya. Comme elle approucha le pas de la mort, elle crya mercy à son mary, et luy dist la faulte qu'elle luy a fait durant qu'elle a esté allyée avecques luy, et comment telz et telz de ses enfans sont à ung tel, et telz et telz sont à ung tel, c'est assavoir à ceulz dont dessus est touché, et que après sa mort ilz les prendront et n'en ara jamais charge. Il fut bien esbahy d'oyr ceste nouvelle; néantmains

il luy pardonna tout, et puis elle mourut; et il envoya ses enfans à ceulx qu'elle avoit ordonné, qui les retindrent. Et par ce point il fut quitte de sa femme et de ses enfans; et si eut beaucop mains de regret de la perte de sa femme que de celle de ses enfans.

LA LIIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

N'a guères que ung grand gentilhomme, sage, prudent, et beaucop vertueux, comme il estoit au lit de la mort, et eust fait ses ordonnances et disposé de sa conscience au mieulx qu'oncques peut, il appella ung seul filz qu'il avoit, auquel il laissoit foison de biens temporelz. Et après qu'il luy eut recommendé son ame, celle de sa mère, qui n'a guères estoit allée de vie par mort, et généralement tout le collège de purgatoire, il l'advisa trois choses pour la derrenière doctrine que jamais luy vouloit baillier, en disant : « Mon trèscher filz, je vous advise tout premier que jamais vous ne hantez tant en l'ostel de vostre voisin que l'on vous y serve de pain bis. Secundement, je vous enjoinctz que vous gardez trèsbien de jamais courre vostre cheval en la valée. Tiercement, que vous ne prenez jamais femme d'estrange nacion. Souvienne vous de ces trois poins, et

je ne doubte point que bien ne vous en vienne; mais si vous faictes au contraire, soiez seur que vous trouverez que la doctrine de vostre père vous vaulsist mieulx avoir tenue. » Le bon filz mercya son père de son bon advertissement, et luy promect d'escripre ses enseignemens au plus profund de son entendement, et si trèsbien en aura memoire que jamais n'yra au contraire. Tantost après son père mourut, et furent faictes ses funerailles comme à son estat et homme de tel lieu qu'il estoit appartenoit : car son filz s'en voult bien acquitter, comme celuy qui bien avoit de quoy. Ung certain temps après, comme l'on a accointance plus en ung lieu que en l'autre, ce bon gentilhomme, qui estoit orphenin de père et de mère et à marier, et ne savoit que c'estoit de mesnage, s'accointa d'un voisin qu'il avoit, et de fait la pluspart des jours buvoit et mengeoit léens. Son voisin, qui maryé estoit et avoit une trèsbelle femme, se bouta en la doulce rage de jalousie, et luy vindrent faire rapport ses yeulx suspeçonneux que nostre gentilhomme ne venoit en son hostel fors à l'occasion de sa femme, et que vrayement il en estoit amoureux, et que à la longue il la pourroit emporter d'assault. Si n'estoit pas bien à son aise, et ne savoit penser comment il se pourroit honnestement de luy desarmer, car luy dire la chose comme il la pense ne vauldroit rien; si conclud de luy tenir telz termes petit à petit qu'il se pourra assez percevoir, s'il n'est trop beste, que sa hantise

si continuelle ne luy plaist pas. Et pour executer sa conclusion, en lieu qu'on le souloit servir de pain blanc, il fist mectre du pain bis. Et après je ne sçay quants repas, nostre gentilhomme s'en donna garde, et luy souvint de la doctrine de son père; si congneut qu'il avoit erré, si battit sa coulpe et bouta en sa manche tout secrètement ung pain bis et l'apporta en son hostel; et en remembrance le pendit en une corde dedans la grand sale, et ne retourna plus à la maison de son voisin comme il avoit fait au paravant. Ung jour entre les aultres, luy qui estoit homme de deduit, comme il estoit aux champs, et eussent ses levriers mis ung lièvre en chasse, il picque son cheval tant qu'il peut après, et vient rataindre et lièvre et levriers en une grand valée, où son cheval, qui venoit de toute sa force, faillit de quatre piez et tumbe, et se rompit le col, et il fut trèsbien esbahy, et fut bien eureux, quand il se vit gardé de mort ne de bleceure. Il eut toutesfoiz pour recompense le lièvre; et comme il le tenist et regardast son cheval que tant amoit, il luy souvint du second advisement que son père luy bailla, et que, s'il en eust eu bien memoire, il n'eust pas ceste perte, ne passé le dangier qu'il a eu bien grand. Quand il fut à sa maison, il mist au près du pain bis, à une corde, en sa sale, la peau du cheval, en mémoire et remembrance du secund advisement que son père jadiz luy bailla. Ung certain temps après il luy print volunté d'aller voyager et veoir païs, si dis-

posa ses besoignes ad ce, et fist sa finance, et sercha maintes contrées, et se trouva en diverses regions, et s'arresta en la fin et fist residence en l'ostel d'un grand seigneur, d'une estrange et bien loingtaine marche ; et se gouverna si haultement et si bien léens que le seigneur fut bien content de luy bailler sa fille en mariage, jasoit qu'il n'eust cognoissance de luy fors de ses loables meurs et vertuz. Pour abreger, il fiança la fille de ce seigneur, et vint le jour des nopces. Et quand il cuyda la nuyt coucher avec elle, on luy dist que la coustume du pays estoit de point coucher la première nuyt avec sa femme, et qu'il eust pacience jusqu'au lendemain. « Puis que c'est la coustume, dist il, je ne quiers jà qu'on la rompe pour moy. » Son espouse fut menée coucher après les dances en une chambre, et il en une aultre, et de bien venir n'y avoit que une paroy entre ces deux chambres, qui n'estoit que de terre. Si s'advisa, pour veoir la contenance, de faire ung pertuys de son espée par dedens la paroy, et vit trèsbien à son aise son espouse se bouter en son lit ; et vit aussi, ne demoura guères après, le chapellain de léens qui se vint bouter auprès d'elle pour luy faire compagnie affin qu'elle n'eust paour; ou espoir pour faire l'essay ou prendre le disme advenir, comme firent les cordeliers dont dessus est touché. Nostre bon gentilhomme, quand il vit cest appareil, pensez qu'il eut bien des estoupes en sa quenoille ; et luy vint tantost en memoire le iiie advisement que son bon père luy

donna, lequel il avoit mal retenu. Il se conforta toutesfoiz et dist bien en soy mesmes que la chose n'est pas si avant qu'il n'en saille bien. Au lendemain, le bon chapellain, son lieutenant pour la nuyt, et son predecesseur, se leva de bon matin, et d'adventure il oblya ses brayes soubz le chevet du lit à l'espousée. Et nostre bon gentilhomme, sans faire semblant de rien, vint au lit d'elle et la salua gracieusement, comme il savoit bien faire, et trouva façon de prendre les braies du prestre sans ce qu'il fust d'ame apperceu. On fist grand chère tout ce jour ; et quand vint au soir, le lit à l'espousée fut paré et ordonné tant richement que merveilles, et elle y fut couchée. Si dist on au sire des nopces que meshuy, quand il luy plairast, pourra il aller coucher avecques sa femme. Il estoit fourny de sa response, et dist au père et à la mère et aux parens qui le voulrent oyr : « Vous ne savez qui je suis, et à qui vous avez donné vostre fille, et en ce m'avez fait le plus hault honneur qui jamais fut fait à jeune gentilhomme estrangier, dont je ne vous saroie assez mercier. Neantmains toutesfoiz, j'ay conclud en moy mesmes, et suis ad ce resolu, de jamais coucher avec elle si que luy auray monstré et à vous aussi qui je suis, quelle chose j'ay et comment je suis logié. » Le père print tantost la parolle et dist : « Nous savons trèsbien que vous estes noble homme et de hault lieu, et n'a pas Dieu mis en vous tant de belles vertuz sans les accompaigner d'amys et de richesses.

Nous sommes contens de vous, ne laissez jà à parachever vostre mariage ; tout à temps scerons nous plus avant de vostre estre quand il vous plaira. » Pour abréger, il voa et jura de jamais coucher avec elle si n'estoit en son hostel, et l'y amenerent son père et sa mère, et pluseurs de ses parens et amys. Il fist mettre son hostel à point pour les recevoir, et y vint ung jour devant eulx. Et tantost qu'il fut descendu, il print les brayes du prestre qu'il avoit, et les pendit en sa sale auprès du pain bis et de la peau du cheval. Trèsgrandement furent receuz et festoiez les parens et amis de la bonne espousée ; et furent bien esbahiz de veoir l'ostel d'un tel jeune gentilhomme si bien fourny de vaisselle, de tapisserie et de tout aultre meuble ; et se reputoient trèseureux d'avoir si bien allyée leur belle fille. Comme ilz regardoient par léens, ilz vindrent en la grand sale, qui estoit pourtendue de belle tapisserie ; si perceurent au milieu le pain bis, la peau du cheval, et unes brayes qui pendoient, dont ilz furent beaucop esbahiz, et en demandèrent la signifiance à leur hoste, le sire des nopces. Et il leur dit que voluntiers et pour cause il leur diroit ce qui en est quand ilz auroient mangé. Le disner fut prest et Dieu scet qu'ilz furent bien serviz. Ilz n'eurent pas si tost disné qu'ilz ne demandèrent l'interpretacion et le mistère du pain bis, de la peau du cheval, etc., et le bon gentilhomme leur compta bien au long, et dist que son père au lit de la mort, comme dessus est narré, luy

avoit baillé trois advisemens. Le premier fut que jamais ne se trouvast tant en ung lieu que l'on le servist de pain bis. » Je ne retins pas bien ceste doctrine : car depuis sa mort je hantay tant ung mien voisin qu'il se bouta en jalousie pour sa femme, et, en lieu de pain blanc que je y eu long temps, on me servit du bis ; et en mémoire et approbacion de la verité de cest enseignement, j'ay là fait mettre ce pain bis. Le deuxiesme enseignement que mon père me bailla fut que jamais ne courusse mon cheval à la valée. Je ne le retins pas bien, ung jour qui passa ; si m'en print mal : car, en courant une valée après le lièvre et mes chiens, mon cheval se rompit le col, et je fuz trèsbien blecié ; et en memoire de ce est là pendue la peau du cheval qu'alors je perdy. Le troisiesme enseignement que mon père me bailla si fut que jamais n'espousasse femme d'estrange région. Or y ay je failly, et vous diray comment il m'en est prins. Il est vray que la première nuyt que vous me refusastes le coucher avecques vostre fille, qui cy est, je fu logié en la chambre au plus près de la sienne ; et car la paroy qui estoit entre elle et moy n'estoit pas trop forte, je la pertuisay de mon espée, et vy venir coucher avec elle le chapellain de vostre hostel, qui soubz le chevet du lit oublya ses braies le matin qu'il se leva ; lesquelles je recouvray, et sont celles que veez là pendues, qui tesmoignent et approuvent la canonicque verité du troisiesme enseignement que jadiz feu mon père me bailla,

lequel je n'ay pas bien retenu ; mais, affin que plus n'y renchoye en la faulte des deux advis precedens, ces trois bagues que veez m'en feront doresenavant sage. Et car, la Dieu mercy, je ne suis pas tant obligé à vostre fille qu'elle ne me puisse bien quicter, je vous prie que la remenez et retournez en vostre marche, car jour que je vive ne me sera de plus près ; mais pource que je vous ay fait venir de loing et vous ay bien voulu monstrer que je ne suis pas homme pour avoir le demourant d'un prestre, je suis content de paier voz despens. » Les aultres ne sceurent que dire, qui se veoient conclus et leur tort, voyans aussi qu'ilz sont loing de leur pays, et que la force n'est pas leur en ce lieu ; si furent contens de prendre argent pour leurs despens et s'en retourner dont ilz vindrent, et qui plus y a mis plus y a perdu. Et par ce compte avez oy que les trois advis que le bon père bailla à son filz ne sont pas à oublier ; si les retienne chascun pour autant qu'il sentira qu'il luy peut toucher.

LA LIIIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR L'AMANT DE BRUXELLES.

N'a guères que en l'église de saincte Goule, à Bruxelles, estoient à ung matin pluseurs hommes et femmes qui devoient espouser à la première messe, qui se dit entre quatre et cinq heu-

res; et entre aultres qui devoient emprendre ce doulx et seur estat de mariage, et promectre en la main du prestre ce que pour rien ne vouldroient trespasser, il y avoit ung jeune homme et une jeune fille qui n'estoient pas des plus riches, mais bonne volunté avoient, qui estoient l'un près de l'autre, et n'attendoient fors que le curé les appellast pour espouser. Auprès d'eulz aussi y avoit ung homme ancien et une femme vieille qui grand chevance et foison de richesses avoient, et par convoitise et grand desir de plus avoir avoient promis foy et loyaulté l'un à l'autre, et pareillement attendoient à espouser à ceste première messe. Le curé vint et chanta ceste messe trèsdesirée; et en la fin, comme il est de coustume, devant luy se misrent ceulx qui espouser devoient, dont y avoit pluseurs, sans les quatre dont je vous ay compté. Or devez vous savoir que ce bon curé, qui tout prest estoit devant l'aultier pour faire et accomplir le mistère d'espousailles, estoit borgne, et avoit, par ne sçay quel meschef, puis pou de temps perdu ung œil. Et n'y avoit aussi guères grand luminaire en la chapelle ne sur l'aultier; il estoit aussi en yver, et faisoit fort brun et noir. Si faillit à choisir: car, quand vint à besoignier et espouser, il print le vieil homme riche et la jeune fille pouvre et les joignit par l'aneau du moustier ensemble. D'aultre costé aussi il print le jeune homme pouvre et l'espousa à la vieille femme riche, et ne s'en donnèrent oncques garde en l'église ne les hommes ne les

femmes, dont ce fut grand merveille, par especial des hommes, car ilz osent mieux lever les yeux et la teste quand ils sont devant le curé à genouz que les femmes, qui sont à cest cop simples et coyes et n'ont le regard fiché qu'en terre. Il est de coustume que, au saillir des espousailles, les amis de l'espousée la prennent et mainent. Si fut menée la pouvre jeune fille à l'ostel du riche homme, et pareillement la vieille riche fut menée en la pouvre maisonnette du jeune compaignon. Quand la jeune espousée se trouva en la court et en la grand sale de l'ostel de l'homme qu'elle avoit par mesprise espousé, elle fut bien esbahie et cogneut bien qu'elle n'estoit pas partie de léens ce jour. Quand elle fut arrière en la chambre à parer, qui estoit bien tendue de belle tapisserie, elle vit le beau grand feu, la belle table couverte où le beau desjuner estoit tout prest; elle vit le beau buffet bien fourny de vaisselle : si fut plus esbahie que par avant, et de ce se donne plus grand merveille qu'elle ne cognoist ame de ceulx qu'elle ot parler. Elle fut tantost desarmée de sa faille, où elle estoit bien enfermée et embronchée, et comme son espousé la vit à descouvert, et les aultres qui là estoient, creez qu'ilz furent autant souprins que si cornes leur venissent. « Comment! dit l'espousé, et est cecy ma femme? Nostre Dame! je suis bien eureux! Elle est bien changée depuis hier, je croy qu'elle a esté à la fontaine de Jouvence. — Nous ne savons, dirent ceulx qui l'avoient amenée, dont elle

vient, ne qu'on luy a fait; mais nous savons certainement que c'est celle que vous avez huy espousée, et que nous prismes à l'aultier, car oncques puis ne nous partit des braz. » La compaignie fut bien esbahie et longuement sans mot dire; mais, que que fust simple et esbahy, la pouvre espousée estoit toute desconfortée, et ploroit des yeulx tendrement, et ne savoit sa contenance; elle amast trop mieulx se trouver avecques son amy, qu'elle cuidoit bien avoir espousé ce jour. L'espousé, la voyant se desconforter, en eut pitié et lui dist: « M'amye, ne vous desconfortez jà, vous estes arrivée en bon hostel, si Dieu plaist, et n'ayez doubte, on ne vous y fera jà desplaisir; mais dictes moy, s'il vous plaist, qui vous estes, et à vostre advis dont vous venez cy. » Quand elle l'oyt si courtoisement parler, elle s'asseura ung peu et luy nomma son père et sa mère, et dist qu'elle estoit de Bruxelles, et avoit fiancé ung tel qu'elle luy nomma, et le cuidoit bien avoir espousé. L'espousé et tous ceux qui là estoient commencèrent à rire, et dirent que le curé leur a fait ce tour. « Or loé soit Dieu, dist de rechef l'espousé, de ce change! je n'en voulsisse pas tenir bien grand chose que Dieu vous a envoyée à moy, et je vous promet par ma foy de vous tenir bonne compaignie. — Nenny, ce dit-elle en plorant, vous n'estes pas mon mary. Je veil retourner devers celuy à qui mon père m'avoit donnée. — Ainsi ne se fera pas, dit-il; je vous ay espousée en saincte eglise, vous n'y povez con-

tredire ; vous estes et demourrez ma femme, et soiez contente, vous estes bien eureuse. J'ay, la Dieu mercy! de biens assez, dont vous serez dame et maistresse, et vous feray bien jolye. » Il la prescha tant, et ceux qui là estoient, qu'elle fut contente d'obéir. Si desjunèrent legierement et puis se couchèrent ; et fist le vieil homme du mieux qu'il sceut. Or retournons à nostre vieille et au jeune compaignon. Pour abréger, elle fut menée à l'hostel du père à la fille qui à ceste heure est couchée avecques le vieil homme. Quand elle se trouva léens, elle cuida bien enrager, et dist tout haut : « Et que fays je céens ? Que ne me maine l'on en ma maison, ou à l'ostel de mon mary ? L'espousé, qui vit ceste vieille et l'oyt parler, fut bien esbahy ; si furent son père et sa mère, et tous ceulx de l'assemblée. Si saillit avant le père et la mère de léens, qui cogneut la vieille, et trèsbien savoit à parler de son mariage, et dit : « On vous a baillé, mon fils, la femme d'un tel, et creez qu'il a la vostre ; et ceste faulte vient par nostre curé, qui voit si mal ; et ainsi m'aïst Dieu, jasoit que je fusse loing de vous quand espousastes, si me cuiday je percevoir de ce change. — Et qu'en doy je faire ? dit l'espousé. — Par ma foy, dist son père, je ne m'y cognois pas bien, mais je faiz grand doubte que vous ne puissez avoir aultre femme. — Saint Jehan ! dist la vieille, je ne le veil point, je n'ay cure d'un tel chetif ! Je seroye bien eureuse d'avoir ung tel jeune galant qui n'aroit cure de moy, et

me despendroit tout le mien, et, si j'en sonnoye mot, encores aroie je la teste torchée. Ostez, ostez, mandez vostre femme. et me laissez aller où je doy estre. — Nostre Dame! dit l'espousé, si je la puis recouvrer, je l'ayme trop mieulx que vous, quelque pouvre qu'elle soit; mais vous n'en irez pas, si je ne la puis finer. » Son père et aucuns ses parens vindrent à l'ostel où la vieille voulsist bien estre; et vindrent trouver la compaignie qui desjeunoit au plus fort, et qui faisoient le chaudeau pour porter à l'espousé et à l'espousée. Ilz comptèrent leur cas, et on leur respondit : « Vous venez trop tard : chacun se tienne à ce qu'il a; le seigneur de céens est content de la femme que Dieu luy a donnée, il l'a espousée et n'en veult point d'aultre. Et ne vous en dolez jà, vous ne fustes jamais si eureux que d'avoir fille alyée en si hault lieu; vous en serez une foiz tous riches. » Ce bon père retourne en son hostel, et vient faire son rapport, dont la vieille cuida bien enrager. « Voire, dist elle, suis je en ce point deceue? Par Dieu! la chose n'en demourra pas ainsi, ou la justice me fauldra. » Si la vieille estoit bien mal contente, encore l'estoit bien autant ou plus le jeune espousé, qui se veoit frustré de ses amours; et encores l'eust il legerement passé s'il eust peu finer de la vieille à tout son argent; mais nenny, il la faillit laisser aller à sa maison, tant menoit laide vie. Si fut conseillé de la faire citer pardevant monseigneur de Cambray, et elle pareillement fist citer le vieil homme qui ha la

jeune femme ; et ont encommencé ung gros procès dont le jugement n'est encores rendu, si ne vous en sçay que dire plus avant.

LA LIVe NOUVELLE.

PAR MAHIOT D'ANQUASMS.

Ung gentil chevalier de la conté de Flandres, jeune, bruyant, jousteur, danseur et bien chantant, se trouva point ou pays de Haynault, en la compaignie d'un aultre gentil chevalier de sa sorte, et demourant ou dit pays, qui le hantoit trop plus que la marche de Flandres où il avoit sa residence et belle et bonne. Mais, comme souvent advient, amours estoit cause de sa retenue, car il estoit feru et attaint bien au vif d'une damoiselle de Maubeuge, et à ceste occasion Dieu scet qu'il faisoit. Trèssouvent joustoit, faisoit mommeries, bancquetz, et generalement tout ce qu'il pensoit qui peust plaire à sa dame et à luy possible, il le faisoit. Il fut assez bien en grâce pour ung temps, mais non pas si avant qu'il eust bien voulu. Son compaignon le chevalier de Haynau, qui savoit tout son cas, le servoit au mieulx qu'il povoit, et ne tenoit pas à sa diligence que ses besoignes ne fussent bien bonnes et meilleures qu'elles ne furent. Qu'en vauldroit le long compte? Le bon chevalier de Flandres ne sceut

oncques tant faire, ne son compaignon aussi, qu'il peust obtenir de sa dame le gracieux don de mercy, ainçois la trouva tout temps rigoreuse, puis qu'il tenoit langage sur ces termes. Force luy fut toutesfoiz, ses besoignes estans comme vous oez, de retourner en Flandres. Si print ung gracieux congé de sa dame, et luy laissa son compaignon, promist aussi, s'il ne retournoit de bref, de luy souvent escripre et mander de son estat. Et elle promist de sa part luy faire savoir de ses nouvelles. Advint certain jour après que nostre chevalier fut retourné en Flandres, que sa dame eut volunté d'aller en pelerinage, et disposa ses besoignes ad ce. Et comme le chariot estoit devant son hostel, et le charreton dedans, qui estoit ung trèsbeau compaignon, fort et viste, qui l'adouboit, elle luy gecta ung coussin sur la teste, et le fist cheoir à pates, et puis commença à rire trèsfort et bien hault. Le charreton se sourdit et la regarda rire, et dist : « Par Dieu, madamoiselle, vous m'avez fait cheoir ; mais creez que je m'en vengeray bien, car avant qu'il soit nuyt je vous feray tumber. — Vous n'estes pas si mal gracieux », dist elle. Et, en ce disant, elle prend ung aultre coussin, que le charreton ne s'en donnoit garde, et le fait arrière cheoir comme devant ; et s'elle risit fort au par avant, elle ne s'en faindit pas à ceste heure. « Et qu'est cecy, dit le charreton, madamoiselle ? Vous en voulez à moy, faictes ; par ma foy, si j'estoie emprès vous, je n'attendroye

pas de moy venger aux champs. — Et que feriez vous ? dit elle. — Se j'estoie en hault, je le vous diroye, dit il. — Vous feriez merveilles, dit elle, à vous oyr ; mais vous ne vous y oseriez trouver. — Non, dit il, et vous le verrez. » Il saulta jus du chariot, entra dedans l'ostel, et monta en hault, où madamoiselle estoit en cotte simple, tant joyeuse qu'on ne pourroit plus ; il la commence à assaillir, et, pour abreger le compte, elle fut contente qu'il luy tollist ce que par honneur donner ne luy povoit. Cela se passa, et au terme accoustumé elle fist ung trèsbeau petit charreton, ou pour mieulx dire ung trèsbeau filz. La chose ne fut pas si secrète que le chevalier de Haynau ne le sceust tantost, dont il fut bien esbahy ; il escripvit bien à haste par ung propre message à son compaignon en Flandres comment sa dame avoit fait ung enfant à l'ayde d'un charreton. Pensez que l'autre fut bien esbahy d'oyr ces nouvelles ; si ne demoura guères qu'il ne vint en Haynau, devers son compaignon, et luy pria qu'ilz allassent veoir sa dame, et qu'il la veult trop bien tancer et luy dire la lascheté et néanté de son cueur. Combien que, pour son meschief advenu, elle ne se monstra encores guères à ce temps, si trouvèrent façon ces deux chevaliers, par moyens, qu'ilz vindrent ou lieu où elle estoit. Elle fut bien honteuse et desplaisante de leur venue, comme celle qui bien scet qu'elle n'orra chose d'eulx qui luy plaise ; au fort elle s'asseura, et les receut comme sa contenance luy apporta. Ilz

commencèrent à deviser d'unes et d'aultres matières ; et nostre bon chevalier de Flandres va commencer son service et luy dit tant de villanie qu'on ne pourroit plus : « Or estes vous, dist il, du monde la femme plus reprouchée et mains honorée, et avez monstré la grand lascheté de vostre cueur, qui vous estes habandonnée à ung meschant villain charreton ; tant de gens de bien vous ont offert leurs services et vous les avez tous reboutez. Et pour ma part, vous savez que j'ay fait pour vostre grâce acquerir ; et n'estois-je pas homme pour avoir ce butin ou mieulx que ung paillard charreton qui ne fist oncques rien pour vous. — Je vous requier, monseigneur, dit elle, ne m'en parlez plus, ce qui est fait ne peut aultrement estre ; mais je vous dy bien que si vous fussez venu à l'heure du charreton, que autant eussé je fait pour vous que je feiz pour luy. — Est-ce cela ? dit il. Saint Jehan ! il vint à bonne heure ! Le dyable y ait part, que je ne fu si eureux que de savoir vostre heure ! — Vrayement, dit elle, il vint à l'heure qu'il falloit venir. — Au dyable, dit il, soit l'heure, vous aussi, et vostre charreton ! » Et à tant se part et son compaignon le suyt, et oncques depuis n'en tint compte, et à bonne cause.

LA LVe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

L'année du pardon de Romme n'a guères passé, estoit ou Daulphiné la pestilence si grande et si horrible que la pluspart des gens de bien habandonnèrent le pais. Durant ceste persécution, une belle fille, gente et jeune, se sentit ferue de la maladie; et tout tantost se vint rendre à une sienne voisine, femme de bien et de grand façon, et desjà sur l'eage, et lui compta son piteux cas. La voisine, qui estoit femme sage et asseurée, ne s'effraya de rien que l'autre luy comptast, mesme eut bien tant de courage et d'asseurance en elle, qu'elle la conforta de parolles et de tant pou de medicine qu'elle savoit. « Hélas! ce dist la jeune fille malade, ma bonne voisine, j'ay grand regret que force m'est aujourd'huy habandonner ce monde et les beauls et bons passetemps que j'ay euz longtemps; mais encores, par mon serment, à dire entre vous et moy, mon plus grant regret si est qu'il fault que je meure avant que savoir et sentir des biens de ce monde; telz et telz m'ont maintesfoiz priée, et si les ay refusez tout plainement, dont me desplaist; et creez que si j'en peusse finer d'un à ceste heure, il ne m'eschapperoit jamais

devant qu'il m'eust monstré comment je fuz gaignée. L'on me fait entendre que la façon du faire est tant plaisante que je plains et complains mon gent et jeune corps qu'il fault pourrir sans avoir eu ce desiré plaisir. Et à verité dire, ma bonne voisine, il me semble si je peusse quelque pou sentir avant ma mort, ma fin en seroit plus aisée et plus legière à passer, et à mains de regret. Et que plus est, mon cueur est à cela que ce me pourroit estre medicine et cause de garison.— Pleust à Dieu, dist la vieille, qu'il ne tenist à autre chose, vous seriez tost garie, ce me semble ; car, Dieu mercy, nostre ville n'est pas encores si desgarnye de gens qu'on n'y trouvast ung gentil compaignon pour vous servir à ce besoing.— Ma bonne voisine, dit la jeune fille, je vous requier que vous allez devers ung tel, qu'elle luy nomma, qui estoit ung trèsbeau gentilhomme, et qui aultrefoiz avoit esté amoureux d'elle, et faictes tant qu'il vienne icy parler à moy. » La veille se mect au chemin, et fist tant qu'elle trouva ce gentilhomme, qu'elle envoya en sa maison. Tantost qu'il fut léens, la jeune fille malade, et à cause de sa maladie plus et mieux colorée, luy saillit au col et le baisa plus de vingt foiz. Le jeune filz, plus joyeux qu'oncques mais de veoir celle que tant avoit amée ainsi vers luy habandonnée, la saysit sans demeure, et luy monstra ce que tant desiroit assavoir. Elle ne fut pas honteuse de le requerre et prier de continuer ce qu'il avoit encommencé. Et pour abre-

ger, tant luy fist elle recommencer qu'il n'en peut plus. Quand elle vit ce, comme celle qui n'en avoit pas son saoul, el osa bien dire : « Mon amy, vous m'avez autresfoiz priée de ce dont je vous requier aujourd'uy, vous avez fait ce qu'en vous est, je le sçay bien. Toutesfoiz je ne sçay que j'ay ne qu'il me fault, mais je cognois que je ne puis vivre se quelque ung ne me fait compaignie en la façon que m'avez fait ; et pourtant, je vous prie que veillez aller vers ung tel et l'amenez icy, si cher que vous avez ma vie. — Il est bien vray, m'amye, je le sçay bien il fera ce que vous vouldrez. » Ce gentil homme fut esbahy de ceste requeste ; toutesfoiz, car il avoit tant labouré que plus ne povoit, il fut content d'aller querre son compaignon et l'amena devers elle, qui tantost le mist en besongne, et le laissa ainsi que l'autre. Quand elle l'eut matté comme son compaignon, elle ne fut pas mains privée de luy dire son courage, mais luy prya, comme elle avoit fait l'aultre, d'amener vers elle ung aultre gentilhomme, et il le fist. Or sont jà trois qu'elle a laissez et desconfiz par force d'armes ; mais vous devez savoir que le premier gentilhomme se sentit malade et féru de l'epidimie tantost qu'il eut mys son compaignon en son lieu ; si s'en alla hastivement vers le curé, et tout le mieulx qu'il sceut se confessa, et puis mourut entre les braz du curé. Son compaignon aussi, le deuxiesme venu, tantost que au tiers il eut baillé sa place, se sentit desja trèsmalade, et demandoit partout après celui qui desjà estoit mort;

il vint rencontrer le curé plorant et demenant grand dueil, qui luy compta la mort de son bon compaignon. « Ha ! monseigneur le curé, je suis feru tout comme luy, confessez moy. » Le curé en grand crainte se despescha de le confesser. Et quand ce fut fait, ce gentilhomme malade, à deux heures près de sa fin, s'en vint à celle qui luy avoit baillé le cop de la mort, et à son compaignon, aussi, et là trouva celuy qu'il y avoit amené, et luy dist : « Maudicte femme ! vous m'avez baillé la mort et à mon compaignon aussi. Vous estes digne de estre brullée et mise en cendre. Toutesfoiz je le vous pardonne, Dieu le vous veille pardonner. Vous avez l'epydimie et l'avez bailliée à mon compaignon, qui en est mort entre les braz du prestre, et je n'en ay pas mains. » Il se partit à tant et s'en ala mourir une heure après, en sa maison. Le IIIe gentilhomme, qui se voyoit en l'espreuve où ses deux compaignons estoient mors, n'estoit pas des plus asseurez. Toutesfoiz il print courage en soy mesmes et mist et paour et crainte arrière dos ; et s'asseura que celuy qui en beaucop de perilz et de mortelz assaulx s'estoit trouvé ; et vint au père et à la mère de celle qui l'avoit deceu et fait morir ses deux compaignons, et leur compta la maladie de leur fille et quon y prinst garde. Cela fait, il se conduisit tellement qu'il eschappa du peril où ses deux compaignons estoient mors. Or devez vous savoir que quand ceste ouvrière de tuer gens fut ramenée en l'ostel de son père, tandiz

qu'on luy faisoit ung lit pour reposer et la faire suer, elle manda secretement le filz d'un cordonnier son voisin, et le fist venir en l'estable des chevaulx de son père et le mist en euvre comme les aultres, mais il ne vesquist pas quatre heures après. Elle fut couchée en ung lit, et la fist on beaucop suer. Et tantost luy vindrent quatre bosses dont elle fut depuis trèsbien garie. Et tiens qui en aroit à faire, qu'on la trouveroit aujourd'huy ou reng de noz cousines, en Avignon, à Vienne, à Valence, ou en quelque aultre lieu ou Daulphiné. Et disent les maistres qu'elle eschappa de mort à cause d'avoir senty des biens de ce monde, qui est notable et veritable exemple à pluseurs jeunes filles de point refuser ung bien quand il leur vient.

LA LVIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

N'a guères que en ung bourg de ce royaume, en la duché d'Auvergne, demouroit ung gentilhomme; et de son maleur avoit une trèsbelle jeune femme. De sa bonté devisera mon compte. Ceste bonne damoiselle s'accointa d'un curé qui estoit son voisin de demye lieue, et furent tant voisins et tant privez l'un de l'autre que le bon curé tenoit le

lieu du gentilhomme toutes foiz qu'il estoit dehors. Et avoit ceste damoiselle une chambrière qui estoit secrétaire de leur fait et portoit souvent nouvelles au curé et l'advisoit du lieu et de l'heure pour comparoir seurement vers sa maistresse. La chose ne fut pas en la parfin si bien celée que mestier fut à la compaignie; car ung gentilhomme prochain parent de celuy à qui ce deshonneur se faisoit fut adverty du cas, et en advertit celuy à qui plus touchoit en la façon et manière qu'oncques mieulx sceut et peut. Pensez que ce bon gentilhomme, quand il entendit que à son absence sa femme se aidoit de ce curé, qu'il n'en fut pas content, et si n'eust esté son cousin, il en eust prins vengence criminelle et de main mise, tantost qu'il en fut adverty. Toutesfoiz il fut content de differer sa volunté jusques à tant qu'il eust prins au fait et l'un et l'autre. Et conclurent, luy et son cousin, d'aller en pelerinage à quatre ou six lieues de son hostel, et de y mener sa femme et ce curé pour mieulx se donner garde des manières qu'ilz tiendront l'un vers l'autre. Au retourner qu'ilz firent de ce pelerinage, où monseigneur le curé servit amours le mieulx qu'il peut, c'est assavoir de oeillades et d'autres menues entretenances, le mari se fist mander querir par ung messagier affaictié, pour aller vers ung seigneur du pais. Il fist semblant d'en estre mal content et de se partir à regret; neantmoins, puisque le bon seigneur le mande, il n'oseroit desobeir. Si part

et s'en va, et son cousin, l'autre gentilhomme, dit qu'il luy fera compaignie, car c'est assez son chemin pour retourner en son hostel. Monseigneur le curé et mademoiselle ne furent jamais plus joyeux que d'oyr ceste nouvelle : si prindrent conseil et conclusion ensemble que le curé se partira de léens et prendra son congié affin que nul de léens n'ait suspicion de luy, et environ la mynuyt, il retournera et entrera vers sa dame par le lieu où il a de coustume. Et ne demoura guères puis ceste conclusion prinse que nostre curé se part de léens et dit son adieu. Or devez vous savoir que le mary et le gentilhomme son parent s'estoient embuschez en un destroict par où nostre curé devoit passer; et ne povoit ne aller ne venir par ailleurs sans soy trop destourner de son droit chemin. Il virent passer nostre curé, et leur jugeoit le cueur qu'il retourneroit la nuyt dont il estoit pārty; et aussi c'estoit son intencion. Ilz le laissèrent passer sans arrester ne dire mot, et s'advisèrent de faire ung piège trèsbeau, à l'aide d'aucuns paisans qui les servirent à ce besoing. Ce piège fut en haste bel et bien fait, et ne demoura guères que ung loup passant pays ne s'attrappa léens. Tantost après, véezcy maistre curé qui vient, la robe courte vestue et portant le bel espieu à son col. Et quand vint à l'endroit du piège, il tumbe dedans, avecques le loup, dont il fut bien esbahy. Et le loup, qui avoit fait l'essay, n'avoit pas mains paour du curé que le curé avoit de luy. Quand

noz deux gentilzhommes voyent que nostre curé est avecques le loup logé, ilz en firent joye merveilleuse; et dist bien celuy à qui le fait touchoit plus, que jamais n'en partiroit en vie, et qu'il l'occira léens. L'autre le blasmoit de ceste volunté et ne se veult accorder qu'il meure, trop bien est il content qu'on luy trenche ses genitoires. Le mary toutesfoiz le vouloit avoir mort. En cest estrif demourèrent longuement, en attendant le jour et qu'il feist cler. Tantdiz que ceste attente se faisoit, madamoiselle, qui attendoit son curé, ne savoit que penser qu'il tardoit tant; si se pensa d'y envoyer sa chambrière, affin de le faire avancer. La chambrière, tirant son chemin vers l'ostel du curé, trouva le piège et tumba avecques le loup et le curé. Qui fut esbahy, ce fut la chambrière, de se trouver en la fosse emprès du loup et du curé. « Ha! dit le curé, je suis perdu, mon fait est descouvert; quelque ung nous a pourchassé ce passage. » Et le mary et le gentilhomme son cousin, qui tout entendoient et véoient, estoient tant aises qu'on ne pourroit plus; et se pensèrent, comme si le saint esperit leur eust revelé, que la maistresse pourroit bien suyvir la chambrière, ad ce qu'ilz entendirent de la chambrière, que sa maistresse l'envoyoit devers le curé pour savoir qu'il tardoit tant de venir oultre l'heure prinse entre eulx deux. La maistresse, voyant que le curé et la chambrière point ne retournoient, et que le jour commenceoit à approucher, se doubta que la cham-

brière et le curé ne feissent quelque chose à son préjudice, et qu'ilz se pourroient entrerencontrer à petit bois qui estoit à l'endroit où le piège estoit fait, si conclud qu'elle ira veoir s'elle orra nulles nouvelles. Et tire païs vers l'ostel du curé, et elle venue à l'endroit du piège, tumbe dedans la fosse avecques les aultres. Il ne faut pas demander, quand ceste compaignie se voit ensemble, qui fut le plus esbahy, et se chacun faisoit sa puissance de soy tirer hors de la fosse; mais c'est pour néant; chacun d'eulx se répute mort et deshonoré. Et les deux ouvriers, c'est asavoir le mary de la damoiselle et le gentilhomme son cousin, vindrent au dessus de la fosse saluer la compaignie, et leur disoient qu'ilz feissent bonne chère et qu'ilz aprestoient leur desjuner. Le mary, qui mouroit de faire ung cop de sa main, trouva façon d'envoyer son cousin veoir que faisoient leurs chevaulx, qui estoient en ung hostel assez près; et tantdiz qu'il se trouva descombré de luy, il fist tant, à quelque meschef que ce fust, qu'il eut de l'estrain largement et l'avala dedans la fosse, et y mist le feu; et là brulla la compaignie, femme, curé, chambrière et loup. Après ce, il se partit du païs et manda vers le roy querir sa remission, laquelle il obtint de legier. Et disent les aucuns que le roy deut dire qu'il n'y eut dommage que du pouvre loup qui fut brullé, qui ne povoit mais du meffait des aultres.

LA LVIIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

Tantdiz que l'on me preste audience et que ame ne s'avance quand à present de parfournir ceste glorieuse et edifiant euvre de cent nouvelles, je vous compteray ung cas qui puis n'aguères est advenu ou Daulphiné, pour estre mis ou reng et nombre des dictes nouvelles. Il est vray que ung gentilhomme du dict Daulphiné avoit en son hostel une sienne seur environ de l'eage de XVIIJ à XX ans ; et faisoit compaignie à sa femme, qui beaucop l'amoit et tenoit chère, et comme deux seurs se doivent contenir et maintenir ensemble se conduisoient. Advint que ce gentilhomme fut semons d'un sien voisin, lequel demouroit à deux petites lieues de luy, de le venir veoir, luy, sa femme et sa seur. Ilz y allèrent, et Dieu scet la chère ; et comme la femme de celuy qui festioit la compaignie menast à l'esbat la femme et la seur de nostre dit gentilhomme, après soupper, devisant de pluseurs propos, elles se vindrent rendre en la maisonnette du bergier de léens, qui estoit auprès d'un large et grand parcq à mettre les brebiz, et trouvèrent là le maistre bergier qui besoignoit entour de ce parcq. Et, comme femmes scevent enquerre

de maintes et diverses choses, entre aultres luy demandoyent s'il n'avoit point froit léens. Il respondit que non, et qu'il estoit plus aise et mieulx à luy que ceulx qui ont leurs belles chambres voirrées, nattées, et tapissées. Et tant vindrent d'unes parolles à aultres par motz couvers, que leurs devises vindrent à toucher du train de derrière. Et le bon bergier, qui n'estoit fol ne esperdu, leur dit que par la mort bieu il oseroit bien emprendre de faire la besoigne VIIJ ou IX foiz pour nuyt. Et la seur de nostre gentilhomme, qui oyoit ce propos, gectoit l'oeil souvent et menu sur ce bergier; et de fait jamais ne cessa tant qu'elle vit son cop de luy dire qu'il ne laissast pour rien qu'il ne venist la veoir en l'ostel de son frère, et qu'elle luy feroit bonne chère. Le bergier, qui la vit belle fille, ne fut pas moyennement joyeux de ces nouvelles et luy promist la venir veoir. Et de bref, il fist ce qu'il avoit promis, et à l'heure prinse d'entre sa dame et luy, se vint rendre à l'endroit d'une fenestre haulte et dangereuse à monter; toutesfoiz, à l'ayde d'une corde qu'elle luy devala, et d'une vigne qui là estoit, il fist tant qu'il fut en la chambre, et ne fault pas dire qu'il y fut voluntiers veu. Il monstra de fait ce dont il s'estoit vanté de bouche, car avant que le jour venist il fist tant que le cerf eut VIIJ cornes acomplies, laquelle chose sa dame print bien en gré. Mais vous devez savoir que le bergier, avant qu'il peust parvenir à sa dame, luy failloit cheminer deux lieues de terre et passer à nou la grosse

rivière du Rone, qui battoit à l'ostel où sa dame demouroit. Et quand le jour venoit, luy failloit arrière repasser le Rone ; et ainsi s'en retournoit à sa bergerie. Et continua ceste manière de faire une grand espace de temps, sans qu'il fust descouvert. Pendant ce temps pluseurs gentilzhommes du païs demandèrent ceste damoiselle, devenue bergière, à mariage ; mais nul ne venoit à son gré, dont son frère n'estoit pas trop content, et luy disoit pluseurs fois. Mais elle estoit tousjours garnye d'excusanses et responses largement, dont elle advertissoit son amy le bergier, auquel ung soir elle promist que, s'il vouloit, elle n'aroit jamais aultre mary que luy. Et il dit qu'il ne demanderoit aultre bien : « Mais la chose ne se pourroit, dit il, conduire, pour vostre frère et aultres voz amys. — Ne vous chaille, dit elle ; laissez m'en faire, j'en cheviray bien. » Ainsi promisrent l'un à l'aultre. Neantmains toutesfoiz il vint ung gentilhomme qui fist arrière requerre nostre damoiselle bergière, et la vouloit seulement avoir vestue et habillée comme à son estat appartenoit, sans aultre chose. A laquelle chose le frère d'elle eust voluntiers entendu, et cuida mener sa seur ad ce qu'elle se y consentist, luy remonstrant ce qu'on scet faire en tel cas ; mais il n'en peut venir à chef, dont il fut bien mal content. Quand elle vit son frère indigné contre elle, elle le tira d'une part et luy dist : « Mon frère, vous m'avez beaucop pressée et preschée de moy marier à telz et à telz, et je ne m'y suis

voulu consentir ; dont vous requier que ne m'en sachez mal gré, et me veillez pardonner le maltalent qu'avez vers moy conceu, et je vous diray la raison qui à ce me meut et contraint en ce cas, mais que me veillez asseurer que ne m'en ferez ne vouldrez pis. » Son frère luy promist voluntiers. Quand elle se vit asseurée, elle luy dist qu'elle estoit mariée autant vault, et que jour de sa vie aultre homme n'aroit à mary que celuy qu'elle luy monstreroit ennuyt, s'il veult. « Je le veil bien veoir, dit il, mais qui est il ? — Vous le verrez par temps », dit elle. Quand vint à l'heure acoustumée, véezcy bon bergier qui se vint rendre en la chambre de sa dame, Dieu scet comment mouillié d'avoir passé la rivière ; et le frère d'elle regarde et voit que c'est le bergier de son voisin ; si ne fut pas pou esbahy, et le bergier encores plus, qui s'en cuida fuyr quand il le vit. « Demeure, demeure, dist il, tu n'as garde. Est-ce, dit il à sa seur, celuy dont vous m'avez parlé ? — Oy vrayement, mon frère, dit elle. — Or luy faictes, dit il, bon feu, pour soy chaufer, car il en a bon mestier ; et en pensez comme du vostre ; et vrayement, vous n'avez pas tort si vous luy voulez du bien, car il se mect en grand dangier pour l'amour de vous. Et puis que voz besoignes sont en telz termes, et que vostre courage est à cela que d'en faire vostre mary, à moy ne tiendra, et maudit soit qui ne s'en despesche. — Amen, dit elle, à demain qui vouldra. — Je le veil, dit il. Et vous, dit il au bergier,

qu'en dictes vous ? — Tout ce qu'on veult. — Il n'y a remède, dit il, vous estes et serez mon frère ; aussi suis je pieça de la houlette, si doy bien avoir ung bergier à frère. » Pour abreger le compte du bergier, le gentilhomme consentit le mariage de sa seur et du bergier, et fut fait, et les tint tous deux en son hostel, combien qu'on en parlast assez par le païs. Et quand il estoit en lieu que l'on en devisoit et on disoit que c'estoit merveille qu'il n'avoit fait batre ou tuer le bergier, il respondoit que jamais ne pourroit vouloir mal à rien que sa seur amast, et que trop mieulx vouloit avoir le bergier à beau-frère, au gré de sa seur, que ung aultre bien grand maistre au desplaisir d'elle. Et tout ce disoit par farce et esbatement, car il estoit et a esté toujours trèsgracieux et nouveau et bien plaisant gentilhomme ; et le faisoit bon oyr deviser de sa seur, voire entre ses amys et privez compaignons.

LA LVIIIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR LE DUC.

Je congneuz au temps de ma verte et plus vertueuse jeunesse deux gentilzhommes, beaulx compaignons, bien assovis et adressez de tout ce qu'on doit ou peut loer ung gentilhomme vertueux. Ces deux estoient tant amys,

allyez, et donnez l'un à l'autre, que d'habillemens, tant pour leurs corps, leurs gens, leurs chevaulx, tousjours estoient pareilz. Advint qu'ilz devindrent amoureux de deux belles jeunes filles, gentes et gracieuses, et le mains mal qu'ilz sceurent firent tant qu'elles furent adverties de leur nouvelle emprinse, du bien, du service, et de cent mille choses que pour elles faire vouldroient. Ilz furent escoutez, mais aultre chose ne s'en ensuyvit. Espoir qu'elles estoient de serviteurs pourveues, ou que d'amours ne se vouloient entremettre; car, à la verité dire, ilz estoient beaulx compaignons tous deux, et valoient bien d'estre retenuz serviteurs d'aussi femmes de bien qu'elles estoient. Quoy que fust, toutesfoiz ilz ne sceurent oncques tant faire qu'ilz fussent en grâce, dont ilz passèrent maintes nuiz, Dieu scet à quelle peine, maudisans puis fortune, puis amours, et trèssouvent leurs dames qu'ilz trouvoient tant rigoreuses. Eulx estans en ceste rage et desmesurée langueur, l'un dit à son compaignon : « Nous voyons à l'oeil que noz dames ne tiennent compte de nous, et toutesfoiz nous enrageons après, et tant plus nous monstrent de fiertez et de rigueurs, tant plus les desirons complaire, servir, et obeyr, qui est, sur ma foy, une haulte folye. Je vous requier que nous ne tenons compte d'elles ne qu'elles font de nous, et vous verrez, s'elles pevent cognoistre que nous soyons à cela, qu'elles enrageront après nous, comme nous faisons maintenant après elles.

— Helas ! dit l'autre, le bon conseil, qui en pourroit venir à chef ! — J'ay trouvé la manière, dit le premier ; j'ay tousdiz oy dire, et Ovide le mect en son livre du *Remède d'amours,* que beaucop et souvent faire la chose que savez fait oublyer et pou tenir compte de celle qu'on ayme, et dont on est fort feru. Si vous diray que nous ferons : faisons venir à nostre logis deux jeunes filles de noz cousines, et couchons avec elles, et leurs faisons tant la folye que nous ne puissons les rains traisner, et puis venons devant noz dames ; et de nous au dyable qui en tiendra compte. » L'aultre s'i accorda, et comme il fut proposé et deliberé fut fait et accomply, car ilz eurent chacun une belle fille. Et après ce, se vindrent trouver devant leurs dames, en une feste où elles estoient, et faisoient bons compaignons la roe, et se pourmenoient par devant elles, devisans d'un costé et d'aultre, et faisans cent mille manières pour dire : « Nous ne tenons compte de vous », cuidans, comme ilz avoient proposé, que leurs dames en deussent estre mal contentes, et qu'elles les deussent rappeller ores ou aultrefoiz ; mais aultrement alla, car s'ilz monstroient semblant de peu tenir compte d'elles, elles monstroient tout apertement de rien y compter, dont ilz se perceurent trèsbien et ne s'en savoient assez esbahir à l'heure. Si dist l'un à son compaignon : « Scez tu comment il est ? Par la mort bieu, noz dames ont fait la folie comme nous. Et ne voiz tu comment elles sont fières ? Elles tiennent toutes telles maniè-

res que nous faisons ; si ne me croy jamais s'elles n'ont fait comme nous. Elles ont prins chacune ung compaignon et ont fait jusques à oultrance la folye ; au deable les crapaudes ! laissez les là. — Par ma foy ! dit l'autre, je le croy comme vous le dictes, je n'ay pas aprins de les veoir telles. » Ainsi pensèrent les compaignons que leurs dames eussent fait comme eulx, pource qu'il leur sembla à l'heure qu'elles n'en tenissent compte, comme ilz ne tenoient compte d'elles, combien qu'il n'en fust rien, et est assez legier à croire.

LA LIXe NOUVELLE.

PAR PONCELLET.

En la ville de saint Omer avoit naguères ung gentil compaignon sergent de roy, lequel estoit marié à une bonne et loyale femme qui aultresfoiz avoit esté mariée, et luy estoit demouré ung filz qu'elle avoit adressée en mariage. Ce bon compaignon, jasoit ce qu'il eust bonne et preude femme, neantmains toutesfoiz il s'employoit de jour et de nuyt de servir amour partout où il povoit, et tant qu'il luy estoit possible. Et pour ce que en temps d'yver sourdent pluseurs foiz les inconveniens plus de legier qu'en aultre temps à poursuivir la queste loing, il s'advisa et delibera qu'il ne

se partiroit point de son hostel pour servir amours, car il y avoit une trèsbelle jeune et gente fille, chambrière de sa femme, avecques laquelle il trouveroit manière d'estre son serviteur s'il pouvoit. Pour abreger, tant fist par dons et par promesses qu'il eut octroy de faire tout ce qu'il luy plairoit, jasoit que à grand peine, pour ce que sa femme estoit tousjours sus eulx, qui congnoissoit la condicion de son mary. Ce nonobstant, Amour, qui veult tousjours secourir à ses vraiz servans, inspira tellement l'entendement du bon et loyal servant qu'il trouva moien d'accomplir son jeu, car il faindit estre trèsfort malade de refroidement, et dist à sa femme : « Trèsdoulce compaigne, venez ça : je suis si trèsmalade que plus ne puis ; il me faut aller coucher, et vous prie que vous faictes tous noz gens coucher, affin que nul ne face noise ne bruit, et puis venez en nostre chambre. » La bonne damoiselle, qui estoit trèsdesplaisante du mal de son mary, fist ce qu'il luy commenda, et puis print beaulx draps et les chauffa et mist sus son mary après qu'il fut couché. Et quand il fut bien eschauffé par longue espace, il dist : « M'amye, il suffist, je suis assez bien, Dieu mercy et la vostre, qui en avez prins tant de peine ; si vous pry que vous en venez coucher emprès moy. » Et elle, qui desiroit la santé et le repos de son mary, fist ce qu'il luy commendoit et s'endormit le plus tost qu'elle peut, et assez tost après que nostre amoureux perceut qu'elle dormoit, se coula tout doulce-

ment jus de son lit, et s'en alla combatre ou lit de sa dame la chambrière tout prest pour son veu accomplir, où il fut bien receu et rencontré, et tant rompirent de lances qu'ilz furent si las et recreuz qu'il convint qu'en beaux braz ilz demourassent endormiz. Et comme aucunes foiz advient, quand on s'endort en aucun desplaisir ou melencolie, au reveiller c'est ce qui vient premier à la personne, et est aucunesfoiz mesme cause du reveil, comme à la damoiselle advint. Et jasoit que grand soing eust de son mary, toutesfoiz ne le garda elle pas bien, car elle trouva qu'il s'estoit de son lit party. Et taste sur son oreiller, et en sa place trouva qu'il y faisoit tout froit et qu'il avoit longtemps qu'il n'y avoit esté. Adonc, comme toute desesperée saillit sus, et en vestant sa chemise et sa cotte simple disoit à part elle : « Lasse meschante, or es tu une femme perdue et qui fait bien à reproucher, quand par ta negligence as laissé cest homme perdre. Helas ! pourquoy me suis-je ennuyt couchée pour ainsi moy habandonner à dormir ? O vierge Marie ! veillez mon cueur resjoyr, et que par ma cause il n'ayt nul mal, car je me tiendroye coulpable de sa mort. » Et après ces regrets et lamentacions, elle se part hastivement et alla querir de la lumière ; et affin que sa chambrière luy tinst compaignie à querir son mary, elle s'en alla en sa chambre pour la faire lever, et là endroit trouva la doulce paire, dormans à braz, et luy sembla bien qu'ils avoient traveillé cette nuyt, car ilz dor-

moient si bien qu'ils ne s'esveillèrent pour personne qui y entrast, ne pour lumière qu'on y portast. Et de fait, pour la joye qu'elle eut de ce que son mary n'estoit point si mal ne si desvoyé qu'elle esperoit, ny que son cueur luy avoit jugié, elle s'en alla querir ses enfans et les varletz de l'ostel et les mena veoir la belle compaignie, et leur enjoignit expressement qu'ilz n'en feissent aucun semblant; et puis leur demanda en basset qui c'estoit ou lit de la chambrière qui là dormoit avec elle. Et ses enfans respondirent que c'estoit leur père, et les varletz que c'estoit leur maistre. Et puis les ramena dehors, et les fist aller recoucher, car il estoit trop matin pour eulx lever; et aussi elle s'en alla elle pareillement rebouter en son lit, mais depuis ne dormit guères, tant qu'il fut heure de lever. Toutesfoiz, assez tost après, la compaignie des vraiz amans s'esveilla, et se despartirent l'un de l'aultre amoureusement. Si s'en retourna nostre maistre en son lit, enprès sa femme, sans dire mot; et aussi ne fist elle, et faignoit qu'elle dormoist, dont il fut moult joyeulx, pensant qu'elle ne sceust rien de sa bonne fortune; car il la cremoit et doubtoit à merveilles, tant pour sa paix comme pour la fille. Et de fait se reprint nostre maistre à dormir bien fort, et la bonne damoiselle, qui point ne dormoit, si tost qu'il fut heure de descoucher, se leva, et pour festoyer son mary et luy donner quelque chose confortative après la medicine laxative qu'il avoit prinse celle nuyt,

fist ses gens lever et appella sa chambrière, et luy dist qu'elle prinst les deux meilleurs chapons de la chaponnière de l'ostel, et les appoinctast trèsbien, et puis qu'elle allast à la boucherie querir le meilleur morseau de beuf qu'elle pourroit trouver, et si cuisist tout à une bonne eaue pour humer, ainsi qu'elle le saroit bien faire; car elle estoit maistresse et ouvrière de faire bon brouet. Et la bonne fille, qui de tout son cueur desiroit complaire à sa damoiselle et encores plus à son maistre, à l'un par amours, à l'aultre par crainte, dist que trèsvoluntiers le feroit. Et tantdiz la bonne damoiselle alla oyr la messe, et au retour passa par l'ostel de son filz, dont il a esté parlé, et luy dist que venist disner à l'ostel avec son mary, et si amenast avec luy trois ou quatre bons compaignons qu'elle luy nomma, et que son mary et elle les prioient qu'ilz venissent disner avec eulx. Et puis s'en retourne à l'ostel pour entendre à la cuisine, que le humet ne soit espandu comme par male garde il avoit esté la nuytée; mais nenny, car nostre bon mary s'en estoit allé à l'eglise. Et tantdiz, le filz à la damoiselle alla prier ceulx qu'elle luy avoit nommez, qui estoient les plus grands farseurs de toute la ville de saint Omer. Or revint nostre maistre de la messe, et fist une grand brassée à sa femme, et luy donna le bon jour; et aussi fist elle à luy. Mais pour ce ne pensoit point mains; toutesfoiz luy dist elle qu'elle estoit bien joyeuse de sa santé, dont il la mercya et dist : « Voi-

rement suis je assez en bon point, m'amye, auprès de la vesprée, et me semble que j'ay trèsbon appetit; si vouldroye bien aller disner, si vous vouliez. » Et elle luy dist : « J'en suis bien contente; mais il fault ung peu attendre que le disner soit prest, et que telz et telz qui sont priez de disner avecques vous soient venuz. — Priez, dit il, et à quel propos? Je n'en ay cure, et amasse mieulx qu'ilz demourassent; car ilz sont si grands farseurs que s'ils scevent que j'aye esté malade, ilz ne m'en feront que sorner. Au mains, belle dame, je vous prie qu'on ne leur en die rien. Et si a une aultre chose : que mengeront ilz?» Et elle dist qu'il ne se souciast et qu'ilz aroient assez à menger, car elle avoit fait appointer les deux meilleurs chapons de léens, et un trèsbon mousseau pour l'honneur de luy, dont il fut bien joieux et dist que c'estoit bien fait. Et tantost après vindrent ceulx que l'on avoit priez, avecques le filz de la damoiselle. Et quand tout fust prest, ilz allerent seoir à table et firent trèsbonne chère, et par especial l'oste, et buvoient souvent, et d'autant l'un à l'autre. Et disoit l'oste à son beau filz : « Jehan, mon amy, je vous pry que vous buvez à vostre mère, et faictes bonne chère. » Et il dit que trèsvoluntiers le feroit. Et ainsi qu'il eut beu à sa mère, la chambrière, qui servoit, survint à la table. A ce cop et lors la damoiselle l'appella et luy dist : « Venez çà, ma doulce compaigne, buvez à moy et je vous plegeray. — Compaigne dya, dit nostre amou-

reux, et dont vient maintenant celle grand amour? Que male paix y puist mettre Dieu, veezcy grand nouvelleté! — Voire vraiement, c'est ma compaigne certaine et loyale; en avez vous si grand merveille? — Ha dya, Jehanne, gardez que vous dictes; jà penser pourroit on quelque chose entre elle et moy. — Et pourquoy ne feroit? dist elle. Ne vous y ay je point ennuyt trouvé couché en son lit et dormant braz à braz? — Couché! dit il. — Voire, vraiement, dit elle. — Et par ma foy, beaulx seigneurs, il n'en est rien, et ne le fait que pour me faire despit, et à la pouvre fille blasme; car oncques ne m'y trouva. — Non dya? fist elle; vous l'orrez dire tantost et le vous feray dire par tous ceulx de céens. » Adonc appella ses enfans et les varletz qui estoient devant la table, et leur demanda s'ilz avoient point veu leur père couché avec la chambrière, et ilz dirent que oy. Et leur père respondit : « Vous mentez, mauvais garçons, vostre mère le vous fait dire. — Sauf vostre grace, père, nous vous y vismes couché; aussi firent nos varletz. — Qu'en dictes vous? dit la damoiselle. — Vrayement il est vray, dirent ilz. » Et lors il y eut grand risée de ceux qui là estoient, et le menèrent terriblement aux abaiz, car la damoiselle leur compta comment il s'estoit fait malade et toute la manière de faire, ainsi qu'elle avoit esté, et comment, pour le festoyer, elle avoit fait appareiller le disner et prier ses amys, qui de plus en plus renforcèrent la chose, dont il fut si honteux que à peine savoit

il tenir manière, et ne se sceut aultrement sauver que de dire : « Or avant, puis que chacun est contre moy, il fault bien que je me taise et que j'accorde tout ce qu'on veult, car je ne puis tout seul contre vous tous. » Après, commenda que la table fut ostée, et incontinent graces rendues, appella son beau fils et luy dist : « Jehan, mon amy, je vous prie que si les aultres m'accusent de cecy, que m'excusez en gardant mon honneur, et allez veoir à ceste pouvre fille qu'on luy doit, et la paiez si largement qu'elle n'ayt cause de soy plaindre, puis la faictes partir; car je sçay bien que vostre mère ne la souffrera plus demourer céens. » Le beau filz alla faire ce qui luy estoit commendé, et puis retourna aux compaignons qu'il avoit amenez, lesquelz il trouva parlans à sa mère, et la remercyoient de ses biens, puis prindrent congié et s'en allèrent. Et les aultres demourèrent à l'ostel; et fait à supposer que depuis en eurent maintes devises ensemble. Et le gentil amoureux ne beut point tout l'amer de son vaisseau à ce disner; et à ce propos peut on dire de chiens, d'oiseaux, d'armes, d'amours : Pour ung plaisir mille doleurs. Et pour ce nul ne s'i doit bouter s'il n'en veult à la foiz gouster. Et ainsi doncques, comment qu'il en advenist, acheva le gentil compaignon sa queste en ceste partie, par la manière que dit est.

LA LXe NOUVELLE.

PAR PONCELET.

N'a pas guères qu'en la ville de Malines avoit trois damoiselles, femmes de trois bourgois de la ville, riches, puissans et bien aisiez, lesquelles furent amoureuses de trois frères mineurs; et pour plus celéement et couvertement leur fait conduire, soubz umbre de dévocion se levoient chacun jour une heure ou deux devant le jour, et quand il leur sembloit heure d'aller veoir leurs amoureux, elles disoient à leurs mariz qu'elles alloient à matines et à la première messe. Et par le grand plaisir qu'elles y prenoient, et les religieux aussi, souvent advenoit que le jour les sourprenoit si largement qu'elles ne savoient comment saillir de l'ostel que les aultres religieux ne s'en apperceussent. Pourquoy, doubtans les grans perilz et inconveniens qui en povoient sourdre, fut prinse conclusion par eulz tous ensemble que chacune d'elles aroit habit de religieux, et feroient faire grands corones sur leurs testes, comme s'elles estoient du convent de léens; tant que finalement à ung certain jour qu'elles y retournèrent après, tantdiz que leurs mariz guères n'y pensoient, elles venues ès chambres de leurs amys, ung bar-

bier secret fut mandé, c'est asavoir ung des frères de léens, qui fist aux damoiselles à chacune une corone sur la teste. Et quand vint au departir, elles vestirent leurs habiz qu'on leur avoit appareilliez, et en cest estat s'en retournèrent devers leurs hostelz et s'en allèrent devestir, et mettre jus leurs habiz de devocion sus certaines matrones affaictées, et puis retournèrent emprès leurs mariz. Et en ce point continuèrent grand temps sans ce que personne s'en apperceust. Et pource que dommage eust esté que telle devocion et traveil n'eust esté congneu, fortune promist et voult que à certain jour que l'une de ces bourgoises s'estoit mise au chemin pour aller au lieu accoustumé, l'embusche fut descouverte, et de fait fut prinse à tout l'abit dissimulé par son mary, qui l'avoit poursuye, et luy dist : « Beau frère, vous soiez le trèsbien trouvé ! je vous pry que retournez à l'ostel, car j'ay bien à parler à vous de conseil. » Et en cest estat la remena, dont elle ne fist jà feste. Or advint, quand ilz furent à l'ostel, le mary commença à dire en manière de farse : « Très doulce compaigne, dictes vous, par vostre foy, que la vraye devocion dont tout ce temps d'yver avez esté esprise vous fait endosser l'abit de saint Françoys, et porter coronne semblable aux bons frères? Dictes moy, je vous requier, qui a esté vostre recteur, ou, par saint François, vous l'amenderez. » Et fist semblant de tirer sa dague. Adoncques la pouvrette se jecta à genoux et s'escrya à haulte

voix, disant : « Hélas ! mon mary, je vous cry mercy, aiez pitié de moy, car j'ay esté seduicte par mauvaise compaignie. Je sçay bien que je suis morte, si vous voulez, et que je n'ay pas fait comme je deusse ; mais je ne suis pas seule deceue en celle manière, et si vous me voulez promettre que ne me ferez rien, je vous diray tout. » Adonc son mary s'i accorda. Et adonc elle luy dit comment pluseurs foiz elle estoit allé au dit monastère avec deux de ses compaignes, desquelles deux des religieux s'estoient enamourez ; et en les compaignans aucunesfoiz à faire collacion en leurs chambres, le tiers fut d'elle esprins d'amours, en luy faisant tant d'humbles et doulces requestes, qu'elle ne s'en estoit sceu excuser ; et mesmement par l'instigacion et enortement de ses dictes compaignes, disans qu'elles aroient bon temps ensemble, et si n'en saroit-on rien. Lors demanda le mary qui estoient ses compaignes ; et elle les nomma. Adonc sceut-il qui estoient leurs mariz, et dit le compte qu'ilz buvoient souvent ensemble ; puis demanda qui estoit le barbier, et elle luy dit, et les noms des trois religieux. Le bon mary, consyderant ces choses, avecques les doloreuses ammiracions et piteux regretz de sa femmelette, dit : « Or garde bien que tu ne dyes à personne que je sache parler de ceste matère, et je te promectz que je ne te feray jà mal. » La bonne damoiselle luy promist que tout à son plaisir elle feroit. Et incontinent se part et alla prier au lendemain au disner les

deux mariz et les deux damoiselles, les trois cordeliers et le barbier, et ilz promisrent d'y venir. Lesquelz venuz, et eulx assis à table, firent bonne chère sans penser à leur male adventure. Et après que les tables furent ostées, pour conclure de l'escot, firent pluseurs manières de faire mises avant joyeusement sur quoy l'escot seroit prins et soustenu; ce toutesfoiz qu'ilz ne sceurent trouver, n'estre d'accord, tant que l'oste dist: « Puisque nous ne savons trouver moien de payer nostre escot par ce qui est mis en termes, je vous diray que nous ferons: nous le ferons paier à ceulx de la compaignie qui la plus grande coronne portent sur la teste, reservez ces bons religieux, car ilz ne paieront rien à présent. » A quoy ilz s'accordèrent tous, et furent contens qu'ainsi en fust, et le barbier en fut le juge. Et quand tous les hommes eurent monstré leurs coronnes, l'oste dist qu'il falloit veoir si leurs femmes en avoient nulles. Si ne fault pas demander s'il en y eut en la compaignie qui eurent leurs cueurs estrains. Et sans plus attendre, l'oste print sa femme par la teste et la descouvrit. Et quand il vit ceste coronne, il fist une grand admiracion, faindant que rien n'en sceust, et dist: « Il fault veoir les aultres s'elles sont coronnées aussi. » Adonc leurs mariz les firent deffubler, qui pareillement furent trouvées coronnées comme la première, de quoy ilz ne firent jà trop grand feste, nonobstant qu'ilz en feissent grandes risées, et tout en manière de

jouyeuseté dirent que l'escot estoit gaigné, et que leurs femmes le devoient. Mais il failloit savoir à quel propos ces coronnes avoient esté enchargées, et l'oste, qui estoit assez joyeux du mistère et de leur adventure, leur compta tout le demené de la chose, sur telle protestacion qu'ilz le pardonneroient à leurs femmes pour ceste foiz, parmy la penitence que les bons religieux en porteroient en leur presence; laquelle chose les deux mariz accordèrent. Et incontinent l'oste fist saillir quatre ou cinq roiddes galans hors d'une chambre, tous advertiz de leur fait, et prindrent beaulx moynes, et leur donnèrent tant des biens de léens qu'ilz en peurent entasser sus leurs dos, et puis les boutèrent hors de l'ostel; et les aultres demourèrent illec encores une espace, en laquelle ne fault doubter qu'il n'y eust pluseurs devises qui longues seroient à racompter : si m'en passe pour cause de brefté.

LA LXIe NOUVELLE.

PAR PONCELET.

Ung jour advint que en une bonne ville de Haynaut avoit ung bon marchant maryé à une vaillant femme, lequel trèssouvent alloit en marchandise, qui estoit par adventure occasion à

sa femme qu'elle amoit aultre que luy, en laquelle chose elle continua assez longuement. Néantmains toutesfoiz l'embusche fut descouverte par ung sien voisin qui parent estoit au mary, et demouroit à l'opposite de l'ostel du dit marchant, dont il vit et apperceut souvent le galant entrer de nuyt, et saillir hors de l'ostel au marchant. Laquelle chose venue à la cognoissance de celuy à qui le dommage se faisoit, par l'advertissement du voisin, fut moult desplaisant; et, en remerciant son parent et voisin, dit que brefvement y pourvoiroit, et qu'il se bouteroit du soir en sa maison, pour mieulx veoir qui yroit et viendroit en son hostel. Et finalement faindit d'aller dehors et dist à sa femme et à ses gens qu'il ne savoit quand il reviendroit; et luy, party au plus matin, ne demoura que jusques à la vesprée, qu'il bouta son cheval quelque part, et s'en vint couvertement sus son cousin, et là regarda par une petite treille, attendant s'il verroit ce que guères ne lui plairoit. Et tant attendit que environ neuf heures de nuyt, le galand, à qui la damoiselle avoit fait savoir que son mary estoit hors, passa ung tour ou deux par devant l'ostel de la belle et regarda à l'huys pour veoir s'il y pourroit entrer; mais encores le trouva il fermé. Se pensa bien qu'il n'estoit pas heure, pour les doubtes; et ainsi qu'il varioit là entour, le bon marchant, qui pensoit bien que c'estoit son homme, descendit et vint à l'huys et dist: « Mon amy, nostre damoiselle vous a bien

oy, et pource qu'il est encores temps assez, et qu'elle a doubte que nostre maistre ne retourne, elle m'a requis que je vous mette dedens, s'il vous plaist. » Le compaignon, cuidant que ce fust le varlet, s'adventura et entra léens avecques luy, et tout doulcement l'huys fut ouvert, et le mena tout derrière en une chambre, où il avoit une moult grand huche, laquelle il defferma et le fist entrer ens, que si le marchand revenoit, qu'il ne le trouvast pas, et que sa maistresse le viendroit assez tost mettre hors et parler à luy. Et tout ce souffrit le gentil galant pour mieulx avoir, et aussi pour tant qu'il pensoit que l'autre dist verité. Et incontinent se partit le marchand le plus celéement qu'il peut, et s'en alla à son cousin et à sa femme et leur dist : « Je vous promectz que le rat est prins; mais il nous fault adviser qu'il en est de faire. » Et lors son cousin, et par especial sa femme, qui n'aimoit point l'autre, furent bien joyeulx de la venue, et dirent qu'il seroit bon qu'on le montrast aux parens de la femme, affin qu'ils cognoissent son gouvernement. Et celle conclusion prinse, le marchand alla à l'ostel du père et de la mère de sa femme et leur dist que si jamais ilz vouloient veoir leur fille en vie qu'ilz venissent hastivement en son logis. Tantost saillirent sus, et tantdiz qu'ilz s'appoinctoient, il alla pareillement querir deux des frères et des seurs d'elle, et leur dist comme il avoit fait au père et à la mère. Et puis les mena tous en la maison de son cou-

sin, et illec leur compta toute la chose ainsi qu'elle estoit, et la prinse du rat. Or convient il savoir comment le gentil galant, pendant ce temps, se gouverna en celle huche, de laquelle il fut gaillardement delivré, attendu l'adventure; et la damoiselle, qui se donnoit grands merveilles se son amy ne viendroit point, alloit devant et derrière pour veoir s'elle en orroit point de nouvelle. Et ne tarda guères que le gentil compaignon, qui oyt bien que l'en passoit assez près de luy, et si le laissoit on là, print à hurter du poing à sa huche tant que la damoiselle l'oyt qui en fut moult espoentée. Neantmains demanda elle qui c'estoit, et le compaignon luy respondit : « Helas ! trèsdoulce damoiselle, ce suis je qui me meurs icy de chault et de doute, et qui me donne grand merveille de ce que m'y avez fait bouter, et si n'y allez ne venez. » Qui fort lors fut esmerveillée, ce fut elle, et dist : « Ha ! vierge Marie ! et pensez vous, mon amy, que je vous y aye fait mectre ? — Par ma foy, dit il, je ne scay, au mains est venu vostre varlet à moy, et m'a dit que luy aviez requis qu'il me mist en l'ostel, et que j'entrasse en ceste huche, affin que vostre mary ne me trouvast, si d'adventure il retournoit pour ceste nuyt.— Ha ! dit elle, sur ma vie ! ce a esté mon mary. A ce coup suis je une femme perdue, et est tout nostre fait sceu et descouvert. — Savez vous qu'il y a ? dit-il. Il convient que l'on me mette dehors, ou je rompray tout, car je n'en puis plus endurer. — Par ma foy ! dit la da-

moiselle, je n'en ay point la clef, et si vous le rompez je suis deffaicte, et dira mon mary que je l'aray fait pour vous sauver. » Finalement la damoiselle chercha tant qu'elle trouva des vieilles clefs entre lesquelles en y eut une qui delivra le pouvre prisonnier. Et quand il fut hors il troussa sa dame, et luy monstra le courroux qu'il avoit sur elle, laquelle le print paciemment. Et à tant se voult partir le gentil amoureux; mais la damoiselle le print et accola, et luy dist que s'il s'en aloit ainsi, elle estoit aussi bien deshonorée que s'il eust rompu la huche : « Qu'est-il donc de faire? dist le galant. — Si nous ne mettons quelque chose dedans et que mon mary le treuve, je ne me pourray excuser que je ne vous aye mis hors. — Et quelle chose y mettra l'on? dit le galant, affin que je parte, car il est heure. — Nous avons, dit-elle, en cest estable ung asne que nous y mettrons, si vous me voulez aider. — Oy, par ma foy, dit il. » Adonc fut cest asne jecté en la huche, et puis la refermèrent, et le galant print congé d'un doulx baiser et se partit en ce point par une yssue de derrière, et la damoiselle s'en alla prestement coucher. Et après ne demoura guères que le mary, qui, tantdiz que ces choses se faisoient, assembla ses gens et les amena à l'ostel de son cousin, comme dit est, où il leur compta tout l'estat de ce qu'on lui avoit dit, et aussi comment il avoit prins le galant à ses barres. « Et à celle fin, dit il, que vous ne disiez que je veille imposer à vostre fille blasme sans cause,

je vous monstreray à l'œil et au doy le ribauld qui ce deshonneur nous a fait ; et prie, avant qu'il saille hors, qu'il soit tué. » Adonc chacun dit que si seroit il. « Et aussi, dit le marchant, je vous rendray vostre fille pour telle qu'elle est. » Et de là se partent les aultres avecques luy, qui estoient moult dolens des nouvelles, et avoient torches et flambeaulx pour mieulx choisir par tout, et que rien ne leur peust eschapper. Et hurtèrent à l'huys si rudement que la damoiselle y vint premier avant que nul de léens s'esveillast, et leur ouvrit l'huys. Et quand ilz furent entrez, elle ledangea son mary, son père, sa mère et les aultres, en monstrant qu'elle estoit bien esmerveillée quelle chose à celle heure les amenoit. Et à ces motz son mary hausse et luy donne belle buffe, et luy dit : « Tu le sceras tantost, faulse telle et quelle que tu es. — Ha ! regardez que vous dictes ; amenez vous pour ce mon père et ma mère ici ? — Oy, dist la mère, faulse garse que tu es, on te monstrera ton loudier prestement. » Et lors ses seurs dirent : « Et par Dieu, seur, vous n'estes pas venue de lieu pour vous gouverner ainsi. — Mes seurs, dit elle, par tous les sains de Romme, je n'ay rien fait que une femme de bien ne doyve et puisse faire, ne je ne doubte point qu'on doye le contraire monstrer sur moy. — Tu as menty, dit son mary, je le monstraray tout incontinent, et sera le ribauld tué en ta presence. Sus tost, ouvre moy ceste huche. — Moy! dit elle ; et en verité je croy

que vous resvez, ou que vous estes hors du sens; car vous savez bien que je n'en portay oncques la clef, mais pend à vostre cincture avecques les vostres dès le temps que vous y mettiez voz estres. Et pourtant, si vous la voulez ouvrir, ouvrez la. Mais je prie à Dieu que ainsi vrayement qu'oncques je n'euz compaignie avecques celuy qui est là dedens enclos, qu'il m'en delivre à joye et à honneur, et que la mauvaise envye qu'on a sur moy puisse icy estre averée et demonstrée; et aussi sera elle, comme j'ay bon espoir. — Je croy, dit le mary, qui la veoit à genoux, plorant et gemissant, qu'elle scet bien faire la chate moillée, et, qui la vouldroit croire, elle sceroit bien abuser gens; et ne doubtez, je me suis pieçà perceu de la traynée. Or sus, je vois ouvrir la huche; si vous prie, messeigneurs, que chacun tienne la main à ce ribauld, qu'il ne nous eschappe, car il est fort et roidde. — N'ayez paour, dirent ilz tous ensemble, nous en scerons bien faire. » Adonc tirent leurs espées et prindrent leurs mailletz pour assommer le pouvre amoureux, et luy dirent : « Or, te confesse là, car jamais n'aras prestre de plus près. » La mère et les seurs, qui ne vouloient point veoir celle occision, se tirèrent d'une part; et, ainsi que le bon homme eut ouvert la huche, et que cest asne veist la lumière, il commença à recaner si hideusement qu'il n'y eut là si hardy qui ne perdist sens et memoire. Et quand ilz virent que c'estoit ung asne, et qu'il les avoit ainsi abusez, ilz

se vouldrent prendre au marchant, et luy dirent autant de honte qu'oncques saint Pierre eut d'honneurs, et mesmes les femmes luy vouloient courre sus. Et de fait, s'il ne s'en fust fuy, les frères de la damoiselle l'eussent là tué, pour le grand blasme et deshonneur qu'il luy avoit fait et voulu faire. Et finalement en eut tant à faire qu'il convint que la paix et traictié en fussent refaiz par les notables de la ville, et en furent les accuseurs tousjours en indignacion du marchant. Et dit le compte que à celle paix faire y eut grand difficulté et pluseurs protestacions des amys de la damoiselle, et d'aultre part pluseurs promesses bien estroictes du marchant, qui depuis bien et gracieusement s'i gouverna, et ne fut oncques homme meilleur à femme qu'il fut toute sa vie; et ainsi usèrent leurs jours ensemble.

LA LXIIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE QUEVRAIN.

Environ le mois de juillet, alors que certaines convencions et assemblée se tenoit entre la ville de Calais et Gravelinghes, assez près du chastel d'Oye, à laquelle assemblée estoient pluseurs princes et grands seigneurs, tant de la partie de France comme d'Angleterre, pour adviser et traictier de la rençon de monsei-

gneur d'Orléans, estant lors prisonnier du roy d'Angleterre; entre lesquels de la dicte partie d'Angleterre estoit le cardinal de Viscestre, qui à ladicte convencion estoit venu en grand et noble estat, tant de chevaliers, escuiers, que d'autres gens d'église. Et entre les autres nobles hommes avoit ung qui se nommoit Jehan Stocton, escuier trenchant, et Thomas Brampton, eschanson du dit cardinal, lesquels Jehan et Thomas Brampton se entreaymoient autant ou plus que pourroient faire deux frères germains ensemble; car de vestures, harnois et habillemens estoient tousjours d'une façon au plus près que ilz pouvoient; et la plus part du temps ne faisoient que ung lict et une chambre, et oncques n'avoit on veu que entr'eulx deux que aucunement y eut quelque courroux, noise ou maltalent. Et quand le dit cardinal fut arrivé au dit lieu de Calais, on bailla pour le logis des ditz nobles hommes l'hostel de Richard Fery, qui est le plus grand hostel de la dicte ville de Calais; et ont de coustume les grands seigneurs, quand ilz arrivent au dit lieu passans et revenans, d'y logier. Le dit Richard estoit marié, et estoit sa femme de la nacion du pays de Hollande, qui estoit belle, gracieuse, et bien luy advenoit à recevoir gens. Et durant la dite convencion, à laquelle on fut bien l'espace de deux mois, iceulx Jehan Stocton et Thomas Brampton, qui estoient si comme en l'aage de xxvij à xxviij ans, ayans leur couleur de cramoisy vive, et en point de

faire armes par nuyt et par jour; durant lequel temps, nonobstant les privautez et amitiez qui estoit entre ces deux seconds et compaignons d'armes, le dit Jehan Stocton, au deceu du dit Thomas, trouva manière d'avoir entrée et faire le gracieulx envers leur dite hostesse, et y continuoit souvent en devises et semblables gracieusetiez que on a de coustume de faire en la queste d'amours; et en la fin s'enhardit de demander à sa dicte hostesse la courtoisie, c'est asavoir, qu'il peust estre son amy et elle sa dame par amours. A quoy, comme faindant d'estre esbahie de telle requeste, lui respondit tout froidement que luy ne aultre elle ne haioit, ne ne vouldroit hayr, et qu'elle amoit chacun par bien et par honneur. Mais il povoit sembler à la manière de sa dicte requeste, qu'elle ne pourroit ycelle accomplir que ce ne fut grandement à son deshonneur et scandale, et mesmement de sa vie, et que pour chose du monde à ce ne vouldroit consentir. Adonc le dit Jehan respliqua, disant qu'elle lui povoit trèsbien accorder : car il estoit celuy qui luy vouloit garder son honneur jusqu'à la mort, et ameroit mieulx estre pery et en l'autre siècle tourmenté que par sa coulpe elle eust deshonneur; et qu'elle ne doubta en rien que de sa part son honneur ne fut gardé, luy suppliant de rechef que sa requeste luy voulsist accorder, et à tousjours mais se reputeroit son serviteur et loyal amy. Et à ce elle respondit, faisant manière de trembler, disant que de bonne

foy il luy faisoit mouvoir le sang du corps, de crainte et de paour qu'elle avoit de luy accorder sa requeste. Lors s'approucha d'elle, et luy requist ung baiser, dont les dames et damoiselles du dit pays d'Angleterre sont assés liberales de l'accorder; et en la baisant luy pria doulcement qu'elle ne fut paoureuse et que de ce qui seroit entre eulx deux jamais nouvelle n'en seroit à personne vivant. Lors elle lui dist : « Je voys bien que je ne puis de vous eschapper que je ne face ce que vous voulez; et puis qu'il fault que je face quelque chose pour vous, sauf toutesfoiz tousjours mon bon honneur, vous savez l'ordonnance qui est faicte de par les seigneurs estans en ceste ville de Calais, comment il convient que chacun chief d'hostel face une foys la sepmaine, en personne, le guet par nuyt, sur la muraille de la dicte ville. Et pour ce que les seigneurs et nobles hommes de monseigneur le cardinal, vostre maistre, sont céens logez en grand nombre, mon mary a tant fait par le moien d'aucuns ses amis envers mon dit seigneur le cardinal, qu'il ne fera qu'ung demy guet, et entens qu'il le doit faire jeudy prochain, depuis la cloche du temps au soir jusques à la mynuyt; et pour ce, tantdiz que mon dit mary sera au guet, si vous me voulez dire aucunes choses, les orray trèsvoluntiers, et me trouverez en ma chambre, avecques ma chambrière », la quelle estoit en grand vouloir de conduire et acomplir les voluntés et plaisirs de sa maistresse. Lequel Jehan Stocton fut de

ceste response moult joyeux, et en remerciant sa dicte hostesse luy dit que point n'y aroit de faulte que au dit jour il ne venist comme elle luy avoit dit. Or se faisoient ces devises le lundy precedent après disner, mais il ne fait pas à oublier de dire comment le dit Thomas Brampton avoit ou desceu de son dit compaignon Jehan Stocton fait pareilles diligences et requestes à leur dicte hostesse, laquelle ne luy avoit oncques voulu quelque chose accorder, fors luy bailler l'une foiz espoir, et l'autre doubte, en luy disant et remonstrant qu'il pensoit trop peu à l'honneur d'elle, car s'elle faisoit ce qu'il requeroit, elle savoit de vray que son mary et ses parens et amys luy osteroient la vie du corps. Et ad ce respondit le dit Thomas : « Ma très-doulce damoiselle et hostesse, pensez que je suis noble homme, et pour chose qui me peust advenir ne vouldroye faire chose qui tournast à vostre deshonneur ne blasme ; car ce ne seroit point usé de noblesse. Mais creez fermement que vostre honneur vouldroye garder comme le mien ; et ameroye mieulx à morir qu'il en fust nouvelles, et n'ay amy ne personne en ce monde, tant soit mon privé, à qui je vouldroye en nulle manière descouvrir nostre fait. » Laquelle, voyant la singulière affection et desir du dit Thomas, luy dit le mercredy ensuyvant que le dit Jehan avoit eu la gracieuse response cy dessus de leur dicte hostesse, que, puis qu'el le véoit en si grand volunté de luy faire service en tout bien

et en tout honneur, qu'elle n'estoit point si ingrate qu'elle ne le vousist recognoistre. Et lors luy alla dire comment il convenoit que son mary, lendemain au soir, allast au guet comme les aultres chefz d'ostel de la ville, en entretenant l'ordonnance qui sur ce estoit faicte par la seigneurie estant en la ville ; mais, la Dieu mercy, son mary avoit eu de bons amis entour monseigneur le cardinal, car ilz avoient tant fait envers luy qu'il ne feroit que demy guet, c'est assavoir depuis mynuyt jusques au matin seulement, et que si ce pendant il vouloit venir parler à elle, elle orroit voluntiers ses devises ; mais pour Dieu qu'il y vint si secrètement qu'elle n'en peust avoir blasme. Et le dit Thomas luy sceut bien respondre que ainsi desiroit il de faire. Et à tant se partit en prenant congié. Et le lendemain, qui fut le dit jour de jeudy, au vespre, après ce que la cloche du guet avoit esté sonnée, le dit Jehan Stocton n'oblya pas à aller à l'heure que sa dicte hostesse luy avoit mise. Et ainsi qu'il vint vers la chambre d'elle, il entra et la trouva toute seulle ; laquelle le receut et luy fist trèsbonne chère, car la table y estoit mise. Lequel Jehan requist que avecques elle il peust soupper, affin de eulx mieulx ensemble deviser, ce qu'elle ne luy voult de prime face accorder, disant qu'elle pourroit avoir charge si on le trouvoit avec elle. Mais il luy requis, tant qu'elle le luy accorda ; et le soupper fait, qui sembla estre audit Jehan moult long, se joignit avecques sa dicte hostesse ; et après

ce s'esbatirent ensemble si comme nu à nu. Et avant qu'il entrast en la dicte chambre, il avoit bouté en ung de ses doiz ung aneau d'or garny d'un beau gros dyamant qui bien povoit valoir la somme de trente nobles. Et en eulx devisant ensemble, ledit aneau luy cheut de son doy dedans le lit, sans ce qu'il s'en apperceust. Et quand ilz eurent illec esté ensemble jusques après la xj. heure de la nuyt, la dicte damoiselle luy pria moult doulcement que en gré il voulsist prendre le plaisir qu'elle luy avoit peu faire, et que à tant il fust content de soy habiller et partir de la dicte chambre, affin qu'il n'y fust trouvé de son mary, qu'elle attendoit si tost que la mynuyt seroit sonnée, et qu'il luy voulsist garder son honneur, comme il luy avoit promis. Lequel, ayant doubte que ledit mary ne retournast incontinent, se leva, habilla et partit d'icelle chambre ainsi que xij heures estoient sonnées, sans avoir souvenance de son dit dyamant qu'il avoit laissé ou lit. Et en yssant hors de la dicte chambre et au plus près d'icelle, le dit Jehan Stocton encontra le dit Thomas Brampton, son compaignon, cuidant que ce fust son hoste Richard. Et pareillement le dit Thomas, qui venoit à l'heure que sa dame luy avoit mise, semblablement cuida que le dit Jehan Stocton fust le dit Richard, et attendit ung peu pour savoir quel chemin tiendroit celuy qu'il avoit encontré. Et puis s'en alla et entra en la chambre de la dicte hostesse, qu'il trouva comme entrouverte, la-

quelle tint manière comme toute esperdue et effrayée, en demandant au dit Thomas, en manière de grand doubte et paour, s'il avoit point encontré son mary qui partoit d'illec pour aller au guet. Lequel luy dist que trop bien avoit encontré ung homme, mais il ne savoit qui il estoit, ou son mary ou aultre, et qu'il avoit ung peu attendu pour veoir quel chemin il tiendroit. Et quand elle eut ce oy, elle print hardiement de le baiser, et luy dist qu'il fust le bien venu. Et assez tost après, sans demander qui l'a perdu ne gaigné, le dit Thomas trousse la damoiselle sur le lit en faisant cela. Et puis après, quand elle vit que c'estoit, à certes se despoillèrent et entrèrent tous deux ou lit, car ilz firent armes en sacrifiant au Dieu d'amours et rompirent pluseurs lances. Mais en faisant les dictes armes il advint au dit Thomas une adventure, car il sentit soubz sa cuisse le dyamant que le dit Jehan Stocton y avoit laissé; et comme non fol ne esbahy, le print et le mist en l'un de ses doiz. Et quand ilz eurent esté ensemble jusques à lendemain de matin, que la cloche du guet estoit prochaine de sonner, à la requeste de la dicte damoiselle il se leva, et en partant s'entreaccolèrent ensemble d'un baisier amoureux. Ne demoura guère que le dit Richart retourna du guet, où il avoit esté toute la nuyt, en son hostel, fort refroidy et eschargé du fardeau de sommeil, qui trouva sa femme qui se levoit; laquelle luy fist faire du feu, et s'en alla coucher et reposer, car il

estoit traveillé de la nuyt. Et fait à croire que aussi estoit sa femme : car, pour la doubte qu'elle avoit eue du traveil de son mary, elle avoit bien peu dormy toute la nuyt. Et environ deux jours après toutes ces choses faictes, comme les Anglois ont de coustume après qu'ilz ont oy la messe de aller desjeuner en la taverne, au meilleur vin, lesdictz Jehan et Thomas se trouvèrent en une compaignie d'aultres gentilzhommes et marchans, et allèrent ensemble desjeuner, et se assirent les dictz Stocton et Brampton l'un devant l'autre. Et en mengeant, le dict Jehan regarda sur les mains du dit Thomas, qui avoit en l'ung de ses doiz le dict dyamant. Et quand il l'eut grandement advisé, il luy sembloit vrayement que c'estoit celuy qu'il avoit perdu, ne savoit en quel lieu et quand, et pria au dit Thomas qu'il luy voulsist monstrer le dit dyamant, lequel luy bailla. Et quand il l'eut en sa main, il recongneut bien que c'estoit le sien, et demanda au dit Thomas dont il luy venoit, et qu'il estoit sien. A quoy le dit Thomas respondit au contraire que non, et que à luy appartenoit. Et le dit Stocton maintenoit que depuis peu de temps l'avoit perdu, et que, s'il l'avoit trouvé en leur chambre où ilz couchoient, qu'il ne faisoit pas bien de le retenir, attendu l'amour et fraternité qui tousjours avoit esté entre eulx deux ; tellement que pluseurs haultes parolles s'en ensuyvirent, et fort se animèrent et courroussèrent l'un contre l'autre. Toutesvoies le dit Thomas vou-

loit tousjours ravoir le dit dyamant; mais n'en peut finer. Et quand les aultres gentilz-hommes et marchans virent la dicte noise, chacun s'employa à l'accordement d'icelle, pour trouver manière de les appaiser; mais rien n'y valoit, car celuy qui perdu avoit le dit dyamant ne le vouloit laisser partir de ses mains, et celuy qui l'avoit trouvé le vouloit ravoir, et tenoit à la belle adventure que l'avoir eu cest eur et avoir joy de l'amour de sa dame; et ainsi estoit la chose difficile à appoincter. Finalement l'un desdictz marchans, voyant que ou demené de la matère on n'y prouffitoit en rien, si dist qu'il luy sembloit qu'il avoit advisé ung aultre expedient, dont les dictz Jehan et Thomas devroient estre contens; mais il n'en diroit mot si les dictes parties ne se soubzmettoient, en peine de dix nobles, que de tenir ce qu'il en diroit; dont chacun de ceulx estans en la dicte compaignie dirent que bien avoit dit le marchant, et incitèrent les dictz Jehan et Thomas de faire la dicte soubzmission, et tant en furent requis qu'ilz s'i accordèrent. Lequel marchant ordonna que le dit dyamant seroit mis en ses mains, puis que tous ceulx qui du dit différent avoient parlé et requis de l'appaiser n'en n'avoient peu estre creuz, et que après ce, que, eulx partiz de l'ostel où ilz estoient, au premier homme, de quelque estat ou condicion qu'il fust, qu'ilz rencontreroient à l'yssue du dit hostel, compteroient toute la manière du dit different et noise es-

tant entre les ditz Jehan et Thomas; et ce qu'il en diroit ou ordonneroit seroit tenu ferme et stable par les dictes deux parties. Ne demoura guères que du dit hostel se partit toute la compaignie, et le premier homme qu'ilz encontrèrent au dehors d'icelluy, ce fut le dit Richard, hoste des dictes deux parties; auquel par le dit marchant fut dit et narré toute la manière du dit différent. Lequel Richard, après ce qu'il eut tout oy et qu'il eut demandé à ceulx qui illec estoient presens si ainsi en estoit allé, et que les dictes parties ne s'estoient voulu laisser appoincter et appaisier par tant de notables personnes, dist par sentence que le dit dyamant luy demourroit comme sien et que l'une ne l'autre des parties ne l'aroit. Et quand le dit Thomas vit qu'il avoit perdu l'adventure de la treuve du dit dyamant, fut bien desplaisant. Et fait à croire que autant estoit le dit Jehan Stocton, qui l'avoit perdu. Et lors requist le dit Thomas à tous ceulx qui estoient en la compaignie, reservé leur dit hoste, qu'ilz voulsissent retourner en l'ostel où ilz avoient desjeuné, et qu'ilz leur donneroit à disner, affin qu'ilz fussent advertiz de la manière et comment le dit diamant estoit venu en ses mains; tous lesquelx luy accordèrent. Et en attendant le disner qui s'appareilloit, leur compta l'entrée et la manière des devises qu'il avoit eu avecques son hostesse, comment et à quelle heure elle luy avoit mis heure pour se trouver avecques elle, tantdiz que son

mary seroit au guet, et le lieu où le dyamant avoit esté trouvé. Lors le dit Jehan Stocton, oyant ce, en fut moult esbahy, soy donnant grand merveille; et en soy signant, dist que tout le semblable luy estoit avenu en la propre nuyt, ainsi que cy devant est declaré, et que il tenoit fermement avoir laissé cheoir son dyamant où le dit Thomas l'avoit trouvé, et qu'il luy devoit faire plus mal de l'avoir perdu qu'il ne faisoit au dit Thomas, lequel n'y perdoit rien, car il luy avoit chier cousté. A quoy le dit Thomas respondit qu'il ne le devoit point plaindre si leur hoste l'avoit adjugé estre sien, attendu que leur hostesse en avoit eu beaucop à souffrir, et qu'il avoit eu le pucellaige de la nuytée; et le dit Thomas avoit esté son page et de son esquyrie et allant après luy. Et ces choses contentèrent assez bien le dit Jehan Stocton de la perte de son dyamant, pource que aultre chose n'en pouvoit avoir. Et de ceste adventure tous ceulx qui présens estoient commencèrent à rire et menèrent grand joye. Et après ce qu'ilz eurent disné, chacun retourna où bon lui sembla.

LA LXIIIe NOUVELLE.

PAR M. MONTBLERU.

Montbleru se trouva, a environ deux ans, à la foyre d'Envers, en la compaignie de monseigneur d'Estampes, qui le deffrayoit, qui est une chose qu'il prend assez bien en gré. Ung jour entre les aultres, d'adventure il rencontra maistre Ymbert de Playne, maistre Roland Pipe, et Jehan Le Tourneur, qui luy firent grand chère. Et pour ce qu'il est plaisant et gracieux, comme chacun scet, ilz desirèrent sa compaignie et luy prièrent de venir loger avec eulx, et qu'ilz feroient la meilleure chère de jamais. Montbleru de prinsault s'excusa sur monseigneur d'Estampes, qui l'avoit là amené, et dist qu'il ne l'oseroit habandonner : « Et la raison y est bonne, car il me deffraye de tout point », dit-il. Néantmains toutesfoiz il fut content d'abandonner monseigneur d'Estampes, ou cas que entre eulx le voulsissent deffrayer; et eulx, qui ne desiroient que sa compaignie, accorderent legierement et de bon cueur ce marchié. Or escoutez comment il les paya. Ces trois bon seigneurs, maistre Ymbert, maistre Roland, et Jehan Le Tourneur, demourerent à Envers plus qu'ilz ne pensoient quand ilz partirent de la court, et soubz espe-

rance de bref retourner, n'avoient apporté chacun qu'une chemise; si devindrent les leurs, leurs couvrechefz et petiz draps, bien sales, et à grand regret leur venoit d'eulx trouver en ce party, car il faisoit bien chault, comme en la saison de Penthecoste. Si les baillèrent à blanchir à la chambrière de leur logis ung samedy au soir, quand ilz se couchèrent, et les devoient avoir blanches au lendemain, à leur lever. Et si eussent ilz, mais Montbleru les en garda bien. Et pour venir au fait, la chambriere, quand vint au matin, qu'elle eut blanchy ces chemises, couvrechefz et petiz draps, les sechez au feu, et ploiez bien et gentement, elle fut appellée de sa maistresse pour aller à la boucherie faire la provision pour le disner. Elle fist ce que sa maistresse luy commenda, et laissa en la cuisine, sur une scabelle, tout ce bagage, chemises, couvrechefz, et petiz draps, esperant à son retour les retrouver; à quoy elle faillit, car Montbleru, quand il peut veoir du jour, se lève de son lit et print une robe longue sur sa chemise, et descendit en bas. Il vint veoir qu'on disoit en la cuisine, où il ne trouva ame, fors seullement ces chemises, couvrechiefz, et petiz draps, qui ne demandoient que marchand. Montbleru congneut tantost que c'estoit sa charge, si y mist la main, et fut en grand effroy où il les pourroit sauver. Une foiz il pensoit de les bouter dedans les chaudières et grands potz de cuyvre qui estoient en la cuisine, aultrefoiz de les bouter en sa manche;

bref il les bouta en l'estable de ses chevaulx, bien enfardelées dedans le fain et ung gros monceau de fiens ; et cela fait, il s'en revint coucher dont il estoit party d'emprès de Jehan Le Tourneur. Or veezcy la chambriere retournée de la boucherie, qui ne trouve pas ces chemises, qui ne fut pas bien contente, et commence à demander par tout qui en scet nouvelles. Chacun à qui elle en demandoit disoit qu'il n'en savoit rien, et Dieu scet la vie qu'elle menoit. Et veezcy les serviteurs de ces bons seigneurs qui attendent après leurs chemises, qui n'osent monter vers leurs maistres, et enragent tous vifz, si font l'oste et l'ostesse et la chambriere. Quand vint environ neuf heures, ces bons seigneurs appellent leurs gens, mais nul ne vient, tant craindent à dire les nouvelles de ceste perte à leurs maistres. Toutesfoiz en la fin, qu'il estoit entre xj et xij, l'oste vint et les serviteurs ; et fut dit à ces bons seigneurs comment leurs chemises estoient desrobées, dont les aucuns perdirent pacience, comme maistre Ymbert et maistre Roland. Mais Jehan Le Tourneur tint assez bonne maniere, et n'en faisoit que rire, et appella Montbleru, qui faisoit la dormeveille, qui savoit et oyoit tout, et luy dist : « Montbleru, véezcy compaignons bien en point : on nous a desrobé noz chemises. — Saincte Marie ! que dictes vous ? dit Montbleru, contrefaisant l'endormy, véezcy mal venu. » Quand on eut grand pièce tenu parlement de ces chemises perdues, dont Montbleru cognoissoit bien le

larron, ces bons seigneurs dirent : « Il est jà tard, nous n'avons encores point oy de messe, et si est Dimenche ; et si ne povons bonnement aller sans chemises : qu'est il de faire ? — Par ma foy, dist l'oste, je n'y sçay d'aultre remède, que je vous preste chacun une chemise des miennes, telles qu'elles sont; elles ne sont pas pareilles aux vostres, mais elles sont blanches, et si ne povez mieulx faire. » Ilz furent contens de prendre ces chemises de l'oste, qui estoient courtes et estroictes, et de dure et aspre toille, et Dieu scet qu'il les faisoit bon veoir. Ilz furent prestz, Dieu mercy ; mais il estoit si tard qu'ilz ne savoient où ilz pourroient oyr messe. Alors dist Montbleru, qui tenoit trop bien manière : « Tant que d'oyr messe, il est meshuy trop tard ; mais je sçay une eglise en ceste ville où nous ne fauldrons point de veoir Dieu. — Encores vault il mieulx que rien, dirent ces bons seigneurs. Allons, allons, et nous avançons vistement, c'est trop tardé : car perdre noz chemises, et ne oyr point aujourdhuy de messe, ce seroit mal sur mal ; et pourtant il est temps d'aler à l'église, si meshuy nous voulons ouyr la messe. » Montbleru les mena en la grand eglise d'Envers, où il y a ung Dieu sur ung asne. Quand ilz eurent chacun dit une paternostre, ilz dirent à Montbleru : « Où est ce que nous verrons Dieu ? — Je le vous monstreray », dit il. Alors il leur monstra ce Dieu sur l'asne, et leur dist : « Véezlà Dieu : vous ne fauldrez jamais à quelque heure de veoir Dieu céens. » Ilz se com-

mencèrent à rire, jasoit ce que la doleur de leurs chemises ne fust pas encores appaisée. Et sur ce point ilz s'en vindrent disner et furent depuis ne sçay quans jours à Envers ; et après se despartirent sans avoir leurs chemises, car Montbleru les mist en lieu sauf, et les vendit depuis cinq escuz d'or. Or advint, comme Dieu le voult, que en la bonne sepmaine de quaresme ensuyvant le mercredy, Montbleru se trouva au disner avecques ces trois bons seigneurs dessuz nommez ; et entre aultres parolles il leur ramentut leurs chemises qu'ilz avoient perdues à Envers, et dist : « Hélas ! le pouvre larron qui vous desroba, il sera bien damné si son meffait ne lui est pardonné de par Dieu, et de par vous ; vous ne le vouldriez pas ? — Ha ! dit maistre Ymbert, par dieu, beau sire, il ne m'en souvenoit plus, je l'ay pieçà oublié. — Au mains, dit Montbleru, vous luy pardonnez, faictes pas ? — Saint Jehan, dist il, je ne vouldroye pas qu'il fust damné pour moy. — Et par ma foy, c'est bien dit, dist Montbleru. Et vous, maistre Roland, ne luy pardonnez vous pas aussi ? » A grand peine disoit-il le mot ; toutesfoiz il dist qu'il luy pardonnoit, mais pour ce qu'il pert à regret, le mot luy coustoit plus à prononcer. « Et vrayement, vous luy pardonnerez aussi, maistre Roland, dist Montbleru ; qu'avez vous gaigné d'avoir damné ung pouvre larron pour une meschante chemise et ung couvrechef ? — Et je luy pardonne vrayement, dist il lors, et l'en clame quicte, puisqu'ainsi

est que aultre chose n'en puis avoir. — Et par ma foy, vous estes bon homme », dist Montbléru. Or vint le tour de Jehan Le Tourneur. Si luy dist Montbleru : « Or çà, Jehan, vous ne ferez pas pis que les aultres, tout est pardonné à ce pouvre larron de chemises, si à vous ne tient. — A moy ne tiendra pas, dit il, je luy ay pieçà pardonné, et luy en baille de rechef absolucion. — On ne pourroit mieulx dire, dit Montbleru, et par ma foy, je vous sçay très-bon gré de la quictance que vous avez faicte au larron de voz chemises, et en tant qu'il me touche, car je suis le larron mesmes qui vous desrobay voz chemises à Envers; je prens ceste quictance à mon prouffit, et vous en mercye toutesfoiz, car je le doy faire. » Quand Montbleru eut confessé ce larrecin, et qu'il eut trouvé sa quictance par le party qu'avez oy, il ne fault pas demander si maistre Ymbert, maistre Roland et Jehan Le Tourneur furent bien esbahiz, car ilz ne se fussent jamais doubtez qui leur eust fait ceste courtoisie. Et luy fut bien reprouché, voire en esbatant, ce pouvre larrecin. Mais luy, qui scet son entre-gens, se desarmoit gracieusement de tout ce dont charger le vouloient; et leur disoit bien que c'estoit sa coustume que de gaigner et de prendre ce qu'il trouvoit sans garde, specialement à telles gens qu'ilz estoient. Ilz n'en firent que rire ; mais trop bien demandèrent comment il les desroba. Et il leur declara tout au long, et dist aussi qu'il avoit eu de tout ce

butin cinq escuz, dont ilz n'eurent ne demandèrent aultre chose.

LA LXIVe NOUVELLE.

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY.

Il est bien vray que naguères, en ung lieu de ce pays que je ne puis nommer, et pour cause; mais au fort, qui le scet si s'en taise comme je fays, avoit ung maistre curé qui faisoit raige de confesser ses parrochiennes. De fait, il n'en eschappoit pas une qui ne passast par là, voire des plus jeunes. Au regard des veilles, il n'en tenoit compte. Quand il eut longuement maintenu ceste saincte vie et ce vertueux exercice, et que la renommée en fut espandue par toute la marche et ès terres voisines, il fut puny en la façon que vous orrez, et par l'industrie de l'un de ses parrochiens, à qui toutesfoiz il n'avoit encores rien meffait touchant sa femme. Il estoit ung jour au disner, et faisoit bonne chère en l'ostel de son parrochien que je vous dy. Et comme il estoient ou meilleur endroit de leur disner et qu'ilz faisoient le plus grand het, veezcy leens venir ung homme qui s'appelle Trenchecoille, lequel se mesle de taillier gens, d'arracher dens, et d'un grand tas d'aultres brouilleries; et avoit ne sçay quoy à be-

soigner à l'oste de léens. L'oste l'encueillit tresbien et le fist seoir, et sans se faire beaucoup prier, il se fourre avecques nostre curé et les aultres; et s'il estoit venu tard, il met peine d'aconsuyvir ceulx qui le mieulx avoient viandé. Ce maistre curé, qui estoit grand farseur et fin homme, commence à prendre la parolle à ce trenchecoille et luy va demander de son mestier et de cent mille choses, et le trenchecoille luy respondoit au propos le mieulx qu'il savoit. A chef de pièce, maistre curé se vire verz l'oste et en l'oreille luy dist : « Voulons nous bien tromper ce trenchecoille? — Oy, je vous en prie, ce dit l'oste; mais en quelle manière le pourrons-nous faire? — Par ma foy, dit le curé, nous le tromperons trop bien, si vous me voulez aider. — Et je ne demande aultre chose, dit l'oste. — Je vous diray que nous ferons, dit le curé : je faindray avoir mal au coillon et marchanderay à lui de le m'oster, et me feray lyer et mettre sur la table tout en point, comme pour le trencher. Et quand il viendra près et il vouldra veoir que c'est pour ouvrer de son mestier, je me leveray et luy monstreray le derrière. — Et que c'est bien dit, dist l'oste, qui à coup pensa ce qu'il vouloit faire, vous ne feistes jamais mieulx; laissez nous faire entre nous aultres, nous vous aiderons bien à parfaire la farce. — Je le veil, dit le curé. » Après ces paroles monseigneur le curé rassaillit nostre trenchecoille d'unes et d'aultres, et en la parfin luy dist, pardieu, qu'il avoit bien mes-

tier d'un tel homme qu'il estoit, et qu'il avoit ung coillon tout pourry et gasté, et vouldroit qu'il luy eust cousté bonne chose, et qu'il eust trouvé homme qui bien luy sceust oster. Et si froidement le disoit que le le trenchecoille cuidoit veritablement qu'il deist voir. Lequel luy respondit : « Monseigneur le curé, je veil bien que vous sachez, sans nul despriser, ne moy vanter de rien, qu'il n'y a homme en ce pays qui mieulx que moi vous sceust aider; et pour l'amour de l'oste de ceens, je vous feray de ma peine telle courtoisie, si vous vous voulez mettre en mes mains, que par droit vous en devrez estre content. — Et vrayment, dit maistre curé, c'est bien dit. » Conclusion, pour abreger, ilz furent d'accort. Et tost après fut la table ostée, et commença maistre trenchecoille à faire ses préparatoires pour besoigner; et d'aultre part le bon curé se mettoit à point pour faire la farse, qui ne lui tourna pas à jeu, et devisoit à l'oste et aux aultres comment il devoit faire. Et tantdis que ces approuches d'un costé et d'aultre se faisoient, l'oste de léens vint au trenchecoille, et luy dist : « Garde bien, quelque chose que ce prestre te dye, quand tu le tiendras pour ouvrer à ses coillons, que tu les lui trenches tous deux rasibus, et n'y fay faulte, si cher que tu as ton corps. — Saint Martin, si feray je, dist le trenchecoille, puis qu'il vous plaist. J'ai ung instrument si prest et si bien trenchant, que je vous feray present de ses genitoires avant qu'il ait loisir de moy rien dire. — Or on verra que tu

feras, dist l'oste; si tu faulx, je ne te fauldray pas. » Tout fut prest, et la table apportée, et monseigneur le curé en pourpoint, qui bien contrefaisoit l'adolé, et promectoit bon vin à ce trenchecoille. L'oste aussi et les serviteurs de léens, qui devoient tenir bon curé, qui n'avoient garde de le laisser eschapper. Et affin d'estre plus seur, le lièrent trop bien, et luy disoient que c'estoit pour mieux faire la farce, et quand il vouldroit ilz le laisseroient aller; et il les creut comme fol. Or vint ce vaillant trenchecoille garny à la couverte main de son petit rasoir, et commença à vouloir mettre les mains aux coillons de monseigneur le curé : « A dya! dit monseigneur le curé, faictes à traict et tout beau; tastez les le plus doulcement que vous pourrez, et après je vous diray lequel je veil avoir osté.— Trop bien », dit il : et lors tout souef lève la chemise et prend ses maistres coillons, gros et quarrez, et sans en plus enquerir, subitement les luy trencha tous deux d'un seul cop. Et bon curé de cryer, et de faire la plus male vie que jamais fist homme. « Hola! hola, dist l'oste, pille la pacience, ce qui est fait est fait; laissez-vous adouber. » Alors le trenchecoille le mect à point du surplus qui en tel cas appartient, et part et s'en va, attendant de l'oste il savoit bien quoy. Or ne fault-il pas demander se monseigneur le curé fut bien camus de se veoir ainsi desgarny. Et mectoit sus à l'oste qu'il estoit cause de son meschef; mais Dieu scet qu'il s'en excusoit bien, et disoit que si le trenchecoille ne se fust si tost

sauvé, qu'il l'eust mis en tel estat que jamais n'eust fait bien après. « Pensez vous, dit il, qu'il ne me desplaist bien de vostre ennuy, et plus beaucop qu'il est advenu en mon hostel ?» Ces nouvelles furent tost vollées par toute la ville ; et ne fault pas dire que aucunes damoiselles n'en furent bien marries d'avoir perduz les instrumens de monseigneur le curé ; mais aussi d'aultre part les dolens mariz en furent si joyeulx qu'on ne vous saroit dire n'escripre la dixiesme partie de leur lyesse. Ainsi que vous avez oy fut maistre curé puny, qui tant d'aultres avoit trompez et deceuz ; et oncques depuis ne se osa veoir entre gens, mais reclus et plain de melencolie fina bien tost après ses dolens jours.

LA LXVe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR LE PRÉVOST DE WASTENNES.

Comme souvent l'on mect en terme pluseurs choses dont en la fin on se repent, et à tard, advint naguères que ung gentil compaignon, demourant en ung village assez près du Mont-Saint-Michel, se devisoit à ung soupper, present sa femme, et aucuns estrangiers et pluseurs de ses voisins, d'un hostellain dudit Mont-Saint-

Michel, et disoit, affermoit et juroit sur son honneur, qu'il portoit le plus beau membre, le plus gros et le plus quarré qui fust en toute la marche d'environ; et avecques ce, qui n'empire pas le jeu, il s'en aidoit tellement et si bien que les quatre, les v, les six foiz ne luy coustoient non plus que s'on les prinst en la corne de son chaperon. Tous ceulx de la table oyrent bien voluntiers le bon bruyt qu'on donnoit à cet hostellain du Mont-Saint-Michel, et en parlèrent chacun comme il l'entendoit. Mais qui que y prinst garde, la dame de leens, femme du racompteur de l'ystoire, y presta trèsbien l'oreille, et luy sembla bien que la femme estoit eureuse et bien fortunée qui de tel mary estoit douée. Et pensa dèslors en son cueur que, s'elle povoit trouver honneste voye et subtille, elle se trouvera quelque jour audit Saint-Michel, et à l'ostel de l'homme au gros membre se logeroit; et ne tiendra que à luy qu'elle n'espreuve si le bon bruyt qu'on luy donne est vray. Pour executer ce qu'elle avoit proposé et en son courage deliberé, au chef de vj ou viij jours, elle print congé de son mary, pour aller en pelerinage au Mont-Saint-Michel. Et pour colorer l'occasion de son voyage, elle, comme femmes sçavent bien faire, trouva une bourde toute affaictée. Et son mary ne luy refusa pas le congé, combien qu'il se doubta tantost de ce qui estoit. Au partir, son mary luy dist qu'elle feist son offrande à saint Michel, et qu'elle se logeast à l'ostel dudit hostellain, et qu'elle le

recommendast à luy cent mille foiz. Elle promist de tout accomplir, et sur ce prend congé, et s'en va, Dieu scet, desirant beaucop se trouver au lieu de Saint-Michel. Tantost qu'elle fut partie, et bon mary de monter à cheval, et par aultre chemin que sa femme tenoit picque tant qu'il peut au Mont-Saint-Michel, et vint descendre tout secrètement avant que sa femme à l'ostel de l'ostellain dessus dit, lequel trèslyement le receut, et luy fist grand chère. Quand il fut en sa chambre, il dist à l'oste : « Or ça, mon hoste, vous estes mon amy de pieçà, et je suis le vostre; je vous veil dire qui m'amaine en ceste ville maintenant. Il est vray qu'environ v ou vj jours a, nous estions au soupper, en mon hostel, un grant tas de bons compaignons; et comme l'on entre en devises, je commençay à compter comment on disoit en ce pays qu'il n'y avoit homme mieux oustillé de vous »; et au surplus luy dist au plus près qu'il peut toutes les parolles qui alors touchant le propos furent dictes, et comme dessus est touché. « Or est il ainsi, dit il, que ma femme entre les aultres recueillit trèsbien mes parolles, et n'a jamais arresté tant qu'elle ayt trouvé manière de impétrer son congé pour venir en ceste ville. Et par ma foi, je me doubte fort et croy veritablement que sa principale intencion est d'esprouver, s'elle peut, si mes parolles sont vrayes que j'ay dictes touchant vostre gros membre. Elle sera tantost ceens, je n'en doubte point, car il luy tarde de soy y trouver; si

vous prie, quand elle viendra, que la recueillez lyement et luy faictes bonne chère, et luy demandez la courtoisie, et faictes tant qu'elle le vous accorde. Mais toutesfoiz ne me trompez point : gardez bien que vous n'y touchez ; prenez terme d'aller vers elle quand elle sera couchée, et je me mettray en vostre lieu, et vous orrez après bonne chose. — Laissez moy faire, par ma foy, dist l'ostellain, et je veil bien et vous promectz que je feray bien mon personnage. — A dya, toutesfoiz, dit l'autre, ne me faictes point de desloyauté; je sçai bien qu'il ne tiendra pas à elle que ne le facez. — Par ma foy, dist l'ostellain, je vous asseure que je n'y toucheray »; et non fist il. Il ne demoura guères que vecy venir nostre gouge et sa chamberière, bien lassées, Dieu le scet. Et bon hoste de saillir avant, et de recevoir la compaignie comme il luy estoit enjoinct, et qu'il avoit promis. Il fist mener madamoiselle en une trèsbelle chambre, et luy faire du bon feu et apporter tout du meilleur vin de leens, et alla querir de belles cerises toutes fresches, et vint bancqueter avec elle, en attendant le soupper. Il commence de faire ses approuches quand il vit son point; mais Dieu scet comment on le gecta loing de prinsault. En la parfin toutesfoiz, pour abreger, marché fut fait qu'il viendroit coucher avec elle environ la mynuyt tout secrètement. Et ce contract accordé, il s'en vint devers le mary de la gouge et luy compta le cas, lequel à l'heure prinse entre elle et l'ostellain, il se vint bouter en

son lieu et besongna le mieulx qu'il peult, et se leva devant le jour, et se vint remettre en son lit. Quand le jour fut venu, nostre gouge, toute melencolieuse, pensive et despiteuse, car point n'avoit trouvé ce qu'elle cuidoit, appella sa chambrière, et se levèrent, et le plus hastivement qu'elles peurent s'abillèrent, et voulrent paier l'oste et leur escot; mais l'oste dist qu'il ne prendroit rien d'elle. Et sur ce, adieu, et se part madamoiselle, sans aller ne oyr messe ne veoir saint Michel, ne desjeuner aussi; et sans ung seul mot dire, s'en vint en sa maison. Mais il vous fault savoir que son mary y estoit desjà, qui luy demanda qu'on disoit de bon à saint Michel. Elle, tant marrye qu'on ne pourroit plus, à peine s'elle daignoit respondre. « Et quelle chère, dit le mary, vous a fait vostre hoste! Par Dieu, il est bon compaignon. — Bon compaignon! dit-elle; il n'y a rien d'oultrage : je ne m'en saroie louer que tout à point. — Non, dame, dist il; et par saint Jehan, je pensoye que pour l'amour de moy il vous eust deu festoyer et faire bonne chère. — Il ne me chault, dist-elle, de sa chère : je ne vois pas en pelerinage pour la bonne chère de luy ne d'aultre; je ne pense qu'à ma devocion. — Devocion! dame, dit il, nostre Dame, vous y avez failly; je sçay trop bien pourquoy vous estes tant raffroignée, et que le cueur avez tant enflé. Vous n'avez pas trouvé ce que vous cuidiez; il y a bien à dire une once, largement. Dya, dya, madame, j'ay bien sceu la cause de vos-

tre pelerinage : vous cuidiez taster et esprouver le grand brichouart de nostre hoste de saint Michel ; mais, par saint Jehan, je vous en ay bien gardée, et garderay, si je puis. Et affin que vous ne pensiez pas que je vous mentisse quand je vous disoye qu'il l'avoit si grand, par Dieu, je n'ay dit chose qui ne soit vraye ; mais il n'est jà mestier que vous en sachez plus avant que par oyr dire, combien que, s'il vous eust voulu croire, et je n'y eusse contredit, vous aviez bonne devocion d'essayer sa puissance. Regardez comment je sçay les choses. Et pour vous mettre hors de suspection, sachez de voir que je vins ennuyt à l'heure que luy aviez mise, et ay tenu son lieu ; si prenez en gré ce que j'ay sceu faire, et vous passez doresenavant de ce que vous avez. Pour ceste foiz il vous est pardonné, mais de recheoir gardez vous en, pour autant qu'il vous touche. » La damoiselle, toute confuse et esbahie, voyant son tort evident, quand elle peut parler, crya mercy, et promist de non plus faire. Et je tiens que non fist elle de sa teste.

LA LXVIe NOUVELLE.

PAR PHILIPE DE LOAN.

'a guères que j'estoie à Saint-Omer avec ung grand tas de gentilz compaignons, tant de céens comme de Bouloigne et d'ailleurs, et après le jeu de paulme nous allasmes soupper en l'os-

tel d'un tavernier qui est homme de bien et beaucop joyeux; et a une trèsbelle femme, et en grand point, dont il a un trèsbeau filz, environ de l'eage de six à sept ans. Comme nous estions tous assis au soupper, le tavernier, sa femme, et leur filz d'emprès elle, avecques nous, les aucuns commencèrent à deviser, les aultres à chanter, et faisions la plus grand chère de jamais; et nostre hoste, pour l'amour de nous, ne s'i faindoit pas. Or avoit esté sa femme ce jour aux estuves, et son petit filz avecques elle. Si bien s'advisa nostre hoste, pour faire rire la compaignie, qu'il demanderoit à son filz de l'estat et gouvernement de celles qui estoient aux estuves avecques sa mère. Si luy va dire : « Vien çà, mon filz; par ta foy, dy moy laquelle de toutes celles qui estoient aux estuves avecques ta mère avoit le plus beau con et le plus gros. » L'enfant, qui se oyoit questionner devant sa mère, qu'il craindoit comme enfans font de coustume, vers elle regardoit et ne disoit mot. Et le père, qui n'avoit pas aprins de le veoir si muet, luy dist de rechef : « Or me dy, mon filz, qui avoit le plus gros con? dy hardiment. — Je ne sçay, mon père, dit l'enfant, toujours virant le regart vers sa mère. — Et par dieu, tu as menty, ce dist son père; or le me dy, je le veil savoir. — Je n'oseroye, dit l'enfant, pour ma mère; elle me batteroit. — Non fera, non, dit le père, tu n'as garde, je t'asseure. » Et nostre hostesse sa mère, non pensant que son fils deust

dire ce qu'il dist, luy dit : « Dy, dy hardiment ce que ton père te demande. — Vous me batteriez, dit il. — Non feray, non. » Et le père, qui vit que son filz eut congé de souldre sa question, luy demanda de rechef : « Or ça, mon filz, par ta foy, as tu bien regardé tous les cons de ces femmes qui estoient aux estuves ? — Saint Jehan, oy, mon père. — Et y en avoit il largement ? dy, ne mens point. — Je n'en vy oncques tant : ce sembloit une droicte garenne de cons. — Or çà, dy nous maintenant qui avoit le plus bel et le plus gros. — Vrayment, ce dist l'enfant, ma mère avoit tout le plus bel et le plus gros, mais il avoit un si grand nez. — Si grand nez ? dit le père : va, va, tu es bon filz. » Et nous commenceasmes tous à rire et à boire d'autant, et parler de cest enfant qui caquetoit si bien. Mais sa mère n'en savoit sa contenance, tant estoit honteuse, pource que son filz avoit parlé du nez; et croy bien depuis il en fut trèsbien torché, car il avoit encusé le secret de l'escole. Nostre hoste fist du bon compaignon ; mais il se repentit assez depuis d'avoir fait la question, dont la solucion le fist rougir. C'est tout pour le present.

LA LXVIIe NOUVELLE.

PAR PHILIPE DE LOAN.

Ores a trois ans ou environ que une assez bonne adventure advint à ung chaperon fourré de parlement de Paris. Et affin qu'il en soit memoire, j'en fourniray ceste nouvelle, non pas que je veille toutesfoiz dire que tous les chaperons fourrez ne soient bons et veritables; mais car il y eut non pas ung peu de desloyaulté en cestuy cy, mais largement, qui est chose estrange et non accoustumée, comme chacun scet. Or, pour venir au fait, ce chaperon fourré, en lieu de dire ce seigneur de parlement, devint amoureux à Paris de la femme d'un cordoannier qui estoit belle et gente, et enlangagée à l'advenant et selon le terrouer. Ce maistre chaperon fourré fist tant, par moyens d'argent et aultrement, qu'il parla à la belle cordoannière dessoubz sa robe et à part, et s'il avoit d'elle esté bien amoureux avant la joissance, encores en fut il trop plus feru depuis, dont elle se parcevoit et donnoit trèsbien garde, s'en tenoit trop plus fière, et se faisoit acheter. Luy estant en ceste rage, pour mandement, prière, promesse, don, ne requeste qu'il sceust faire, elle s'appensa de non plus

comparoir, affin encores de luy rengreger et plus accroistre sa maladie. Et veezcy nostre chaperon fourré qui envoye ses ambaxadeurs devers sa dame la cordoannière; mais c'est pour neant, elle n'y viendroit pour morir. Finalement, pour abreger, affin qu'elle voulsist venir vers luy comme aultresfoiz, il luy promist en la presence de trois ou de iiij qui estoient de son conseil quant à telles besoignes, qu'il la prendroit à femme si son mary terminoit vie par mort. Quand elle eut ceste promesse, elle se laissa ferrer et vint, comme elle souloit, au lever et aux aultres heures qu'elle povoit eschapper, devers le chaperon fourré, qui n'estoit pas mains feru que l'autre jadiz d'amours. Et elle, sentant son mary desjà vieil et ancien, et ayant la promesse desusdicte, se reputoit desjà comme sa femme. Pou de temps après, la mort trèsdesirée de ce cordoannier fut sceue et publiée; et bonne cordoannière se vient bouter de plain sault en l'ostel du chaperon fourré, qui la receut joyeusement, promist aussi de rechef qu'il la prendroit à femme. Or sont maintenant ensemble ces deux bonnes gens, le chaperon fourré et sa dame la cordoannière. Mais, comme souvent chose eue en dangier est trop plus cher tenue que celle qu'on a à bandon, ainsi advint ycy; car nostre chaperon fourré se commença à ennuyer et lasser de la cordoannière, et soy refroider de l'amour d'elle. Et elle le pressoit tousjours de paraccomplir le mariage dont il avoit fait la promesse, mais il luy dist: « M'a-

mye, par ma foy, je ne me puis jamais marier, car je suis homme d'eglise et tiens benefices telz et telz, comme vous savez; la promesse que je vous faiz jadis est nulle, et ce que j'en feis lors estoit pour la grand amour que je vous portoye, esperant aussi par ce moyen vous attraire plus legièrement. « Elle, cuidant qu'il fust lyé à l'eglise, et soy voyant aussi bien maistresse de léens que s'elle fust sa femme espousée, ne parla plus de ce mariage et alla son chemin accoustumé. Mais nostre chaperon fourré fist tant par belles parolles et pluseurs remonstrances, qu'elle fut contente de se partir de luy et espouser ung barbier, leur voisin, auquel il donna iij c. escuz d'or contens; et Dieu scet s'elle partit bien baguée. Or, vous devez savoir que nostre chaperon fourré ne fist pas legièrement ceste despartie ne ce mariage, et n'en fust point venu à bout si n'eust esté qu'il disoit à sa dame qu'il vouloit doresenavant servir Dieu et vivre de ces benefices et soy du tout rendre à l'eglise. Or fist il tout le contraire, quand il se vit desarmé d'elle et allyée au barbier; car il fist secrètement traicter, environ ung an après, pour avoir en mariage la fille d'un notable et riche bourgois de Paris. Et fut la chose faicte et passée, et fut jour prins et assigné pour les nopces; disposa aussi de ses benefices, qui ne sont que à simple tonsure. Ces choses sceues aval Paris et venues à la cognoissance de la cordoannière, maintenant barbière, creez qu'elle fut bien esbahie : « Voire,

dist elle, le traistre, m'a il en ce point deceue? il m'a laissée soubz umbre d'aller servir Dieu et m'a baillée à ung aultre. Et par nostre Dame de Clery, la chose ne demourra pas ainsi.» Non fist elle, car elle fist comparoir nostre chaperon fourré devant l'evesque, et illec son procureur remonstra bien et gentement sa cause, disant comment le chaperon fourré avoit promis à la cordoannière, en presence de pluseurs, que si son mary mouroit qu'il la prendroit à femme. Son mari mort, il l'a tousjours tenue jusques environ à ung an qu'il l'a baillée à ung barbier. Pour abreger, les tesmoings ouy, et la chose bien debatue, l'evesque adnichilla et jugea estre nul ledit mariage de ladicte cordoannière au barbier, et enjoindit et commenda au chaperon fourré qu'il la prinst comme sa femme; car elle estoit sienne, et de droit, puisqu'il avoit eu compaignie charnelle avecques elle après la promesse dessus dicte. Ainsi fut nostre chaperon fourré ramené des meures; il faillit d'avoir la belle fille du bourgois, et si perdit ses iij c. escus d'or que le barbier eut, et si luy maintint sa femme plus d'un an. Et s'il estoit bien mal content d'avoir sa cordoannière, le barbier estoit aussi joyeux d'en estre despesché. En la façon qu'avez oy s'est depuis naguères gouverné l'un des chaperons fourré du parlement de Paris.

LA LXVIIIe NOUVELLE.

PAR MESSIRE CHRESTIAN DE DYGOYNE, CHEVALIER.

Il n'est pas chose pou acoustumée ne de nouvel mise sus que femmes ont fait leurs mariz jaloux, voire, par Dieu, et coux aussi. Si advint naguères, en la ville d'Envers, ce propos, que une femme mariée, qui n'estoit pas des plus seures du monde, fut requise d'un tresgentil compaignon de faire la chose que savez. Et elle, comme courtoise et telle qu'elle estoit, ne refusa pas le service qu'on luy presentoit, mais debonnairement se laissa ferrer, et maintint ceste vie assez et longuement. En la parfin, comme fortune voult, qui ennemye et desplaisante estoit de leur bonne chevance, fist tant que le mary trouva la brigade en present meffait, dont en y eut de bien esbahiz. Ne sçay toutesfoiz lequel, ou l'amant, ou l'amye, ou le mary; toutesfoiz, l'amant, à l'aide d'une bonne espée à deux mains dont il estoit saisy, se sauva sans nul mal avoir, et ne fut de ame poursuy. Or demourèrent le mary et la femme; de quoy leurs propos furent, il se peut assez penser. Après toutesfoiz aucunes parolles dictes, et d'un costé et d'aultre, le mary, pensant en soy mesmes, puis qu'elle avoit

encommencé à faire la folye, que fort seroit de l'en retirer, et quand plus elle n'en feroit, si estoit tel le cas, que, venu à la cognoissance du monde, il en estoit noté comme deshonnoré; consydera aussi de la batre ou injurier de parolles que c'estoit peine perdue; si s'advisa à chef de pièce qu'il la chassera paistre ensus de luy, et ne sera jamais d'elle ordoyée sa maison au mains qu'il puisse. Si dist à sa femme assez doulcement : « Or cà, je voy bien que vous ne m'estes pas telle que vous deussiez estre par raison; toutesvoies, esperant que jamais ne vous adviendra, de ce qui est fait ne soit il plus parlé; mais devisons d'un aultre. J'ay ung affaire qui me touche beaucop, et à vous aussi; si vous fault engager tous noz joyaulx, et si vous avez quelque minot d'argent à part, il le vous fault mettre avant; car le cas le requiert. — Par ma foy, dit la gouge, je le feray voluntiers et de bon cueur; mais que vous me pardonnez vostre maltalent. — N'en parlez plus, dit il, nen plus que moy. » Elle, cuidant estre absolue et avoir remission de tous ses pechez, pour complaire à son mary, après la noise dessus dicte, bailla ce qu'elle avoit d'argent, ses verges, ses tixus, aucunes bourses estoffées bien richement, ung grand tas de couvrechefs bien fins, pluseurs pennes entières et de tresbonne valeur; bref, tout ce qu'elle avoit, et que son mary voulut demander, elle luy bailla pour en faire son bon plaisir. « En dya, dist il, encores n'ay je pas assez. » Quand il eut tout jusques à la robe et

la cotte simple qu'elle avoit sur elle, « Il me fault avoir ceste robe, dit il. — Voire, dit-elle, et je n'ay aultre chose à vestir; voulez vous que je voise toute nue? — Force est, dit il, que vous la me baillez, et la cotte simple aussi, et vous avancez; car, soit par amours ou par force, il la me fault avoir. » Elle, voyant que la force n'estoit pas sienne, se desarma de sa robe et de sa cotte simple, et demoura en chemise : « Tenez, dit elle, fays je bien ce qu'il vous plaist? — Vous ne l'avez pas tousjours fait, dit il; si à ceste heure vous m'obeissez, Dieu scet si c'est de bon cueur; mais laissons cela, parlons d'ung aultre. Quand je vous prins à mariage à la male heure, vous ne apportastes guères avecques vous, et encore le tant peu que ce fut, si l'avez vous et forfait et confisqué; il n'est jà mestier que je vous redye vostre gouvernement : vous sçavez mieulx quelle vous estes que nul aultre; et pour telle que vous estes à ceste heure, je vous baille le grand congé et vous dy le grand adieu; veezla l'huys, prenez garin, et si vous faictes que sage, ne vous trouvez jamais devant moy. » La pouvre gouge, plus esbahie que jamais, n'osa plus demourer après ces horribles parolles, après cest horrible ban, ains se partit et s'en vint rendre, ce croy je, à l'ostel de son amy par amours, pour ceste première nuyt, et fist mettre sus beaucop d'ambaxadeurs pour ravoir ses bagues et habillemens de corps; mais ce fut pour neant, car son mary, obstiné et endurcy en son pro-

pos, n'en voult oncques oyr parler, et encores mains de la reprendre; si en fut il beaucop pressé, tant des amis de son costé comme de ceulx de la femme; si fut sa bonne femme contrainte de gaigner au mieulx qu'elle peut des aultres habillemens, et en lieu de mary user d'amy, attendant le rappaisement de son dit mary, qui à l'heure de ce compte estoit encores mal content de sa dicte femme, et aucunement ne la vouloit veoir.

LA LXIXe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR.

Il n'est pas seullement cogneu de ceulx de la ville de Gand, où le cas que j'ay à vous descripre n'a pas long temps advint, mais de la plus part de ceulx de Flandres, et de vous qui estes cy presens, que à la bataille qui fut entre le roy de Honagrie et monseigneur le duc Jehan, que Dieu absoille, d'une part, et le grand Turc en son pais de Turquie d'aultre, plusieurs chevaliers et escuiers françois, flamens, alemans et picards furent prisonniers, dont les aucuns furent mors et executez, present le dit Turc, les aultres en chartre à perpetuité, les aultres condemnez à estre et faire office d'esclave, du nombre des quelx fut ung gentil chevalier du dit pais de Flandres, nommé

messire Clayz Utenhoven. Et par pluseurs ans exercea ledit office, qui ne luy estoit pas petit labeur, mais martire intollerable, attendu les delices où il avoit esté nourry et l'estat dont il estoit. Or devez vous savoir qu'il estoit marié pardeçà à Gand, et avoit espousé une trèsbelle et bonne dame qui de tout son cueur l'amoit et tenoit cher, laquelle prioit Dieu journellement que bref le peust ravoir et reveoir par deçà, si encores il estoit vif; s'il estoit mort, que par sa gráce luy voulsist ses pechez pardonner et le mettre au nombre des glorieux martirs qui pour le reboutement des infidèles et l'exaltacion de sa saincte foy catholicque se sont voluntairement offers et habandonnez à la mort temporelle. Ceste bonne dame, qui riche, belle et bonne estoit, et de grans amys continuellement pressée estoit et assaillye de ces amys qu'elle se voulsist remarier; lesquelx disoient et asseurement affermoyent que son mary estoit mort, et que s'il fust vif il fut retourné comme les aultres; s'il fust aussi prisonnier, on eust eu nouvelle de luy pour faire sa finance. Quelque chose qu'on dist à ceste bonne dame, ne raison qu'on luy sceust amener de apparence en cestuy fait, elle ne vouloit condescendre à ce mariage, et au mieulx qu'elle savoit s'en excusoit. Mais que luy valut ceste excusance, certes pou ou rien; car elle fut ad ce menée de ses parens et amys qu'elle fut contente d'obéir. Mais Dieu scet que ce ne fut pas à pou de regret, et estoient environ neuf ans passez qu'elle estoit

privée de la presence de son bon et loyal mary, lequel elle reputoit pieça mort; et si faisoient la plus part, et presque tous ceulx qui le cognoissoient. Mais Dieu, qui ses serviteurs et champions garde et preserve, l'avoit aultrement disposé; car encores vivoit, faisant son ennuyeux office d'esclave. Pour rentrer en matère, ceste bonne dame fut mariée à ung aultre chevalier, et fut environ demi an en sa compaignie, sans aultres nouvelles oyr de son bon mary que les precedentes, c'est asavoir qu'il étoit mort. D'adventure, comme Dieu le voult, ce bon et loyal chevalier messire Clays estant encore en Turquie à l'heure que madame sa femme s'est ailleurs allyée, faisant le beau mestier d'esclave, fist tant par le moien d'aucuns crestians gentilzhommes et marchans qu'il fut delivré, et se mist en leur galée, et s'en retourna par deçà. Et comme il estoit sur son retour, il rencontra et trouva, passant pays, pluseurs de sa congnoissance qui trèsjoyeux furent de sa delivrance : car à la vérité dire il estoit trèsvaillant homme, bien renommé et vertueux. Et tant s'espandit le trèsjoyeux bruit de sa désirée délivrance qu'il parvint en France, en Artoys et en Picardie, où ses vertuz n'estoient pas mains cogneues que en Flandres, dont il estoit natif. Et de ces marches ne tarda guères qu'elles vindrent en Flandres et jusques aux oreilles de sa trèsbelle et bonne dame et espouse, qu fut bien esbahie, et de tous ses sens tant al-

terée et soupprinse qu'elle ne savoit sa contenance. « Ha! dist elle, à chef de pièce, quand elle sceut parler, mon cœur ne fut oncques d'accord de faire ce que mes parens et amys m'ont à force contrainte de faire. Hélas! et qu'en dira mon trèsloyal seigneur et mary, auquel je n'ay pas gardé loyaulté comme je deusse, mais comme femme fresle, legère et muable de courage, ay baillé part et porcion à aultruy de ce dont il estoit et devoit estre le seul seigneur et maistre? Je ne suis pas celle qui doit ou ose attendre sa presence; je ne suys pas aussi digne qu'il me doye ou veille regarder, ne jamais veoir en sa compaignie. » Et ces paroles dictes, accompaignées de grands larmes, son trèshoneste, trèsvertueux et loyal cueur s'évanuyt, et cheut paulmée. Elle fut prinse et portée sur ung lit, et luy revint le cueur; mais depuis ne fut en puissance d'homme ne de femme de la faire menger ne dormir, ainçois fut trois jours continuelz tousjours plorant, en la plus grand tristesse de cueur que jamais femme fut. Pendant lequel temps elle se confessa et ordonna comme bonne chrestienne, priant mercy à tout le monde, specialement à monseigneur son mary. Et tost après elle mourut, dont ce fut trèsgrand dommage; et n'est point à dire le desplaisir qu'en print mon dit seigneur son mary, quand il en sceut la nouvelle; et à cause de son dueil fut en trèsgrand danger de suyvir par semblable accident sa très-

loyale espouse ; mais Dieu, qui l'avoit sauvé d'aultres grands perilz, le preserva de ce dangier.

LA LXXe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR.

Un gentil chevalier d'Alemaigne, grand voyageur, aux armes preux, cortois, et de toutes bonnes vertuz largement doué, au retourner d'un loingtain voiage, luy estant en ung sien chasteau, fut requis d'ung son subject demourant en sa ville mesme d'estre parrain de tenir sur fons son enfant, dont la mère s'estoit delivrée droit à la coup du retour du dit chevalier. Laquelle requeste fut au dit bourgois libéralement accordée, et jasoit que le dit chevalier eust en sa vie pluseurs enfans tenuz sur fons, si n'avoit il jamais donné son entente aux sainctes parolles par le prestre proferées ou mistère de ce saint et digne sacrement, comme il fist à ceste heure ; et luy semblerent, comme elles sont à la verité, plaines de haulx et divins mistères. Ce baptesme achevé, comme il estoit liberal et courtois, affin d'estre veu de ses hommes, demoura à disner en la ville, sans monter au chasteau, et luy tindrent compaignie le curé, son compère, et aucuns aultres des plus gens de bien,

lesquels, après pluseurs devises, montèrent en jeu d'unes et d'aultres matères, tant que monseigneur commença à loer beaucop le digne sacrement de baptesme, et dist hault et cler, oyans tous : « Si je savoye veritablement que à mon baptesme eussent esté pronuncées les dignes et sainctes parolles que j'ay oyes à ceste heure au baptesme de mon nouveau filleul, je ne craindroye en rien le dyable qu'il eust sur moy puissance ne autorité, sinon seulement de moy tempter, et me passeroye de faire le signe de la croix; non pas, affin que bien vous m'entendez, que je ne sache trèsbien que ce signe est suffisant à rebouter le diable; mais ma foy est telle que les paroles dictes au baptesme d'un chascun cristien, s'elles sont telles que aujourd'uy j'ay oyes, sont valables à rebouter tous les dyables d'enfer, s'il en y avoit encores autant. — En verité, respondit alors le curé, monseigneur, je vous asseure, *in verbo sacerdotis*, que les mesmes paroles qui ont esté dictes aujourd'uy au baptesme de vostre filleul furent dictes et celebrées à vostre baptesme; je le sçay bien, car je mesmes vous baptisay, et en ay aussi fresche memoire comme si ce eust hier esté. Dieu fasse mercy à monseigneur vostre père; il me demanda le lendemain de votre baptesme qu'il me sembloit de son nouveau fils; telz et telz furent vos parrains, et telz et telz y estoient. » Et racompta toute la manière du baptisement, et le fist bien certain que mot avant ne mot arrière n'eut en son baptisement de celuy à

son filleul. « Et puisqu'ainsi est, dist alors ce gentil chevalier, je promectz à Dieu mon createur tant honorer de ferme foy le saint sacrement de baptesme que jamais, pour quelque peril, encontre ou assault que le dyable me face, je ne feray le signe de la croix, mais par la seule memoire du sacrement de baptesme l'en chasseray ensus de moy, tant ay ferme foy en ce divin mistère; et ne me semblera jamais possible que le dyable puisse nuyre à homme armé de tel escu; car il est tel et si ferme que seul y vault sans aultre aide, voire acompaigné de vraye foy. » Ce disner se passa, et ne sçay quants ans après, ce bon chevalier se trouva en une bonne ville en Alemaigne, pour aucuns affaires qui l'y tirèrent, et fut logé en l'hostellerie. Comme il estoit ung soir avec ses gens, après soupper, devisant et esbatant avec eulx, fain luy print d'aller au retrait; et car ses gens s'esbatoient, n'en voult nulz oster de l'esbat; si print une chandelle et tout seul s'en va au retrait. Comme il entroit dedans, il vit devant luy ung grand monstre horrible et terrible, ayant grandes et longues cornes, les yeux plus alumés que flambe de fornaise, les braz gros et longs, les griffes aguez et trenchans, et bref c'estoit ung monstre trèsespoventable, et ung dyable, comme je croy. Et pour tel le tenoit le bon chevalier, lequel de prinsault fut assez esbahi d'avoir telle rencontre. Néantmains toutesfoiz print cueur, hardement et vouloir de soy defendre s'il estoit assailly; et luy souvint du veu qu'il

avoit fait, et du saint et divin mistère de baptesme. Et en ceste foy marche vers ce monstre, que j'appelle dyable, et luy demanda qui il estoit, et qu'il demandoit. Ce dyable, sans mot dire, le commença à compter, et bon chevalier de se defendre, qui n'avoit toutesfoiz pour toutes armeures que ses mains, car il estoit en pourpoint comme pour aller coucher, et son bon escu de ferme foy au saint mistère de baptesme. La lucte dura longuement, et fut ce bon chevalier tant las que merveilles de soutenir ce dur assault. Mais il estoit tant fort armé de son escu de foy que pou luy nuysoient les coups de son ennemy. En la parfin que ceste bataille eut bien duré une bonne heure, ce bon chevalier se print aux cornes de ce dyable, et luy en esracha une dont il le bacula trop bien et malgré luy. Comme victorieux se partit de luy, et le laissa là comme recréant, et vint trouver ses gens qui s'esbatoient, comme ilz faisoient par avant son partement, qui furent bien effraiez de veoir leur maistre en ce point eschauffé qu'il estoit tant esgratigné le visage, le pourpoint, chemises, chausses et tout desrompu et deschiré, et comme tout hors d'alaine. « Ha! monseigneur, dirent-ilz, dont venez vous, et qui vous a ainsi habillé? — Qui? dit il; ce a esté le deable, à qui je me suis tant combatu que j'en suis tout hors d'alaine et en tel point que vous veez; et vous asseure par ma foy que je tien veritablement qu'il m'eust estranglé et devoré, se à ceste heure ne me fust souvenu de mon bap-

tesme et du hault mistère de ce saint sacrement, et de mon veu que je feis ores a ne sçai quants ans; et creez que je ne l'ai pas faulsé; car, quelque danger que j'aye eu, oncques ne feis le signe de la croix, mais souvenant du saint sacrement dessus dit, me suis hardyment defendu et franchement eschappé, dont je loe et mercye nostre seigneur, qui par ce bon escu de saincte foy m'a si sauvement preservé. Viennent tous les aultres qui en enfer sont, tant que ceste enseigne demeure, je ne les crains; vive, vive nostre benoist Dieu, qui ses chevaliers de telles armes scet adouber! » Les gens de ce bon seigneur, oyans leur maistre ce cas racompter, furent bien joyeux de le veoir en bon point, mais esbahis de la corne qu'il leur monstroit, qu'il avoit à ce dyable de la teste esrachée. Et ne savoient juger, non fist oncques personne qui depuis la veist, de quoi elle estoit, si c'estoit os ou corne, comme aultres cornes sont, ou que c'estoit. Alors ung des gens de ce chevalier dist qu'il vouloit aller veoir se ce dyable estoit encores où son maistre l'avoit laissé, et s'il le trouvoit il se combatroit à luy et luy arracheroit l'aultre corne. Son maistre luy dist qu'il n'y allast point; il dist que si feroit. « N'en fay rien, dist son maistre, le peril y est trop grand. — Ne m'en chault, dit l'autre, je y veil aller. — Si tu me croiz, dit son maistre, tu n'yras pas. » Quoy qu'il fust, il y voult aller, et desobeir à son maistre. Il print en sa main une torche et une grande hache, et vint au lieu où

son maistre s'estoit combatu. Quelle chose il y fist, on n'en scet rien, mais son maistre, qui de luy se doubtoit, ne le sceut si tost suyr qu'il ne le trouva pas, ne le dyable aussi, et n'oyt oncques puis nouvelles de son homme. En la fasson qu'avez oy se combatit ce bon chevalier au dyable, et le surmonta par la vertu du saint sacrement de baptesme.

LA LXXIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR LE DUC.

A Saint Omer n'a pas long temps advint une assez bonne histoire qui n'est mains vraye que l'euvangile, comme il a esté et est cogneu de pluseurs notables gens, dignes de foy et de croire. Et fut le cas tel, pour abreger : Ung gentilhomme, chevalier des marches de Picardie, pour lors bruyant et frez, de grand autorité et de grand lieu, se vint loger en une hostellerie qui par le fourrier de monseigneur le duc Phelippe de Bourgoigne son maistre luy avoit esté delivrée. Tantost qu'il eut mis pié à terre, comme il est de coustume aus dictes marches, son hostesse luy vint au devant, et trèsgracieusement, comme elle estoit coustumière de ce faire, le receut et bienviengna ; et luy, des courtois le plus honorable, la

baisa doulcement, car elle estoit belle et gente et en bon point, et mise sur le bon bout, appellant sans mot dire trop bien son marchant à son baisier et accolement, et de prinsault n'y eut celuy des deux qui ne pleust bien à son compaignon. Si pensa le chevalier par quel train et moien il parviendroit à la joissance de son hostesse, et s'en descouvrit à ung de ses serviteurs, qui en peu d'heure tellement batist les besoignes, qu'ilz se trouvèrent ensemble. Quand ce gentil chevalier vit son hostesse preste d'oyr, d'entendre et escouter ce qu'il vouldroit dire, pensez qu'il fut joyeux oultre mesure, et de grand haste et ardent desir qu'il eut d'entamer la matère qu'il vouloit ouvrir, il oblya de serrer l'huys de la chambre, que son serviteur au partir de leur assemblement laissa entrouverte, et commença sa harengue à l'heure, sans regarder à aultre chose; et l'ostesse, qui ne l'oyoit pas à regret, luy respondoit tout au propos, tant qu'ilz estoient si bien d'accord qu'oncques musicque ne fut pour eulx plus doulce, instrumens ne pourroient mieulx estre accordez que eulx deux, la mercy Dieu, estoient. Or advint, ne sçay par quelle adventure, ou si l'oste de leens, mary de l'ostesse, queroit sa femme pour aucune chose luy dire, en passant par adventure par devant la chambre où sa femme avec le chevalier jouoit des cimbales, il en oyt le son; si se tira vers le lieu où ce beau deduit se faisoit, et au hurter qu'il fist à l'huys, il trouva l'atelée du chevalier et de sa femme,

dont d'eulx il fut le plus esbahy de trop, et en reculant subitement, doubtant les empescher et destourber de la doulce oeuvre qu'ilz faisoient, leur dist, pour toutes menaces et tençons : « Et par la mort bieu, vous estes bien meschantes gens, et à vostre fait mal regardans, qui n'avez eu tant de sens, quand vous voulez faire telz choses, que de serrer et tirer les huys après vous. Or pensez que c'eust esté si ung aultre que moy vous eust trouvez ! Et, par Dieu, vous estiez gastés et perduz, et eust esté vostre fait decelé, et tantost sceu par toute la ville. Faictes aultrement une aultre foiz, de par le dyable ! » Et sans plus dire tire l'huys et s'en va ; et bonnes gens de raccorder leurs musettes, et de parfaire la note encommencée. Et quand ce fut fait, chacun s'en alla à sa chacune, sans faire semblant de rien ; et n'eust esté, espoir, leur cas jamais descouvert ou au mains si publicque que de venir à l'oreille de vous ne de tant d'aultres gens, si n'eust esté le mary, qui ne se doubtoit pas tant de ce qu'on l'avoit fait coupaut que de l'huis qu'il trouva desserré.

LA LXXIIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE QUIEVRAIN.

A propos de la nouvelle precedente, es marches de Picardie avoit naguères ung gentilhomme, et tien que encores y soit il à ceste heure, qui tant amoureux estoit de la femme d'un chevalier son voisin, qu'il n'avoit ne bon jour ne bonne heure s'il n'estoit auprès d'elle, ou à tout le mains qu'il en eust nouvelle, et il n'estoit pas mains cher tenu d'elle, qui n'est pas pou de chose. Mais la doleur estoit qu'ilz ne savoient trouver fasson ne manière d'estre à part et en lieu secret, pour à loisir dire et deceler ce qu'ilz avoient sur le cueur que, pour rien en la presence de nul, tant fust leur amy, n'eussent voulu descouvrir. Au fort, après tantes males nuitz et jours doloureux, amour, qui ses serviteurs loyaulx aide et secoure quand bien luy plaist, leur appresta ung jour très-desiré, ou quel le doloreux mary, plus jaloux que nul homme vivant, contrainct fut d'abandonner le mesnaige et aller aux affaires qui tant luy touchoient, que sans y estre en personne il perdoit une grosse somme de deniers, et par sa presence il la povoit conquerir, ce qu'il fist; en laquelle gaignant, il conquist bien meilleur butin, comme d'estre nommé

coux, avec jaloux qu'il avoit nom auparavant; car il ne fut pas si tost sailly de l'ostel, que le gentilhomme, qui ne glatissoit après aultre beste, vint pour se fourrer dedans, et, sans faire long sejour, incontinent executa ce pour quoy il venoit, et print de sa dame tout ce que ung serviteur en ose ou peut demander, si plaisantement et à si bon loisir qu'on ne pourroit mieulx souhaitter. Et ne se donnèrent garde que le mary les surprint; dont ne se donnèrent nul mal temps, esperans la nuyt parachever ce que le jour trèsjoieulx, et pour eulx trop court, avoyent encommencé, pensant à la verité que le dyable de mary ne deust retourner jusques au lendemain au disner, voire au plus tost. Mais aultrement alla, car les deables le rapportèrent à l'ostel, ne scay et aussi ne me chault de savoir comment il sceut tant abreger ses besoingnes; assez souffist dire qu'il revint le soir, dont la compaignie, c'est assavoir des deux amans, fut bien esbahie; et furent si surprins, car point ne se doubtoient de ce dolent retourner, que le pouvre gentilhomme n'eut aultre advis que de se bouter ou retraict de la chambre, esperant en saillir par quelque voye que sa dame trouveroit avant que le chevalier y mist le pié; dont il advint tout aultrement, car nostre chevalier, qui pour ce jour avoit chevauché xv ou xvj grosses lieues, estoit tant las qu'il ne povoit les rains trayner; et voulut souper en sa chambre où il s'estoit deshousé, et il fist couvrir, sans aller en la sale. Pensez que le

bon gentilhomme rendoit bien gorge du bon temps qu'il avoit eu ce jour, car il mouroit de faim, de froit et de paour. Et encores, pour plus enrager et engreger son mal, une toux le va prendre si grand et horrible que merveille, et ne failloit guères que chacun coup qu'il toussoit qu'il ne fust oy de la chambre où estoit l'assemblée du chevallier, de la dame et des aultres gens de léens. La dame, qui avoit l'oeil et l'oreille tousjours à son amy, l'entreoyt d'adventure, dont elle eut grand frayeur au cueur, doubtant que son mary ne l'oyst aussi. Si trouva manière, tantost après soupper, de se bouter seulette en ce retraict, et dist à son amy pour Dieu qu'il se gardast d'ainsi tousser. « Helas ! dit il, m'amye, je n'en puis mais ; Dieu scet comment je suis puny ; et, pour Dieu, pensez de moy tirer d'icy. — Si feray je », dit elle. Et à tant se part, et bon escuyer de recommencer sa chanson de tousser, voire si trèshault qu'on l'eust bien peu oyr de la chambre, si n'eussent esté les devises que la dame faisoit mettre en termes. Quand ce bon escuyer se vit ainsi assailly de la toux, il ne sceut aultre remède, affin de non estre oy, que de bouter sa teste ou pertuis du retrait, où il fut bien encensé, Dieu le scet, de la confecture de léens ; mais encores amoit il ce mieulx que d'estre oy. Pour abreger, il fut long temps la teste en ce retraict, crachant, mouchant et toussant, et sembloit que jamais ne deust faire aultre chose. Neantmains, après ce bon coup, sa toux le laissa,

et se cuida tirer dehors ; mais il n'estoit en sa puissance de soy ravoir, tant parestoit avant et fort bouté leens. Pensez qu'il estoit bien à son aise. Bref il ne savoit trouver fasson d'en saillir, quelque peine qu'il y mist. Il avoit tout le col escorché et les oreilles detrenchées. En la parfin, comme Dieu le voulut, il s'efforça tant qu'il eracha l'ays percé du retrait, et le rapporta à son col ; mais en sa puissance n'eust esté de l'en oster, et quoy qu'il luy fust ennuyeux, si amoit il mieux estre ainsi que comme il estoit par avant. Sa dame le vint trouver en ce point, dont elle fut bien esbahie, et ne luy sceut secourir, mais luy dist, pour tous potages, qu'elle ne saroit trouver fasson du monde de le traire de leens. « Est-ce cela? dist il; hola, hola! par la mort bieu, je suis assez armé pour en combatre ung aultre, mais que j'aye une espée en ma main », dont il fut tantost saisy d'une trèsbonne. La dame le voyant en tel point, quoy qu'elle eust trèsgrand doubte, ne se pouvoit tenir de rire, ne l'escuyer aussi. « Or çà, à Dieu me commend, dist il lors, je m'en voys essayer comment je passeray par céans ; mais premier brouillez moy le visage bien noir. » Si fist elle, et le commenda à Dieu. Et bon compaignon, à tout l'ays du retraict en son col, l'espée nue en sa main, la face plus noire que charbon, commence à saillir en la chambre, et de bonne adventure le premier qu'il encontra ce fut le dolent mary, qui eut de le veoir si grand paour, cuidant que ce fust ung dyable, qu'il se laissa tumber du

hault de luy à terre que à pou qu'il ne se rompit le col, et fut longuement comme tout paulmé. Sa femme, l'oyant en ce point, saillit avant, monstrant plus de semblant d'effroy qu'elle ne sentoit beaucop, et le print aux braz, luy demandant qu'il avoit. A chef de pièce qu'il fut revenu à luy, il dist à voix casse bien piteuse : « Et n'avez vous veu ce dyable que j'ay encontré ? — Certes si ay, dit elle ; à peu que je n'en suis morte, de la grand frayeur que j'ay eue à le veoir. — Et dont peut il venir ceens, dit il, ne qui le nous a envoyé ? Je ne seray de cest an ne de l'autre rasseuré, tant ay esté espoventé. — Par Dieu, ne moy aussi, dist la devote dame ; creez que c'est signifiance d'aucune chose. Dieu nous veille garder et defendre de toute male adventure ! Le cueur ne me gist pas bien de ceste vision. » Alors tous ceulx de l'ostel dirent chacun sa rastelée de ce dyable, cuidans à la verité que la chose fust vraye. Mais la bonne dame savoit bien la trainnée, qui fut bien joyeuse de les veoir tous en ceste opinion ; et depuis continua avec le dyable dessus dit le mestier que chacun fait volentiers, au desceu du mary et de tous aultres, fors d'une chambrière secretaire de leurs affaires.

LA LXXIIIe NOUVELLE.

PAR MAISTRE JEHAN LAUVIN.

En la bonne et doulce conté de saint Pol, naguères, en ung gros village assez prochain de la ville de saint Pol, avoit ung bon simple laboureur marié avec une femme belle et en grand point, de laquelle le curé du dit village estoit tant amoureux que l'on ne pourroit plus. Et pour ce qu'il se sentoit si esprins du feu d'amours et que difficile luy estoit de servir sa dame sans estre sceu ou à tout le mains suspicionné, se pensa qu'il ne povoit bonnement parvenir à la joissance d'elle sans premier avoir celle du mary, mesmement que necessaire luy estoit ainsi faire. Cest advis descouvrit à sa dame pour en avoir son oppinion, qui luy conseilla souverainement estre propice et très bonne pour mener à fin leurs amoureuses intencions. Nostre curé donc, en ensuyvant le conseil tant de sa dame comme le sien propre, se fist par gracieux et subtilz moyens accoincte de celuy dont il vouloit estre compaignon ou lieutenant, et tant bien se conduisit avec le bon homme qu'il ne buvoit ne mangoit quelque jour, meismement quand aultre euvre faisoit, que tousjours ne parlast de son bon curé; chacun jour de la sepmaine le vouloit

avoir à disner, ou à souper; bref riens n'estoit bien fait à l'ostel du bon homme si le curé n'estoit present. Et à ce moien, toutesfoiz qu'il vouloit, il venoit à l'ostel et à telle heure que bon luy sembloit. Mais quand les voisins de ce simple laboureur, voyant par adventure ce qu'il ne povoit veoir, obstant la credence et faebleté qui luy avoient bandé et caché les yeulx, luy dirent qu'il ne luy estoit honeste d'avoir ainsi journellement le repaire du curé, et que ce ne se povoit ainsi continuer sans le grand deshonneur de sa femme, mesmement que les aultres voisins et ses amis l'en notoient et parloient en son absence. Quand le bon homme se sentit ainsi aigrement reprins de ses voisins, et qu'ilz luy blasmoient le repaire de son curé en son hostel, force luy fut de dire au curé qu'il se deportast de hanter en sa maison; et de fait, luy defendit par motz exprès et menasses que jamais ne s'i trouvast s'il ne luy mandoit, affermant par grands sermens que s'il l'y trouvoit, il compteroit avecques luy et le feroit receveur oultre son plaisir, et sans luy en savoir gré. La defense despleut au curé plus que ne vous saroie dire; mais nonobstant qu'elle fust aigre, pourtant ne furent les amourettes rompues, car elles estoient si parfond enracinées ès cueurs des autres deux parties par les exploiz qui s'en estoient ensuyz, que impossible estoit les desrompre ne desjoindre, quelque menace qui sourdre prist. Or, oez comment nostre curé se gouverna après que la defence luy fut faicte.

Par l'ordonnance de sa dame, il print règle et coustume de la venir visiter toutes les foiz qu'il sentoit le mary estre absent. Mais assez lourdement s'i conduisit, car il ne sceut faire sa visitacion sans le sceu des voisins qui avoient esté cause que la defense avoit esté faicte, ausquelx le fait autant desplaisoit que s'il leur eust touché singulièrement. Le bon homme fut de rechef adverty par eulx, qui luy dirent que le curé avoit prins accoustumance d'aller estaindre le feu en son hostel comme paravant la defense. Nostre simple mary, oyant ces nouvelles, fut bien esbahy et encores plus courroucé la moitié, lequel, pour y trouver expedient et convenable remède, pensa tel moyen que je vous diray. Il dist à sa femme, sans monstrer aultre semblant que tel qu'il avoit accoustumé, qu'il vouloit aller, ung jour tel qu'il nomma, mener à saint Omer une charrettée de blé, et que pour mieulx besoigner, il y vouloit mesmes aler. Quand le jour nommé qu'il vouloit partir fut venu, il fist, ainsi qu'on a de coustume en Picardie, et specialement entour saint Omer, charger son chariot de blé à mynuyt, et à celle mesme heure voulut partir, et quand tout fut appareillé et prest, print congé à sa femme, et vuida avecques son chariot. Et si tost qu'il fut hors de sa porte, elle la ferma et tous les huys de sa maison. Or vous devez entendre que nostre marchant de blé fist son saint Omer de l'ostel d'un de ses amys qui demouroit au bout de la ville, où il alla arriver, et mist son chariot

en la cour du dit amy, qui savoit toute la traynnée, et lequel il envoya pour faire le guet et escouter à l'entour de sa maison pour veoir si quelque larron y viendroit. Ce bon voisin et amy, quand il fut à l'endroit où il devoit asseoir son guet, il se tapit au coing d'une forte haye espesse, duquel lieu luy apparoient toutes les entrées de la maison au dit marchant, dont il estoit serviteur et grand amy en ceste partie. Guères n'eut escouté que veezcy maistre curé qui vient pour alumer sa chandelle, ou pour mieulx dire pour l'estaindre, et tout coyement et doulcement hurte à l'huys de la court; lequel fut tantost oy de celle qui n'avoit pas talent de dormir en celle attente: c'estoit sa dame, laquelle sortit habilement en chemise, et vint mettre ens son confesseur, et puis ferme l'huys, le menant au lieu où son mary deust avoir esté. Or revenons à nostre guet, qui, quand il parceut tout ce qui fut fait, se leva de son guet, et s'en alla sonner sa trompette et declara tout au bon mary. Sur quoy incontinent conseil fut prins et ordonné en ceste manière: le marchand de blé faindit retourner de son voyaige avecques son chariot de blé, pour certaines adventures qu'il doubtoit luy advenir ou estre advenues; si vint hurter à sa porte et hucher sa femme, qui se trouva bien esbahie quand elle oyt sa voix; et tant ne le fut qu'elle ne print bien le loisir de mucer son amoureux le curé en ung casier qui estoit en la chambre. Et pour vous donner à entendre quelle chose

c'est ung casier, c'est ung garde-mangier en la façon d'une huche, long et estroict par raison et assez profund. Après que le curé fut mussé où l'on musse les œufz, le beurre, le fourmage et aultres telles vitailles, la vaillante mesnagière, comme moitié dormant, moitié veillant, se presenta devant son mary, et luy dist : « Helas! mon bon mary, quelle adventure pouvez vous avoir, que si hastivement retournez ? certainement il y a aucune chose et meschef qui ne vous laisse faire vostre voyage ? Helas! pour Dieu, dictes le moy tost.» Le bon homme, qui ne povoit plus s'il n'enrageoit, combien que semblant ne fist, voulut aller en sa chambre, et illec dire les causes de son hastif retour. Quand il fut où il cuidoit trouver son curé, c'est assavoir en sa chambre, commença à compter les raisons de la rompture de son voyaige. Premier dit que pour la suspicion qu'il avoit de la desloyaulté d'elle, craindoit trèsfort estre du reng de bleuz vestuz, qu'on appelle communement noz amis, et que au moien de ceste suspicion estoit il ainsi tost retourné. Item, que ceste suspicion avoit si trèsfort frappé et hurté à son ymaginacion, que, quand il s'estoit trouvé hors de sa maison, aultre chose ne luy venoit au devant, que le curé estoit son lieutenant tantdiz qu'il alloit marchander. Item, pour experimenter son ymaginacion, dit qu'il estoit ainsi retourné, et à celle heure voulut avoir la chandelle et regarder si sa femme osoit bien couscher sans compaignie en son absence. Quand il eut

achevé les causes de son retour, la bonne dame s'escrya, disant : « Ha ! mon bon mary, dont vous vient maintenant ceste vaine jalousie ? Avez vous perceu en moy aultre chose qu'on ne doit veoir ne juger d'une bonne, loyale et preude femme ? Helas ! que maudicte soit l'heure qu'oncques je vous cogneu, et que l'alyance fut de moy avec vous, pour ainsi à tort estre suspicionnée de ce que mon cueur ne sceut oncques penser. Ha ! vous me cognoissez encores mal, et ne savez combien net et entier mon cueur veult estre et demourer. » Le bon marchant eust peu estre contraint de croire ses bourdes, s'il n'eust rompu sa parolle ; si dist qu'il vouloit averer son ymaginacion. Incontinent, et sans plus la laisser sermonner, vint sercher et visiter les angletz de sa chambre à tous lez au mieulx qu'il luy fut possible ; esquelx lieux, quand il les eut visitez et qu'il n'y trouvoit point ce qu'il queroit, il se donna garde du casier, et jugea qu'il convenoit que son compaignon y fust, et sans en monstrer semblant, hucha sa femme et luy dist : « M'amye, combien que sans cause et à grand tort je vous suspicionne d'estre vers moy desloyale, et que telle ne soiez que ma faulse ymaginacion m'apporte, toutesfoiz je suis si ahurté et enclin à croire et m'arrester en mon opinion, que impossible m'est d'estre jamais plaisamment avecques vous. Et pour ce je vous prie que soiez contente que la divorce et separacion soit faicte de nous deux, et que amoureusement partis-

sons noz biens communs par egale porcion.» La gouge, qui desiroit assez ce marché, affin que plus aiséement se trouvast avec son curé, accorda sans guères dissimuler à la requeste de son mary, par telle condicion toutesfoiz qu'elle faisant la part des meubles, elle commenceroit et feroit le premier choix. « Et pour quelle raison, dit le mary, voulez vous choisir la première? c'est contre tout droit et justice.» Ilz furent longtemps en different pour choisir premier; mais en la fin le mary vaincquit, qui print le premier et print le casier, où il n'y avoit que flans, tartes et fourmages, et aultres menues vitailles, entre lesquelx nostre curé estoit ensevely, et lequel oyoit ces bons devis qui à sa cause se faisoient. Quand le mary eut choisy le casier, la dame choisit la chaudière, puis le mary ung aultre meuble, puis elle ung aultre, et ainsi consequemment jusques ad ce que tout fut party et porcionné. Après laquelle parchon faicte le bon mary dist: « Je suis content que vous demourez en ma maison jusques ad ce que aurez trouvé logis pour vous; mais de ceste heure je veil emporter ma part, et la mectre à l'ostel d'un de mes voisins. — Faictes en, dist elle, vostre bon plaisir.» Et il demanda une bonne longue corde, et en lya et adouba son casier, puis fist venir son charreton, à qui fist atteler son casier d'un cheval, et luy chargea qu'il le menast à l'ostel d'un tel son voisin. La bonne dame, oyant ceste deliberacion, laissoit tout convenir, car de donner conseil au contraire

ne s'osoit avancer, doubtant que le casier ne fust ouvert; ainsi abandonna tout à telle adventure que advenir povoit. Le casier, ainsi que dit est, fut attelé au cheval, et mené par la rue, pour aller où le bon homme l'avoit ordonné. Mais guères n'ala loing que le maistre curé, à qui les œufz et le beurre crevoient les yeulx, cria pour Dieu mercy. Le charreton, oyant ceste voix piteuse resonnant de ce casier, descendit tout esbahy, et hucha les gens et son maistre, qui ouvrirent le casier, où ilz trouvèrent le pouvre prisonnier, doré et empapiné d'œufz, de fromaige, de laict et aultres choses plus de cent. Ce pouvre amoureux estoit tant piteusement appoincté qu'on ne savoit du quel il avoit le plus. Et quand le bon mary le vit en ce point, il ne se peut tenir de rire, combien que courroussé deust estre. Si le laissa courre, et vint à sa femme monstrer comment il n'avoit eu trop grand tort d'estre suspicionneux de sa faulse desloyauté. Elle, qui se vit par exemple vaincue, cria mercy, et il luy fut pardonné par telle condicion que si jamais le cas luy advenoit, elle fust mieulx advisée de mettre son homme aultre part que ou casier, car le curé en avoit eu sa robe en peril d'estre à tousjours gastée. Et après ce, ilz demourèrent ensemble long temps, et rapporta l'omme son casier, et ne sçay point que son curé s'i trouvast depuis, lequel, au moien de ceste adventure, fut, comme encores est, appellé sire Baudin casier.

LA LXXIVe NOUVELLE.

PAR PHILIPPE DE LOAN.

Ainsi que naguères monseigneur le seneschal de Boulennois chevauchoit parmy le pays d'une ville à l'aultre, en passant par ung hamelet l'on y sonnoit au sacrement, et pource qu'il avoit doubté de non povoir venir à la vile où il contendoit en temps pour oyr messe, car l'heure estoit près de midy, il s'advisa qu'il descendroit audit hamelet pour veoir Dieu en passant. Il descendit à l'huis de l'eglise, et puis s'en alla rendre assez près de l'aultier où l'on chantoit la grand messe, et si prochain se mist du prestre qui celebroit, qu'il le povoit en celebrant de costé percevoir. Quand il eut levé Dieu et calice, et fait ainsi comme il appartient, pensant à part luy, après qu'il eut veu monseigneur le seneschal estre derrière luy, et non sachant si à bonne heure estoit venu pour veoir Dieu lever; ayant toutesfoiz opinion qu'il estoit venu tard, il appella son clerc et luy fist alumer arrière la torche, puis en gardant les cerimonies qu'il fault faire et garder, leva encores une foiz Dieu, disant que c'estoit pour monseigneur le seneschal. Et puis ce fait, proceda oultre jusques ad ce qu'il fust parvenu à son *agnus Dei*;

lequel quant il l'eut dit trois foiz, et que son clerc luy bailla la paix pour baiser, la refusa, et, en rabrouant trèsbien son clerc, disant qu'il ne savoit ne bien ne honneur, la fist bailler à monseigneur le seneschal, qui la refusa de tous poins deux ou trois foiz. Et quand le prestre vit que monseigneur le seneschal ne vouloit prendre la paix devant luy, il laissa Dieu qu'il tenoit en ses mains, et print la paix et la porta à monseigneur le seneschal, et luy dist que s'il ne la prenoit devant luy il ne la prendroit jà luy mesmes : « Ce n'est raison, dist le prestre, que j'aye la paix devant vous. » Adonc, monseigneur le seneschal, voyant que sagesse n'avoit illec lieu, s'accorda au curé et print la paix, puis le curé après; et ce fait, s'en retourna parfaire sa messe de ce qui restoit à parfaire.

LA LXXVe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE THALEMAS.

Au temps de la guerre des deux partiz, les ungs nommez Bourgoignons, les aultres Ermignacz, advint à Troyes, en Champaigne, une assez gracieuse adventure, qui trèsbien vault la racompter et mectre en compte, qui fut telle. Ceulx de Troies, pour lors que par avant ilz eussent esté Bourgoignons, s'estoient tournez

Ermignacz, et entre eulx avoit conversé ung compaignon à demy fol, non pas qu'il eust perdue l'entière cognoissance de raison, mais à la verité il tenoit plus du costé de dame folie que de raison, quoy que aucunesfoiz il executast, et de la main et de la bouche, pluseurs besoingnes que plus sage de luy n'eust sceu achever. Pour venir doncques au propos encommencé, le galant sus dit estant en garnison avec les Bourgoignons à sainte Manehot, mist une journée en termes avec ses compaignons, et dist que s'ilz le vouloient croire, il leur bailleroit bonne doctrine pour attrapper ung grand ost des loudiers de Troyes, lesquelx, à la verité, il haioit mortellement, et ilz ne l'amoient guères, mais le menassoient tousjours de pendre s'ilz le povoient tenir. Veezcy qu'il dist : « Je m'en yrai vers Troyes et m'approucheray des fauxbourgs, et feray semblant d'espier la ville, et de tenter de ma lance les fossez, et si près de la ville m'approucheray que je seray prins. Je suis seur que si tost que le bon bailly me tiendra, il me condemnera à pendre, et nul de la ville ne s'i opposera pour moy, car ilz me hayent trestous. Ainsi seray-je bien matin mené au gibet, et vous serez embuschez au bosquet qui est au plus près. Et tantost que vous orrez venir moy et ma compaignie, vous sauldrez sur l'assemblée, et en prendrez et tiendrez à vostre volunté, et me delivrerez de leurs mains. » Tous les compaignons de la garnison s'i accordèrent, et dirent, puis qu'il osoit bien entre-

prendre ceste adventure, ilz luy aideroient à la fournir. Et pour abreger, le gentil folastre s'approucha de Troyes, comme il avoit devant dit, et, comme il desiroit, fut prins, dont le bruyt s'espandit tost parmy toute la ville; et n'y eut celuy qui ne le condemnast à pendre; mesme le bailly, si tost qu'il le vist, dist et jura par ses bons dieux qu'il seroit pendu par la gorge. « Hélas! monseigneur, disoit-il, je vous requier mercy, je ne vous ay rien meffait. — Vous mentez, ribauld, dist le bailly, vous avez guydé les Bourgoignons en ceste marche, et avez encusé les bon bourgois et marchans de ceste ville; vous en aurez vostre payement, car vous en serez au gibet pendu. — Ha! pour Dieu, monseigneur, dit nostre bon compaignon, puis qu'il fault que je meure, au moins qu'il vous plaise que ce soit bien matin, et que en la ville où j'ay eu tant de cognoissance et d'accointance, je ne reçoyve trop publicque punicion. — Bien, bien, dist le bailly, on y pensera. » Le lendemain, dès le point du jour, le bourreau avec sa charette fut devant la prison, où il n'eust guères esté que veezcy venir le bailly à cheval et ses sergens et grand nombre de gens pour l'acompaigner, et fut nostre homme mis, troussé et lyé sur la charette, et, tenant sa musette, dont il jouoit continuellement, on le maine devers la Justice, où il fut plus acompaigné, quoy qu'il fust matin, que beaucoup d'aultres n'eussent esté, tant estoit hay en la ville. Or devez vous savoir que les com-

paignons de la garnison de saincte Manehot n'oblièrent pas de eulx embuscher au bois auprès de la dicte Justice, dès la mynuyt, tant pour sauver leur homme, quoy qu'il ne fust pas des plus sages, tant aussi pour gaigner prisonniers et aultres choses s'ilz povoient. Eulz là doncques venuz et arrivez, disposèrent de leur fait comme de guerre et ordonnèrent une gaitte sur un arbre, qui leur devoit dire quand ceulx de Troyes seroient à la Justice. Celle gaitte ainsi mise et logée dist qu'elle feroit bon devoir. Or sont venuz et descenduz ceulx de la Justice devant le gibet, et le plus abregement que faire se peut, le bailly commende qu'on despesche nostre povre coquard, qui estoit bien esbahy où ses compaignons estoient, qu'ilz ne venoient ferir dedans ces ribaulx Erminacz. Il n'estoit pas bien à son aise, mais regardoit devant et derrière, et le plus le boys; mais il n'oyoit ne veoit rien. Il se confessa le plus longuement qu'il peut, toutesfoiz il fut osté du prestre, et, pour abreger, monte sur l'eschelle, et luy là venu fut bien esbahy, Dieu le scet, et regarde et veye tousjours vers ce bois; mais c'estoit pour neant, car la gaitte ordonnée pour faire saillir ceulx qui rescourre le devoient étoit sur cest arbre endormye; si ne savoit que dire ne que faire ce pouvre homme, sinon qu'il pensoit estre à son derrain jour. Le bourreau, à chef de pièce, fist ses preparacions pour luy bouter la hart au col pour le despescher. Et quand il vit ce, il s'advisa d'un tour qui luy fut bien

proufitable, et dist : « Monseigneur le bailly, je vous prie pour Dieu que avant que on mette plus avant la main en moy, que je puisse jouer une chanson de ma musette, et je ne vous demande plus; je suis après content de morir, et vous pardonne ma mort et à tout le monde. » Ceste requeste luy fut passée, et sa musette luy fut en hault portée. Et quand il la tint, le plus à loysir qu'il peut, il la commence à sonner, et joua une chanson que les compaignons de l'embusche dessus dicte cognoissoient trèsbien, et y avoit : « Tu demeures trop, Robinet, tu demeures trop. » Et au son de la musette la gaitte s'esveilla, et de paour qu'elle eut se laissa cheoir du hault en bas de l'arbre où elle estoit, et dist : « On pend nostre homme! Avant, avant, hastez vous tost. » Et les compaignons estoient tous prestz; et au son d'une trompette saillirent du bois, et se vindrent fourrer sur le bailly et sur tout le mesnage qui devant le gibet estoit. Et à cest effroy, le bourreau fut tant esperdu et esbahy qu'il ne savoit et n'eut oncques l'advis de luy bouter la hart au col, et le bouter jus, mais luy pria qu'il luy sauvast la vie, ce qu'il eust fait trèsvoluntiers; mais il ne fut pas en sa puissance; trop bien fist il aultre chose et meilleur, car luy, qui sur l'eschelle estoit, cryoit à ses compaignons : « Prenez chula cà, prenez cestuy; ung tel est riche, ung tel est mauvais garnement. » Bref, les Bourgoignons tuèrent un grand tas en venue de ceulx de Troyes, et prindrent des prisonniers ung grand nombre,

et sauvèrent leur homme en la façon que vous oés, qui bien leur dist que jour de sa vie n'eut si belles affres qu'il avoit à ceste heure eu.

LA LXXVIe NOUVELLE.

PAR PHILIPE DE LOAN.

L'on m'a pluseurs foiz dit et compté par gens dignes de foy ung bien gracieux cas dont je fourniray une petite nouvelle, sans y descroistre ne adjouster aultre chose que servant au propos. Entre les aultres chevaliers de Bourgoigne ung en y avoit naguères, lequel, contre la coustume et usage du pais, tenoit à pain et à pot une donzelle belle et gente, en son chasteau que point ne veil nommer. Son chapellain, qui estoit jeune et frez, voyant ceste belle fille, n'estoit pas si constant que ne fust par elle souvent tenté, et en devint trop bien amoureux. Et quand il vit mieulx son point, compta sa rastelée à madamoiselle, qui estoit plus fine que moustarde; car la mercy Dieu elle avoit rendy et couru pais tant que du monde ne savoit que trop. Elle pensoit bien en soy mesmes que si elle accordoit au prestre sa requeste, son maistre, qui veoit cler, quelque moien qu'elle trouvast, s'en donneroit bien garde. et ainsi perdroit le plus pour

le mains. Si delibera de descouvrir l'embusche à son maistre, qui n'en fist que rire, car assez s'en doubtoit, attendu les regards, devises et esbatemens qu'il avoit veu entre eulx deux; ordonna neantmains à sa gouge qu'elle entretenist le prestre, voire sans faire la courtoisie, et si fist elle si bien que nostre sire en avoit tout au long du braz. Et nostre bon chevalier souvent luy disoit : « Par dieu! par dieu! nostre sire, vous estes trop privé de ma chambrière; je ne sçay qu'il y a entre vous deux, mais si je savoye que vous y pourchassissiez rien à mon desavantage, nostre Dame! je vous punyroie bien. — En verité, monseigneur, respondit maistre domine, je n'y calenge ne demande rien; je me devise à elle, et passe temps, comme les aultres de ceans; jour de ma vie ne luy requis d'amours ne d'aultre chose. — Pour tant le vous dy je, dist le seigneur; si aultrement en estoit, je n'en seroie pas content. » Si nostre domine avoit bien poursuy au paravant de ces parolles, plus aigrement et à toute force continua sa poursuite, car où qu'il rencontrast la gouge, de tant près la tenoit que contraincte estoit, voulsist ou non, donner l'oreille à sa doulce requeste; et elle duicte et faicte à l'esperon et à la lance, endormoit nostre prestre et l'assommoit, et en son amour tant fort le boutoit qu'il eust pour elle ung Ogier combatu. Si tost que de luy s'estoit sauvée, tout le plaidoyé d'entre eulx deux estoit au maistre par elle racompté, qui grand plaisir en avoit. Et pour faire la

farse au vif, et bien tromper son chapellain, il commenda à sa gouge qu'elle luy assignast journée d'estre en la ruelle du lit où ilz couchoient, et luy dist : « Si tost que monseigneur sera endormy, je feray tout ce que vous vouldrez; rendez vous donc en la ruelle tout doulcement.» Et fault, dit il, que tu le laisses faire, et moy aussi : je suis seur que quand il cuidera que je dorme, qu'il ne demourra guères à t'enferrer, et j'aray appresté à l'environ de ton devant le las jolis où il sera attrappé. » La gouge en fut contente, et fist son rapport à nostre sire, qui jour de sa vie ne fut plus joieux, et sans penser ne ymaginer peril ne danger où il se boutoit, comme en la chambre de son maistre, ou lit et à la gouge de son maistre, toute raison estoit de luy à cest cop arrière mise; seullement luy chailloit d'accomplir sa folle volunté, combien que naturelle et de pluseurs accoustumée. Pour faire fin à long procès, maistre prestre vint à l'heure assignée bien doulcement en la ruelle, Dieu le scet; et sa maistresse luy dist tout bas : « Ne sonnez mot; quand monseigneur dormira, je vous toucheray de la main et venez emprès moy.— En la bonne heure », ce dit il. Le bon chevalier, qui à ceste heure ne dormoit mie, se tenoit à grand peine de rire; toutesfoiz, pour faire la farse, il s'en garda, et, comme il avoit proposé et dit, il tendit son filé ou son las, lequel qu'on veult, tout à l'endroit de la partie où maistre prestre avoit plus grand desir de hurter. Or est tout prest,

et nostre sire appellé, et au plus doulcement qu'il peut entre dedans le lit, et sans guères barguigner il monte dessus le tas pour veoir plus loing. Si tost qu'il fut logé, bon chevalier tire bien fort son las, et dit tout hault : « Ha! ribauld prestre, estes vous tel? » Et bon prestre de soy retirer. Mais il n'ala guères loing, car l'instrument qu'il vouloit accorder au bedon de la gouge estoit si bien du las encepé, qu'il n'avoit garde de deslonger, dont si très-esbahy se trouva qu'il ne savoit sa contenance ne que advenu il luy estoit. Et de plus fort en plus fort tiroit son maistre le las, qui grand douleur luy eust esté, si paour et esbahissement ne luy eussent tollu tout sentement. A chef de pièce il revint à luy, et sentit très-bien ces douleurs, et bien piteusement pria mercy à son maistre, qui tant grand faim avoit de rire que à peine il savoit parler. Si luy dist il neantmains après qu'il eust très-bien aval la chambre parbondy : « Allez vous en, nostre sire, et ne vous advienne plus; ceste foiz vous sera pardonnée, mais la seconde seroit irremissible. — Hélas! monseigneur, ce respond il, jamais ne m'aviendra; elle fut cause de ce que j'ay fait. » A ce coup, il s'en alla, et monseigneur se recoucha, qui espoir acheva ce que l'autre encommença. Mais sachez bien qu'oncques puis ne s'i trouva le prestre au sceu du maistre. Bien peut estre qu'en recompense de ses maulx la gouge en eut depuis pitié, et, pour sa conscience acquicter, luy presta son bedon, et tellement s'ac-

cordèrent que le maistre en valut pis tant en biens comme en honneurs. Et du surplus je me tais et à tant.

LA LXXVIIe NOUVELLE.

PAR ALARDIN.

Ung gentilhomme des marches de Flandres, ayant sa mère bien ancienne et trèsfort debilitée de maladie, plus languissant et vivant à malaise que nulle aultre femme de son eage, esperant d'elle mieulx valoir et amender, combien que ès marches de France il feist sa residence, la visitoit souvent; et à chacune foiz que vers elle venoit, tousjours estoit tant de mal oppressée, qu'on cuidast bien que l'ame en deust partir. Et une foiz entre les aultres, comme il l'estoit venu veoir, elle au partir luy dist : « Adieu, mon filz, je suis seure et me semble que jamais vous ne me verrez; car je m'en vois morir. — Ha dya, ma mère, respondit il, vous m'avez tant ceste leczon recordée que j'en suis saoul et ennuyé; deux ans, trois ans sont jà passés et expirez que tousjours ainsi m'avez dit, mais vous n'en avez rien fait; prenez bon jour, je vous en prie, si n'y faillez point. » La bonne damoiselle, oyant de son filz la response, quoyque

malade et vieille fust, en soubriant luy dist adieu. Or se passèrent puis ung an, deux ans, tousjours en languissant. Ceste femme si fut arrière de son filz visitée, et ung soir, comme en son lit en l'ostel d'elle estoit couchée, tant fort oppressée de mal qu'on cuidoit bien qu'elle allast à Mortaigne, si fut ce bon filz appelé de ceulx qui gardoient sa mère, et luy dirent que bien à haste à sa mère venist, car seurement elle s'en alloit. « Dictes vous donc, dit il, qu'elle s'en va ? Par ma foy, je ne l'ose croire; tousjours dit elle ainsi, mais rien n'en fait. — Nenny, nenny, dirent ses gardes, c'est à bon escient; venez vous en, car on voit bien qu'elle s'en va. — Je vous diray, dist il : allez devant et je vous suyz; et dictes bien à ma mère, puis qu'elle s'en veult aller, que par Douay point ne s'en aille, car le chemin est trop mauvais; à peu que davant hier moy et mes chevaulx n'y demourasmes.» Il se leva neantmains, et housse sa robe longue et se mect en train pour aller veoir si sa mère feroit la derrenière et finable grimace. Luy là venu, la trouva fort malade et que passé avoit une subite faulte qui la cuidoit bien emporter; mais, Dieu mercy, elle avoit ung petit mieulx. « N'est ce pas ce que je vous dy ? commence à dire ce bon filz; l'on dit tousjours ceens, et si fait elle mesme, qu'elle s'en va et qu'elle se meurt, et rien n'en fait. Prengne bon terme, de pardieu, comme tant de foiz luy ay dit, et si ne faille point. Je m'en retourne dont je vien; et si vous advise pour

toutesfoiz que vous ne m'appellez plus, s'elle s'en devoit aller toute seulle, si ne lui feray je pas à ceste heure compaignie. » Or appartient que je vous compte la fin de mon emprinse. Ceste damoiselle ainsi malade que dit est revint de ceste extreme maladie, et comme auparavant depuis vesquit en languissant l'espace de trois ans, pendant lesquelx ce bon filz une foiz d'adventure la vint veoir, et à ce coup qu'elle rendit l'esperit. Mais le bon fut quant on le vint querir pour estre au trespas d'elle, qu'il vestoit une robe neuve, et n'y vouloit aller. Message sur aultre venoit vers luy, car sa bonne mère, qui tiroit à la fin, le vouloit veoir et recommender aussi son ame. Mais tousjours aux messagiers respondoit : « Je sçay bien qu'elle n'a point de haste, qu'elle attendra bien que ma robe soit mise à point. En la parfin tant luy fut dit et remonstré qu'il s'en alla devers sa mère, sa robe neuve vestue sans les manches, lequel quand en ce point fut d'elle regardé, luy demanda où estoient les manches de sa robe, et il dist : « Elles sont là dedens, qui n'attendent estre parfaictes sinon que vous nous descombrez la place. — Si seront donc tantost achevéez, ce dist la bonne damoiselle : car je m'en vois à Dieu, au quel humblement mon ame recommende, et à toy, mon filz. » Et lors cy prins cy mis, la croix entre ses braz bien serréement reposant, rendit l'ame à Dieu, sans plus mot dire ; laquelle chose voyant son bon fils, commença tant fort à plorer et soy desconforter

que jamais ne fut veu le pareil, et n'estoit nul qui conforter le sceust; tant fort mesmes le print il au cueur que devant n'en tenoit compte par semblant, que au bout de quinze jours de dueil il mourut.

LA LXXVIIIe NOUVELLE.

PAR JEHAN MARTIN.

Au pais de Brabant, qui est bonne marche et plaisante, fournye à droit et bien garnye de belles filles, et bien sages coustumièrement, et le plus et des hommes on soult dire, et se trouve assez veritable, que tant plus vivent et plus sont sotz, naguères advint que ung gentilhomme en ce point né et destené s'avolenta d'aller voyager oultre mer en divers lieux, comme en Cypre, en Rhodes, et ès marches d'environ; et au derrenier fut en Hierusalem, où il receut l'ordre de chevalerie. Pendant lequel temps de son voyage, sa bonne femme ne fut pas si oiseuse qu'elle ne presta son quoniam à trois compaignons ses voisins, lesquelx, comme à court plusieurs servent par temps et termes, eurent leur audience. Et tout premier ung gentil escuier frisque, frez et friant en bon point, qui tant rembourra son bas à son chier coust, tant en substance de

son corps que en despence de pecune, car à la verité elle tant bien le pluma qu'il n'y failloit point renvoier, qu'il s'ennuya et retira, et de tous poins l'abandonna. L'aultre après vint, qui chevalier estoit et homme de grand bruyt, qui bien joyeux fut d'avoir gaigné la place, et besoigna au mieulx qu'il peut en la façon comme dessus, moyennant de quibus, que la gouge tant bien savoit avoir que nul aultre ne l'en passoit. Et bref, se l'escuier qui paravant avoit la place avoit esté rongé et plumé, damp chevalier n'en eut pas mains. Si tourne bride et print garin, et aux aultres la queste abandonna. Pour faire bonne bouche, la damoiselle d'un maistre prestre s'accointa, et, quoy qu'il fust subtil et ingenieux et sur argent bien fort luxurieux, si fut il rançonné de robes, de vaisselles, et d'aultres bagues largement. Or advint, Dieu mercy, que le vaillant mary de ceste gouge fist savoir sa venue, et comment en Hierusalem avoit esté fait chevalier; si fist sa bonne femme l'ostel apprester, tendre, parer, nectoyer et orner au mieulx qu'il fut possible. Bref, tout estoit bien net et plaisant, fors elle seulement, qui en l'ostel estoit, car du pluc et butin qu'elle avoit à la force de ses reins conquesté avoit acquis vaisselle et tapisserie, linge et aultres meubles en bonne quantité. A l'arriver que fist le doulx mary, Dieu scet la joye et grand feste qu'on luy fist, celle en especial qui mains en tenoit de compte, c'est asavoir sa vaillant femme. Je passe tous ses bienviengnans, et

vien ad ce que monseigneur son mary, quoy que coquard fust et estoit, se donna garde de foison de meubles, courant aval son hostel, qui avant son voyage n'estoit léens. Vint aux coffres, aux buffetz, et en assez d'aultres lieux, et trouve tout multiplié, dont l'avertin luy monta en la teste, et de prinsault devyna ce qui estoit; si s'en vint tost bien eschaufé et trèsmal meu devers sa bonne femme, et demanda dont sourdoient tant de biens comme ceulx que j'ay dessus nommez. « Saint Jehan, ce dist ma dame, monseigneur, ce n'est pas mal demandé; vous avez bien cause d'en tenir telle manière, et il semble que vous soiés courroussé, qui vous voit. — Je ne suis pas trop à mon aise, dit il, car je ne vous laissay pas tant d'argent à mon partir, et si n'en povez tant avoir espergné que pour avoir acquis tant de vaisselle, tant de tapisserie, et le surplus des bagues que je trouve céens; il fault, et je n'en doubte, car j'ay cause, que quelqu'ung se soit de vous accointé qui nostre mesnage ait ainsi renforcé? — Et pardieu, monseigneur, respond la simple femme, vous avez tort, qui pour bien faire me mettez sus telle vilannie; je veil bien que vous le sachez que je ne suis pas telle, mais meilleur en tous endroiz que à vous n'appartient; et n'est-ce pas bien raison qu'avec tout le mal que j'ay eu d'amasser et espergner, pour accroistre et embellir vostre hostel et le mien, j'en soye reprochée, lesdengée et tencée? C'est bien

loing de recognoistre ma peine comme ung bon mary doit faire à sa bonne preude femme. Telle l'avez-vous, meschant maleureux, dont c'est dommage.» Ce procès, quoy qu'il fust plus long, pour ung temps se cessa, et s'avisa maistre mary, pour estre de l'estat de sa femme asseuré, qu'il feroit tant avec son curé, qui son trèsgrand amy estoit, que d'elle orroit la devote confession, ce qu'il fist au moien du curé, qui son fait conduisit ; car ung bien matin, en la bonne sepmaine que de son curé pour soy confesser s'approucha, en une chapelle secrète devant il l'envoya, et à son mary vint, qu'il adouba de son habit, et pour estre son lieutenant l'envoya devers sa femme. Si nostre mary fut joyeux, il ne le fault jà demander. Quand en ce point il se trouva, il vint en la chappelle, et ou siége du prestre sans mot dire entra ; et sa femme d'approcher, qui à genoux se mist devant ses piez, cuidant pour vray estre son curé, et sans tarder commença sa confession et dist *Benedicite*. Et nostre sire son mary respondit *Dominus*, et au mieulx qu'il sceut, comme le curé l'avoit aprins, assovit de dire ce qui affiert. Après que la bonne femme eut dit la confession generale, descendit au particulier, et vint parler comment, durant le temps que son mary avoit esté dehors, ung escuier avoit esté son lieutenant, dont elle avoit en or, en argent et en bagues beaucop amendé. Et Dieu scet que en oyant ceste confession, le mary estoit bien à son aise ; s'il eust osé, voluntiers l'eust tuée à

ceste heure ; toutesfoiz, affin d'oyr encores le surplus, s'il y est, aura il pacience. Quand elle eut dit tout au long de cest escuier, du chevalier s'est accusée, qui comme l'autre l'avoit bien baguée. Et bon mary, qui de dueil se crève et fend, ne scet que faire de soy descouvrir et bailler l'absolucion sans plus attendre ; il n'en fist rien néantmains, et print loysir et pacience d'escouter ce qu'il orra. Après le tour du chevalier, le prestre vint en jeu, dont elle s'accusa bien humblement; mais, par nostre dame, à cest coup, bon mary perdit pacience et n'en peut plus oyr; si jecta jus chape et surplis, et se monstrant, luy dist : « Faulse et desloyale, or voiz je et cognois bien vostre grand trahison ! et ne vous suffisoit-il de l'escuier et puis du chevalier, sans à ung prestre vous donner, qui par Dieu plus me desplaist et courrousse que tout ce que fait avez. » Vous devez savoir que de prinsault ceste vaillant femme fut esbahie et soupprinse; mais le loysir qu'elle eut de respondre si très-bien l'asseura et sa contenance de manière si bien ordonna, que, à l'oyr, sa response estoit plus asseurée que la plus juste de ce monde; faisoit à Dieu son oroison; si respondit à chef de pièce comme le saint esperit l'inspira, et dist bien froidement : « Pouvre coquard, qui ainsi vous tourmentez, savez-vous bien au mains pour quoy ? Or, oyez-moy, s'il vous plaist; et pensez-vous que je ne sceusse très-bien que c'estiez vous à qui me confessoie ? Si vous ay servy comme le cas le requiert, et

sans mentir de mot vous ay confessé tout mon cas ; véezcy comment : De l'escuier me suis accusée, et c'estes vous, mon doulx amy ; quand vous m'eustes en mariage, vous estiez escuier, et lors feistes de moy ce qu'il vous pleut, et me fournistes, vous le savez, Dieu scet comment. Le chevalier aussi dont j'ay touché et m'en suis encoulpit, par ma foy, vous estes celuy, car à vostre retour vous m'avez fait dame. Et vous estes aussi le prestre, car nul, si prestre n'est, ne peut oyr confession. — Par ma foy, m'amye, dist lors le chevalier, or m'avez vous vaincu et bien monstré que sage et trèsbonne vous estes, et que sans cause et à tort et trèsmal adverty vous ay chargée et dit du mal assez, dont il me desplaist, et m'en repens, et vous en crye mercy, vous promettant de l'amender à vostre dit. — Legièrement il vous est pardonné, ce dit la vaillant femme, puis que le cas vous cognoissez. » Ainsi qu'avez oy fut le bon chevalier deceu par le subtil et percevant engin de sa desloyalle femme.

LA LXXIXe NOUVELLE.

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY.

Au bon pays de Bourbonnoys, où voluntiers les bonnes besoignes se font, avoit l'aultre hier ung medicin, Dieu scet quel ; oncques Ypocras ne Gallien ne practicquèrent ainsi la science comme il faisoit : car en lieu de cyrops, de buvraiges, de doses, d'electuaires et de cent mille aultres besoignes que medicins solent ordonner tant à conserver la santé de l'homme que pour la recouvrer s'elle est perdue, il ne usoit seullement que d'une manière de faire, c'est assavoir, de bailler clistères. Quelque maladie qu'on luy apportast ou denunçast, tousjours faisoit bailler clistères, et toutesfoiz si bien luy venoit en ses besoignes et affères que chacun estoit content de luy, et garisoit chacun, dont son bruyt creut et augmenta qu'on l'appeloit par tout, tant ès maisons des princes et seigneurs comme en grosses abbayes et bonnes villes. Et ne fut oncques Aristote ne Gallien ainsi autorisé, par especial du commun peuple, que ce bon maistre dessus dit. Et tant monta sa renommée que pour toute chose l'on demandoit son conseil ; et estoit tant entonné incessamment qu'il ne savoit au quel

entendre. Se une femme avoit rude mary, fel et mauvais, elle venoit au remède à ce bon maistre. Bref, de tout ce dont on peust demander conseil d'homme, nostre bon maistre avoit la huée. Advint ung jour que ung bon simple homme champestre avoit perdu son asne; et après la longue queste d'icelluy, s'advisa de tirer vers ce maistre qui si très-sage estoit; et à la coup de sa venue il estoit tant avironné de peuple qu'il ne savoit au quel entendre. Ce bon homme néantmains rompit la presse, et, quoy que le maistre parlast et respondist à pluseurs, luy compta son cas, c'est asavoir de son asne qu'il avoit perdu, priant pour Dieu qu'il luy voulsist radressier et bailler chose dont il le peust recouvrer. Ce maistre, qui plus aux aultres que à luy entendoit, quand le bruyt et son de son langage, dont rien il n'avoit entendu, fut finy, se vira devers luy, cuidant qu'il eust aucune enfermeté; et affin d'en estre despesché, dist à ses gens : « Baillez luy clistère. » Et ce dit, devers les aultres se tourna. Et le bon simple homme qui l'asne avoit perdu, non sachant que le maistre avoit dit, fut prins des gens du maistre, qui tantost, comme il leur estoit chargé, luy baillèrent ung clistère, dont il fut bien esbahy, car il ne savoit que c'estoit. Quand il eut ce clistère, dès qu'il fut dedans son ventre, il picque et s'en va, sans plus demander de son asne, cuidant certainement par ce le retrouver. Il n'eut guères esté avant que le ventre luy brouilla et grouilla tellement qu'il

fut contraint de soy bouter en une vieille masure inhabitable, pour faire ouverture au clistère, qui demandoit la clef des champs. Et au partir qu'il fist, il mena si grant bruyt que l'asne du pouvre homme, qui passoit assez près, comme esgaré et venu d'adventure, commence à racaner et cryer ; et bon homme de s'avancer et lever sus et chanter *Te Deum*, et venir à son asne, qu'il cuidoit avoir recouvert ou trouvé par le clistère que luy fist bailler le maistre, qui eut encores plus de renommée sans comparaison que paravant. Car des choses perdues on le tenoit vray enseigneur, et de toute science aussi le trèsparfait docteur, quoy que d'un seul clistère toute ceste renommée venist. Ainsi avez oy comment l'asne fut trouvé par ung clistère, qui est chose bien apparente et qui souvent advient.

LA IIII^xxe NOUVELLE.

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY, GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE MONSEIGNEUR.

Es marches d'Alemaigne, comme pour vray oy naguères compter à deux gentilz seigneurs dignes de croire, advint que une fille, de l'eage d'environ de xv. à xvj. ans, fut donnée en mariage

à ung bon gentil compaignon, qui tout devoir faisoit de paier le deu que voluntiers demandent femmes sans mot dire, quand en cest eage et tel estat sont. Mais, quoy que le pouvre homme feist bien la besoigne et s'efforsast espoir plus souvent qu'il ne deust, si n'estoit euvre qu'il fist agréablement receu, et ne faisoit incessamment sa femme que rechigner, et souvent ploroit bien tendrement comme si tous ses amys fussent mors. Son mary, la voyant ainsi lamenter, ne se savoit assez esbahir quelle chose luy povoit falloir, et luy demandoit doulcement : « Helas ! m'amye, et qu'avez vous ? Et n'estes vous pas bien vestue, bien logée, bien servye, et de tout ce que gens de nostre estat pevent par raison desirer bien convenablement partie ? — Ce n'est pas là qu'il me tient, respondit elle. — Et qu'est ce donc ? dictes le moy, ce dit il, et si je y puis remède mettre, pensez que je le feray pour y mettre et corps et biens. » Les plus des foiz elle ne respondoit mot, mais tousjours rechignoit et de plus en plus triste chère et matte elle faisoit, que le mary ne portoit pas bien paciemment, quand savoir ne povoit la cause de ceste doléance. Tant en enquist que partie il en sceut, car elle luy dist qu'elle estoit trop desplaisante qu'il estoit si petitement fourny de cela que vous savez, c'est asavoir du baston de quoy on plante les hommes, comme dit Bocace. « Voire ! dist il, et est ce cela dont tant vous dolez ? Et par mon serment, vous avez bien cause. Tou-

tesfoiz il ne peut estre aultre, et fault que vous en passez tel qu'il est, voire si vous ne voulez aller au change. » Ceste vie se continua ung grand temps, tant que le mary, voyant l'extimacion d'elle, assembla ung jour à ung disner ung grant tas des amys d'elle, et leur remonstra le cas comme il est icy dessus touché, et disoit qu'il luy sembloit qu'elle n'avoit cause de se douloir de luy en ce cas, car il cuidoit aussi bien estre party de l'instrument naturel que voisin qu'il eust : « Et affin, dist il, que j'en soye mieulx creu, et vous voiez son tort evident, je vous monstreray tout. » Il mist sa denrée avant sur la table, devant tous et toutes, et dist : « Veezci de quoy. » Et sa femme de plorer de plus belle : « Et par saint Jehan, dirent sa mère, sa seur, sa tante, sa cousine, sa voisine, m'amye, vous avez tort; et que demandez vous ? voulez vous plus demander ? et qui est celle qui ne devroit estre contente d'ung mary ainsi estoffé? Ainsy m'ayde Dieu, je me tiendroye bien eureuse d'en avoir autant, voire beaucop mains; appaisez vous, appaisez vous, et faictes bonne chère doresenavant. Par dieu ! vous estes la mieulx partie de nous toutes, ce croy-je. » Et la jeune espousée, oyant le collége des femmes ainsi parler, leur dist, bien fort plorant : « Véezcy le petit asnon de céans, qui n'a guères d'aage avec demy an, et si a l'instrument grand et gros de la longueur d'un bras. » Et en ce disant, tenoit son braz destre par le coute, et si le branloit trop bien. « Et mon mary, qui a bien

xxiiij ans, n'en a que ce tant peu qu'il a monstré ; vous semble-t-il que j'en doyve estre contente ? » Chacun commença à rire, et elle de plus plorer, tant que l'assemblée longuement fut sans mot dire. Alors la mère print la parolle, et à part dist à sa fille tant d'unes et d'aultres que aucunement se contenta ; mais ce fut à grand peine. Véezcy la cause des filles d'Alemaigne ; si Dieu plaist, bien tost seront ainsi en France.

LA IIII^xxIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE VAURIN.

Puis que les comptes et histoires des asnes sont acevez, je vous feray en bref et à la verité ung bien gracieux compte d'un chevalier que la plus part de vous, mes bons seigneurs, congnoissez de pieçà. Il fut bien vray que le dit chevalier s'adventura trèsfort, comme il est assez de coustume aux jeunes gens, d'une trèsbelle, gente et jeune dame, et du quartier du pays où elle se tenoit la plus bruyant et la plus renommée. Mais toutesfoiz, quelque pourchaz, quelque semblant, quelque devoir qu'il sceust faire pour obtenir sa grace, jamais il ne peut parvenir d'estre serviteur retenu ; dont il estoit mains que bien content, attendu que tant ardemment, tant loyallement et tant entiere-

ment l'amoyt que jamaiz femme ne le fut mieulx. Et n'est pas à oblier que autant faisoit pour elle qu'oncques serviteur fist pour sa dame, comme de joustes, d'habillemens; et néantmains, comme dit est, tousjours trouvoit sa dame rude et mal tractable, et luy monstrant mains de semblant d'amour que par raison ne deust : car elle savoit, et de vray, que loyallement et cherement de luy estoit bien fort aymée. Et à dire la verité, elle luy estoit trop dure, et fait assez à penser qu'il procedoit de fierté, dont elle estoit plus que bon ne luy fust, comme on disoit, remplye. Les choses estans comme dit est, une aultre dame voisine et amye de la dessus dicte, voyant la queste du dit chevalier, fut tant esprise de son amour que plus on ne pourroit, et, par trop bonne fasson qui trop longue seroit à descripre, fist tant que ce bon chevalier s'en apperceut; dont il ne se meut que bien à point, tant fort s'estoit donné à sa rebelle et rigoreuse maistresse. Trop bien, comme gracieux qu'il estoit, tout sagement entretenoit celle de luy esprinse, affin que si à la cognoissance de l'autre fust parvenu, cause n'eust eu d'en rien blasmer son serviteur. Or escoutez quelle chose advint de ces amours, et quelle en fut la conclusion. Ce bon chevalier amoureux, qui pour la distance du lieu ne povoit estre si souvent emprès sa dame que son loyal cueur et trop amoureux desiroit, s'advisa ung jour de prier aucuns chevaliers et escuiers, ses bons amys, qui toutesfois de son cas rien ne savoient, d'al-

ler esbattre, voler et querir les lièvres en la marche du pais où sa dame se tenoit, sachant de vray par ses espies que le mary d'elle n'y estoit point, mais estoit venu à court, où souvent se tenoit, comme celluy de qui se fait ce compte. Comme il fut proposé de ce chevalier amoureux et de ses compaignons, se partirent le lendemain, bien matin, de la bonne ville où la court se tenoit, et, tout querans les lièvres passèrent temps jusques à basse nonne, sans boire ne sans menger. Et en grand haste vindrent repaistre en ung petit village; et après le disner, qui fut court et sec, montèrent à cheval et de plus belles s'en vont querans les lièvres. Et le bon chevalier, qui ne tiroit qu'à une, menoit tousjours la brigade le plus qu'il povoit arrière de la bonne ville, où ses compaignons avoient grand vouloir de retirer, et souvent luy disoient : « La vespre approuche, il est heure de retirer à la ville; si nous n'y advisons, nous serons enfermez dehors, et nous fauldra gesir en ung meschant village et tous morir de faim. — Vous n'avez garde, disoit nostre amoureux, il est encore heure assez; et au fort je sçay ung lieu en ce quartier où l'on nous fera trèsbonne chère; et pour vous dire, si à vous ne tient, les dames nous festieront. Comme gens de court se trouvent voluntiers avec les dames, ilz furent contens de soy gouverner à l'appetit de celuy qui les avoit mis en train, et passèrent le temps querans les lièvres et les perdris tant que le jour dura. Or vint l'heure de venir au logis,

si dist le chevalier à ses compaignons : « Tirons, tirons pais, je vous mainray bien. » Environ une heure ou deux de nuyt, ce bon chevalier et sa compaignie arrivèrent à la place où se tenoit la dame dessus dicte, de qui tant fort estoit feru la guide de la compaignie, qui mainte nuyt en avoit laissé le dormir. On hurta à la porte du chasteau, et varletz assez tost vindrent avant, qui demandoient qu'on vouloit. Et celuy à qui le fait touchoit print la parolle et leur dist : « Messeigneurs, monseigneur et madame sont ilz céans ? — En verité, respondit l'un pour tous, monseigneur n'y est pas, mais madame y est. — Vous luy direz, s'il vous plaist, que telz et telz chevaliers et escuiers de la court, et moy ung tel, venons d'esbatre et querre les lièvres en ceste marche, et nous sommes esgarez jusques à ceste heure, qui est trop tard de retourner à la ville. Si luy prions qu'il luy plaise nous recevoir pour ses hostes pour meshuy. — Voluntiers », dist il. Il vint faire ce message à sa maistresse, laquelle cy prins cy mis fist faire la response sans venir vers eulx, qui fut telle : « Monseigneur, dit le varlet, madame vous fait savoir que monseigneur son mary n'est pas icy, dont il luy desplaist, car, s'il y fust, il vous feist bonne chère ; et en son absence elle n'oseroit recevoir personne ; si vous prie que luy pardonnez. » Le chevalier meneur de l'assemblée, pensez qu'il fut bien esbahy et trèshonteux d'oyr ceste response, car il cuidoit bien veoir à loisir sa maistresse et deviser tout son cueur

saoul, dont il se treuve arrière et bien loing; et encores beaucop luy grève d'avoir amené ses compaignons en lieu où il s'estoit vanté de les bien faire festoyer. Comme sachant et gentil chevalier, il ne monstra pas ce que son pouvre cueur portoit; si dist de plain visage à ses compaignons : « Messeigneurs, pardonnez moy que je vous ay fait paier la bée; je ne cuidoie pas que les dames de ce pais fussent si peu courtoises que de refuser ung giste aux chevaliers errans; prenés en pacience. Je vous promectz par ma foy de vous mener ailleurs, ung peu ensus de céans, où l'on nous fera toute aultre chère. — Or avant donc, dirent les aultres, picquez avant : bonne adventure nous doint Dieu. » Ilz se mettent au chemin; et estoit l'intencion de leur guide de les mener à l'hostel de la dame dont il estoit le cher tenu, et dont mains de compte il tenoit que par raison il ne deust; et conclud à ceste heure de soy oster de tous poins de l'amour de celle qui si lourdement avoit refusé la compaignie, et dont si peu de bien luy estoit venu estant en son service; et se delibera d'amer, servir et obéir tant que possible luy seroit celle qui tant de bien luy vouloit, et où, se Dieu plaist, se trouvera tantost. Pour abreger, après la grosse pluye que la compaignie eut plus d'une grosse heure et demye sur le dos, ont arrivé à l'hostel de la dame dont naguères parloye; et hurta l'on de bon het à la porte, car il estoit bien tard, environ neuf ou dix heures de nuyt, et doubtoient fort qu'on ne fust couché. Varlez

et meschines saillirent dehors, qui s'en vouloient aller coucher, et demandent qu'est ce là ? Et on leur dist. Ilz vindrent à leur maistresse, qui estoit jà en cotte simple, et avoit mis couvre-chef de nuyt ; et luy dirent : « Madame, à la porte est monseigneur de tel lieu, qui veult entrer, et avec luy aucuns aultres chevaliers et escuiers de la court, jusques au nombre de trois. — Ilz soient les trèsbien venuz, dist elle ; avant, avant, vous telz et telz, allez tuer chappons et poullailles, et ce que nous avons de bon, et mectez en haste.» Bref, elle disposa comme femme de bien et de grant façon, comme elle estoit et encores est, tout subit les besoignes comme vous orrez tantost. Et print bien à haste sa robe de nuyt, et ainsi attournée qu'elle estoit, le plus gentement qu'elle peut vint au devant des seigneurs dessusdis, deux torches devant elle et une seulle femme avecques elle, trèsbelle fille ; les aultres mettoient les chambres à point. Elle vint rencontrer ses hostes sur le pont du chasteau, et le gentil chevalier qui tant estoit en sa grace, comme des aultres la guide et le meneur, se mist en front devant, et en faisant les recognoissances, il la baisa, et puis après tous les aultres la baisèrent pareillement. Alors, comme femme bien enseignée, dist aux seigneurs dessus ditz : « Messeigneurs, vous soiez les trèsbien venuz ; monseigneur tel, c'est assavoir leur guide, je le cognois de pieçà, il est, de sa grace, tout de céens ; s'il luy plaist, il fera mes accointances devers vous. » Pour

abreger, accointances furent faictes, le soupper assez tost appresté, et chacun d'eulx logié en belle et bonne chambre bien garnye de tapisserie et de toute aultre chose necessaire. Si vous fault dire que tantdiz que le soupper s'apprestoit, la dame et le bon chevalier se devisèrent tant et si longuement, et se porta conclusion entre eulx que pour la nuyt ilz ne feroient que ung lit, car de bonne adventure le mary n'estoit point léens, mais plus de quarante lieues loing. Or est heure, tantdiz que ce soupper s'appreste, que ces devises se font, et que l'on souppe le plus joyeusement que l'on pourroit. Après les adventures du jour, que je vous dye de la dame qui son hostel refusa à la brigade dessus dicte, mesmes à celuy que bien savoit qui plus l'amoit que tout le monde, et fut si mal courtoise qu'oncques vers eulx ne se monstra. Elle demanda à ses gens, quand ilz furent vers elle retournez de faire leur message, quelle chose avoit respondu le chevalier. L'un luy dist : « Madame, il le fist bien court : trop bien dist il qui menoit ses gens en ung lieu en sus d'icy où l'on leur feroit tout recueil et meilleure chère. » Elle pensa tantost ce qui estoit et dist en soy mesmes : « Ha ! il s'en est allé à l'ostel d'une telle, qui, comme bien sçay, ne le voit pas envis. Léens se tractera, je n'en doubte point, quelque chose à mon prejudice. » Et elle estant en ceste ymaginacion et pensée, subitement le dur courage que tant rigoreux avoit envers son serviteur porté

fut tout changé et alteré, et en trèscordial et bon vouloir transmué, dont envye pour ceste heure fut cause et motif; conclusion oncques ne fut tant rigoreuse que à ceste heure trop plus ne soit doulce et desireuse d'accorder à son serviteur tout ce qu'il vouldroit requerir. Ainsi va la besoigne. Et doubtant que la dame où la brigade estoit ne joyst de celuy que tant avoit traicté durement, escripvit unes lettres de sa main à son serviteur, dont la plus part des lignes estoient de son precieux sang escriptes, qui contenoit en effect que, tantost ces lettres veues, toutes aultres choses mises arrière, il venist vers elle avecques le porteur tout seul, et il seroit si agreablement receu que oncques serviteur ne fut plus content de sa dame qu'il seroit. Et, en signe de plus grand verité, mist dedans la lettre ung dyamant que bien cognoissoit. Ce porteur, qui estoit seur, print la lettre et vint trouver au lieu dessus dit le chevalier auprès de son hostesse au souper et toute l'assemblée. Tantost après graces, le tira d'un costé, et, en luy baillant la lettre, dist qu'il ne feist semblant de rien, mais qu'il accomplist le contenu. Ces lettres veues, le bon chevalier fut bien esbahy et encores plus joyeux; car combien qu'il eust conclu et deliberé de soy retirer de l'amour et accointance de celle qui luy escripvoit, si n'estoit il pas si converty que la chose que plus il desiroit ne luy fust par ceste lettre permise. Il tira son hostesse à part, et luy dist comment son mais-

tre le mandoit hastivement, et que force luy estoit de partir tout à ceste heure, et monstroit bien semblant que bien luy desplaisoit. Celle qui estoit auparavant la plus joyeuse, attendant ce que tant avoit desiré, devint triste et ennuyeuse, à peu de monstre. Il monte à cheval et laisse ses compaignons léens, et avec le porteur des lettres vient et arrive tantost après mynuyt à l'ostel de sa dame, de laquelle le mary estoit naguères retourné de court et s'apprestoit pour s'en aller coucher, dont Dieu scet en quel point en estoit celle qui son serviteur avoit mandé querir par ces lettres. Ce bon chevalier, qui tout le jour avoit culetté la selle, tant en la queste des lièvres comme pour querir logis, sceut à la porte que le mary de sa dame estoit arrivé, dont il fut aussi joyeux que vous povez penser. Si demanda à sa guide qu'il estoit de faire ? Si advisèrent ensemble qu'il feroit semblant de soy estre esgaré de ses compaignons, et que de bonne adventure il avoit trouvé ceste guide qui léens l'avoit adressé. Comme il fut dit il fut fait, en la male heure, et vint trouver monseigneur et madame, et fist son personnage ainsi qu'il sceut. Après boire une foiz, qui pou de bien luy fist, on le mena en sa chambre pour coucher, où guères ne dormit la nuyt, et lendemain au matin avec son hoste à la court retourna sans riens accomplir du contenu de la lettre dessus dicte. Et vous dy que là ne à l'aultre oncques puis ne retourna, car tost après la court se partit du pais, et il suyvit le train,

et tout fut mis en non challoir et oubly, comme souvent advient.

LA IIII^xxIIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE LAUNOY.

Or escoutez, s'il vous plaist, qu'il advint en nostre chastellenie de Lisle, d'un bergier des champs et d'une jeune pastorelle qui ensemble ou assez près l'un de l'autre gardoient leurs brebiz. Marché se porta entre eulx deux, une foiz entre les aultres, à la semonce de nature, qui desjà les avoit elevez en eage de cognoistre que c'est de ce monde, que le bergier monteroit sur la bergière pour veoir plus loing, pourveu toutesfoiz qu'il ne l'embrocheroit neant plus avant que le signe qu'elle mesme fist sur son instrument naturel du bergier de sa main, qui estoit environ deux doiz, la teste franche; et estoit le signe fait d'une more noire qui croist sur les hayes. Cela fait, ilz se mettent à l'ouvrage de par Dieu, et bon bergier se fourre dedens, comme s'il ne coutast rien, sans regarder mercque, ne signe, ne promesse qu'il eust faicte à sa bergière, car tout ce qu'il avoit ensevelit jusques au manche; et si plus en eust eu, il trouva lieu assez pour le loger. Et la belle bergière, qui jamais ne fut à telles nopces, tant aise se trouva que jamais ne

voulsist faire aultre euvre. Les armes furent achevées, et se tira tantost chacun vers ses brebis, qui desjà s'estoient d'eulx fort esloignées, à cause de leur absence. Tout fut rassemblé et mis en bon train, et bon bergier, pour passer temps comme il avoit de coustume, se mist en contrepoix entre deux haloz sur une balochouère, et là s'esbatoit et estoit plus aise que ung roy. La bergière se mist à faire ung chapelet de florettes sur la rive d'un fossé assez loignet de la balochoère au bergier, et regardoit tousjours, disant la chansonnette jolye, pour veoir s'il reviendroit point à la morse; mais c'estoit la maindre de ses pensées. Et quand elle vit qu'il ne venoit point, elle commence à hucher tant qu'elle peut : « Hau! Hacquin! Hacquin! » Et il respond : « Que veulx tu? que veulx tu?—Vien çà, vien çà, dit elle, si feras. » Mais elle disoit tout oultre; et Hacquin, qui en avoit son saoul, luy respondit : « En nom Dieu, j'ay aussi cher que je ne face neant que je face; je m'esbas bien ainsi. » Et toute jour balochoit. Et dame bergière rehuche de plus belle : « Vien çà, Hacquin, je te laisseray tout bouter plus avant, sans faire mercque n'enseigne, ainsi que tu vouldras. — Saint Jehan! dit Hacquin, j'ay passé le seing de la more, et bouté tout ens jusques aux pennes; mais vous n'en arez plus aussi maintenant. » Si se reprint Hacquin à balocher, et laissa la bergière faire son chapellet, à qui bien desplaisoit de ce qu'il la laissoit oyseuse.

LA IIII^xxIIIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE VAURIN.

Comme il est de coustume par tous païs que par les villes et villages souvent s'espartent les religieux mendians, tant de l'ordre des Jacobins, Cordeliers, Carmes, et Augustins, pour prescher les vices, les vertuz exaulser et loer, advint que, à Libers, bonne petite ville en la conté d'Artoys, arriva ung carme du couvent d'Arras, par ung dimenche matin, ayant intencion d'y prescher, comme il fist bien et devotement et haultement ; car il estoit bon clerc et trèsbeau langagier. Tantdiz que le curé disoit la grand messe, maistre carme se pourmenoit, attendant que quelqu'ung le feist chanter pour gaigner deux patars ou trois gros; mais nul ne s'en avançoit. Et ce voyant une ancienne damoiselle vefve, à qui print pitié du pouvre religieux, luy fist dire messe, et par son varlet bailler deux patars, et encores prier de disner. Et maistre moyne happa cest argent, promectant de venir au disner, comme il fist tantost qu'il eut presché et que la grand messe de la parroiche fut finie. La damoiselle qui l'avoit fait chanter et semondre au disner se partit de l'eglise, elle et sa chambrière, et vindrent à l'ostel

faire tout prest pour recevoir le prescheur, qui en la conduicte d'un serviteur de la dicte damoiselle vint arriver à l'ostel, où il fut receu bien honnestement; et, après les mains lavées, la damoiselle luy assigna sa place, et elle se tint auprès de luy, et le varlet et la chambrière se misrent à servir, et de prinsault apportèrent la belle porée avecques beau lard, et belles trippes de porc, et une langue de beuf rostie. Dieu scet comment, tantost que damp moyne vit la viande, il tire ung beau, long et large cousteau, bien trenchant, qu'il avoit à sa cincture, tout en disant *Benedicite*, et puis se mect en besoigne à la porée. Tout premièrement qu'il eut despeschée, et le lard aussi, sy prins cy mis, de là il se tire à ces trippes belles et grasses, et fiert dedans comme ung loup dedans les brebis. Et avant que la bonne damoiselle son hostesse eust à moitié mengé sa porée, il n'y avoit ne trippe ne trippette dedans le plat. Si se prend à ceste langue de beuf, et de son coulteau bien trenchant en deffist tant de pièces qu'il n'en demoura oncques lopin. La bonne damoiselle, qui tout ce sans mot dire regardoit, souvent regardoit l'oeil sur son varlet et sa chambrière, et eulx, en soubzriant tout doulcement, pareillement la regardoient. Elle fist apporter une pièce de bon beuf salé et une belle pièce de mouton de bon endroit, et mettre sur la table. Et bon moine, qui n'avoit appetit nesq'un chien, s'apiert à la pièce de beuf, et s'il avoit eu peu de pitié des trippes et de la langue de beuf, encores en

eut il mains de mercy de ce beau beuf entrelardé. Son hostesse, qui grand plaisir prenoit à le veoir menger, trop plus que le varlet et la meschine, qui entre leurs dens le maudisoient, luy faisoit tousjours emplir sa tasse si tost qu'elle estoit vuide. Et pensez qu'il descouvroit bien viande, et point n'espargnoit le boire. Il avoit si grand haste de fournir son pourpoint qu'il ne disoit mot, si pou non. Quand la pièce de beuf fut comme toute mengée et despeschée, et plus part de celle de mouton, de laquelle l'ostesse avoit ung tantinet mengé, elle voyant que son hoste n'estoit encores saoul, fist signe à sa chambrière qu'elle apportast ung gros jambon cuict du jour devant pour la garnison de l'ostel. La chambrière, tout maudisant le prestre qui tant gourmandoit, fist le commendement de sa maistresse, et mist le jambon sur la table. Et bon moyne, sans demander qui vive, frappe sus et le navra et affola ; car de prinsault il luy trencha le jaret, et, ensuyvant le terminé propos, de tous poins le desmembra, et n'y laissa que les os. Qui adonc veist rire le varlet et la meschine, il n'eust jamais eu les fièvres, car il avoit desgarny tout l'ostel, et avoient grand doubte qu'il ne les mangeast aussi. Pour abréger, après tous les mets dessusdiz, la dame fist mectre à la table ung très beau fromage gras, et ung plat bien fourny de tartes, de pommes, et de fromage, avecques la belle pièce de beurre frez, dont on ne rapporta si petit non. Le disner fut fait ainsi qu'avez oy,

et vint à dire graces, que maistre prescheur pronunça enflé comme ung ticquet, et en là fin il dist à son hostesse : « Damoiselle, je vous mercye de voz biens ; vous m'avez tenu bien aise, la vostre mercy. Je prie à celuy qui repeut cinq mille hommes de pains d'orge et de deux poissons, dont après qu'ilz furent saoulez de menger, demoura de relief xij. corbeilles, qu'il le vous veille rendre. — Saint Jehan, dist la meschine, qui s'avança de parler, sire, vous en povez bien tant dire ; je croy que, si vous eussez esté l'un de ceulx qui là furent repeuz, qu'on n'en eust point rapporté de relief, car vous eussez bien tout mangé, et moy aussi se je y eusse esté. — Vrayement, m'amye, dit le moyne, qui estoit ung garin tout fait, je ne vous eusse point mengée, mais je vous eusse bien embrochée et mise en rost, ainsi que vous pensez qu'on fait. » La dame commença à rire, et si firent le varlet et la chambrière, malgré qu'ilz en eussent. Et nostre moyne, qui avoit la panse farcye, mercya de rechef son hostesse, qui si bien l'avoit repeu, et s'en alla en quelque aultre village gaigner son soupper ; je ne scay s'il fut tel que le disner.

LA IIII^xx IIIIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR LE MARQUIS DE ROTHELIN.

Tandiz que quelqu'ung s'avancera de dire quelque bon compte, j'en feray ung petit qui ne vous tiendra guères, mais il est veritable et de nouvel advenu. J'avoie ung mareschal qui bien et longuement m'avoit servy de son mestier; il luy print volunté de soy marier; si le fut, et à la plus devoiée femme qui fust, comme on disoit, en tout le païs. Et quand il cogneut que par beau ne par lait il ne la povoit oster de sa mauvaistié, il l'abandonna, et ne se tint plus avec elle, mais la fuyoit comme tempeste; car, s'il l'eust sceue en une place, jamais n'y eust tiré, mais tousjours au contraire. Quand elle vit qu'il la fuyoit ainsi, et qu'elle n'avoit à qui tencer ne monstrer sa devoiée manière, elle se mist en la queste de luy et partout le suyvoit, Dieu scet disant quelx motz; et l'aultre se taisoit et picquoit son chemin. Et elle tant plus montoit sur son chevalet, et disoit de maulx et de maledictions à son pouvre mary, plus que ung deable ne saroit faire à une ame damnée. Un jour entre les aultres, voyant que son mary ne respondoit mot à chose qu'elle proposast, le suyvant par la rue, devant tout le monde cryoit tant qu'elle povoit : « Vien-çà,

traistre! parle à moy; je suis à toy, je suis à toy.» Et mon mareschal, qui estoit devant, disoit à chacun mot qu'elle disoit : « J'en donne ma part au deable, j'en donne ma part au deable. » Et ainsi la mena tout du long de la ville de Lille toujours cryant : « Je suis à toy » ; et l'autre respondoit : « J'en donne ma part au deable. » Tantost après, comme Dieu voulut, ceste bonne femme mourut, et l'on demandoit à mon mareschal s'il estoit fort courroucié de la mort de sa femme, et il disoit que jamais si grand eur ne luy vint, et que si Dieu luy eust donné ung souhait à choisir, il eust demandé la mort de sa femme, « laquelle, disoit il, estoit tant male et obstinée en malice que, si je la savoye en paradis, je n'y vouldroye jamais aller tant qu'elle y fust, car impossible seroit que paix fust en nulle assemblée où elle fust. Mais je suis seur qu'elle est en enfer, car oncques choses creée n'approucha plus à faire la manière des deables qu'elle faisoit. » Et puis on luy disoit : « Et vrayement il vous fault remarier et en querre une bonne, paisible et preude femme. — Maryer! disoit il; j'aymeroye mieulx me aller pendre au gibet que jamais me rebouter ou dangier de trouver enfer, que j'ay, la Dieu mercy, à ceste heure passé. » Ainsi demoura et est encores; ne sçay je qu'il fera.

LA IIII^xxVe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE SANTILLY.

Depuis cent ans en çà ou environ, ès marches de France est advenu, en une bonne paroisse, une joyeuse adventure que je mettray ycy pour croistre mon nombre, et pource qu'elle est digne d'estre ou reng des aultres. En ladicte bonne ville avoit ung maryé, de qui la femme estoit belle, doulce et gracieuse, et avec tout ce trèsamoureuse d'un seigneur d'eglise, son propre curé et prochain voisin, qui ne l'aimoit rien mains qu'elle luy ; mais de trouver la manière comment ilz se pourroient conjoindre bien amoureusement ensemble fut difficile, combien qu'en la fin fust trouvée, et par l'engin de la dame, en la fasson que je vous diray. Le bon mary orfèvre estoit, tant allumé et ardent en convoitise qu'il ne dormoit heure ne bon somme pour labourer. Chacun jour se levoit une heure ou deux devant jour, et laissoit sa femme prendre la longue crastine jusques à viij. ou à ix. heures, ou si longuement qu'il luy plaisoit. Ceste bonne et entière amoureuse, voyant son mary chacun jour continuer la diligence et entente de soy lever pour ouvrer et marteler, s'advisa qu'elle employroit avecques son curé le temps

qu'elle estoit habandonnée de son mary, et que à telle heure son dit amoureux la pourroit visiter sans le sceu de son dit mary, car la maison du curé tenoit à la sienne sans moyen. La bonne manière fut descouverte et mise en termes à nostre curé, qui la prisa trèsbien, et luy sembla bien que trèsaisément le feroit et secretement. Ainsi doncques que la façon fut trouvée et mise en termes, tout ainsi fut elle executée, et le plustost que les amans purent, et la continuèrent par aucun temps qui dura assez longuement. Mais comme fortune, envyeuse peut estre de leur bien et doulx passetemps, le vouloit, leur cas fut descouvert maleureusement en la manière que vous orrez. Cest orfèvre avoit ung serviteur, qui estoit amoureux et jaloux trèsgrandement de sa dame ; et pource que trèssubtilement avoit perceu nostre maistre curé parler à sa dame, il se doubtoit trèsfort de ce qui estoit. Mais la manière comment ce povoit faire, il ne le pouvoit ymaginer, si n'estoit que le curé viensist à l'heure qu'il forgeoit au plus fort avec son maistre. Ceste ymaginacion lui hurta tant à la teste qu'il fist le guet et se mist aux escoutes pour savoir la verité de ce qu'il ignoroit. Il fist si bon guet qu'il perceut et eut vraye experience du fait; car, une matinée, il vit le curé venir tantost après que l'orfèvre fut vuidé de sa chambre, et y entrer, puis fermer l'huys. Quand il fut bien asseur que sa suspicion estoit vraye, il se descouvrit à son maistre, et luy dist en ceste manière : « Mon maistre, je vous sers, de vostre

grâce, non pas seulement pour gaigner vostre argent, menger vostre pain, et faire bien et loyalement vostre besoigne, mais aussi pour garder vostre honneur et vostre dommage empescher; et si aultrement faisoie, digne ne seroye d'estre vostre serviteur. J'ay eu dès pieçà suspicion que nostre curé vous feist desplaisir, et le vous ay celé jusques ore que j'en ay eu la vraye experience; et affin que vous ne cuidez que je vous veille en vain tromper, je vous prie que nous allions en vostre chambre, et sçay que l'on l'y trouvera maintenant. Quand le bon homme oyt ces nouvelles, il se tint trèsbien de rire, et fut content de visiter sa chambre en la compaignie de son varlet, qui luy fist promectre qu'il ne tueroit point le curé, car aultrement ne luy vouloit point tenir compaignie, mais trop bien vouloit qu'il fust bien puny. Ilz montèrent en la chambre, qui fut tantost ouverte; et le mary entra le premier, et vit que monseigneur le curé tenoit sa femme entre ses braz et forgeoit ainsi qu'il povoit; si s'escrya disant: « A mort, à mort, ribauld! Qui vous a cy bouté? » Qui fut adoncques bien esbahy, ce fut maistre curé, et demanda mercy. « Ne sonnez mot, ribauld prestre, ou je vous tueray maintenant. — Ha! mon voisin, pour Dieu mercy, dit le curé, faicte de moi vostre bon plaisir. — Par l'ame de mon père, avant que vous m'eschappez, je vous mettray en tel estat que jamais n'arez volunté de marteler sur enclume femenine. Sus, laissez vous manyer, si vous ne

voulez morir. » Le pouvre maleureux se laissa lyer par ses deux ennemis sur ung bancq, le ventre dessus, et les deux jambes esraillées en dehors du bancq. Si bien fut lyé qu'il ne povoit rien mouvoir que la teste ; puis fut porté ainsi marescaucié en une petite maisonnette qui estoit derrière l'ostel de l'orfèvre, et estoit la place où il fondoit son argent. Quand il fut ou lieu où l'on le vouloit avoir, l'orfèvre envoya querir deux grands clouz à large teste, des quelx il attacha au bancq les deux marteaulx qui avoient en son absence forgé sur l'enclume de sa femme, et puis le deslya de tous poins. Si print après une poignée d'estrain, et en bouta le feu en la maisonnette, et habandonna nostre curé, et s'enfuyt en la rue crier au feu. Quand le prestre se vit environné de feu, et que remède n'y avoit qu'il ne luy faillist perdre les genitoires ou estre brullé, se lève et s'encourt, et laisse sa bourse cloée. L'effroy du feu fut tantost elevé par toute la rue ; si venoient les voisins pour l'estaindre. Mais nostre curé les faisoit retourner, disant qu'il en venoit, et que tout le dommage qui en povoit advenir estoit jà advenu, et que aider plus n'y pouvoient ; mais il ne leur disoit pas que le dommage luy competoit. Ainsi fut le pouvre amoureux curé salarié du service qu'il fist à amours, par le moien de la faulse et traistresse alousie du varlet, comme vous avez oy.

LA IIII^xxVIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR PHILIPE VIGNIER, ESCUIER DE LA CHAMBRE DE MONSEIGNEUR.

En la bonne ville de Rouen, puis peu de temps en çà, ung jeune homme print à mariage une tendre jeune fille, aagée de xv ans ou environ. Le jour de leur grand feste, c'est assavoir des nopces, la mère de ceste fille, pour garder et entretenir les cerimonies accoustumées en tel jour, escolla et introduisit la dame des nopces, et luy aprint comment elle se devoit gouverner pour la première nuyt avec son mary. La belle fille, à qui tardoit l'attente de la nuyt dont elle recevoit la doctrine, mist grosse peine et grand diligence de retenir la leczon de sa bonne mère; et luy sembloit bien que quand l'heure seroit venue où elle devroit mettre à execution celle leczon, qu'elle en feroit si bon devoir que son mary se loeroit d'elle, et en seroit trèscontent. Les nopces furent honorablement faictes en grand solennité, et vint la desirée nuyt; et tantost après la feste faillye, que les jeunes gens furent retraiz et qu'ilz eurent prins congié du sire des nopces et de sa dame, la bonne mère, les cousines, voisines et aultres privées femmes prindrent nostre dame des nopces et la me-

nèrent en la chambre où elle devoit coucher pour la nuyt avec son espousé, où elles la desarmèrent de ses atours, joyaux, et la firent coucher ainsi qu'il estoit de raison; puis luy donnèrent bonne nuyt, l'une disant : « M'amye, Dieu vous doint joye et plaisir de vostre mary, et tellement vous gouverner avecques luy que ce soit au salut de voz deux ames. » L'autre disoit : « M'amye, Dieu vous doint telle paix et concordance avec vostre mary que puissez faire euvre dont les sains cieulx soient remplis. » Et ainsi chacune faisant sa prière se partit. La mère, qui demoura la derrenière, reduist à memoire son escoliere sur la doctrine et leczon que aprinse luy avoit, luy priant que penser y voulsist. Et la bonne fille, qui, comme l'on dit communement, n'avoit pas son cueur en sa chausse, respondit que trèsbonne souvenance avoit de tout, et que bien l'avoit, Dieu mercy, retenu. « C'est bien fait, dist la mère; or je vous laisse et vous recommende à la grace de Dieu, luy priant qu'il vous donne bonne adventure. Adieu, belle fille. — Adieu, bonne et sage mère. » Si tost que la maistresse de l'escole fut vuidée, nostre mary, qui à l'huys n'attendoit aultre chose, entra ens; et la mère l'enferma et tira l'huys, et luy pria qu'il se gouvernast sagement avec sa fille. Il promist que aussi feroit il; et si tost que l'huys fut fermé, il, qui n'avoit que son pourpoint en son dos, le rue jus et monte sur le lit, et se joinct au plus près de sa dame la lance au poing, et luy presente la bataille.

A l'approucher de la barrière où l'escarmouche se devoit faire, la dame prend et empoigne ceste lance droicte comme ung cornet de vachier; et tantost qu'elle la sent aussi dure et de grosseur trèsbonne, s'escrye, disant que son escu n'estoit assez puissant pour recevoir les horions de si gros fust. Quelque devoir que nostre mary peust faire, ne peut trouver la manière d'estre receu à cest escu ne ceste jouste; la nuyt se passa sans rien besoigner, qui despleut moult à nostre sire des nopces. Mais au fort il print pacience, esperant recouvrer tout la nuyt prochaine, où il fut autant oy que à la première, et ainsi à la troisiesme, quatriesme, et jusques à la quinziesme, où les armes furent accomplies, comme je vous diray. Quand les XIIj. jours furent passez que noz deux jeunes gens sont mariez, combien qu'ilz n'eussent encores ensemble tenu mesnage, la mère vint visiter son escolière, et, après cent mille devises qu'elles eurent ensemble, luy demanda l'on de ce mary quel homme il estoit, et s'il faisoit bien son devoir. Et la fille disoit qu'il estoit trèsbon homme, doulx et paisible. « Voire mais, disoit la mère, fait il bien ce que l'on doit faire? — Oy, disoit la fille, mais...— Quelz mais? Il y a à dire en son fait, dit la mère, je l'entends bien; dictes le moy et ne le me celez point. Est-il homme pour accomplir le deu à quoy il est obligé par mariage et dont je vous ay baillé la leczon? » La bonne fille fut tant pressée qu'il luy convint dire que l'on n'avoit encores rien besoigné en

son ouvrouer; mais elle taisoit qu'elle fust cause de la dilacion, et que tousjours eust refusé la jouste. Quand la mère entendit ces doloreuses nouvelles, Dieu scet quelle vie elle mena, disant que par ses bons dieux elle y mettroit remède et bref, et que tant avoit de bonne accointance de monseigneur l'official de Roen qu'il luy seroit amy et qu'il favoriseroit à son bon droit. « Or çà, ma fille, dist elle, il vous convient desmarier; je ne fais nulle doubte que je n'en trouve bien la fasson; et soiez seure que vous le serez ainçois qu'il soit deux jours de ceste heure, et vous feray avoir aultre homme qui si paisible ne vous lairra; laissez moy faire. » Ceste bonne femme, à demy hors du sens, vint compter ce grand meschef à son mary, père de la fille dont je fais mon compte, et luy dist bien comment ilz avoient perdu leur fille, amenant les raisons pour quoy et comment, et concluant aux fins de la desmarier. Tant bien compta sa cause que son mary tira de son costé, et fut content que l'on feist citer nostre nouveau maryé, qui ne savoit rien de ce qu'ainsi on se plaignoit de luy sans cause. Toutesfoiz il fut cité à personnellement comparoir à l'encontre de monseigneur le promoteur, à la requeste de sa femme, et par devant monseigneur l'official, pour quitter sa femme et luy donner licence d'aultre part soy marier, ou alleguer les causes et raisons pour quoy, en tant de jours qu'il avoit esté avec elle, n'avoit monstré qu'il estoit homme comme les aultres, et

fait ce qu'il appartient aux mariez. Quand le jour fut venu, les parties se presentèrent en temps et lieu; ils furent huchez à dire et plaidoyer leur cause. La mère à la nouvelle mariée commença à compter la cause de sa fille, et Dieu scet comment elle alleguoit les loiz que l'on doit maintenir en mariage, lesquelles son gendre n'avoit accomplies ne d'elles usé; pour quoy requeroit qu'il fust desjoinct de sa fille, et de ceste heure mesme, sans faire long procès. Le bon jeune homme fut bien esbahy quand ainsi oyt blasmer ses armes; guères n'attendit à respondre aux allegations de son adversaire, et trèsfroidement et de manière rassise compter son cas, et comment la femme luy avoit tousjours fait refus quand il avoit voulu faire le devoir. La mère, oyant ces responses, plus marrye que devant, combien que à peine le vouloit elle croire, demanda à sa fille s'il estoit vray ce que son mary avoit respondu; et elle dist : « Vrayement, mère, oy. — Ha! maleureuse, dist la mère, comment l'avez vous refusé? Que vous avoye dit et monstré pluseurs foiz? Vous avoys je baillé celle leczon? » La pouvre fille ne savoit que dire, tant estoit honteuse et desplaisante. « Toutesfoiz, dist la mère, je veil savoir la cause pour quoy vous avez fait le refus si vous ne me voulez courousser mortellement, car je n'aray jamais bien, ou si saray pour quoy et quelle raison vous n'avez voulu consentir à vostre mary. » La fille confessa tout, et dist ouvertement en jugement que pource

qu'elle avoit trouvée la lance de son champion si grosse, ne luy avoit osé bailler l'escu, doubtant qu'il ne la tuast, comme elle encores en doubtoit, et ne se vouloit desmouvoir de ceste doubte, combien que sa mère luy disoit que doubter ne craindre n'en devoit. Et après ce, adressa sa parolle au juge en disant : « Monseigneur l'official, vous avez oy la confession de ma fille et les defences de mon gendre; je vous prie, appoinctez sur le different et rendez vostre sentence diffinitive. » Monseigneur l'official, pour appoinctement, fist couvrir un lit en sa maison, et ordonna par arrest que les deux mariez yroient coucher ensemble, enjoignant à la mariée qu'elle empoignast baudement le bourdon joustouer et le mist ou lieu où il estoit ordonné. Et quand celle sentence fut rendue, la mère dist : « Grand mercy, monseigneur l'official, vous avez très-bien jugé. Or avant, ma fille, faictes ce que vous devez faire, et gardez de venir à l'encontre de l'appoinctement de monseigneur l'official; mettez la lance ou lieu où elle doit estre. — Et je suis au fort contente, dist la fille, de la mettre et bouter où il faut, mais si elle y devoit pourrir, je ne l'en retireray jà. » Ainsi se partirent de jugement, et allèrent mettre à execution sans sergent la sentence de monseigneur l'official, car eulx mesmes firent l'execution. Et par ce moyen nostre gendre vint à chef de sa jousterie, dont il fut plutost tanné que celle qui n'y avoit voulu entendre.

LA IIII^xxVIIe NOUVELLE.

PAR MONSIEUR LE VOYER.

Au gent et plantureux pais de Hollande avoit, n'a pas cent ans, ung gentil chevalier logé en ung bel et bon hostel où il y avoit une très-belle jeune chambrière servant, de laquelle trèsamoureux estoit, et pour l'amour d'elle tant avoit fait au fourrier du duc de Bourgoigne, que cest hostel luy avoit delivré, affin de mieulx pourchasser et conduire sa queste, et venir aux fins et intencions où il entendoit et où amours le faisoient encliner. Quand il eut esté environ cinq ou vj. jours en ceste hostelerie, luy survint par accident une maleureuse adventure, car une maladie le print en l'œil si grieve, qu'il ne le povoit tenir ouvert, tant en estoit aspre la doleur. Et pour ce que trèsfort doubtoit de le perdre, mesmement que c'estoit le membre où il devoit plus de guet et de soing, manda le cyrurgien de monseigneur le duc, qui pour ce temps en la ville estoit. Et devez savoir que ledit cyrurgien estoit ung trèsgentil compaignon, le plus renommé du pais, et le fist venir parler à luy. Et sitost que maistre cyrurgien vit cest œil il le jugea comme perdu, ainsi par adventure

qu'ils sont coustumiers de juger des maladies, affin que quand ilz les ont sanéez, ils en emportent plus de prouffit et de loenge. Le bon chevalier, à qui desplaisoit d'oyr telles nouvelles, demandoit s'il y avoit nul remède pour le garir; et l'autre dist que trèsdifficile seroit, neantmoins il oseroit bien entreprendre à garir avec l'ayde de Dieu, mais qu'on le voulsist croire. « Si vous me voulez garir et delivrer de ce mal sans la perte de mon œil, je vous donneray bon vin, dit le chevalier. » Le marché fut fait, et entreprint garir net cest œil, Dieu avant, et ordonna les heures qu'il viendroit chacun jour pour le mettre à point. Or entendez que chacune foiz que nostre cyrurgien venoit visiter son malade, la belle chambrière le compaignoit et tenoit tousjours ou boitte ou palette, et aidoit à remuer le pouvre patient, qui oublyoit la moitié de son mal quand il sentoit la presence de sa dame. Si ce bon chevalier estoit bien feru et avant de ceste chambrière, si fut le cyrurgien, qui, toutes les foiz qu'il venoit faire sa visitacion, fichoit ses doulx regards sur ce beau poly viaire de ceste chambrière, et tant s'i ahurta qu'il luy declara son cas, et eut trèsbonne audience, car de prinsaut on luy accorda et passa ses doulces requestes; mais la manière comment on pourroit actuellement et par effect mettre à execution ses ardans desirs, l'on ne la savoit comment trouver. Or toutesfoiz, à quelque peine que ce fut, la façon fut trouvée par la prudence et subtilité du cyrurgien, qui,

fut telle : « Je donneray, dist il, à entendre à monseigneur mon patient que son œil ne se peut garir si n'est que son aultre œil soit caché, car l'usage qu'il a à regarder empesche la garison de l'autre malade. S'il est content, dit il, qu'il soit caché et bendé, ce nous sera la plus convenable voye du monde pour prendre nos delicz et plaisances, et mesmement en sa chambre, affin que l'on y prenne mains de suspicion. » La fille, qui avoit aussi grant desir que le cyrurgien, prisa trèsbien ce conseil, ou cas que ainsi ce pourroit faire. « Nous l'essayerons », dit le cyrurgien. Il vint à l'heure accoustumée voir cest œil malade, et quand il l'eut descouvert fist bien de l'esbahy : « Comment ! dit il, je ne vis oncques tel mal ; cest œil cy est plus lait qu'il y a xv. jours. Certainement, monseigneur, il sera bon mestier que vous ayez pacience. — Comment ? dit le chevalier. — Il fault que vostre bon œil soit couvert et caché tellement qu'il n'ayt point de lumière une heure ou environ après que je aray assis l'emplastre et ordonné l'autre ; car en verité il l'empesche à garir sans doubte. Demandez, disoit il, à ceste belle fille qui l'a veu chacun jour, comment il amende. » Et la fille disoit qu'il estoit plus lait que paravant : « Or çà, dit le chevalier, je vous habandonne tout ; faictes de moy tout ce qu'il vous plaist ; je suis content de cligner tant que l'on vouldra, mais que garison s'ensuive. » Les deux amans furent adonc bien joyeux, quand ilz virent que le chevalier fut content d'avoir

l'oeil caché. Quand il fut appoincté et qu'il eut les yeulx bandez, maistre cyrurgien fainct de partir comme il avoit de coustume, promectant de tantost revenir pour descouvrir cest oeil. Il n'ala guères loing, car assez près de son pacient, sur une couche jecta sa dame, et d'aultre planecte qu'il n'avoit remué son chevalier visita les cloistres secrez de la chamberiere. Trois, quatre, cinq, six foiz maintint ceste manière de faire envers ceste belle fille, sans ce que le chevalier s'en donnast garde, combien qu'il en oyst la tempeste, mais non sachant que ce vouloit estre, jusques à six foiz qu'il se doubta pour la continuacion; à laquelle foiz, quand il oyt le tamburch et noise des combattans, esracha bandeaulx et emplastres, et rua tout au loing, et vit les deux amoureux qui se demenoient tellement l'un contre l'autre qu'il sembloit qu'ilz deusseut menger l'un l'autre, tant mettoient et joindoient leurs dens ensemble. « Et qu'est ce là, dist il, maistre cyrurgien? m'avez vous fait jouer à la cligne musse pour me faire ce desplaisir? Doit estre mon oeil gary par ce moien? Dictes, m'avez vous baillé de ce jeu? Et, par saint Jehan! je m'en doubtoie bien que j'estoie plus souvent visité pour l'amour de ma chambrière que pour mes beaulx yeulx. Or, bien, bien, je suis en vostre dangier, sire, et ne me puis encore venger; mais ung jour viendra que je vous feray souvenir. » Le cyrurgien, qui estoit le plus gentil compaignon et des aultres le meilleur homme, com-

mença à rire, et firent la paix, et croy bien que tous deux, quand l'oeil fut gary, s'accordèrent à besoigner par terme.

LA IIII^xxVIIIe NOUVELLE.

PAR ALARDIN.

En une gente petite ville cy entour, que je ne veil pas nommer, est n'a guères advenu adventure dont je vous fourniray une petite nouvelle. Il y avoit ung bon, simple, rude paisant, marié à une plaisant et assez gente femme, laquelle laissoit le boire et le menger pour amer par amours. Le bon mary d'usage demouroit trèssouvent aux champs, en une maison qu'il y avoit, aucunesfoiz trois jours, aucunesfoiz quatre jours, aucunesfoiz plus, aucunesfoiz mains, ainsi qu'il luy venoit à plaisir, et laissoit sa femme prendre du bon temps à la bonne ville, comme elle faisoit; car affin qu'elle ne s'espantast, elle avoit toujours ung homme qui gardoit la place du bon homme et entretenoit son ouvrouer de paour que le rouil ne s'i prenist. La règle de ceste bonne bourgoise estoit de attendre toutesfoiz son mary jusques ad ce qu'on ne voyoit guères, et jusques ad ce qu'elle se tenoit seure de son mary qu'il ne retourneroit point ne laissoit venir le

lieutenant, de paour que trompé ne feust. Elle ne sceut mettre si bonne ordonnance en sa veille ou règle accoustumée que trompée ne fust; car une foiz, ainsi que son mary avoit demouré deux ou trois jours routiers, et pour le quatriesme avoit attendu aussi tard qu'il estoit possible avant la porte clorre de la ville, cuidant que pour ce jour ne deust point retourner, ferma l'huys et les fenestres comme les aultres jours, et mist son amoureux au logis, et commencerent à boire d'autant et faire grand chère. Guères n'avoient assis à la table que nostre mary vint hucquer à l'huys, tout esbahi qu'il le trouva fermé. Et quand la bonne dame l'oyt, fist sauver son amoureux et le fist bouter soubz le lict, pour le plus abreger, puis vint demander à l'huys qui avoit hurté : « Ouvrez, ouvrez, dist le mary. — Ha mon mary, dit-elle, estes vous là? Je vous devoye demain bien matin envoier ung message et faire savoir que ne retournissiez point. — Comment! quelle chose y a il? dit le bon mary. — Quelle chose? vrai Dieu de paradis! dit elle; helas! les sergens ont esté céans plus de deux heures et demye, pour vous mener en prison. — En prison! dit il; comment, en prison? Quelle chose ay je meffait! A qui doy-je? Qui se plaint de moy? — Je n'en scay rien, dit la rusée, mais ilz avoient grand volunté de mal faire; ilz sembloit qu'ilz voulsissent tuer quaresme. — Voire mais, disoit nostre ami, ne vous ont ilz point dit quelle chose ilz me vouloient? — Nenny, dit

elle, fors que s'ilz vous tenoient, vous n'eschapperiez de la prison devant long temps. — Ils ne me tiennent pas, Dieu mercy, encores! A dieu, je m'en retourne. — Où yrez vous? dit elle, qui ne demandoit aultre chose. — Dont je viens, dit il. — Je yray doncques avec vous, dit-elle. — Non ferez; gardez bien et gracieusement la maison, et ne dictes point que j'ay icy esté. — Puis que vous voulez retourner aux champs, hastez vous, dit elle, avant que l'on ferme la porte; il est jà tard. — Quand elle seroit fermée, si feroit tant le portier pour moy qu'il reouvriroit trèsvoluntiers. » A ces motz il se part, et quand il vint à la porte, il la trouva fermée, et pour prière qu'il sceust faire, le portier ne la voult ouvrir. Il fut bien mal content de ce qu'il convenoit qu'il retournast à sa maison, doubtant les sergents; toutesfoiz falloit il qu'il y retournast, s'il ne se vouloit coucher sur les rues. Il vint arrière hurter à son huys, et la dame, qui s'estoit reatellée avecques son amoureux, fut plus esbahie que devant; elle sault sus, et vint à l'huys toute esperdue, disant : « Mon mary n'est point revenu, vous perdez temps. — Ouvrez, ouvrez, m'amye, dit le bonhomme, ce suis-je. — Hellas! hélas! vous n'avez point trouvé la porte ouverte. Je m'en doubtoye bien, dit elle; veritablement, je ne voy remède en vostre fait que ne soiez prins, car les sergens me dirent, il m'en souvient maintenant, qu'ilz retourneroient sur la nuyt. — Or çà, dist-il, il n'est mestier de long sermon;

advisons qu'il est de faire. — Il vous faut musser quelque part ceans, dit elle, et si ne sçay lieu ne retraict où vous puissez estre bien asseur. — Seroye je point bien, dit l'autre, en nostre colombier? qui me chasseroit là? » Et elle, qui fut moult joyeuse de ceste invencion et expedient trouvé, feindant toutesfoiz, dist : « Le lieu n'est grain honneste ; il y fait trop puant. — Il ne me chault, dit-il; j'ay me mieulx me bouter là pour une heure ou deux et estre sauvé, que en aultre honeste lieu et estre trouvé. — Or ça, dit elle, puis que vous avez ce ferme et bon courage, je suis de vostre opinion que vous y mussiez. » Ce vaillant homme monta en ce colombier, qui se fermoit par dehors à clef, et se fist illec enfermer, et pria sa femme que si les sergens ne venoient tantost après, qu'elle le mist dehors. Nostre bonne bourgoise habandonna son mary, et le laissa toute la nuyt rencouller avec les colons, à qui ne plaisoit guères, et n'estoit de mot sonné ne huché; tousjours doubtoit ces sergens. Au point du jour, qui estoit l'heure que l'amoureux se partoit du logis, ceste bonne femme vint hucher son mary et luy ouvrit l'huys, qui demanda comment on l'avoit là laissé si longuement tenir compagnie aux colons. Et elle, qui estoit faicte à l'euvre, luy dist comment les sergens avoient toute nuyt veillé autour de leur maison, et que pluseurs foiz avoit à eulx devisé, et qu'ilz ne faisoient que partir, mais ilz avoient dit qu'ilz viendroient à telle heure qu'ils le trouveroient. Le bon homme, bien esbahy quelle

chose ces sergens luy povoient vouloir, se partit incontinent et retourne aux champs, promettant bien que de long temps ne reviendroit. Et Dieu scet que la gouge le print bien en gré, combien qu'elle s'en monstrast doloreuse. Et par tel moien elle se donna meilleur temps que devant, car elle n'avoit quelque soing du retour de son mary.

LA IIII^xx IXe NOUVELLE.

PAR PONCELET.

En ung petit hamelet ou village de ce monde, assez loing de la bonne ville, est advenue une petite histoire qui est digne de venir en l'audience de vous, mes bons seigneurs. Ce village ou hamellet, ce m'est tout ung, estoit habité d'un moncelet de bons, rudes et simples paysans qui ne savoient comment ilz devoient vivre. Et si bien rudes et non sachans estoient, leur curé ne l'estoit pas une once mains, car luy mesme failloit à cognoistre ce qui est necessaire à tous generalement, comme je vous en monstreray par l'experience, par ce qui luy advint. Vous devez savoir que ce prestre curé, comme je vous ay dit, avoit sa teste affulée de simplesse si parfecte, qu'il ne savoit point annuncer les festes des sains, qui viennent cha-

cun an et à jour determiné, la plus part, comme chacun scet. Et quand ses parroissiens demandoient quand la feste seroit, il failloit à la coup de le dire. Entre aultres telles faultes qui souvent advenoient, en fist une qui ne fut pas petite, car il laissa passer cinq sepmaines du quaresme sans point l'annuncer à ses parroissiens. Mais entendez comment il perceut qu'il avoit failly. Le samedy qui estoit la nuyt de la blanche Pasque, que l'on dist Pasques flories, luy vint volunté d'aller à la bonne ville pour aucune chose qu'il y besoignoit. Quand il entra en la bonne ville, et qu'il chevauchoit parmi les rues, il perceut que les prestres faisoient provision de palmes et aultres verdures, et veoit que au marché on les vendoit pour servir à la procession pour lendemain. Qui fut bien esbahy, ce fut maistre curé, combien que semblant n'en fist. Il vint aux femmes qui vendoient ces palmes ou boyz, faignant que ce fust pour aultre chose n'estoit venu à la bonne ville, et puis hastivement monte à cheval chargé de sa marchandise, et picque en son village, et le plustost que possible luy fut s'y trouva, et avant qu'il fust descendu de son cheval rencontra aucuns de ses parroissiens auxquelx il commenda que l'on allast sonner les cloches, et que chacun de ceste heure venist à l'eglise, où il leur vouloit dire aucunes choses necessaires pour le salut de leurs ames. L'assemblée fut tantost faicte, et se trouva chacun en l'eglise, où monseigneur le curé, tout housé et esperonné, vint bien embesoi-

gné, Dieu le scet, et monta devant l'aultier, et dist les motz qui s'ensuyvent : « Mes bonnes gens, je vous signifie et vous faiz assavoir que aujourd'uy a esté la veille de la feste et solemnité de Pasques flories, et de ce jour en huit prochain vous arez la veille de la grand Pasque que l'on dit Pasques communiaulx. » Quand ces bonnes gens oyrent ces nouvelles, commencèrent à murmurer, et eulx esbahir très-fort comment se povoit ce faire. « Ho, dist le curé, je vous appaiseray tantost, et vous diray vraies raisons pour quoy vous n'avez que viij jours de quaresme à faire voz penitences pour ceste année ; et ne vous esmaiez jà de ce que je vous diray, que le quaresme est ainsi venu tard. Je tien qu'il n'y a celuy de vous qui ne sache bien et soit recors comme ceste année les froidures ont esté longues et aspres, merveilleusement plus que oncques mais ; et long temps a qu'il ne fist aussi perilleux et dangereux chevaucher comme il a fait tout l'yver, pour les verglaz et neges qui ont longuement duré. Chacun de vous scet ceci estre vray comme l'euvangile, pour quoy ne vous donnez merveilles de la longue demeure de quaresme, mais emerveillez vous encores comment il est peu venir, mesmement que le chemin est si long jusques à sa maison. Si vous prie que le veillez excuser, et luy mesme vous en prie, car aujourdhuy j'ay disné avecques luy. » Et leur nomma le lieu, c'est assavoir la ville où il avoist esté. « Et pourtant, dist-il, disposez vous de venir ceste sepmaine à con-

fesse, et de comparoir demain à la procession comme il est de coustume céens. Et ayez pacience ceste foiz ; l'année qui vient, si Dieu plaist, sera plus doulce, par quoy il viendra ainsi qu'il a chacun an d'usage. » Ainsi monseigneur le curé trouva le moien d'excuser sa simplesse et ignorance, et, en donnant la beneisson, descendit de sa predicacion, disant : « Priez Dieu pour moy et je le prieray pour vous. » Et s'en alla à sa maison appoincter son boys et ses palmes, pour les faire le lendemain servir à la procession.

LA XCe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE BEAUMONT.

Pour accroistre et amplier mon nombre des nouvelles que j'ay promis compter et descripre, j'en monstreray cy une dont la venue est fresche. Ou gentil pays de Brabant, qui est celuy du monde où les bonnes adventures adviennent souvent, avoit ung bon et loyal marchant duquel la femme estoit trèsfort malade, en gisant, pour l'aigreur de son mal, continuellement sans habandonner son lit. Ce bon homme, voyant sa bonne femme ainsi attaincte et languissant, menoit la plus doloreuse vie du monde, tant marry et desplaisant estoit

qu'il ne povoit plus, et avoit grand doubte que la mort ne l'en fist quicte. En ceste doleance perseverant, et doubtant la perdre, se vint rendre aux piez d'elle et luy donnoit esperance de garison, et la reconfortoit au mieulx qu'il povoit, l'amonnestant de penser au sauvement de son ame. Et après qu'il eut aucun petit de temps devisé avec elle et finé ses amonnestemens et exortacions, luy cria mercy, luy requerant que si aucune chose luy avoit meffait, qu'il luy fust pardonné par elle. Entre les cas où il se sentoit l'avoir courroussée, luy declara comment il estoit bien recors qu'il l'avoit troublée pluseurs foiz, et très-souvent, de ce qu'il n'avoit besoigné sur son harnois, que l'on peut appeller cuirasses, toutes les foiz qu'elle eust bien voulu ; et mesmes que bien le savoit, dont trèshumblement luy requeroit pardon et mercy. Et la pouvre malade, ainsi qu'elle povoit parler, luy pardonnoit les petiz cas et legiers ; mais ce derrain ne pardonnoit-elle point voluntiers sans savoir les raisons qui avoient meu et induict son mary à non fourbir son harnois, quand mesmes il savoit bien que c'estoit le plaisir d'elle, et que aultre chose ne demandoit. « Comment ! dit-il, voulez vous morir sans pardonner à ceulx qui vous ont meffait ? — Je suis contente, dist elle, de le pardonner, mais je veil savoir qui vous a meu ; aultrement ne le pardonneray je jà. » Le bon mary, pour trouver moien d'avoir pardon, cuidant bien faire la besoigne, dist : « M'a-

mye, vous savez que pluseurs foiz avez esté malade et deshaitée, combien que non pas tant que maintenant je vous voy ; et durant la maladie je n'ay jamais osé presumer de vous requerre de bataille, doubtant que pis vous en fust ; et soyez toute seure que ce que j'en ay fait, amour le m'a fait faire. — Taisez vous, menteur que vous estes ; oncques ne fus si malade ne si deshaitée pour quoy j'eusse fait refus de combatre ; querez moy aultre moien, si voulez avoir pardon, car cestuy cy ne vous aidera ; et puis qu'il vous convient tout dire, meschant et lasche bonhomme que vous estes, et aultre ne fustes oncques, pensez vous qu'en ce monde cy soit medicine qui plus puisse aider ne susciter la maladie d'entre nous femmes que la doulce et amoureuse compaignie des hommes ? Me voiez vous bien deffaicte et seche par grefté de mal ? Aultre chose ne m'est mestier que compaignie de vous. — Ho ! dit l'aultre, je vous gariray prestement.» Il sault sur le lit, et besoigna le mieulx qu'il peut, et tantost qu'il eut rompu deux lances, elle se lève et se mist sur ses piez. Puis demye heure après alla par les rues, et ses voisines, qui la cuidoient comme morte, furent trèsesmerveillées jusques ad ce qu'elle leur dist par quelle voie elle estoit ravivée, qui dirent tantost qu'il n'y avoit que ce seul remède. Ainsi le bon marchant aprint à garir sa femme, qui luy tourna à grand prejudice, car souvent se faindoit malade pour recevoir la medicine.

LA XCIe NOUVELLE.

PAR L'ACTEUR.

Ainsi que j'estoye n'a guères en la conté de Flandres, en l'une des plus grosses villes du pays, ung gentil compaignon me fist ung joyeux compte d'un homme maryé, de qui la femme estoit tant luxurieuse et chaulde sur potage et tant publicque, que à paine estoit elle contente qu'on la cuignast en plaines rues avant qu'elle ne le fust. Son mary savoit bien que de telle condicion estoit, mais de subtilier ne querir remède pour luy donner empeschement, il ne le savoit trouver, tant estoit à ce joly mestier rusée. Il la menassoit de la batre, de la laisser seule ou de la tuer ; mais querez qui le face! autant eust il prouffité de menasser ung chien enragé ou aultre beste. Elle se pourchassoit à tous lez et ne demandoit que hutin ; il y avoit peu d'hommes en toute la contrée où elle repairoit pour estaindre une petite estincelle de son grand feu ; et quiconques la barguignoit, il l'avoit aussi bien à creance que à argent sec, fust l'homme vieil, layt, bossu, contrefait ou d'aultre quelque deffigurance; bref, nul ne s'en alloit sans denrée reporter. Le pouvre mary, voyant

ceste vie continuer, et que grosses menasses rien n'y prouffitoient, il s'advisa qu'il l'espanteroit par une voye et manière qu'il trouva. Quand il la peut avoir seulle en sa maison, il luy dist : « Or çà, Jehanne ou Betriz, ainsi qu'il l'appelloit, je voy bien que vous estes obstinée en vostre meschante vie, et que, à quelque menasse ou punicion que je vous face, vous n'en comptez non plus que si je me taisoie. — Helas ! mon mary, dit elle, en verité, j'en suis plus courroussée que vous n'estes, et trop plus me desplaist ; mais je n'y puis remède mettre, car je suis tellement née soubz telle estoille pour estre preste et servant aux hommes. — Voire dya, dist le mary, y estes vous destinée ? Sur ma foy, j'ay bon remède et hastif. — Vous me tuerez, dit elle, aultre n'y a. — Laissez moy faire, dist il, je sçay mieulx beaucop. — Et quel, dit elle, que je le sache ? — Par la mort bieu, dist il, je vous hocheray tant ung jour que je vous bouteray ung quarteron d'enfans ou ventre, et puis je vous habandonneray, et les vous lairray seulle nourrir. — Vous ! dit elle ; mais où prins ? Vous n'avez pour commencer ; telles menasses m'espantent pou, je ne vous crain. Touchez cela ; si j'en desmarche, je veil qu'on me tonde en croix ; et s'il vous semble que vous ayez puissance, avancez vous, et commencez tout maintenant ; je suis preste pour livrer le moulle. — Au deable telle femme, dist le mary, qu'on ne peut par quelque voye corriger. » Il fut contraint de la laisser passer sa destinée ; trop

plustost se fust ecervelé et rompu la teste pour la reprendre que luy faire tenir le derrière coy, pour quoy la laissa courre comme une lisse entre deux douzaines de chiens, et accomplir tous ses vouloirs et desordonnez desirs.

LA XCIIe NOUVELLE.

PAR L'ACTEUR.

En la bonne cité de Mix, en Lorraine, avoit puis certain temps en çà une bonne bourgoise maryée qui estoit tout oultre de la confrarie de la houlette; et rien ne faisoit plus voluntiers que ce joly esbatement que chacun scet; et où elle povoit desploier ses armes, elle se monstroit vaillant et pou redoubtant horions. Or, entendez quelle chose luy advint en exercent son mestier: elle estoit fort amoureuse d'un gros chanoine qui avoit plus d'argent que ung vieil chien n'a de puces; mais pour ce qu'il demouroit en lieu où les gens estoient à toutes heures, comme on diroit à une gueule baée ou place publicque, elle ne savoit comment se trouver avec son chanoine. Tant subtilia et pensa à sa besoigne, qu'elle s'avisa qu'elle se descouvreroit à une sienne voisine qui estoit sa seur d'armes touchant le mestier et

usance de la houlette ; et luy sembla qu'elle pourroit aller veoir son chanoine accompaignée de sa voisine, sans qu'on y pensast nul mal ou suspeçonnast. Ainsi qu'elle advisa, ainsi fist elle ; et comme si pour une grosse matère fust allée devers monseigneur le chanoine, ainsi honorablement et gravement y alla elle accompaignée comme dit est. Pour estre bref, incontinent que noz bourgoises furent arrivées, après toutes salutacions, ce fut la principale qui s'encloit avec son amoureux le chanoine, et fist tant qu'il luy bailla une monteure, ainsi qu'il peut. La voisine, voyant l'autre avoir l'audience et gouvernement du maistre de léens, n'en eut pas peu d'envye, et luy desplaisoit que l'on ne luy faisoit ainsi comme à l'autre. Au vuider de la chambre, celle qui avoit sa pitance dist : « Ça, voisine, en yronsnous ? — Voire, dit l'autre, s'en va l'on ainsi ? Si l'on ne me fait la courtoisie comme à vous, par dieu, j'accuseray la compaignie et le mesnage ; je ne suis pas icy venue pour chaufer la cire. » Quand l'on perceut sa bonne volunté, on luy offrit le clerc de ce chanoine, qui estoit ung fort et roidde galant, et homme pour la trèsbien fournir ; de quoy elle ne tint compte, mais le refusa de tous poins, disant que aussi bien vouloit-elle avoir le maistre que l'autre, aultrement ne seroit-elle contente. Le chanoine fut contraint, pour sauver son honneur, de s'accorder. Quand ce fut fait, elle voulut bien adonc dire à Dieu et se partir. Mais l'autre ne le voulut pas, ains dist toute

courroussée que elle qui l'avoit amenée et estoit celle pour qui l'assemblée estoit faicte devoit estre mieulx partie que l'autre, et qu'elle ne se partiroit point qu'elle n'eust encores ung picotin. Le chanoine fut bien esbahy quand il entendit les nouvelles, et combien qu'il priast celle qui vouloit avoir le surcroiz, toutesfoiz ne se voult rendre contente. « Or ça, de par Dieu, dist il, puisqu'il fault que ainsi soit, je suis content, mais plus n'y revenez pour tel pris. » Quand les armes furent accomplies, celle damoiselle au surcroiz à dire adieu dist à son chanoine qu'il leur falloit donner aucune chose gracieuse pour souvenance. Et sans se faire trop importuner ne traveiller de requestes, et aussi pour estre delivré d'elles, il avoit ung demourant de couvrechefz qu'il leur donna, et la principale receut le don, et en remercyant dirent adieu. « C'est, dist-il, ce que je vous puis maintenant donner; prenez chacune en gré, je vous en prie. » Elles ne furent guères loing allées, qu'en plaine rue la voisine qui avoit eu sans plus ung picotin dist à sa compaigne qu'elle vouloit avoir sa part de leur don. « Et bien, dit l'autre, je suis contente; combien en voulez vous avoir? — Fault-il demander cela? dit elle; j'en doy avoir la moitié et vous autant. — Comment osez vous demander, dist l'autre, plus que vous n'avez deservy? Avez vous point de honte? Vous savez que vous n'avez esté qu'une foiz avecques le chanoine, et moy deux foiz; et pardieu, ce n'est mie raison que vous soiez par-

tie aussi avant que moy. — Par dieu, j'en aray autant que vous, dit l'autre; ay je pas fait mon devoir aussi avant que vous? — Comment l'entendez vous? — N'est ce pas autant d'une foiz que de deux? Et affin que vous cognoissez ma volunté, sans tenir cy halle de neant, je vous conseille que me baillez ma part justement de la moitié, ou vous arez incontinent hutin; me voulez vous ainsi gouverner? — Voire dya, dist sa compaigne, y voulez-vous proceder d'euvre de fait? Et par la naissance Dieu, vous n'en arez fors ce qui sera de raison, c'est assavoir des trois pars l'une, et j'aray le remanent; ay je pas eu plus de peine que vous? » Adonc l'aultre hausse et de bon poing charge sur le visage de sa voisine, qui ne le tint pas longuement sans le rendre, apellans l'une l'autre ribaulde. Bref, elles s'entre batirent tant et de si bonne manière que à bien petit qu'elles ne s'entre-tuèrent; et l'une appelloit l'autre ribaulde. Quand les gens de la rue virent la bataille de ces deux compaignes, qui peu de temps devant avoient passé par la rue ensemble amoureusement, furent tous esbahiz, et les vindrent tenir et deffaire l'une de l'autre. Puis leurs mariz furent huchez, qui vindrent tantost, et chacun d'eux demandoit à sa femme la matère de leur different. Chacune comptoit à son plus beau; et tant par leur faulx donner à entendre, sans toutesfoiz toucher de ce pour quoy la question estoit meue, les animèrent et esmeurent l'ung contre l'autre, tellement qu'ilz

se vouloient entretuer, si les sergens ne fussent survenuz, qui les menèrent tous deux refroider en belle prison. La justice fut à toute diligence sollicitée de leurs amys pour leur delivrance ; mais pour ce que le cas estoit venu pour le debat des femmes, premier le conseil voult savoir dont avoit procedé le fondement de la question entre les deux femmes ; elles furent mandées et contrainctes de confesser que ce avoit esté pour faire parchon d'une pièce de couvrechefs, et cetera. Les gens du conseil, qui estoient bons et sages, voyans que la cognoissance de ceste cause appartenoit au roy de bourdelois, tant pour les merites de la cause que pour ce que les femmes estoient de ses subjectes, la renvoyèrent pardevant luy. Et pendant le procès, les bons mariz demourèrent en la prison, attendans la sentence diffinitive qui devoit estre rendue sur l'avis des subjects du roy, qui, pour le nombre infiny d'eulx, est taillée de demourer pendue au clou.

LA XCIIIe NOUVELLE.

PAR MESSIRE TIMOLEON VIGNIER, GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE MONSEIGNEUR.

Tantdiz que j'ay bonne audience, je veil compter ung gracieux compte advenu au bon et gracieux païs de Haynau. En ung gros village du païs que j'ay nommé avoit une gente femme mariée qui amoit plus beaucop le clerc ou coustre de l'eglise parochial dont elle estoit paroissienne que son mary ; et pour trouver moien de soy trouver avec son coustre, faindit à son mary qu'elle devoit ung pelerinage à quelque saint qui n'estoit pas loing d'illec, comme d'une lieue ou environ, et que promis luy avoit quant elle avoit esté en traveil, luy priant qu'il fust content qu'elle y allast ung jour qu'elle nomma, avec une sienne voisine qui ce mesme jour y alloit. Le bon simple mary, qui ne se doubtoit de rien, accorda ce pelerinage, mais il vouloit qu'elle revenist le jour qu'elle partiroit. « Peut estre, dit elle, retourneray je au disner, ainsi que le temps nous aprendra ; mais premièrement, dit elle, il convient que j'aye une paire de bons souliers. » Tout luy fut liberalement accordé ; et pource que le mary demouroit seul, il luy

dist qu'elle appoinctast son disner et soupper tout ensemble, avant qu'elle se partist, aultrement il yroit menger à la taverne. Elle fist son commendement, car le jour de son partement se leva bien matin pour aller à la boucherie, et appoincta ung bon poussin et une pièce de mouton, et puis manda le cordoennier qui luy chaussa ses souliers. Et quand toutes ses preparacions furent faictes, dist à son mary que tout estoit prest, et qu'elle alloit querir de l'eaue beneiste pour soy partir après. Elle entre en l'eglise, et le premier homme qu'elle trouva, ce fut celuy qu'elle queroit, c'est assavoir son coustre, à qui elle compta ces nouvelles, comment elle avoit congié d'aller en pelerinage, et cetera, pour toute la journée. « Mais il y a ung cas, dit elle; je suis seure que si tost qu'il sentira que je seray hors de l'ostel il s'en ira à la taverne, et n'en retournera jusques au vespre bien tard; je le cognois tel: et pourtant j'ayme mieulx demourer à l'ostel tantdiz qu'il n'y sera point que aller hors. Et doncques vous vous rendrez une demye heure entour de nostre hostel, affin que je vous mecte ens par derrière, s'il advient que mon mary n'y soit point; et s'il y est nous yrons faire nostre pelerinage.» Elle vint à l'ostel, où elle trouva encores son mary, dont elle ne fut pas trop contente, qui luy dist: « Comment estes vous cy encores? — Je m'en vois, dit elle, chausser mes soulliers, et puis je ne tarderay guères que je partiray.» Elle alla au cordoennier, et tant-

diz qu'elle faisoit chausser ses souliers, son mary passe par devant l'ostel au cordoennier avec ung aultre son voisin qui alloit de coustume à la taverne. Et combien qu'elle supposast que, pource qu'il estoit acompaigné du dit voisin, il s'en allast sur le bancq, toutesfoiz si n'en avoit il nulle volunté, mais s'en alloit sur le marché, pour trouver encores ung ou deux bons compaignons et les amener disner avecques luy au commencement qu'il avoit davantage, c'est assavoir ce poussin et la pièce de mouton. Or nous lairrons ycy nostre mary sercher compaignie, et retournerons à celle qui chaussoit ses souliers, qui, si tost que chaussez furent, revint à l'ostel le plus hastivement qu'elle peut, où elle trouva le gentil coustre qui faisoit la procession entour de l'ostel, à qui elle dist : « Mon amy, nous sommes les plus eureux du monde, car j'ay veu mon mary qui va à la taverne ; j'en suis seure, car il a ung sien goisson qu'il maine par le bras, lequel ne le lairra pas retourner quand il vouldra ; et pour tant donnons nous bon temps jusques à la nuyt. J'ay appoincté ung bon poussin et une belle pièce de mouton, dont nous ferons goghettes. » Et sans plus rien dire le mist ens, et laissa l'huis de devant entrouvert, affin que les voisins ne se doubtassent. Or retournons maintenant à nostre mary, qui a trouvé deux bons compaignons, avec le premier dont j'ay parlé, lesquelz il amaine pour desfaire ce poussin en la compaignie de beau vin de Beaulne, ou

aultre meilleur, s'il est possible d'en finer. A l'arriver à sa maison, il entra le premier, où incontinent qu'il fut entré il perceut noz deux amans, qui faisoient ung pou d'ouvrage. Et quand il vit sa femme qui avoit les jambes levées, il luy dist qu'elle n'avoit garde de user ses souliers, et que sans raison avoit traveillé le cordoennier, puis qu'elle vouloit faire son pelerinage par telle manière. Il hucha ses compaignons et dist : « Messeigneurs, regardez comment ma femme ayme mon prouffit ; de paour qu'elle ne use ses beaulx neufs souliers, elle chevauche sur son doz ; il ne l'a pas telle qui veult. » Il prend ung petit demourant de ce poussin, et luy dist qu'elle parfist son pelerinage ; puis ferma l'huys et la laissa avec son coustre, sans luy aultre chose dire ; et s'en alla à la taverne, dont il ne fut pas tensé au retourner, ne les aultres foiz quand il y alloit, pource qu'il n'avoit rien ou pou parlé de ce pelerinage que sa femme avoit fait à l'ostel.

LA XCIVe NOUVELLE.

Es marches de Picardie, ou diocèse de Teroenne, avoit puis an et demy en çà, ou environ, ung gentil curé demourant à la bonne ville, qui faisoit du gorgias tout oultre. Il portoit la robe courte, chausses tirées, à la fasson de court ; tant gaillard estoit que l'on ne po-

voit plus, qui n'estoit pas pou d'esclandre aux gens d'eglise. Le promoteur de Teroenne, qui telles manières de gens appellent dyable, fut informé du gouvernement de nostre gentil curé, et le fist citer pour le corriger et luy faire muer ses meurs. Il comparut à tout ses habitz courts, comme s'il n'eust tenu compte du promoteur, cuidant par aventure que pour ses beaulx yeux on le deust delivrer; mais ainsi n'advint. Quand il fut devant monseigneur l'official, sa partie, le promoteur, lui compta sa legende au long, demanda, par ses conclusions, que ses habillemens et aultres menues manières de faire luy fussent defendues; et avec ce, qu'il fust condemné en certaine emende. Monseigneur l'official, voyant à ses yeux que tel estoit nostre curé qu'on luy baptisoit, luy fist les deffenses, sur les peines du canon, que plus ne se desguisast en telle manière qu'il avoit fait, et qu'il portast longues robes et courts cheveux; et avec ce, le condemna à paier une bonne somme d'argent. Il promist que ainsi feroit il, et que plus ne seroit cité pour telles choses. Il print congié au promoteur et retourna à sa cure; si tost qu'il fut venu, il fist hucher le drapier et le parmentier, si fist tailler une robe qui luy traisnoit plus de trois quartiers, disant au parmentier les nouvelles de Teroenne, comment c'est assavoir avoit esté reprins de porter courte robe, et qu'on luy avoit chargé de la porter longue. Il vestit ceste robbe longue et laissa croistre ses cheveulx de sa teste et de sa

barbe, et en cest estat servoit sa parroiche, chantoit messe et faisoit les autres choses appartenant à curé. Le promoteur fut arrière adverty comment son curé se gouvernoit oultre la règle et bonne et honeste conversacion des personnes d'eglise, qui le fist citer comme devant, et il y comparut ès mesmes habitz longs. « Qu'est cecy? dist monseigneur l'official quand il fut devant luy; il semble que vous vous mocquez des statuz et ordonnances de l'eglise; voiez vous point comme les aultres prestres s'abillent? Si ne fust pour l'honneur de voz bons amys, je vous feroie affuler la prison de ceans. — Comment, monseigneur, dist nostre curé, ne m'avez vous pas chargé de porter longue robe et longs cheveulx? Ne fays je pas ainsi que m'avez commendé! N'est pas ceste robe assez longue, mes cheveux sont ilz point longs? Que voulez vous que je face? — Je veil, dist monseigneur l'official, que portez robe et cheveulx à demy longs, ne trop ne pou; et pour ceste grand faulte, je vous condemne à paier dix livres au promoteur, vingt blancs à la fabrice de ceans, et autant à monseigneur de Teroenne, à convertir à son aumosne. » Nostre curé fut bien esbahy, mais toutefois il faillit qu'il passast par là. Il prend congé et revient à sa maison, et pensa comment il s'abilleroit pour garder la sentence de monseigneur l'official. Il manda le parmentier, à qui il fist tailler une robe longue d'un costé, comme celle

dont nous avons parlé, et courte comme la première de l'autre costé, puis se fist barbaier du costé où la robe estoit courte; et en ce point alloit par les rues et faisoit son divin office. Et combien qu'on lui dist que c'estoit mal fait, si n'en tenoit il toutesfoiz compte. Le promoteur en fut encores adverty, et le fist citer comme devant. Quand il comparut, Dieu scet comment monseigneur l'official fut malcontent; à peine qu'il ne saillit de son siége hors du sens, quand il regardoit son curé estre habillé en guise de mommeur. Si les aultres deux foiz avoit esté bien rachassé, il le fut encores mieulx à ceste foiz, et condemné en belles et grosses amendes. Lors nostre bon curé, se voyant ainsi desplumé d'amendes et de condemnacions, dist : « Monseigneur l'official, il me semble, sauve vostre reverence, que j'ay fait vostre commendement; et entendez moy, je vous diray la raison. » Adoncques il couvrit sa barbe longue de sa main qu'il estandit sus, et dist : « Si vous voulez, je n'ay point de barbe. » Puis mist sa main de l'aultre costé, couvrant la partie tondue ou rase, et dist : « Si vous voulez, longue barbe. Est ce pas ce que m'avez commendé ? » Monseigneur l'official, voyant que c'estoit ung vrai trompeur, et qu'il se trompoit de luy, fist venir le barbier et le parmentier, et devant tous les assistens luy fist faire sa barbe et cheveulx, et puis coupper sa robe de la longueur qu'il estoit de besoing et de raison; puis le renvoya

à sa cure, où il se maintint et conduit haultement, gardant ceste dernière manière qu'il avoit aprinse à la sueur de sa bourse.

LA XCVe NOUVELLE.

PAR PHILIPE DE LOAN.

Comme il est assez de coustume, Dieu mercy, que en pluseurs religions y a de bons compaignons à la pie et au jeu des bas instrumens, à ce propos, naguères avoit en ung couvent de Paris ung bon frère prescheur, qui entre les autres ses voisines choisit une trèsbelle femmelette jeune et en bon point, et mariée assez nouvellement à ung bon compaignon. Et devint maistre moyne amoureux d'elle, et ne cessoit de penser et subtilier voies et moiens pour parvenir à ses attainctes, qui, à dire en gros et en bref, estoient pour faire cela que vous savez. Ores disoit : « Je feray ainsi », ores concluoit aultrement. Tant de propos luy venoient en la teste qu'il ne savoit sur lequel s'arrester; trop bien disoit il que de langage n'estoit point de abatre, « car elle est trop bonne et trop seure; force est que, si je veil parvenir à mes fins, que par cautele et deception je la gaigne. » Or escoutez de quoy le larron s'advisa, et comment frauduleusement la pouvre

beste il attrapa, et son desir trèsdeshonneste qu'il proposa accomplir. Il faindit ung jour d'avoir trèsgrand doleur en ung doy, celluy d'emprès le poulce qui est le premier des quatre en la main dextre; et de fait le banda et envelopa de draps linges, et le dora d'aucun oignement trèsfort sentent. Et en ce point se tint ung jour ou deux, tousjours se monstrant aval son eglise devant la dessus dicte, et Dieu scet s'il faisoit bien la dole. La simplette le regardoit en pitié, et voyoit bien à sa contenance que grand doleur le martiroit; et pour la grand pitié qu'elle en eut, luy demanda son cas; et le subtil regnard luy compta si très-piteusement qu'il sembloit mieulx hors de son sens que aultrement, tant sentoit grand doleur. Ce jour se passa; et à lendemain, environ l'heure de vespres, que la bonne femme estoit à l'ostel seulette, ce patient la vient trouver, ouvrant de soye, et emprès d'elle se met, faisant si trèsbien le malade que nul ne l'eust veu à ceste heure qui ne l'eust jugé en très-grand danger. Or se viroit vers la fenestre, maintenant vers la femme; tant d'estranges contenances il faisoit que vous fussez esbahy et abusé à le veoir. Et la simplette, qui toute pitié en avoit, à peine que les larmes ne luy sailloient des yeulx, le confortoit au mieulx qu'elle savoit : « Helas! frère Aubry, disoit elle, avez vous parlé aux medicins telz et telz? — Oy certes, m'amye, disoit il, il n'y a medicin ne cyrurgien en Paris qui n'ait veu mon cas. — Et qu'en disent ils? souffrerez vous

longuement ceste doleur ? — Helas ! oy, voire encores plus la mort, si Dieu ne m'aide ; car en mon fait n'a que ung remède, et j'aymeroie à peine autant mourir que le deceler ; car il est mains que bien honeste et tout estrange de ma profession. — Comment ! dist la pouvrette, et n'est ce pas mal fait et peché à vous d'ainsi vous laisser passionner ? Vous vous mettez en dangier de perdre sens et entendement, ad ce que je voy vostre doleur tant aspre. — Par dieu, bien aspre et terrible est elle, dist frère Aubry ; mais quoy ! Dieu le m'a envoié, loé soit-il ; je aray pacience, et suis tout conforté d'attendre la mort, car c'est le vray remède de mon mal, voire excepté ung dont je vous ay parlé, qui me gariroit tantost ; mais quoy ! comme je vous ay dit, je n'oseroie dire quel il est ; et quand ainsi seroit que je serois forcé à deceler ce que c'est, je n'aroie le hardement ne le vouloir de le mectre à execution. — Et par ma foy, dist la bonne femme, frère Aubry, il me semble que vous avez tort de tenir telz termes ; et pour Dieu, dictes moy qu'il faut pour vostre garison, et je vous asseure que je mettray peine et diligence à trouver ce qui y servira. Pour Dieu, ne soiez cause de vostre perdicion ; laissez vous aider et secourir. Or dictes moy que c'est, et vous verrez se je vous aideray ; si feray par Dieu, et me deust il couster plus que vous ne pensez. » Damp moine, voyant la bonne volunté de sa voisine, après ung grand tas d'excusances et de refus que pour estre bref je trespasse, dist

à basse voix : « Puis qu'il vous plaist que je le dye, je vous obeiray. Les medicins, tous d'un accord, m'ont dit qu'en mon fait n'a que ung seul remède, c'est de bouter mon doy malade dedans le lieu secret d'une femme nette et honeste, et le tenir là une bonne pièce de temps, et après l'oingdre d'un oignement dont ilz m'ont baillé la recepte. Vous oez que c'est, et pource que je suis de ma nature et propre coustume honteux, j'ay mieulx amé endurer et seuffrir jusques cy les maulx que j'ay porté qu'en rien dire à personne vivant; vous seule savés mon cas, et malgré moy. — Hola! hola! dist la bonne femme, je ne vous ay dit chose que je ne face; je vous veil aider à garir : je suis contente et me plaist bien pour vostre garison et santé, et vous oster de la terrible angoisse qui vous tourmente, que je vous preste le lieu pour bouter vostre doy malade. — Et Dieu le vous rende, damoiselle! Je n'en eusse osé requerir vous ne aultre; mais puis qu'il vous plaist me secourir, je ne seray jà cause de ma mort. Or nous mettons donc, s'il vous plaist, en quelque lieu secret que nul ne nous voye. — Il me plaist bien », dist elle. Si le mena en une très-belle garderobe, et serra l'huys, et sur le lit se mist; et maistre moyne luy lève ses draps, et en lieu du doy de la main bouta son perchant dur et roidde. Et à l'entrer qu'il fist, elle qui le sentit si très-gros : « Comment! dist elle, et vostre doy, comment peut il estre si gros? je n'oy jamais parler du pareil. — En verité, fist il,

ce fait la maladie qui en ce point le m'a mis.— Vous me comptez merveilles », dit elle. Et durant ces langages, maistre moyne accomplit ce pour quoy si bien avoit fait le malade. Et celle qui sentit et cetera, demanda que c'estoit; et il respondit : « C'est le clou de mon doy qui est effondré; je suis comme gary, ce me semble, Dieu mercy et la vostre. — Et par ma foy, ce me plaist moult, ce dit la dame, qui lors se leva; si vous n'estes bien gary, si retournez toutesfoiz qu'il vous plaist: car pour vous oster de doleur, il n'est rien que je ne face; et ne soiez plus si honteux que vous avez esté pour vostre santé recouvrer. »

LA XCVIe NOUVELLE.

Or escoutez, s'il vous plaist, qu'il advint l'aultrhier à ung simple riche curé de village, qui par simplesse fut à l'emende devers son evesque en la somme de cinquante bons escuz d'or. Ce bon curé avoit ung chien qu'il avoit nourry de jeunesse et gardé, qui tous les aultres chiens du païs passoit d'aller en l'eaue querir le vireton, ung chappeau si son maistre l'oblyoit ou de fait apensé le laissoit quelque part. Bref, tout ce que bon et sage chien doit et scet faire il estoit le passe route; et à l'occasion

de ce, son maistre l'amoit tant, qu'il ne seroit pas legier à compter combien il en estoit assoté. Advint toutesfoiz, je ne sçay par quel cas, ou s'il eut trop chault ou trop froit, ou s'il mengea quelque chose qui mal luy fist, qu'il devint trèsmalade, et de ce mal mourut, et de ce siecle tout droit au paradis des chiens alla. Que fist ce bon curé? Il qui sa maison, c'est assavoir le presbitaire, dessus le cimitère avoit, quand il vit son chien de ce monde trespassé, il se pensa que une si sage et bonne beste ne demourast sans sepulture; et pourtant il fist une fosse assez près de l'huys de sa maison, qui dessus l'aitre, comme dit est, respondoit, et là l'enfouyt et sepultura. Je ne sçay pas s'il luy fist ung marbre et par dessus engraver une epythaphe, si m'en tais. Ne demoura guères que la mort du bon chien au curé fut par le village et les lieux voisins annuncé, et tant s'espandit que aux oreilles de l'evesque du lieu parvint, ensemble de la sepulture saincte que son maistre luy bailla; si le manda vers luy venir par une citation que ung cicaneur luy apporta. « Helas! dist le curé au cicaneur, et que ay je fait, et qui m'a fait citer d'office? Je ne me sçay trop esbahir que la court me demande. — Quand à moy, dit l'autre, je ne sçay qu'il y a, si ce n'est pour tant que vous avez enfouy vostre chien dedans lieu saint où l'on mect les corps des chrestians. — Ha! ce pensa le curé, c'est cela? » Or à primes luy vint en teste qu'il avoit mal fait, et dist bien en soy mesmes qu'il passeroit par là, et que s'il

se laisse emprisonner qu'il sera escorché, car monseigneur l'evesque, la Dieu mercy, est le plus convoiteux prelat de ce royaume, et si a gens entour de luy qui scevent faire venir l'eaue au moulin, Dieu scet comment. « Or bien force est que je la perde ; si vault mieulx tost que tard. » Il vint à sa journée, et de plain bout s'en alla devers monseigneur l'evesque, qui tantost comme il le vit luy fist ung grand prologue pour la sepulture saincte qu'il avoit fait bailler à son chien, et luy baptisa son cas si merveilleusement qu'il sembloit que le curé eust fait pis que regnier Dieu. Et après tout son dire, il commenda que le curé fust mené en la prison. Quand le curé vit qu'on le vouloit bouter en la boeste aux caillouz, il requist qu'il fust oy, et monseigneur l'evesque luy accorda. Et devez savoir que à ceste calonge estoient foison de gens de grand fasson, comme l'official, les promoteurs, les scribe, notaires, advocatz et procureurs, qui tous ensemble grand joye avoient du non accoustumé cas du pouvre curé, qui à son chien avoit donné la terre saincte. Le curé en sa defense et excuse parla en bref et dist : « En verité, monseigneur, si vous eussez autant congneu mon bon chien, à qui Dieu pardoint, comme j'ay, vous ne seriez pas tant esbahy de la sepulture que je luy ai ordonnée comme vous estes, car son pareil ne fut ne jamais sera. » Et lors racompta balme de son fait : « Et s'il fut bien bon et sage en son vivant, encores le fut il autant ou plus à sa mort,

car il fist un trèsbeau testament, et pour ce qu'il savoit vostre necessité et indigence, il vous ordonna cinquante escuz d'or, que je vous apporte. » Si les tira de son sein et à l'evesque les bailla, qui les receut voluntiers, et lors loa et approuva le sens du vaillant chien, ensemble son testament et la sepulture qu'il luy bailla.

LA XCVIIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE LAUNOY.

Ilz estoient n'a guères une assemblée de bons compaignons faisans bonne chère en la taverne, et buvant d'autant et d'autel. Et quand ilz eurent beu et mangé, et fait si bonne chère que jusques à loer Dieu et aussi *usque ad hebreos* la plus part, et qu'ilz eurent compté et paié leur escot, les aucuns commencèrent à dire : « Comment nous serons festoyés de noz femmes, quand nous retournerons à l'ostel! Dieu scet que nous ne serons pas excommuniez : on parlera bien à noz barbes.— Nostre dame! dist l'un, je craing bien de m'y trouver. — Ainsi m'aist Dieu, dit l'autre, aussi fays je moy; je suis tout seur d'oyr la passion. Pleust à Dieu que ma femme fust muette! je buroye trop plus hardiment que je ne faiz. »

Ainsi disoient trestous, fors l'un d'eulx qui estoit bon compaignon, qui leur alla dire : « Et comment, beaulx seigneurs, vous estes donc bien fort maleureux, qui avez chacun femme qui ainsi vous reprend d'aller à la taverne, et est tant mal contente que vous buvez? Par ma foy, Dieu mercy, la mienne n'est pas telle ; car de boire que je face vous n'avez garde qu'elle en parle ; mesmes, qui plus est, si je buvoie dix, voire cent foiz le jour, si n'est ce pas assez à son gré; bref, oncques je ne beu qu'elle n'eust voulu que j'eusse plus beu la moitié. Car quand je reviens de la taverne, elle me souhaitte tousjours le demourant du tonneau dedans le ventre, et le tonneau avecques; si n'esse pas signe que je boive assez à son gré ? » Quand ses compaignons oyrent ceste conclusion, ilz se prindrent à rire et loèrent beaucop son compte, et sur ce s'en allèrent tous, chacun à sa chacune. Nostre bon compaignon qui le compte avoit fait s'en vint à l'hostel, où il trouva Pou Paisible sa femme toute preste à tanser, qui de si loing qu'elle le vit commença la souffrance accoustumée; et de fait, comme elle souloit, luy souhaitta le demourant du vin du tonneau dedans le ventre. « La vostre mercy, m'amye, dist il; encores avez vous meilleure coustume que les aultres femmes de ceste ville : elles enragent de ce que leurs mariz boivent ne tant ne quant, et vous, Dieu le vous rende, vouldriez bien que je beusse tousjours ou une bonne foiz qui tousjours durast. — Je ne sçay,

dit elle, que je vouldroie, sinon que je prie à Dieu que tant vous buvez ung jour que vous puissez crever. » Comme ilz se devisoient ainsi doulcement comme vous oez, le pot à la porée, qui sur le feu estoit, commence à s'enfuyr par dessus, pource que trop aspre feu avoit; et le bon homme, voyant que sa femme n'y mettoit point la main, luy dist : « Et ne veez vous, dame, ce pot qui s'en fuit? » Et elle, qui encores rappaisée n'estoit, luy respondit : « Si faiz, sire, je le voy bien.— Or le haulsez donc, Dieu vous mecte en mal an! — Si feray je, dist elle, je le haulseray, je le mectz à xij. deniers. — Voire, dist il, dame, est ce la response? Haulsez ce pot, de par Dieu! — Et bien, dit elle, je le mectz à vij. sols; est ce assez hault? — Hen! hen! dist il, et par saint Jehan! ce marché ne se passera pas sans trois coups de baston. » Et il choisit ung gros baston et en descharge de toute sa force sur le doz de madamoiselle, en disant : « Ce marché vous demoure. » Et elle commence à cryer alarme, tant que les voisins s'i assemblèrent, qui demandèrent que c'estoit; et le bon homme racompta l'ystoire comme elle alloit, dont ilz rirent trèsbien de celle à qui le marché demoura.

LA XCVIIIe NOUVELLE.

PAR L'ACTEUR.

Es metes et marches de France avoit ung riche et puissant chevalier, noble tant par l'ancienne noblesse de ses predecesseurs comme par propres nobles et vertueux faiz. De sa femme espousée avoit une seule fille, trèsbelle et très-adressée pucelle, eagée de xvj. à xvij. ans ou environ. Ce bon et noble chevalier, voyant sa dicte fille avoir attaint à l'eage habile et ydoine pour estre allyée et conjoincte par mariage, eut trèsgrande volunté de la donner à ung chevalier son voysin, trèsriche, non toutesfoiz noble de parentage comme de grosses richesses et puissances temporelles; avec ce aussi, eagé de lx. à quatre vingts ans ou environ. Ce vouloir rongea tant autour de la teste du père dont j'ay parlé, que jamais ne cessa jusques ad ce que les allyances et promesses furent faictes entre luy et sa femme, mère de la dicte pucelle, et le dit chevalier, touchant le mariage de luy avec la dicte fille, qui des assemblées, promesses et traictiez ne savoit rien, et n'y pensoit aucunement. Assez prochain de l'ostel d'iceluy chevalier père de la pucelle, avoit ung aultre jeune chevalier vail-

lant et riche moyennement, non pas tant de beaucop comme l'autre ancien dont j'ay parlé, qui estoit trèsardent et fort embrasé de l'amour d'icelle pucelle. Et pareillement elle, pour la vertueuse et noble renommée de luy, en estoit trèsfort enlassée, et combien que à dangier parlassent l'un à l'autre, car le père s'en doubtoit et leur ostoit et rompoit les moyens et voies qu'il povoit, toutesfoiz si ne les povoit il forclorre de l'entière et trèsloyale amour dont leurs deux cueurs estoient mutuellement entreliez et embrasez. Et quand fortune leur favorisoit tant que ensemble les faisoit deviser, d'aultre chose ne tenoient leurs devises que de pourpenser et adviser le moien par lequel leur souverain desir pourroit estre accomply par legitime mariage. Or s'approucha le temps que icelle pucelle deut estre donnée à ce seigneur ancien, et le marché et traictié luy fut par son père descouvert et assigné le jour qu'elle devoit espouser, dont ne fut pas pou courroussée; mais elle se pensa qu'elle y mectroit remède. Elle envoya vers son trèschier amy le jeune chevalier, et luy manda qu'il venist celéement le plus qu'il pourroit. Et quand il fut venu, elle luy compta les allyances faictes d'elle et de l'autre ancien chevalier, demandant sur ce conseil de tout rompre ; car d'autre que de luy ne vouloit estre espouse. Le chevalier luy respondit : « M'amye trèschère, puisque vostre bonté se veult tant humilier que de moy offrir ce que je n'oseroie requerir sans trèsgrand vergoigne, je

vous remercie; et, si vous voulez perseverer en ceste bonne volunté, je sçay que nous devons faire. Nous prandrons et assignerons ung jour en ceste ville bien acompaigné de mes amys et serviteurs, et à certaine heure vous rendrez en quelque lieu que me direz maintenant où je vous troveray seule. Vous monterez sur mon cheval et vous mainray en mon chasteau; et puis, si nous povons appaiser monseigneur vostre père et ma dame vostre mère, nous procederons à la consummacion de noz promesses. » La pucelle dist que c'estoit bien advisé, et qu'elle savoit comment s'i povoit convenablement conduire. Si luy dist que tel jour et telle heure venist en tel lieu où il la trouveroit, et puis feroit tout bien ainsi qu'il avoit advisé. Le jour de l'assignacion vint : si comparut ce bon jeune chevalier au lieu où l'on luy avoit dit, et où il trouva sa dame, qui monta derrière luy sur son cheval, puis picquèrent fort tant qu'ilz eurent eloigné la place. Quand ilz se trouvèrent aucun petit eloignez, ce bon chevalier, craignant qu'il ne traveillast sa trèschière amye, rompit son legier pas et fist espandre tous ses gens par divers chemins pour veoir se quelque ung les suyvoit, et chevauchoit à travers champs sans tenir voies ne sentiers le plus doulcement et debonnairement qu'il povoit, et chargea à ses gens qu'ilz se trouvassent ensemble tous à ung gros village qu'il leur nomma, où il avoit intencion de repaistre. Ce village estoit assez estrangé de la voye commune des chevau-

cheurs et chemineurs; et tant chevauchèrent les dits amans qu'ilz vindrent seuletz au dit village, où la feste generale se faisoit, à laquelle y avoit gens de toutes sortes et grand foison. Ilz entrèrent en la meilleur taverne de tout le lieu, et incontinent demandèrent à boire et à menger, car il estoit tard après disner, et la pucelle estoit trèsfort traveillée. Ilz firent faire bon feu et trèsbien appoincter à menger pour les gens du dit chevalier, qui n'estoient encores venuz. Guères n'eurent esté en leur hostellerie que veezcy venir quatre gros charruyers ou bouviers plus villains encores, et entrèrent baudement en cest hostel, demandans rigoreusement où estoit la ribauldelle que ung ruffien naguères avoit amenée derrière luy sur ung cheval, et qu'il failloit qu'ilz bussent avec elle et à leur tour la gouverner. L'oste, qui estoit homme bien cognoissant le dit chevalier, bien sachant que ainsi n'estoit que les ribauldz disoient, leur respondit gracieusement que telle n'estoit elle qu'ilz cuidoient. « Par cy, par là, dirent ilz, si vous ne la nous livrés incontinent, nous abattrons les huys et l'enmerrons par force et malgré vous deus. » Quand le bon hoste entendit et cogneut leur rigueur, et que sa doulce parolle ne luy prouffitoit point, il leur nomma le nom du chevalier, lequel estoit trèsrenommé ès marches, mais pou cogneu des gens, à l'occasion que tousjours avoit esté hors du païs, acquerant honneur et renommée glorieuse ès guerres et voyages loingtains. Leur dist aussi

que la femme estoit une jeune pucelle parente au dit chevalier, laquelle estoit née et yssue de grand maison et noble parentage. « Helas! messeigneurs, vous povez, dist il, sans dangier de vous ne d'aultruy, estaindre et passer voz chaleurs desordonnées avecques plusieurs aultres qui, à l'occasion de la feste de ce village, sont venues et arrivées, et pour aultre chose non que pour vous et voz semblables. Pour Dieu, laissez en paix ceste noble fille, et mettez devant voz yeulx les grands dangiers où vous boutez, et ne soiez jà si presumptueux de cuider que le chevalier la vous laisse mener sans la defendre. Pensez, pensez voz vouloirs desraisonnables et le grand mal que vous voulez commectre à petite occasion. — Cessez vostre sermon, dirent les loudiers, tous alumez du feu de concupiscence charnelle, et donnez nous voye que la puissions avoir; aultrement vous ferons honte et blasme, car en publicque ycy nous l'amerrons, et chacun de nous quatre en fera son bon plaisir. » Les parolles finées, le bon hoste monta en la chambre où le chevalier et la bonne pucelle estoient, puis hucha à part le chevalier, à qui il compta la volunté des quatre villains enragez, lequel, quand il eut tout bien et constamment entendu sans estre guères troublé, descendit, garny de son espée, parler aux quatre ribaulx, leur demandant trèsdoulcement quelle chose il leur plaisoit. Et ainsi, rudes et malsades qu'ilz estoient, respondirent qu'ilz vouloient avoir la ribauldelle qu'il tenoit fermée

en sa chambre, et que, si doulcement ne leur bailloit, ilz luy tolliroient et raviroient à son grand dommage. « Beaulx seigneurs, dist le chevalier, si vous me cognoissiez bien, vous ne me tiendriez pour tel qui maine par les champs les femmes telles que vous nommez ceste; oncques ne feiz telle folie, la Dieu mercy; et quand la volunté me seroit telle, que Dieu ne veille! jamais je ne le feroye ès marches dont je suis et tous les miens. Ma noblesse et la netteté de mon courage ne pourroient souffrir que ainsi me gouvernasse. Ceste femme est une jeune pucelle, ma cousine prochaine, yssue de noble maison; et je vois pour esbatre et passer temps doulcement, la menant avec moy, acompaigné de mes gens, lesquelx, jasoit qu'ilz ne soient cy presens, toutesfois viendront ilz tantost, et je les attens; et ne soiez jà si abusez en voz courages que je me repute si lasche que je la laisse villanner ne souffrir luy faire injure tant ne quant, mais la defendray aussi avant et aussi longuement que la vigueur de mon corps pourra durer et jusques à la mort. » Avant que le chevalier eust finé sa parolle, les villains plastriers luy entrerompirent en nyant premier qu'il fust celuy qu'il avoit nommé, pource qu'il estoit seul, et le dit chevalier ne chevauchoit jamais que en grand compaignie de gens. Pour quoy luy conseillèrent qu'il baillast la dicte femme, s'il estoit sage, ou aultrement luy tolliroient par force, quelque chose qui s'en puist ensuyr. Helas! quand le vaillant et courageux cheva-

lier perceut que doulceur n'avoit point lieu en ses responces, et que rigueur et haulteur occupoient la place, il se ferma en son courage, et resolut que les villains n'aroient jà la joissance de la pucelle, ou il y mourroit en la defendant. Pour faire fin, l'un de ces quatre s'avança de ferir de son baston à l'huis de la chambre, et les aultres le suyrent, qui furent vaillamment reboutez du chevalier. Et ainsi se commença la bataille, qui dura assez longuement. Combien que les deux parties fussent dispareilles, ce bon chevalier vaincquit et rebouta les quatre ribaulx, et, ainsi qu'il les poursuyvoit chassant pour en estre au dessus, l'un d'iceulx, qui avoit ung glaive, se vira subit et le darda en l'estomac du chevalier et le percha de part en part, du quel cop incontinent cheut tout mort, dont ilz furent très-joieux. Ce fait, l'oste fut par eulx contraint de l'enfouir et mettre en terre ou au jardin de l'ostel, sans esclandre ne noise; aultrement ilz le menassoient tuer. Quand le chevalier fut mort, ilz vindrent hurter à la chambre où estoit la pucelle, à qui desplaisoit moult que son amoureux tant demouroit, et boutèrent l'huis oultre. Et si tost qu'elle vit les bourgois entrer, elle jugea tantost que le chevalier estoit mort, disant : « Helas ! où est ma garde ? où est mon seul refuge ? Qu'est il devenu ? Dont vient que ainsi me laisse seullette ? » Les ribaulx, voyans qu'elle estoit ainsi troublée, la cuidèrent faulsement decevoir par doulces parolles, en disant que le chevalier estoit en une mai-

son, et qu'il luy mandoit qu'elle y allast avec eulx, et que plus seurement s'i pourroit garder; mais riens n'en voult croire, car le cueur tousjours luy jugeoit qu'ilz l'avoient tué et murdry. Si commença à soy dementer et crier plus amèrement que devant. « Qu'est ce cy, dirent ilz, que tu nous faiz estrange manière? Cuides tu que nous ne te cognoissions? Si tu as suspeçon sur ton ruffien qu'il ne soit mort, tu n'es pas abusée : nous en avons delivré le païs. Pour quoy soies toute asseurée que nous quatre arons chacun ta compaignie. » Et, à ces motz, l'un d'eulx s'avance, qui la prent le plus rudement du monde, disant qu'il aura sa compaignie avant qu'elle luy eschappe, veille ne daigne. Quand la pouvre pucelle se voit ainsi efforcée, et que la doulceur de son langage ne luy portoit point de prouffit, leur dist : « Helas! messeigneurs, puis que vostre mauvaise volunté est ainsi tournée, et que humble prière ne la peut adoulcir ne ploier, au mains aiez en vous ceste honesteté que, puis qu'il fault que à vous je soie abandonnée, ce soit premièrement à l'un sans la presence de l'autre. » Ilz luy accordèrent, jasoit ce que très-envys, et puis luy firent choisir pour eslire celuy d'eulx quatre qui devoit demourer avec elle. L'un d'eulx, lequel elle cuidoit estre le plus begnin et doulx de tous, elle eleut; mais de tous estoit il le pire. La chambre fut fermée, et tantost après la bonne pucelle se gecta aux piez du ribaulx, en luy faisant pluseurs piteuses remonstrances, luy priant qu'il eust

pitié d'elle. Mais tousjours perseverant en malignité, dist qu'il feroit sa volunté d'elle. Quand elle le vit si dur et obstiné, et que sa prière trèshumble ne vouloit exaulser, luy dist : « Or çà, puis qu'il convient qu'il soit, je suis contente; mais je vous supply que cloiez les fenestres, affin que nous soyons plus secrètement. » Il l'accorda bien envys, et, tantdiz qu'il les cloyoit, la pucelle sacqa ung petit cousteau qu'elle avoit pendu à sa cincture, se trencha la gorge et rendit l'ame. Et quand le ribauld la vit couchée à terre morte, il s'en fuyt avecques ses compaignons. Et est à supposer qu'ilz ont esté puniz selon l'exigence du cas piteux. Ainsi finèrent leurs jours les deux loyaux amoureux tantost l'un après l'autre, sans percevoir rien du joieux plaisir où ilz cuidoient ensemble vivre et durer tout leur temps.

LA XCIXe NOUVELLE.

PAR L'ACTEUR.

S'il vous plaist, vous orrez, avant qu'il soit plus tard, tout à ceste heure ma petite ratelée et compte abregé d'un vaillant evesque d'Espaigne, qui pour aucuns afferes du roy de Castille, son maistre, ou temps de ceste histoire, s'en alloit en court de Romme. Ce vaillant prelat,

dont j'entens fournir ceste derreniere nouvelle, vint ung soir en une petite villette de Lombardie; et luy estant arrivé par ung vendredy assez de bonne heure, vers le soir, ordonna son maistre d'ostel le faire souper de bonne heure, et le tenir le plus aise que faire ce pourroit, de ce dont on pourroit recouvrer en la ville; car la mercy Dieu, quoyqu'il fust et gros et gras, et ne se donnoit de traveil que bien à point, si n'en jeunoit il journée. Son maistre d'ostel, pour luy obéir, s'en alla au marché, et par toutes les poissonneries de la ville pour trouver du poisson. Mais pour faire le compte bref, il n'en peut oncques recouvrer d'un seul lopin, quelque diligence que luy et son hoste en sceussent faire. D'adventure, eulx s'en retournans à l'ostel sans poisson, trouvèrent ung bon homme des champs qui avoit deux bonnes perdriz et ne demandoit que marchant. Si s'en pensa le maistre d'ostel que s'il en povoit avoir bon compte, elles ne luy eschapperoient pas, et que bonnes seroient pour dimenche, et que son maistre en feroit grand feste. Il les acheta et en eut bon pris. Il vint vers son maistre ses deux perdriz en sa main, toutes vives, grasses, et bien refaictes, et luy compta l'eclipse de poisson qui estoit en la ville, dont il n'estoit pas trop joyeulx. Et luy, dist : « Et que pourrons nous soupper? — Monseigneur, respondit il, je vous feray faire des oeufs en plus de cent mille manières; vous aurez aussi des pommes et des poires. Nostre hoste a aussi de bon fro-

mage et bien gras : nous vous tiendrons bien aise. Ayez pacience pour meshuy, ung soupper est tantost passé; vous serez demain plus aise, si Dieu plaist. Nous yrons en la ville, qui est trop mieulx empoissonnée que ceste cy; et Dimenche vous ne povez faillir d'estre bien disné, car veezcy deux perdriz que j'ay pourveues, qui sont à bon escient bonnes et bien nourries. » Ce maistre evesque se fist bailler ces perdriz, et les trouva telles qu'elles estoient bonnes à bon escient; si se pensa qu'elles tiendroient à soupper la place du poisson qu'il cuidoit avoir, dont il n'avoit point; car il n'en peut oncques trouver. Si les fist tuer bien en haste, plumer, larder et mettre en broche. Lors le maistre d'ostel, voyant qu'il les vouloit rostir, fut esbahy et dist à son maistre : « Monseigneur, elles sont bonnes tuées, mais les rostir maintenant pour le Dimanche, il ne me semble pas bon. » Ledit maistre d'ostel perdoit son temps, car, quelque chose qu'il sceut remonstrer, si ne la voulut il croire : elles furent mises en broche et rosties. Le bon prelat estoit la plus part du temps qu'elles mirent à cuire tousjours present, dont son maistre d'ostel ne se sçavoit assez esbahir, et ne savoit pas bien l'appetit desordonné de son maistre qu'il eust à ceste heure de devorer ces perdrix, ainçois cuidoit qu'il le fist pour Dimenche les avoir plus prestes au disner. Lors les fist ainsi habiller, et quand elles furent prestes et rosties, la table couverte et le vin aporté, oeufz en diverses

façons habillez et mis à point, si s'assit le prelat, et le *benedicite* dit, demanda les perdris avec de la moustarde. Son maistre d'ostel, desirant savoir que son maistre vouloit faire de ces perdriz, si les luy mist devant luy toutes venantes de la broche, rendantes une fumée aromaticque assez pour faire venir l'eaue à la bouche d'ung friant. Et bon evesque d'assaillir ces perdrix et desmembrer d'entrée la meilleure qui y fust; et commence à trencher et menger, car tant avoit haste, que oncques ne donna loisir à son escuier qui devant luy tranchoit qu'il eust mis son pain ne ses cousteaux à point. Quand ce maistre d'ostel vit son maistre s'attraper à ces perdris, il fust bien esbahy et ne se peut taire ne tenir de luy dire : « Ha, monseigneur, que faictes vous? Estes vous Juif ou Sarrazin, qui ne gardez aultrement le vendredy? Par ma foy, je me donne grand merveille de vostre faict. — Tais toy, tais toy, dist le bon prelat, qui avoit toutes les mains grasses et la barbe aussi de ces perdris; tu es beste, et ne sçais que tu dis. Je ne fays point de mal. Tu sçais et congnois bien que par parolles moy et tous les aultres prestres faisons d'une hostie, qui n'est que de bled et d'eaue, le precieux corps de Jhesu-Crist; et ne puis je donc pas, par plus forte raison, moy qui tant ay veu de choses en court de Romme, et en tant de divers lieux, savoir par paroles faire convertir ces perdriz, qui est chair, en poisson, jasoit ce qu'elles retiennent la forme de perdriz? Si fais,

dya; maintes journées sont passées que j'en scay bien la pratique. Elles ne furent pas si tost mises à la broche que, par les parolles que je sçay, je les charmé tellement que en substance de poisson se convertirent; et en pourriez trestous qui estes icy menger, comme moy, sans peché. Mais pour l'ymagination que vous en pouriez prendre, elles ne vous feroient jà bien; si en feray tout seul le meschief.» Le maistre d'ostel et tous les autres de ses gens commencèrent à rire, et firent semblant de adjouster foy à la bourde de leur maistre, trop subtilement fardée et colorée; et en tindrent depuis manière du bien de luy, et aussy maintesfoiz en divers lieux joyeusement le racomptèrent.

LA Ce ET DERRENIÈRE NOUVELLE.

PAR PHILIPE DE LOAN.

En la bonne, puissant et bien peuplée cité de Jannes, puis certain temps en çà, demouroit ung gros marchant plain et comblé de biens et de richesses, duquel l'industrie et manière de vivre estoit de mener et conduire grosses marchandises par la mer ès estranges païs, et specialement en Alixandrie. Tant vacca et entendit au gouvernement des navires, à entasser thesaur et amonceler grandes richesses,

que durant tout le temps, jusques à l'eage de cinquante ans, qu'il s'y adonna depuis sa tendre jeunesse, ne luy vint volunté ne souvenance d'aultre chose faire. Et comme il fut parvenu à l'eage dessus dicte, ainsi que une foiz pensoit sur son estat, voyant qu'il avoit despendu tous ses jours et ans à rien aultre chose faire que cuillir et accroistre sa richesse, sans jamais avoir eu ung seul moment ou minute de temps ouquel sa nature luy eust donné inclinacion pour penser ou induire à soy marier, affin d'avoir generacion qui aux grans biens qu'il avoit à grand diligence et grand labour amassez et acquis luy succedast, et luy après luy les possedast, conceut en son courage une aigre et trèspoingnant doleur ; et luy despleut à merveilles que ainsi avoit exposé et despendu ses jeunes jours. En celle aigre doleance et regretz demoura aucuns jours, pendant lesquelx advint que en la cité dessus nommée, les jeunes et petiz enfans, après qu'ilz avoient solennizé aucune feste accoustumée entr'eulx par chacun an, habillez et desguisez diversement et assez estrangement, les ungs d'une manière, les aultres d'aultre, se vindrent rendre en grant nombre en ung lieu où les publicques et accoustumez esbatemens de la cité se faisoient communement, pour jouer en la presence de leurs pères, mères et amys, affin d'en reporter gloire, renommée et loange. A ceste assemblée comparut et se trouva ce bon marchant, remply de fantasies et de souciz ; et voyant les pères et les

mères prendre grand plaisir à veoir enfans jouer et faire souplesses et apertises, aggrava sa doleur qu'il par avant avoit de soy mesmes conceu ; et en ce point, sans les povoir plus adviser ne regarder, triste et pensif retourna en sa maison, et seulet se rendit en sa chambre, où il fut aucun temps faisant complainte en ceste manière : « Ha ! pouvre maleureux veillart, tel que je suis et tousjours ay esté, de qui la fortune et destinée sont dures, amères et mal goustables ! O chetif homme, plus que tous aultres recreant et las, par les veilles, peines, labours et ententes que tu as prins et porté tant par mer que par terre ! Ta grande richesse et tes comblés thesors sont bien vains, lesquelx soubz perilleuses adventures, en peines dures et sueurs, tu as amassé et amoncelé, et pour lesquelx tout ton temps as despendu et usé, sans avoir oncques une petite et passant souvenance de penser qui sera celuy qui, toy mort et party de ce siècle, les possedera, et à qui par loy humaine les devray laisser en memoire de toy et de ton nom. Ha ! meschant courage, comment as tu mis en non challoir ce à quoy tu devois donner entente singulière ? Jamais ne t'a pleu mariage, fuy l'as tousjours, craint et refusé, mesmement hay et mesprisé les bons et justes conseilz de ceulx qui t'y ont voulu joindre affin que tu eusses lignée qui perpetuast ton nom, ta loange et renommée. O bien heureux sont les pères qui laissent à leurs successeurs bons et sages enfans ! Combien ay je aujourd'huy regardé et

perceu de pères estans aux jeuz de leurs enfans qui se disoient trèseureux, et jugeroient trèsbien avoir employé leurs ans si après leurs decès leurs povoint laisser une petite partie des grans biens que je possède. Mais quel plaisir, quel soulas puis je jamais avoir? Quel nom, quelle renommée aray je après la mort? Où est maintenant le filz qui maintiendra et fera memoire de moy, après mon trespas? Beney soit ce saint mariage par quoy la memoire et souvenance des pères est entretenue, et dont leurs possessions et heritages ont par leurs doulx enfans à eternelle permanence et durée!» Quand ce bon marchant eust longue espace à soy mesmes argué, subit donna remède et solucion à ses argumens, disant ces motz: « Or çà, il ne m'est desormais mestier, obstant le nombre de mes ans, tourmenter ne troubler de doleurs, d'angoisses ne de pensemens. Au fort, ce que j'ay fait par cy devant prenne semblance et comparaison aux oyselletz qui font leurs nidz et preparent avant qu'ilz y pondent leurs œufz. J'ay, la mercy Dieu, richesses suffisantes pour moy, pour une femme et pour pluseurs enfans, s'il advient que j'en ye, et ne suis si ancien, ne tant deffourny de puissance naturelle, que je me doye soucier ne perdre esperance de non pouvoir jamais avoir generacion. Si me convient arrester et donner toute entente, veiller et traveillier, advisant où je troveray femme propice et convenable à moy. » Ainsi son long procès finant, vuida hors de sa

chambre, et fist vers luy venir deux de ses bons soichons, mariniers comme luy, aus quelx il descouvrit son cas tout au plain, les priant trèsaffectueusement qu'ilz luy voulsissent aider à querir et trouver femme pour luy, qui estoit la chose du monde que plus desiroit. Les deux marchans, entendu le bon propos de leur compaignon, le prisèrent et loèrent beaucop, et prindrent la charge de faire toute diligence et inquisicion possible pour luy trouver femme. Et tantdiz que la diligence et enqueste se faisoit, nostre marchant, tant eschaudé de marier que plus ne povoit, faisoit de l'amoureux, cherchant par toute la cité entre les plus belles la plus jeune, et d'aultres ne tenoit compte. Tant chercha qu'il en trouva une telle qu'il la demandoit; car de honnestes parens née, belle à merveilles, jeune de xv ans ou environ, gente, doulce et trèsbien adrecée estoit. Après qu'il eut congneu les vertuz et doulces condicions d'elle, il eut telle affection et desir qu'elle fust dame de ses biens par juste mariage, qu'il la demanda à ses parens et amys, lesquelx, après aucunes petites difficultez qui guères ne durèrent, luy donnèrent et accordèrent. Et en la mesme heure luy firent fiancer et donner caution et seureté du douaire dont il la vouloit doer. Et si ce bon marchant avoit prins grand plaisir en sa marchandise, pendant le temps qu'il la menoit, encores l'eut il plus grand quand il se vit asseuré d'estre marié, et mesmement avec femme telle que d'en povoir avoir de beaulx

et doulx enfans. La feste et solennité des nopces fut honorablement en grand sumptuosité faicte et celebrée; la quelle feste faillie, il, mettant en obly et non chaloir sa première manière de vivre, c'est assavoir sur la mer, fist trèsbonne chère et prenoit grand plaisir avec sa belle et doulce femme. Mais le temps ne luy dura guères que saoul et tanné en fut, car la première annee, avant qu'elle fut expirée, print desplaisance de demourer à l'ostel en oysiveté et d'y tenir mesnage en la manière qu'il convient à ceulx qui y sont liez, se oda et tanna, ayant si grand regret à son aultre mestier de navyeur qu'il luy sembloit plus aysié et legier à maintenir que celuy qu'il avoit si voluntiers entreprins à gouverner nuyt et jour. Aultre chose ne faisoit que subtilier et penser comment il se pourroit en Alixandrie trouver en la façon qu'il avoit accoustumée, et luy sembloit bien qui n'estoit pas seulement difficille de soy tenir de navier, non hanter la mer, et l'abandonner de tous poins, mais aussi chose la plus impossible de ce monde. Et combien que sa volunté fust plainement deliberée et resolue de soy retraire et revenir à son dit premier mestier, toutesfois le challoit il à sa femme, doubtant qu'el ne le print à desplaisir; avoit aussi une crainte et doubte qui le destourboit et donnoit empeschemeut à executer son desir, car il cognoissoit la jeunesse du courage de sa femme, et luy estoit bien advis que s'il s'absentoit, elle ne se pourroit contenir; consyderoit aussi la muableté et variableté de cou-

rage femenin, et mesmement que les jeunes galans, luy present, estoient coustumiers de passer souvent devant son huys pour la veoir, dont il supposoit qu'en son absence ilz la pourroient de plus près visiter et par adventure tenir son lieu. Et comme il eut esté par longue espace poinct et aguillonné de ces difficultez et diverses ymaginacions, sans en sonner mot, et qu'il congneut qu'il avoit jà achevé et passé la plus part de ses ans, il mist à non challoir et femme et mariage et tout le demourant qu'il affiert au mesnage, et aux argumens et disputacions qui luy avoient troublé la teste donna brefve solucion, disant en ceste manière : « Il m'est trop plus convenable vivre que morir, et se je ne laisse et abandonne mon mesnage en brefz jours, il est tout certain que je ne puis longuement vivre ne durer. Lairray je donc ceste belle et doulce femme? Oy, je la lairray; elle ait doresnavant la cure et soing d'elle mesme, s'il luy plaist, je n'en veil plus avoir la charge. Helas! que feray je! Quel deshonneur, quel desplaisir sera ce pour moy s'elle ne se contient et garde chasteté. Ho! il me vault mieulx vivre que morir pour prendre soing pour la garder; jà Dieu ne veille que pour le ventre d'une femme je prende si estroicte cure ne soing; aultre loyer ne salaire ne recevroye que torment de corps et d'ame. Ostez moy ces rigueurs et angoisses que pluseurs seuffrent pour demourer avec leurs femmes; il n'est chose en ce monde plus cruelle ne plus gre-

vant les personnes. Jà Dieu ne me laisse tant vivre que pour quelque adventure qu'en mon mariage puist sourdre, je m'en courrousse ne monstre triste. Je veil avoir maintenant liberté et franchise de faire tout ce qui me vient à plaisir. » Quand ce bon marchand eut donné fin à ces trèslongues devises, il se trouva avec ses compaignons navieurs, et leur dist qu'il vouloit encore une foiz visiter Alixandrie et charger marchandises, comme aultrefoiz et souvent avoient fait en sa compaignie ; mais il ne leur declara pas les troubles qu'il prenoit à l'occasion de son mariage. Ilz furent tantost d'accord et luy dirent qu'il se feist prest au premier bon vent qui sourvendroit. Les navires et bateaulx furent chargez et preparez pour partir et mis ès lieux où il failloit attendre vent propice et oportun pour navyer. Ce bon marchant doncques, ferme et tout arresté en son propos, comme le jour precedent, se trouva seul après souper avec sa femme en sa chambre; il luy descouvrit son intencion et manière de son prochain voyage, et faindant que trèsjoyeux fust, luy dist ces parolles : « Ma trèschère espouse, que j'ayme mieulx que ma vie, faictes, je vous requier, bonne chère, et vous monstrez joyeuse, et ne prenez ne desplaisance ne tristece en ce que je vous veil declarer. J'ay proposé de visiter, se c'est le plaisir de Dieu, une foiz encore le pais d'Alixandrie, en la fasson que j'ay de long temps accoustumée, et me semble bien que n'en devez estre marrye, attendu

que vous congnoissez que c'est ma manière de vivre, mon art et mon mestier, auquel moien j'ay acquis richesses, maisons, nom, renommée, et trouvé grand nombre d'amys et de familiarité. Les beaulx et riches vestements, aneaulx, ornemens, et toutes les aultres precieuses bagues dont vous este parée et ornée plus que nulle aultre de ceste cité, comme bien savez, ai je achatez du gaing et avantage que j'ay fait en mes marchandises. Ce voyage, doncques, ne vous doit guères ennuyer, et ne prenez jà desconfort, car le retour en sera bref. Et je vous promectz que si à ceste foiz, comme j'espoire, la fortune me donne eur, plus jamais n'y veil aller, je y veil prendre congé à ceste foiz. Il convient donc que prenez maintenant courage bon et ferme; car je vous laisse la disposicion, administracion et gouvernement de tous les biens que je possède; mais avant que je parte, je vous veil faire aucunes requestes. Pour la première, je vous prie que soiez joyeuse, tantdiz que je feray mon voyage, et vivez plaisamment, et si j'ay quelque pou d'ymaginacion que ainsi le facez, j'en chemineray plus lyement. Pour la seconde, vous savez qu'entre nous deux rien ne doit estre tenu couvert ne celé, car honneur, prouffit et renommée doivent estre, comme je tiens qu'ilz sont, communs entre nous deux, et la loange et honneur de l'un ne peut estre sans la gloire de l'autre, neant plus que le deshonneur de l'un ne peut estre sans la honte de tous deux. Or je veil bien que vous entendez que je

ne suis si desfourni ni despourveu de sens que je ne pense bien comment je vous laisse jeune, belle, doulce, fresche et tendre, sans soulas d'homme, et que de plusieurs en mon absence serez desirée. Combien que je cuide fermement que avez maintenant nette pensée, courage chaste et honeste, toutesfoiz, quand je cognois quelz sont vostre eage et l'inclinacion de la secrète et mussée chaleur en quoi vous abundez, il ne me semble pas possible qu'il ne vous faille, par pure necessité et contraincte, ou temps de mon absence avoir compaignie d'homme, dont je ne suis, la Dieu mercy, en rien troublé. C'est bien mon plaisir que vous vous accordez où vostre nature vous forcera et contraindra; car je sçay qu'il ne vous est possible d'y resister. Veezcy doncques le point où je vous veil tresaffectueusement prier, c'est que gardez nostre mariage le plus longuement en son entiereté que vous pourrez. Intencion n'ay ne volunté aucune de vous mettre en garde d'aultruy pour vous contenir; mais veil que de vous mesmes aiez la cure et le soing et soiez gardienne. Veritablement, il n'est si estroicte garde au monde qui peut destourber n'empescher la femme oultre sa volunté à faire son plaisir. Quand doncques vostre chaleur naturelle vous aguillonnera et poindra par telle manière que pour vous contenir aurez perdu puissance, je vous prie, ma chère espouze, que à l'execution de vostre desir vous vous conduisiez prudentement et subtillement, et tellement qu'il n'en

puist estre publicque renommée ; et que, si aultrement le faictes, vous, moy et tous noz amys sommes infames et deshonorés. Si en fait doncques et par effect vous ne povez garder chasteté, au mains mettez peine de la garder tant qu'il touche fame et commune renommée. Mais je vous veil apprendre et enseigner la manière que vous devrez tenir en celle matère, s'elle survient. Vous savez qu'en ceste bonne cité a foison de beaulx jeunes hommes; entre eulx tous, vous en choisirez ung seul, et vous en tiendrez contente et assovye pour faire ce où vostre nature vous inclinera. Toutesfoiz, je veil que, en faisant l'election et le chois, vous aiez singulier regard qu'il ne soit homme vague, deshonneste et pou vertueux; car de tel ne vous devez accointer, pour le grand peril qui vous en pourroit sourdre. Car, sans nul doubte, il descouvreroit et publicqueroit à la volée vostre secret. Rien n'est tenu couvert, clos ne celé par telz gens ne leurs semblables. Doncques, vous elirez celuy que cognoistrez fermement estre sage et prudent, affin que, si le meschief vous advient, il mecte aussi grand peine à le celer comme vous. De ceste article vous requier je tresaffectueusement, et que me promectez en bonne et ferme leaulté que garderez ceste lecçon et retiendrez. Si vous advise que ne me respondez sur ceste matière en la forme et façon que soulent et ont de coustume les aultres femmes quand on leur parle telz propos comme je vous dy maintenant ; je sçay leurs responses

et de quelz motz sçevent user, qui sont telz ou semblables : « Hé ! hé ! mon mary, dont vous vient ceste tristèce, ce courage troublé ? Qui vous a ainsi meu à ire ? Où avez vous chargé ceste opinion cruelle plaine de tempeste ? Par qu'elle manière ne comment me pourroit advenir ung si abhominable delict ? Nenny ! nenny ! jà Dieu ne veille que je vous face telles promesses, à qui je prie qu'il permette la terre ouvrir qui me engloutisse et devore toute vive, au jour et heure que je n'y pas commettray, mais auray une seule et legère pensée à la commettre ? » Ma chère espouse, je vous ay ouvert ces manières de respondre affin que vers moy n'en usez aucunement. En bonne foy, je croy et tiens fermement que vous avez pour ceste heure tresbon et entier propos, ou quel je vous prie que demourez autant que vostre nature en pourra souffrir. Et point n'entendez que je veille que me promettez faire et entretenir ce que je vous ay monstré et aprins, fors seulement ou cas que ne pourriez donner resistence ne bataillier contre l'appetit de vostre fraile et doulce jouvence. » Quand ce bon mary eut finé sa parolle, la belle, doulce et debonnaire sa femme, la face rosée, se print à trembler quand deut donner responses aux requestes que son espoux luy avoit faictes. Ne demoura guères, toutesfoiz, que la rougeur s'evanuyt, et print asseurance, en fermant et appuyant son courage de constance ; et en ceste manière causa sa gracieuse response,

combien que voix tremblant la pronunçast : « Mon doulx et tresamé mary, je vous asseure qu'onques ne fuz si espoventée, si troublée et evanuye de mon entendement, que j'ay esté presentement par voz parolles, quand elles m'ont donné la congoissance de ce que oncques je n'oiz ne aprins, voirement qu'oncques n'euz telle presumption que d'y penser. Et aultre opinion ou supposition ne puis de vous avoir fors que me querez et contendez traveiller et tenser, car vous cognoissez ma simplesse, jeunesse et innocence, qui est pour vous, ce me semble, non pas moins delict, mais tresgrand : certainement il n'est point possible à mon eage de faire ou pourpenser un tel meschief ou defaulte. Vous m'avez dit que vous estes seur et savez vraiment que, vous absent, je ne me pourroye contenir ne garder l'entiereté de nostre mariage. Ceste parolle me tormente fort le courage, et me fait trembler toute, et ne sçay quelle chose je doye maintenant dire, respondre, ne proposer à voz raisons, ainsi m'avez tollu et privé l'usage de parler. Je vous diray toutesfoiz ung mot qui viendra de la profondesse de mon cueur, et en telle manière qu'il gist vuidera il de ma bouche : Je requier treshumblement à Dieu et à joinctes mains luy prie qu'il face et commende ung abysme ouvrir où je soye gectée, les membres tous erachez, et tourmentée de mort cruelle, si jamais le jour vient où je doye non seullement commectre desloyauté en nostre mariage, mais sans plus en avoir une brève pensée

de le commettre ; et comment ne par quelle manière ung tel delict me pourroit advenir, je ne le sçaroye entendre. Et pource que m'avez forclos et seclus de telles manières de respondre, disant que les femmes sont coustumières d'en user pour trouver leurs eschappatoires et alibiz forains, affin de vous faire plaisir et donner repos à vostre ymaginacion, et que voiez que à voz commendemens je suis preste d'obeir, garder et maintenir, je vous promectz de ceste heure, de courage ferme, arresté et estable opinion, d'attendre le jour de vostre revenue en vraie, pure et entière chasteté de mon corps ; et si que Dieu ne veille il advient le contraire, tenez vous tout asseur, et je le vous promectz, je tiendray la règle et doctrine que m'avez donnée en tout ce que je feray, sans la trespasser aucunement. S'il y a aultre chose dont vostre courage soit chargé, je vous prie, descouvrez tout et me commendez faire et accomplir vostre bon desir ; aultre rien ne desire que de conjoindre noz deux vouloirs en ung, et de faire le vostre, non pas le mien. » Nostre marchant, oye la response de sa femme, fut tant joyeux qu'il ne se pouvoit contenir de plorer, disant : « Ma chère espouse, puisque vostre doulce bonté m'a voulu faire la promesse que j'ay requis, je vous prie que l'entretenez. » Le lendemain bien matin, le bon marchant fut mandé de ses compaignons pour entrer en la mer ; si print congé de sa femme, et elle le commenda à la garde de Dieu,

puis monta en la mer. Lors se misrent à cheminer et navyer vers Alixandrie, où ilz parvindrent en brefs jours, tant leur fut le vent propice et convenable, ou quel lieu s'arrestèrent longue espace de temps, tant pour delivrer leurs marchandises comme pour en charger de nouvelles. Pendant et durant lequel temps, la trèsgente et gracieuse damoiselle dont j'ai parlé demoura garde de l'ostel, et pour toute compaignie n'avoit que une petite jeune fillette qui la servoit. Et, comme j'ay dit, ceste belle damoiselle n'avoit que quinze ans, pour quoy, si aucune faulte fist, il semble qu'on ne le doit pas tant imputer à malice comme à la fragilité de son jeune eage. Comme doncques le marchant eust jà pluseurs jours esté absent des doulx yeulx d'elle, pou à pou il fut mys en obly. Et pour ce que sa doulceur, beaulté et gracieuseté singuliers estoient cogneues par toute la cité de longtemps, si tost que les jeunes gens sceurent du departement de son mary, ilz la vindrent visiter, laquelle au premier ne vouloit vuyder de sa maison ne soy monstrer; mais toutesfoiz, par force de continuacion et frequentacion quotidienne, pour le grand plaisir qu'elle print aux doulx et melodieux chans et armonie d'instrumens dont l'on jouoit à son huys, elle s'avança de venir veoir et regarder par les crevaces des fenestres et secretz treilliz d'icelles, par lesquelles povoit trèsbien veoir ceulx qui l'eussent plus voluntiers veue. En escoutant les chansons et dances, prenoit à la foiz si grand

plaisir que amours esmouvoit son courage tellement que chaleur naturelle souvent l'induisoit à briser sa continence. Tant souvent fut visitée en la manière dessus dicte, qu'en la fin sa concupiscence et desir charnel la vaincquirent, et fut du dart amoureux bien avant touchée; et comme elle pensast souvent comment elle avoit, si à elle ne tenoit, si bonne habitude et opportunité de temps et de lieu, car nul ne la gardoit, nul ne luy donnoit empeschement pour mectre à execution son desir, conclut et dist que son mary estoit trèssage quand si bien luy avoit acertené que garder ne se pourroit en continence et chasteté, de qui toutesfoiz elle vouloit garder et tenir la doctrine, et avecques ce la promesse que faicte luy avoit. « Or me convient-il, dist elle, user du conseil de mon mary; en quoy faisant, je ne puis encourir crime aucun ne deshonneur, puis qu'il m'en a baillé la licence, mais que je n'excède les termes de la promesse que j'ay fait. Il m'est advis et il est vray qu'il me chargea, quand le cas adviendroit que rompre me conviendroit ma chasteté, que je eleusse homme qui fust sage, bien renommé et de grand vertu, et non aultre. En bonne foy, ainsi feray-je, mais que je puisse; en non trespasser le conseil de mon mary il me souffist largement. Et je tiens qu'il n'entendoit point que l'homme deust estre ancien, ains, comme il me semble, qu'il fust jeune, ayant autant de renommée en clergie et science qu'ung veil; telle fut la lecçon, ce m'est advis.» Es mesmes jours que se

faisoient ces argumentacions pour la partie de nostre belle damoiselle, et qu'elle queroit ung sage jeune homme pour luy refroider les entrailles, ung trèssage jeune clerc arriva de son eur en la cité, qui venoit freschement de l'université de Bouloigne la crasse, où il avoit esté plusieurs ans sans retourner. Tant avoit vacqué et donné son entente à l'estude, que en tout le pays n'y avoit clerc de plus grant renommée; tous les magistratz et gouverneurs de la cité luy assistoient continuellement, et avecques aultres gens que grans clercs ne se trouvoit. Il avoit de coustume depuis sa venue, et jamais ne failloit, d'aller chacun jour sur le marché, à l'ostel de la ville, et au lieu où le parlement se faisoit, pour plaider les causes de pluseurs, se rendoit; or estoit sa droicte voie de son hostel au dit marché la rue où la maison de cele damoiselle estoit située et assise, et jamais ne povoit passer que par devant l'huys d'icelle maison, puis qu'il prenoit son chemin par la dicte rue. Il n'y avoit point passé cent foiz qu'il fut choisy et noté, et pleut trèsbien sa doulce manière et gravité à la damoiselle. Et combien qu'elle ne l'eust oncques veu exercer les faiz de clergie, toutesfoiz jugea elle tantost qu'il estoit trèsgrand clerc, mesmement qu'elle l'oyoit priser et renommer pour le plus sage de toute la cité. Auxquelz moyens elle le commença à desirer et ficha toute son amour en luy, disant qu'il seroit celuy, si à luy ne tenoit, qui luy feroit garder la lecçon de son mary; mais par quelle

fâcon elle luy pourroit monstrer son grand et ardent amour et ouvrir le secret desir de son courage, elle ne savoit, dont elle estoit très-desplaisante. Elle s'advisa neantmains que, pource que chacun jour ne falloit point de passer devant son huys, allant au marché, elle se mettroit au perron, parée le plus gentement qu'elle pourroit, affin que au passer, quand il gecteroit son regard sur sa beaulté, il la convoitast et requist de ce dont on ne luy feroit refus. Pluseurs fois la damoiselle se monstra; combien que ce ne fust au paravant sa coustume, et jasoit ce que trèsplaisante fust et telle pour qui ung jeune courage devoit tantost estre esprins et alumé d'amours, toutesfoiz le sage clerc jamais ne l'apperceut, car il marchoit si gracieusement qu'il ne gectoit sa veue ne çà ne là. Et par ce moien la bonne damoiselle ne prouffita rien en la façon qu'elle avoit pourpensée et advisé. S'elle fut dolente et desplaisante, jà n'est mestier d'en faire enqueste, et plus pensoit à son clerc, et plus alumoit et esprenoit son feu. A fin de pièce, après ung tas d'ymaginacions que pour abreger je passe, conclut et determina d'envoier sa petite meschinette devers luy. Si la hucha et commenda qu'elle s'en allast demander la maison d'un tel, c'est assavoir de ce grand clerc, et quand elle l'aroit trouvé, où qu'il fust, luy dist que le plus en haste qu'il pourroit venist à l'ostel d'une telle damoiselle, espouse d'un tel; et que s'il demandoit quelle chose il plairoit à la damoiselle, elle luy res-

pondist que rien n'en savoit, mais tant seulement qu'elle lui avoit dit qu'il estoit grand necessité qu'il venist. La fillette mist en sa memoire les motz de sa charge, et se partit pour querir celuy qu'elle trouva; ne demoura guères que l'en luy enseigna la maison où il mengeoit au disner, en une grande compaignie de ses amys et aultres gens de grant façon. Ceste fillette entra ens, et en saluant la compaignie s'adressa au clerc qu'elle queroit; et oyans tous ceulx de la table, luy fist son message bien et sagement, ainsi que sa charge le portoit. Le bon seigneur, qui cognoissoit de sa jeunesse le marchant dont la fillette luy parloit, et sa maison, mais ignorant qu'il fust marié ne qui fust sa femme, pensa tantost que, pour l'absence du dit marchant, sa dicte femme le demandoit pour estre conseillée en aucune grosse cause, comme elle vouloit; mais ne l'entendoit-il comme elle. Il respondit à la fillette: « M'amye, allez dire à vostre maistresse que incontinent que nostre disner sera achevé, je iray vers elle. » La messagère fist la response telle qu'il failloit et qu'on luy avoit dit, et Dieu sçait s'elle fut joyeusement recueillie de la marchande, que pour sa grand joye et ardent desir qu'elle avoit de tenir son clerc en sa maison, trembloit et ne savoit tenir manière. Elle fist baloiz courre par tout, espandre la belle herbe vert partout en sa chambre, couvrir le lit et la couchette, desployer riches couvertes, tappiz et courtines, et se para et atourna des meilleurs atours et

plus precieux qu'elle eust. En ce point l'attendit aucun petit de temps, qui luy sembla long à merveilles, pour le grant desir qu'elle avoit. Tant fut desiré et attendu qu'il vint; et ainsi que elle l'appercevoit venir de loing, montoit et descendoit de sa chambre, aloit et venoit maintenant cy, maintenant là, tant estoit esmeue qu'il sembloit qu'elle fust ravye de son sens. En fin monta en sa chambre, et illec prepara et ordonna les bagues et joyaulx qu'elle avoit attains et mis dehors pour festoier et recevoir son amoureux. Si fist demourer en bas la fillette chambrière pour l'introduire et le mener où estoit sa maistresse. Quant il fut arrivé, la fillette le receut gracieusement, le mist ens et ferma l'huys, laissant tous ses serviteurs dehors, aux quelz il fut dit qu'ilz attendissent illec leur maistre. La damoiselle, oyant son amoureux estre arrivé, ne se peut tenir de venir en bas à l'encontre de luy, qu'elle salua doucement, le print par la main et le mena en la chambre qui luy estoit appareillée, et où il fut bien esbahy quand il s'i trouva, tant pour la diversité des paremens, belles et precieuses ordonnances qui y estoient, comme aussi pour la trèsgrande beaulté de celle qui le menoit. Si tost qu'il fut en la chambre entré, elle se seyt sur une scabelle, auprès de la couchette, puis le feist asseoir sur une aultre joignant d'elle, où ilz furent aucune espace tous deux sans mot dire, car chascun attendoit tousjours la parole de son compaignon, l'un en une manière, l'autre en l'autre : car le clerc, cui-

dant que elle luy deust ouvrir quelque matière grosse et difficile, la vouloit laisser commencer; et elle, d'aultre costé, pensant qu'il fust si sage que, sans luy declarer ne monstrer plus avant, il dust entendre pour quoy elle l'avoit mandé. Quand elle vit que manière ne faisoit pour parler, elle commença et dist : « Mon trèscher parfait amy et trèssage homme, je vous diray presentement quoy et la cause qui m'a meue à vous mander. Je cuide que vous avez bonne cognoissance et familiarité avec mon mary; en l'estat que vous me voyez icy m'a il laissée et abandonnée pour mener ses marchandises ès parties d'Alixandrie, ainsi qu'il a de long temps accoustumé. Avant son partement me dist que quand il seroit absent, il se tenoit tout seur que ma nature me contraindroit à briser ma continence, et que par necessité me conviendroit à converser avec homme. En bonne foy, je le repute ung trèssage homme, car de ce qu'il me sembloit adonc impossible advenir, j'en voy l'experience veritable, car mon jeune eage, ma beaulté, mes tendres ans, ne pevent souffrir que le temps despende et consume ainsi mes jours en vain; ma nature aussi ne se pourroit contenter. Et affin que vous m'entendez bien à plain, mon sage et bien advisé mary, qui avoit regart à mon cas, quand il se partit, en plus grande diligence que moy mesmes, voyant que comme les jeunes et tendres fleurettes se seichent et amatissent quand aucun petit accident leur survient, et contre l'ordonnance

et inclinacion naturelle, par telle manière consideroit il ce qu'il m'estoit à advenir. Et voyant clèrement que se ma complexion et condicion n'estoient gouvernées selon l'exigence de leurs naturelz principes, guères ne luy pourroye durer, si me fist jurer et promettre que quand il adviendroit ainsi que ma nature me forceroit à rompre et briser mon entièreté, je eleusse ung homme sage et de haulte auctorité, qui couvert et subtil fust à garder nostre secret. Si est il que en toute la cité je n'ay sceu penser homme qui soit plus ydoine que vous, car vous estes jeune et sage. Or m'est il advis que ne me reffuserez pas ne rebouterez. Vous voiez quelle je suis, et si povez l'absence de mon bon mary supplier, car nul n'en sara parler; le lieu, le temps, toute opportunité nous favorisent. » Le bon seigneur, prevenu et anticipé, fut tout esbahy en son courage, combien que semblant n'en feist. Il prit la main dextre à la damoiselle, et de joyeux viaire et plaisante chère dist ces parolles : « Je doy bien donner et rendre graces infinies à madame Fortune, qui aujourd'uy me donne tant d'eur et me fait percevoir le fruit du plus grand desir que je povoye au monde avoir; jamais infortuné ne me veil reputer ne clamer quand en elle treuve si large bonté. Je puis seurement dire que je suis aujourd'uy le plus eureux de tous les aultres, car quand je conçoy en moy, ma trèsbelle et doulce amye, comment ensemble passerons nos jeunes jours joyeusement sans que personne s'en puist

donner garde, je sengloutiz de joye. Où est maintenant homme qui est plus amy de Fortune que moy? Se ne fust une seule chose qui me donne ung petit et legier empeschement à mectre à excecucion ce dont la dilacion aigrement me poise et desplaist, je seroye le plus et mieulx fortuné de ce monde. » Quand la damoiselle oyt qu'il y avoit aulcun empeschement qui ne lui laissoit desployer ses armes, elle trèsdolente lui pria qu'il le declairast, pour y remedier s'elle povoit. « L'empeschement, dist il, n'est point si grand qu'en petit de temps n'en soie delivré; et, puis qu'il plaist à vostre doulceur le sçavoir, je le vous diray. Ou temps que j'estoie à l'estude à l'université de Boulongne la crasse, le peuple de la cité fut seduit et meu tellement que par mutemacque se leva encontre le seigneur; si fuz accusé avec les aultres, mes compaignons, d'avoir esté cause et moyen de la sedicion, pour quoy je fus mis en prison estroicte, ou quel lieu, quant je m'y trouvay, craignant perdre la vie, pource que je me sentoye innocent du cas, je me donnay et voué à Dieu, lui promettant que, s'il me delivroit des prisons et rendoit icy entre mes parens et amys, je jeusneroye pour l'amour de lui ung an entier, chascun jour au pain et à l'eaue, et durant ceste abstinence ne feroye peché de mon corps. Or ay je par son ayde fait la plus part de l'année, et ne m'en reste guères. Je vous prie et requier toutesfoiz, puis que vostre plaisir a esté moy elire pour vostre, que ne me changez pour

autre, et ne vous veille ennuyer le petit delay que je vous donneray pour paracomplir mon abstinence, qui sera bref faicte, et qui pieçà eust esté faicte se je me eusse ozé fyer en aultry qui m'en eust peu donner aide, car je suis quitte de chacune jeusne que ung autre feroit pour moy comme se je le faisoye. Et pource que je perçoy vostre grande amour et confiance que vous avez fiché en moy, je mettray, s'il vous plaist, la fiance en vous que jamais n'ay ozé mettre en frères ne amis que j'aye, doubtant que faulte ne me feissent touchant la jeusne; et vous prieray que m'aidez à jeusner une partie des jours qui restent à l'acomplissement de mon an, affin que plus bref je vous puisse secourir en la gracieuse requeste que m'avez faicte. M'amye doulce et entière, je n'ay mais que soixante jours, lesquelz, se c'est vostre plaisir, je partiray en deux parties. Vous en aurez l'une et moy l'aultre, par telle condicion que sans fraude me promettrez m'en acquitter justement; et quant ilz seront acomplis, nous passerons plaisamment noz jours. Doncques, si vous avez la volunté de moy aider en la manière que j'ay dessus dit, dictes le moy maintenant. » Il est à supposer que la grande et longue espace de temps ne luy pleut guères; mais, pource qu'elle estoit si doulcement requise et qu'elle desiroit le jeusne estre parfaict et finé, pensant aussi que trente jours n'aresteroient guères, elle promist de les faire et acomplir sans fraulde ne sans deception ne mal engin. Le bon seigneur, voyant qu'il avoit

gaigné sa cause, print congié de la damoiselle, luy disant que, puis que sa voie et chemyn estoit, en venant de sa maison au marché, de passer devant son huys, il la viendroit souvent visiter. Ainsi se partit; et la belle dame commença le lendemain à faire son abstinence, en prenant règle et ordonnance que durant le temps de son jeune ne mengeroit son pain et son eaue jusques après soleil couché. Quand elle eut jeuné trois jours, le sage clerc, ainsi qu'il alloit au marché à l'heure qu'il avoit acoustumé, vint veoir sa dame, à qui se devisa longuement; puis, au dire adieu, lui demanda si le jeune estoit encommencé; et elle respondit que oy. « Entretenez vous ainsi, dist il, et gardez la promesse que m'avez faicte. — Tout entièrement, dit elle; ne vous en doubtez. » Il print congé et se partit, et elle, poursuyvant de jour en jour en son jeune, gardoit l'observance en la façon que promis l'avoit, tant estoit de loyale et bonne nature. Elle n'avoit pas jeuné huit jours que sa chaleur naturelle commença fort à refroider, et tellement que force luy fut de changer habillemens, car les mieulx fourrés et empanés, qui ne servoient qu'en yver, vindrent servir au lieu des sangles et tendres qu'elle portoit avant l'abstinence entreprinse. Au quinziesme jour fut arrière visitée de son amoureux le clerc, qui la trouva si foible que à grand paine povoit elle aller par la maison; et la bonne simplette ne se savoit donner garde de la tromperie, tant s'estoit donnée à amours et mis son entente à perse-

verer à cel jeune, pour le joyeux et plaisant delict qu'elle attendoit seurement avoir avec son grand clerc, lequel, quand à l'entrer en la maison la vit ainsi foible, luy dist : « Quel viaire est ce là et comment marchez vous? Maintenant j'aperçoy que avez besoigné l'abstinence et comment. Ma trèsdoulce et seule amye, aiez ferme et constant courage ; nous avons aujourd'huy achevé la moitié de nostre jeusne. Si vostre nature est foible, vaincquez la par roiddeur et constance de cueur, et ne rompez vostre loyale promesse. » Il l'ammonesta si doulcement qu'il luy fist prendre courage par telle façon qu'il luy sembloit bien que les aultres quinze jours qui restoient ne luy dureroient guères. Le xxve vint, auquel la simplette avoit perdue toute couleur et sembloit à demi morte, et ne luy estoit plus le desir si grand qu'il avoit esté. Il luy convint prendre le lict et y continuellement demourer, où elle se donna aucunement garde que son clerc luy faisoit faire l'abstinence pour chastier son desir charnel; si jugea que manière et façon de faire estoient sagement advisées, et ne povoient venir que d'homme bien sage. Toutesfoiz, ce ne la demeut point ne destourna qu'elle ne fust deliberée et arrestée d'entretenir sa promesse. Au penultime jour, elle envoya querir son clerc, qui, quand il la vit couchée au lict, demanda si pour ung seul jour qui restoit avoit perdu courage; et elle, interrumpent sa parole, luy respondit : « Ha! mon bon amy, vous m'avez parfectement et de bonne

amour amée, non pas deshonnestement, comme j'avoie presumé de vous amer; pour quoy je vous tien et tiendray, tant que Dieu me donnera vie, mon trèschier et trèssingulier amy, qui avez gardé et moy aprins et enseigné à garder mon entière chasteté et ma chaste entièreté, l'onneur et la bonne renommée de moy, mon mary, mes parens et amys. Beneist soit mon cher espoux, de qui j'ay gardé et entretenu la leçon qui donne grand appaisement à mon cueur! Or çà, mon vray amy, je vous rends telles graces et remercie comme je puis du grand honneur et bien que m'avez faiz, pour lesquelx je ne vous saroie rendre ne donner suffisantes graces, non feroit mon mary, mes parens, ne tous mes amys.» Le bon et sage seigneur, voyant son entreprinse estre bien achevée, print congé de la bonne damoiselle, et doulcement l'amonnesta qu'il luy souvint desoremais de chastier sa nature par abstinence et toutes les foiz qu'elle s'en sentiroit aguillonnée, par le quel moien elle demoura entière jusques au retour de son mary, qui ne sceut rien de l'adventure, car elle luy cela; si fist le clerc pareillement.

NOTES.

Tome I.

P. xxj. Dans le manuscrit, la dédicace suit la table ; mais j'ai adopté de préférence l'ordre des éditions imprimées.

P. xxij. *De Dijon*, etc. Cette date, qui me paroît une erreur évidente, est reproduite très exactement d'après le manuscrit ; mais elle est d'une écriture un peu plus récente que celle du manuscrit lui-même, et d'une encre plus pâle. L'édition de Verard ne donne pas de date, mais l'éditeur (sans doute) a ajouté à la dédicace les mots : *Et notez que par toutes les nouvelles où il est dit par monseigneur, il est entendu par monseigneur le Daulphin, lequel depuis a succédé à la couronne, et est le roy Loys unsiesme, car il estoit lors ès pays du duc de Bourgoingne*. Voyez ce que j'ai dit à ce sujet dans l'Introduction.

P. xxvj. *La dousiesme nouvelle*. Il manque ici au manuscrit un cahier de quatre feuillets qui contenoit les titres des nouvelles 12e à 96e inclusivement ; j'ai suppléé cette lacune d'après l'édition de Verard.

P. 1. *La première nouvelle.* Ce conte se trouve dans un fabliau probablement du treizième siècle, intitulé *Des deux changeors*, et imprimé dans la collection de Barbazan, t. III, p. 254, et aussi dans le Pecorone, nov. 11. Brantôme, dans ses *Dames galantes*, le raconte comme une aventure qui étoit véritablement arrivée à Louis, duc d'Orléans, et à sa maîtresse Mariette d'Enghien, mère du bâtard comte de Dunois.

P. 6, l. 3. *Serure.* Le manuscrit lit *ceruse*, qui n'est probablement qu'une erreur de l'écrivain.

P. 8, l. 12. *Meiser. Penser*, Verard.

P. 9. *La secunde nouvelle.* On ne trouve ce conte dans aucun ouvrage plus ancien que *Les Cent Nouvelles nouvelles*; mais Malespini l'a imité dans les *Ducento Novelle*, nov. 37.

P. 16. *La troysiesme nouvelle.* Imitée des *Facéties* de Pogge, p. 64, édit. de 1798. Ce conte a été reproduit souvent sous différentes formes par les conteurs des seizième et dix-septième siècles. — *Monseigneur de la Roche.* Philippe Pot, seigneur de la Roche de Nolay, un des plus intimes et plus fidèles conseillers de Philippe le Bon et de son fils Charles le Téméraire, ducs de Bourgogne. En 1449, on le trouve nommé comme un des échansons du duc Philippe. Plus tard, il avoit l'office de chambellan dans la maison de Bourgogne, sous lequel titre il est mentionné dans un compte de l'année 1457, et il le tenoit encore en 1474. En 1466, Charles le Témé-

raire lui a donné l'office de capitaine de Lille, et il tenoit en même temps la capitainerie de Douai et d'Orchies. En 1470, le seigneur de la Roche reçut du duc Charles la charge de grand maître d'hôtel et chambellan de Bourgogne. Après la mort de son bienfaiteur, il entra dans la faveur de Louis XI, qui le nomma grand sénéchal de Bourgogne en 1477. Il est mort vers l'année 1498.

P. 26. *La quarte nouvelle.* Ce conte et les trois suivants se trouvent pour la première fois dans *Les Cent Nouvelles nouvelles.*

P. 29, l. 15. *Sainct Trignan.* Sainct *Engnan,* Verard.

P. 32. *Philipe de Loan.* Cet individu est mentionné sous le titre d'écuyer d'écurie du duc Philippe le Bon, en 1461, dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, ancien fonds, n. 6702. Verard a toujours changé ce nom en Philippe de *Laon.*

P. 32, l. 1. *Monseigneur Talelot. Thalebot,* Verard. C'étoit le célèbre guerrier, sir John Talbot, créé comte de Shrewsbury en 1441. Ses beaux faits d'armes faisoient la merveille du quinzième siècle. Il fut défait et fait prisonnier par Jeanne d'Arc à Patai en 1429, et tué à Châtillon le 20 juillet 1453, à l'âge de quatre-vingts ans.

P. 32, l. 2. *Si preux, si vaillant, et aux armes.* Ces mots sont omis dans le texte de Verard, qui n'approuvoit pas, sans doute, l'éloge qu'un Bourguignon faisoit de l'ennemi de la France.

P. 33, l. 1. *Couroye. A sa ceinture*, Verard.

P. 36, ll. 16 et 28. *Ciboire. Tabernacle*, Verard. Le dernier mot est tout simplement une traduction de l'autre. On seroit porté à croire que le mot *ciboire* n'étoit plus en usage général à Paris.

P. 38. *Par monseigneur de Launoy*. Le nom de Jean de Launoy (ou Lannoy) est assez connu dans l'histoire de Bourgogne. En 1451, il fut créé chevalier de la toison d'or, et nous le trouvons plus tard gouverneur de Lille. Il paroît avoir secrètement servi les intérêts de Louis XI, et sa trahison étoit devenue si évidente, qu'en 1464 il fut obligé de se sauver en France, tandis que le comte de Charolois s'empara de son château. Durant le règne de Charles le Téméraire, il étoit en complète disgrâce à la cour de Bourgogne; mais après la mort de ce prince il reprit une grande influence en Bourgogne. Il n'est mort qu'en 1481.

P. 39, l. 3. *Maistre curé*. Ici et dans la suite, le texte de Verard a toujours substitué le mot *prieur* au mot *curé*.

P. 41, l. 7. *Mesmes. Au mains*, Verard.

P. 43, l. 4. *Feste. Foire*, Verard.

P. 43, l. 4. *Feste de Lendit et d'Envers*. La célèbre foire tenue à Saint-Denis dans le mois de juin.

P. 46. *La huitiesme nouvelle*. Cette nouvelle, qui est l'origine des *Aveux indiscrets*,

de la Fontaine, est imitée des *Facéties* de Pogge, p. 165 de l'édition de 1798.

P. 50. *La neufiesme nouvelle.* Ce conte étoit assez populaire dans le moyen âge, et se trouve dans des ouvrages bien antérieurs à la date des *Cent Nouvelles nouvelles,* comme le fabliau du *Meunier d'Aleu* par le trouvère Enguerrand d'Oisi, le *Décameron* de Boccace, où il forme la 4e nouvelle de la 8e journée, et les *Facéties* de Pogge, p. 248. Les imitations modernes en sont nombreuses. C'est *Les Quiproquos* de la Fontaine.

P. 56. *La dixiesme nouvelle.* Imitée par la Fontaine et par d'autres conteurs; mais on ne la trouve dans aucun recueil antérieur aux *Cent Nouvelles nouvelles.* Verard a changé beaucoup le texte de cette nouvelle et de la suivante.

P. 61. *La onziesme nouvelle.* Imitée d'après Pogge, *Facéties*, p. 141. C'est le conte bien connu de *L'Anneau d'Hans Carvel*, de Rabelais.

P. 62, l. 21. *Des fantaisies et pensées.* C'est la leçon de Verard. Le manuscrit ne donne qu'un mot, que je n'ai pas pu déchiffrer d'une manière satisfaisante, mais qui ressemble à *ermons.*

P. 63. *La douziesme nouvelle.* Ce conte se trouve dans les *Cento Novelle antiche* et dans Pogge. Les imitations modernes sont très nombreuses.

P. 67. *Monseigneur de Castregat. Par monseigneur l'amant de Brucelles*, Verard. Jean

d'Enghien, sieur de Kessergat, étoit maître-d'hôtel de duc de Bourgogne en 1461. Il tenoit en même temps l'office de chambellan. Il étoit amann (une charge municipale) de Bruxelles.

P. 67, l. 8. *Procureur en Parlement.* L'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles* supposoit que le Parlement de Londres étoit une institution semblable à celui de Paris.

P. 68, l. 14. *Malebouche... Dangier.* Personnages du Roman de la Rose.

P. 73. *La quatorzième nouvelle.* La 2e nouvelle de la 4e journée du *Décameron* de Boccace. C'est le conte de *L'Ermite* de la Fontaine.

P. 73. *Monseigneur de Créquy.* Jean, seigneur de Créquy, de Canaples et de Tressin, fut élu chevalier de la Toison d'or lors de la fondation de cet ordre en janvier 1431. A la mort de Philippe le Bon, Jean de Créquy étoit un des douze seigneurs choisis pour porter son corps. Ce fut lui qui, en 1469, introduisit auprès du duc Charles le Téméraire les ambassadeurs de Louis XI.

P. 74, ll. 9 et 13. *Ung soir... se trouva. Ung soir, environ la mynuyt, qu'il faisoit fort et rude temps, il descendit de sa montaigne et vint à ce village, et tant passa de voyes et sentiers que à l'environ de la mère et la fille sans estre oiseux se trouva*, Verard. Un bon exemple des corruptions que Verard introduisit dans le texte de son édition.

P. 75, l. 11. *Reclusage. Hermitaige*, Verard.

P. 76, l. 17. *Et pitié.* Le texte de Verard ajoute: *Et la povre fille aussi plouroit, quand elle véoit ce bon et sainct hermite en si grande dévocion prier et ne sçavoit pourquoy.* En comparant les deux textes, on trouvera plusieurs additions semblables, qu'on y a mises probablement dans l'idée de rendre le récit plus piquant.

P. 77, l. 15. *Crochette. Potense*, Verard.

P. 84. *La seiziesme nouvelle.* Un des contes les plus populaires du vieux temps, et qui a eu le plus grand nombre d'imitateurs. On le trouve dans la *Disciplina clericalis* de Pierre Alfonse, dans les *Gesta Romanorum*, dans les *Fabulæ Adolphi* publiées par Leyser, et dans Boccace. Les imitations modernes sont innombrables.

P. 85, l. 15. *Perusse. Prusse*, Verard. Les Chevaliers de l'ordre Teutonique, en Prusse, étoient toujours en guerre contre les infidèles.

P. 92, l. 13. *Thamisoit de la fleur. Buletoit de la farine*, Verard.

P. 101. *La dix-neuviesme nouvelle.* Ce conte se trouve assez souvent répété dans les manuscrits du moyen âge. Il forme le sujet d'un fabliau publié par Barbazan, tom. III, p. 215, *De l'enfant qui fu remis au soleil.*

P. 101. *Philipe Vignier.* Philippe Vignier est nommé parmi les valets de chambre de Philippe le Bon sous la date de 1451. Voyez

les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, p. 225.

P. 106. *La vingtiesme nouvelle.* Ce conte ressemble un peu à une des *Facéties* de Pogge, *Priapi vis*, p. 118 de l'édition de 1798.

P. 114. *La vingt-uniesme nouvelle* Le conte de *L'Abbesse guérie* de la Fontaine, liv. IV, conte 2.

P. 120. *Caron.* G. Chastelain, dans ses *Chroniques de Bourgogne*, 3e partie, ch. 73, appelle Caron « le clerc de chappelle » de Philippe le Bon.

P. 121, l. 17. *Sourdantes.* C'est la leçon de Verard. Le manuscrit lit *soudaines*, une erreur évidente.

P. 125. *La vingt-troisiesme nouvelle.* Imitation du fabliau *De celui qui vota la pierre*, imprimé dans la collection de Méon, t. I, p. 307. Ce conte a été souvent reproduit par les conteurs des seizième et dix-septième siècles.

P. 125. *Monseigneur de Quievrain. Monseigneur de Commesuram*, Verard.

P. 125, l. 19. *Le servir de landes, Dieu scet, largement. Le servir d'aubades assez largement*, Verard.

P. 127, ll. 23-25. *E de ce cas... de léans. Or est-il vray que là present y estoit ung jeune enfant de environ deux ans, filz de léans*, Verard. J'aurois peut-être dû admettre dans le texte la leçon de Verard.

P. 128, l. 2. *Approucha.* C'est la leçon de

Verard. Le manuscrit lit, *il apperceu de la raye.*

P. 128, l. 2. *Monseigneur de Fiennes.* Thibaut de Luxembourg, seigneur de Fiennes, étoit un des chevaliers qui accompagnoient le comte de Charolois à Lille en 1466. Vers la fin de sa vie, il devint ecclésiastique, et mourut, en 1477, évêque du Mans.

P. 134. *Philipe de Saint Yon.* Peut-être le fils de Garnot de Saint-Yon, qui étoit un des officiers de la maison du duc Jean Sans-Peur.

P. 135, l. 13. *Larrier. Levrier,* Verard.

P. 136, ll. 10, 12, 22. *Duyere. Terrier*, Verard.

P. 137. *Monseigneur de Foquessoles.* G. Chastelain parle d'un bailli de Fouquerolles, en 1419, qui étoit peut-être le père de notre conteur.

P. 140, l. 24. *L'abbayt. Sans passer grans langaiges*, Verard.

P. 151, l. 9. *Mestrier*, leçon de Verard ; *mestre*, dans le manuscrit.

P. 154, l. 7. *Tendreur.* J'ai adopté la leçon de Verard ; le manuscrit lit *teneur.*

P. 157. *Monseigneur de Beauvoir.* Jean de Montespedon, seigneur de Beauvoir, écuyer, conseiller, et premier valet de chambre de Louis XI, dont il étoit partisan avant son accession au trône.

P. 160, l. 20. *Queues. Traynées*, Verard.

P. 166. *Messire Michault de Changy.* Michault de Changy étoit conseiller du grand

conseil, chambellan, premier écuyer tranchant, puis premier maître d'hôtel des ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire.

P. 166, l. 22. *Boccace.* L'ouvrage de Boccace auquel il est fait allusion ici est le livre latin *De Casibus virorum illustrium,* dont il existoit déjà des traductions françoises.

P. 173, l. 17. *Boulevars, bailles. Bellèvres, baublières,* Verard.

P. 177, l. 12. *La ville de Chambery.* Le nom de la ville manque dans le texte de Verard.

P. 183. *Monseigneur de la Barre.* Une faute d'impression. Lisez *Barde.* Jean d'Estecer, seigneur de la Barde, étoit compagnon d'exil du Dauphin de France, et conserva sa faveur lorsqu'il fut roi. En 1462, il fut envoyé par Louis XI comme son ambassadeur à la cour d'Angleterre.

P. 184, l. 29. *Courre. Coucher,* Verard.

P. 192. *La trente-deuxiesme nouvelle.* Ce conte se trouve dans Pogge (*Facetiæ*, p. 163, *decimæ*), et dans La Fontaine, liv. II, conte 3. L'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles* l'a pris sans doute du premier de ces conteurs.

P. 192. *Monseigneur de Villiers.* Ce doit être Antoine de Villiers, premier écuyer du duc de Bourgogne, qui fut, à ce qu'on dit, un des seigneurs qui formoient la cour du Dauphin à Genappe. En 1475, il fut un des courtisans de Louis XI chargés de traiter les Anglois au camp devant Amiens.

P. 192, l. 9. *La ville d'Ostellerie en Casteloigne. Hostelerie,* Verard.

P. 205, l. 29. *Trop mieulx soulier à son pié. Trop mieulx garny au pongnet,* Verard.

P. 218. *La trente-quatriesme nouvelle.* Ce conte est le sujet d'un fabliau par un trouvère nommé Jean de Condé, publié dans la collection de Méon, tom. I, p. 165, sous le titre : *Du Clerc qui fut repus deriere l'escrin.* On en trouve plusieurs imitations aux XVIe et XVIIe siècles.

P. 221, l. 8. *Le survenu.* C'est la leçon de Verard que j'ai adoptée, en place de celle du manuscrit, *souvenir.*

P. 232. *La trente-septiesme nouvelle.* Imitée par La Fontaine (liv. II, conte 10), et reproduite assez souvent par les conteurs des seizième et dix-septième siècles.

P. 232, l. 25. *Les Quinze Joyes de mariage.* Ouvrage célèbre d'Antoine de la Sale ; voyez mon Introduction.

P. 233, l. 6. *Qu'un follastre de sa massue. Que ung fol de sa marote,* Verard.

P. 238. *La trente-huitiesme nouvelle.* On trouve ce conte dans Boccace (*Decam.*, journée VIIe, nov. 8), et dans un fabliau (voy. *Legrand d'Aussy*, Fabl., tom. II, p. 340). L'origine se trouve dans les collections de contes indiens.

P. 238. *Monseigneur de Loan. Monseigneur de Lau,* Verard.

P. 245. *Monseigneur de Saint Pol.* Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, fut créé

connétable de France en 1465, et décapité par ordre de Louis XI en 1475.

P. 254, l. 2. *Dedans la dicte cheminée. Dedens le bouhot de la dicte cheminée*, Verard.

P. 256, l. 20. *Jaserant. Haubergon*, Verard. Cette variante, répétée dans le courant de la nouvelle, nous feroit croire qu'entre la date de la rédaction des *Cent Nouvelles nouvelles* et celle de l'édition de Verard, le *jaserant*, qui étoit une pièce d'armure plus légère que l'*haubergeon*, avoit cessé d'être en usage.

P. 261. *Racomptée par Mériadech.* Les documents contemporains parlent de Hervé de Mériadec au nombre des officiers de la maison de Bourgogne. Selon la chronique de Jacques de La Laing, il avoit accompagné l'expédition en Ecosse, et s'y étoit fait remarquer par ses exploits. En 1461, Louis XI lui donnoit le gouvernement de Tournai.

P. 283. *Monseigneur de Thieuges*, lisez *Thienges*. Thianges étoit la seigneurie de Chrestien de Digoine, conseiller et chambellan de Philippe le Bon. On le retrouvera dans les *Cent Nouvelles nouvelles*, cité comme le conteur de la nouvelle LXVIII.

P. 286, l. 7. *Sa goune. Son manteau*, Verard.

P. 287. *La quarante-septiesme nouvelle.* On a prétendu que cette aventure étoit arrivée à Grenoble, à Chaffrey Carles, président du parlement, au commencement du seizième siècle; mais la date de la nouvelle est évi-

demment trop ancienne pour que l'aventure de Chaffrey ait pu en être l'origine.

P. 295. *Pierre David.* Cet individu n'est connu que par un compte de la maison de Bourgogne, daté du 30 mai 1448, qui le porte aux appointements de 12 sols par mois.

P. 301. *La cinquantiesme nouvelle.* On trouve l'origine de cette nouvelle dans les *Facéties* de Pogge et dans l'ancienne collection italienne de Sacchetti, nov. XIV.

P. 301. *Monseigneur de la Salle.* Lisez, d'après le manuscrit, *la Sale;* ce n'est qu'une faute d'impression. Voyez sur Antoine de la Sale notre Introduction.

P. 301, l. 7. *Au pays de Lannoys.* Lannois, ou Lannoy, dans le Beauvoisis.

TOME II.

P. 1. *L'acteur.* Probablement Antoine de la Sale. Voyez notre Introduction.

P. 8. *La cinquante-deuxiesme nouvelle.* Se trouve dans la collection de Sacchetti, nov. XVI, et dans les *Contes tartares.*

P. 14, l. 32. *Canonicque.* A ce mot, assez expressif, Verard a substitué *cronique.*

P. 15, l. 2. *Deux advis. Trois advis,* Verard.

P. 15. *Monseigneur l'Amant de Bruxelles.* Voyez la note à la treizième nouvelle, p. 255.

P. 15, l. 24. *L'église de Saincte Goule.*

L'église principale de Bruxelles est dédiée à sainte Gudule.

P. 17, l. 7. *Les amis de l'espousée la prennent et mainent. Sic*, manuscrit. La leçon de Verard paroît préférable et plus en accord avec ce qui suit : *Les amis de l'espousé prennent l'espousée et l'emmainent.*

P. 17, l. 24. *Sa faille. Ses atournements*, Verard. Il paroît que les imprimeurs de Paris ne comprenoient pas le mot *faille*, qui se trouve néanmoins dans le Dictionnaire de Cotgrave.

P. 21. *Par Mahiot d'Anquasms. D'Auquesne*, Verard. On trouve les noms de Mahiot Regnault et Mahiot Noël dans les comptes de la maison de Bourgogne, dont le premier étoit argentier.

P. 35, l. 5. *Tapissées*. Changé par Verard en *pavées*.

P. 41. *Par Poncellet*. Ce nom de Poncellet et Poncelet, mis en tête de cette nouvelle et des deux suivantes, ne se trouve dans aucun des documents contemporains.

P. 46, l. 12. *Sorner. Farcer*, Verard.

P. 46, l. 18. *Mousseau. Une très bonne pièce de beuf*, Verard.

P. 49. *La soixantiesme nouvelle*. Un conte à peu près semblable forme le sujet de : *Li diz de frere Denise, cordelier*, de Rutebeuf. Voyez les *Œuvres de Rutebeuf*, publ. par Jubinal, tom. II, p. 260.

P. 49, l. 1. *Malines. Troyes*, Verard.

P. 53. *La soixante-uniesme nouvelle*. C'est

le fabliau *Des Tresces*, par le trouvère Guérin, publié par Babazan, tom. IV, p. 393.

P. 60. *Monseigneur de Gueuvain.* Voyez la soixante-deuxième nouvelle.

P. 60, l. 23. *A laquelle assemblée.* Cette assemblée fut tenue au château d'Oye, entre Calais et Gravelines, au mois de juillet 1440, pour négocier la délivrance de Charles, duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Notre nouvelle donne des renseignements intéressants sur les circonstances de cette conférence.

P. 61, l. 3. *Le cardinal de Viscestre.* L'évêque de Winchester, Henri Beaufort, fils de Jean de Gand, duc de Lancastre, un prélat qui a joué un rôle très remarquable en Angleterre sous le règne d'Henri VI.

P. 71. Le texte de Verard ajoute à la fin de cette nouvelle : *Et ainsi fut tout le maltalent pardonné, et la paix faicte entre les parties, c'est assavoir entre le dit Jehan Stotton et le dit Thomas Brampton, et furent bons amys ensemble.*

P. 72. *Par monsieur Montbleru.* Guillaume de Montbléru fut bailli d'Auxerre de 1467 à 1469, et dans un compte de la maison du comte de Charolois, de l'année 1459, il est qualifié écuyer d'écurie. Il étoit le neveu de Jean Regnier, bailli d'Auxerre, qui a laissé un volume de poésies. Pierre de Montbléru, écuyer-échanson du duc Philippe en 1420, fut probablement le père de Guillaume.

P. 72, l. 14. *Monseigneur d'Estampes.* Jean

de Nevers, comte d'Etampes, cousin du duc Philippe.

P. 78. *La soixante-quatriesme nouvelle.* Le sujet de ce conte est identique avec celui du fabliau du *Prestre crucifié*, publié dans la collection de Barbazan, tom. III, p. 14. On le trouve aussi dans une des nouvelles de Sacchetti.

P. 82. *La soixante-sixiesme nouvelle.* Cette nouvelle se trouve, dans une forme un peu moins développée, dans le fabliau *Du Fevre de Creeil*, publié dans Barbazan, tom. IV, p. 265.

P. 82. *Le prévost de Wastennes.* Le chroniqueur Jacques du Clercq parle de ce personnage comme d'un de ceux qui étoient attachés au comte de Charolois, mais il ne nous donne pas son nom.

P. 94. *Messire Chrestian de Dygonye.* Voyez la note à la quarante-sixième nouvelle, p. 262.

P. 97, l. 17. *Le roy de Honagrie et monseigneur le duc Jehan.* Sigismond, roi d'Hongrie, et Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne. On parle ici de la bataille de Nicopolis, livrée en 1395, dans laquelle l'armée chrétienne, commandée par ces deux princes, fut détruite par les Turcs, sous Bajazet Ier.

P. 106, l. 19. *Philippe.* On a voulu effacer ce mot dans le manuscrit, mais à quel dessein ?

P. 109, l. 21. *Mesnage.* J'ai adopté ici la leçon de Verard; le manuscrit lit *mariage.*

P. 114. *Par maistre Jehan Lauvin. Jehan*

Lambin, Verard ; nom qui ne se trouve pas dans les comptes de la maison de Bourgogne, bien qu'on cite un Berthelot Lambin au nombre des valets de chambre de Philippe le Bon.

P. 123. *Monseigneur de Thalemas.* Gui, seigneur de Thalemas, mort en 1463, sans enfants.

P. 128. *La soixante-seiziesme nouvelle.* L'origine de ce conte se trouve dans Pogge, sous le titre de *Priapus in laqueo.*

P. 132. *Par Alardin.* On trouve dans les comptes de la maison de Bourgogne deux individus de ce nom, le premier, Alardin la Griselle, écuyer-échanson du duc Philippe en 1436; l'autre, Alardin Bournel, un des officiers de cette maison de Bourgogne qui passèrent au service de Louis XI.

P. 133, l. 7. *A Mortaigne.* Sans doute c'est la ville de Mortagne, près de Tournai, dont on veut parler. Nos ancêtres, au Moyen Age, aimoient beaucoup à faire des jeux de mots sur les noms des personnes et des places, et *s'en aller à Mortaigne* est devenu une phrase populaire pour dire *mourir.*

P. 135. *La soixante-dix-huitiesme nouvelle.* Ce conte, très populaire et bien connu, se trouve dans un fabliau publié dans la collection de Barbazan, tom. III, p. 229 (*Du Chevalier qui fist sa fame confesse*), et dans le *Décameron* de Boccace, journée VIIe, conte 5, et a été imité par la Fontaine, *Le Mari confesseur*, liv. I, conte 4.

P. 135. *Par Jehan Martin.* Jean Martin,

seigneur de Bretonnières, mort en 1475, fut en 1467 valet de chambre et premier sommelier de corps du duc de Bourgogne.

P. 141. *La soixante-dix-neuviesme nouvelle.* Voyez *Poggii Facetiæ*, p. 89 (éd. 1798), *Circulator*, pour l'origine de ce conte. Les conteurs modernes l'ont souvent répété.

P. 141, l. 17. *Qu'on l'appeloit par tout. Que on l'appeloit maistre Jehan par tout,* Verard.

P. 143. *La quatre-vingtiesme nouvelle. Poggii Facetiæ*, vol. I, p. 52, *Aselli Priapus.*

P. 144. Dernière ligne. *Par mon serment. Par sainct Martin*, Verard.

P. 146. *Monseigneur de Vaurin. Monseigneur de Waulvrin,* Verard. Jean Waurin est connu comme l'auteur d'une grande chronique d'Angleterre, dont les manuscrits sont assez nombreux. Il étoit, comme son père, qui fut tué à la bataille d'Azincourt, attaché à la maison des ducs de Bourgogne, et il étoit un des seigneurs qui accompagnèrent le duc Philippe à Paris en 1461. Voyez sur lui M. Paulin Paris, *les Manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, tom. I, p. 26.

P. 150. Dernière ligne. *Ne fust couché*, leçon de Verard. Le manuscrit porte : *ne fist comme,* ou *connue,* ce qui n'est pas un sens intelligible.

P. 155, l. 4. *Nostre chastellenie de Lisle.* Jean de Lannoy étoit en effet gouverneur de Lille en Flandre. Voyez la note à la sixième nouvelle, p. 254.

P. 156, l. 5. *Et bon bergier.* Verard ajoute : *que on appeloit Hacquier.*

P. 157. *Monseigneur de Vaurin. Waulvrin,* Verard.

P. 157, l. 7. *Libers.* Lisez, avec le manuscrit, Lilers (c'est une faute d'impression). Lillers est une petite ville en Artois.

P. 161. *Le marquis de Rothelin.* Ce personnage, Philippe, marquis de Rocheberg, comte de Neufchâtel, et seigneur de Rothelin et de Badenoiller, est assez connu dans l'histoire de son temps. Il fut maréchal de Bourgogne, et plus tard grand chambellan de France.

P. 163. *Par monseigneur de Santilly.* Le nom du conteur manque dans l'édition de Verard.

P. 167. *Par monseigneur Philipe Vignier,* etc. Le nom du conteur manque dans l'édition de Verard.

P. 173. *Par monsieur le Voyer.* Ce nom manque aussi dans l'édition de Verard.

P. 173, l. 7. *Du duc de Bourgoigne.* Ces mots, qui manquent au manuscrit, sont ajoutés d'après le texte de Verard.

P. 177. *La quatre-vingt-huitiesme nouvelle.* On trouve ce conte, avec des circonstances un peu différentes, dans le fabliau de la *Bourgeoise d'Orléans*, Barbazan, tom. III, p. 161 ; dans Boccace, *Décameron*, journée VIII, nouv. 7, et dans Pogge, *Facéties*, p. 20, *Fraus mulieris.* C'est l'origine du conte de La Fontaine, *Le Cocu battu et content*, et les autres écrivains de ce genre l'on souvent imité.

P. 177. *Par Alardin.* Le texte de Verard ne donne pas le nom du conteur.

P. 181. *Par Poncelet.* Ici encore le nom du conteur manque dans le texte de Verard. Poncelet est déjà connu comme le conteur de trois autres nouvelles, les cinquante-neuvième, soixantième et soixante-unième.

P. 182, l. 10. *La blanche Pasque.* C'est, comme *Pasques flories*, le dimanche des Rameaux.

P. 183, l. 5. *Pasques flories.* Le sixième dimanche du carême.

P. 183, l. 7. *Que l'on dit Pasques communiaulx. Que l'en dit la Resurrection nostre Seigneur*, Verard. Le jour de Pâques fut appelé souvent la Pâque communiant.

P. 184. *La quatre-vingt-dixiesme nouvelle.* On trouve l'origine de ce conte dans Pogge, *Facetiæ*, p. 51 : *Venia rite negata.*

P. 184. *Monseigneur de Beaumont.* Le texte de Verard ne donne pas le nom du conteur.

P. 187. *La quatre-vingt-onziesme nouvelle.* Ce conte se trouve aussi dans Pogge: *Novum supplicii genus.*

P. 187. *Par l'acteur*, c'est-à dire par l'auteur.

Cette nouvelle et la suivante sont sans nom de conteur dans l'édition de Verard.

P. 189, l. 7. *Mix. Mez en Loraine*, Verard.

P. 194. *La quatre-vingt-treiziesme nouvelle. Poggii Facetiæ*, p. 73: *Quomodo calceis parcatur.*

P. 194. *Par messire Timoleon Vignier*, etc. Le nom du conteur manque dans l'édition de

Verard. Peut-être ce Timoléon Vignier étoit le frère de Philippe Vignier, à qui la dix-neuvième nouvelle est donnée.

P. 196, l. 6. *Sur le bancq. A la taverne*, Verard.

P. 201. *La quatre-vingt-quinziesme nouvelle.* L'origine de ce conte se trouve dans Pogge, *Facetiæ*, t. I, p. 205 : *Digiti tumor.*

P. 201. *Par Philipe de Loan. Par monseigneur de Villiers*, Verard.

P. 202, l. 29. *Frère Aubry. Frère Henry*, Verard.

P. 205. *La quatre-vingt-seiziesme nouvelle.* On trouve l'origine de cette nouvelle dans le fabliau du *Testament de l'âne*, par Rutebeuf (*Œuvres*, par Jubinal, I, 273), et dans les *Facetiæ* de Pogge, p. 45 : *Canis testamentum.* C'est sans doute de cette dernière collection que notre auteur l'a tirée.

P. 208. *Par monseigneur de Launoy.* Le nom du conteur manque dans le texte de Verard.

P. 211. *Par l'acteur. Par Lebreton*, Verard.

P. 217, l. 26. *Les bourgois. Les brigans*, Verard.

P. 219. *La quatre-vingt-dix-neuviesme nouvelle.* L'origine se trouve dans *Poggii Facetiæ*, p. 222 : *Sacerdotii virtus.*

P. 219. *Par l'acteur.* Dans le texte de Verard, cette nouvelle reste sans nom de conteur.

P. 223. *Par Philipe de Loan.* Le nom du conteur manque dans Verard.

P. 227, l. 2. *Bons soichons. Compaignons*, Verard.

P. 239, l. 6. *Bouloigne la Grasse.* Bologne en Italie. Sa terre est si fertile que, dans le moyen age, on lui a donné le nom de *Bologna la Grassa.*

GLOSSAIRE.

A avec.

A TOUT, *atout*, avec.

ABAIZ, abois. II, 47.

ABBAYT, commérages. I, 140.

ABREGEMENT, brièvement. II, 126.

ABSOILLE, absolve. II, 97.

ABSOLU, absous. II, 95.

ABUSION, déception. I, 233.

ABUSTINÉ, distribué, partagé. I. 295.

ACCOINCTE, familier. « Se fist par gracieux et subtilz moyens *accoincte* de celuy dont il vouloit estre compaignon. » II, 114.

ACCOINTANCE, connoissance, relations, familiarité. I, 8; II, 152.

ACCORDEMENT, conciliation. II, 69.

ACCOUSTUMANCE, habitude. II, 116.

ACEVÉ, achevé. II, 146.

ACHOISON, occasion, cause. I, 183.

ACHOPÉ, surpris, pris. I, 268.

ACONSUYVIR, rattraper. II, 79.

ACOUCHER, *acoucher malade*, se coucher, se mettre au lit pour cause de maladie. I, 114; II, 5.

ACQUERRE, acquerir. I, 267.

ADICTE, interdite, accablée. « Elle se trouvera en pou d'espace si *adicte* et de mal souprinse. » I, 115. Voyez Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, VII, 10, v° *Adis*.

ADNICHILER, annuler. II, 93.

ADOLÉ, triste, chagrin. II, 202.

ADONC, alors. II, 243.

ADOSSER, mettre arrière. I, 154

ADOUBER, armer. « Dieu, qui ses chevaliers de telles armes scet adouber. » II, 105.

ADOUBER (S'), s'armer. I, 154.

ADRECIÉ, instruit, dressé. I, 204.

ADVENIR, à venir, futur. I, 80.

ADVISEMENT, avis, conseil. II, 10.

ADVOÉ, adressé, instruit : « La damoiselle de sa maistresse est escollée et *advoée* que mieulx on ne pourroit. » I, 52.

AFFAICTIÉ, simulé, dressé. « Le mary se fist mander querir par ung messagier *affaictié*. » II, 30. — « Certaines matrones *affaictiées*. » II, 50.

AFFERRÉ, effrayé. I, 93.

AFFIERT, appartient, concerne. II, 138.

AFFOLER, blesser. II, 159.

AFFRES, peur, effroi. II, 128.

AFFULÉ, coiffé. II, 181. Se dit au figuré : « Je vous feroie *affuler* la prison. » II, 199.

AGGRESSER, attaquer. I, 11, 40.

AGU, aigu. I, 7.

AGUET (D'), de dessein prémédité. I, 163.

AGUILLETTE, *aiguillette*. *Courre l'aiguillette*. (I, 52), courir après les filles.

AGYOS, façons, cérémonies. I, 77.

AHURTER (S'), s'arrêter obstinément à une détermination. I, 95 ; II, 174. Voy. *Enhurter*.

AINÇOIS, avant, plutôt. I, 67, 224.

AINS, mais au contraire. I, 209.

AITRE, cimetiere. II, 206.

ALIBIZ *forains*, mauvaises excuses. II, 236.

AMANT. Voy. t. II, p. 255, l. 33.

AMATIR, flétrir, ternir, devenir languissant. II, 243.

AMENDER, réparer, expier une faute. II, 50.

AMIS. Etre de *nos amis*, est dit souvent pour désigner un mari trompé. Voy. I, 103, 260.

AMMIRACIONS, exclamations. II, 51.

AMMONESTEMENS, réprimandes. II, 185.

ANGAIGNE, chagrin, peine. « Et Dangier, sa meschine, qui enrageoit d'angaigne... » I, 237.

ANUYT, aujourd'hui, ou plutôt « cette nuit. » I, 83. Voy. *Ennuyt*.

APAROIR, paroître. I, 100, 144, II, 117.

APERTEMENT, ouvertement, clairement. I, 13.

APERTISES, tours d'adresse. « Faire souplesses et *apertises*. » II, 225.

APIERT (S'), s'attaque. II, 158.

APPATI, abandonné par suite d'un arrangement, d'un pacte : « Ainsi furent toutes les femmes de la ville *appaties* à ces vaillans moynes. » I, 194.

APPEAU, appel. I, 179.

APPENSER (S'), s'imaginer, se figurer, se mettre en tête. I, 122 ; II, 90.

ARAISONNER, parler à quelqu'un, lui expliquer ses raisons. I, 96.

ARAY, aurai, II, 175.

ARBALESTE. Proverb. : « Ne tenir serre non plus qu'une vieille *arbaleste.* » (I, 296.) Faire peu de résistance, être d'un caractère foible.

ARDRE, bruler.

ASPRY, âpre, aigri. I, 8.

ASSEULÉ, isolé. I, 130.

ASSEUR, assuré, certain. II, 164.

ASSIETE. Proverb. : « Et pour *assiete* en lieu de cresson, elle lui dist... » I, 212.

ASSIMPLY, affoibli, chancelant. « Tout espoenté et *assimply.* » I, 40.

ASSOVIR, accomplir, achever. II, 138.

ASSOVI, pourvu, ayant assez. II, 38, 233.

ATELÉE, attelage, union naturelle de l'homme et de la femme. II, 107.

ATOUR, coiffure. I, 216.

ATREMPÉ, ferme, solide, bien trempé. « *Atrempé* cueur et vertueux courage.» I, 101.

ATTAINCTES, visées, but. « Parvenir à ses *attainctes.* » II, 201.

ATTINTÉ, arrangé, disposé. I, 154.

ATTROTTER, arriver en trottant. I, 285.

AULTIER, autel. II, 16, 122.

AULTRHIER (L'), l'autre jour, dernièrement. II, 205.

AUMOSNIER, libéral, faisant de riches aumônes. I, 74.

AURFAVERESSE, femme d'un orfévre. I, 44.

AUTANT. « Boire d'autant et d'autel » (I,

43, 175), faire raison à tout le monde, le verre à la main.

AUTEL. « Boire d'autant et d'*autel.* » Voy. *Autant.*

AUTRETANT, autant, encore autant. I, 271.

AVAL, parmi, en long et en large de : « *Aval* la chambre. » II, 131. — « *Aval* Paris. » II, 92.

AVALER, descendre, aller ou mettre *à val*, en bas. I, 254.

AVERER, vérifier. II, 119.

AVERTIN, vertige, accès de mauvaise humeur. II, 137.

AVOLENTER (S'), prendre la détermination. II, 135.

AVOYÉ, en voie, en train. I, 249.

BACULER, bâtonner, II, 104.

BAGUER, pourvoir de bijoux, linge, meubles. II, 139.

Bagué, garni de bijoux, de linge, etc. II, 92.

BAGUES, bijoux, hardes, bagages. I, 10, 202.

BAILLER, donner.

BAILLE, lieu fermé de palissades, première défense d'une ville. « Force luy fut de gaigner et emporter boulevars, *bailles*, et aultres plusieurs fors dont la place estoit bien garnie. » I, 173.

BALME, baume ; au figuré, merveilles. II, 207.

BALOCHOIT, se balançoit. II, 156.

BALOCHOUERE, balançoire. II, 156.

BALOIZ, balais. « Elle fist *baloiz* courre partout. » Elle fit nettoyer avec soin. II, 241.

BANCQ. « S'en aller sur le *bancq* », aller au cabaret, aller *banqueter*. II, 196.

BANCQUIERS, coussins, housses pour mettre sur les bancs. I, 202.

BANDON (A), à discretion. II, 91.

BAPTISEMENT, baptême. II, 102.

BARBAIER, raser, faire la barbe. II, 200.

BARGUIGNER, marchander. « Et quiconque la *barguignoit*, il l'avoit aussi bien à créance que à argent sec. » II, 187.

BARRES. « Comment il avoit prins le galant à ses *barres*. » II, 57.

BAS, parties naturelles de la femme. II, 135.

BAS *instrumens*, parties naturelles. II, 201.

BASSET (*En*) à voix basse, secrètement. I, 155.

BASTON. « Le baston de quoy on plante les hommes », le membre viril. II, 144.

BATERIE, action de battre. I, 245.

BATURE, action d'être battu. I. 181.

BAUDEMENT, gaiement, hardiment. II, 172, 214.

BEC, bouche. « Jouer bien du *bec* » (I, 96), faire des discours captieux.

BEDON, instrument de musique. Ce mot est employé pour désigner les parties naturelles de la femme. II, 131.

BÉE, passage, route, voie. I, 146. « Payer a bée » (II, 150).

BELLE. « Trouver en belle » (I, 282), avoir l'occasion favorable.

BENEISSON, bénédiction. II, 184.

BESOIGNER, travailler, s'occuper de... I, 48.

BESTE. « Le mestier de la beste à deux dos » (I, 107), l'amour.

BEURRE. Prov. : « Ravoir *beurre* pour œufs » (I, 21), être payé avec usure d'un tour qu'on a joué à quelqu'un.

BIENVIENGNER, donner la bienvenue, recevoir joyeusement. II, 106.

BIHÈS, *byhès*, biais. I, 132.

BLASONNER, blâmer, critiquer, décrier. « Vous blasonnez très bien mes armes. » I, 188, 218.

BLEU. « Craindoit trèsfort estre du reng des *bleuz vestuz*, qu'on appelle communement noz amis. » II, 118. Voy. *Amis*.

BOESTE *aux cailloux*, prison. II, 207.

BOUCHONS (A), sens dessus dessous, à l'envers. « Fut à *bouchons* couchée et son derrière descouvert. » I, 13.

BOUL, bouleau. I, 241.

BOURDELOIS (Le roi de), souverain imaginaire des mauvais lieux. II, 193.

BOURDES, mensonges.

BOURDON, *bourdon joustouer*, membre viril. I, 84; II, 172.

BOURSER, enfler, s'arrondir comme une bourse pleine. « Le ventre luy commença à *bourser*. » I, 80.

BOUT (*Bailler le*) (?). I, 253,

BOUTER, mettre.
BRAYES, culotte, II, 12.
BREFMENT, bientôt, brièvement. II, 6.
BREFTÉ, brièveté. II, 53.
BRICHOUART, membre viril. II, 87.
BROCHES, hémorroïdes. I, 10.
BROUET, soupe, sauce. II, 45.
BRUYT, renommée. I, 193.
BRUYT, victoire, triomphe. I, 215.
BUFFE, soufflet. II, 58.
BULETEAU, blutoir. « Tenez ce buleteau sur vostre teste. » I, 94.
BUREAU, bure, étoffe grossière. I, 299.
BUROYE, boirois. II, 208.
BUVRAIGES, breuvages. II, 141.
BYHÈS. Voy. *Bihès*.

CALENGER, demander, reclamer, contester. II, 129.
CALONGE (?). II, 207.
CAMUS, désappointé. II, 81.
CAPITULÉ, grondé, chapitré. I, 217.
CAR, presque toujours employé dans le sens de *parce que* : « Ou *car* Dieu le permist, ou *car* Fortune le voult et commenda. » I, 10.
CASSE, cassé.
CASTILLE, querelle, lutte. I, 126.
CAUTELLES, ruses. I, 77.
CE, se.
CÉANS, *céens*, ici dedans.
CEL, ce, cet. I, 291; II, 248.
CELÉEMENT, en cachette. I, 92.
CELER, cacher, dissimuler. I, 69.

CES, ses.

CEST, ce.

CESTES (?). « Mais le jugerfut differé jusques à la fasson de *cestes*. » I, 16.

CHAILLOIT, soucioit. II, 130.

CHALLUT, soucioit. I, 268.

CHAMBERIÈRE, servante, femme de chambre. II, 85.

CHAMBRE A PARER, chambre de toilette. I, 227.

CHANDELLE. « Allumer sa chandelle », prétexte honnête pour s'introduire chez quelqu'un. Nous n'avons pas besoin de signaler l'allusion qui se trouve dans ce passage : « Veezcy maistre curé qui vient pour allumer sa chandelle, ou pour mieux dire pour l'estaindre. » II, 117.

CHAPPERON, sorte de coiffure que portoient les femmes. I, 216.

CHAPERON FOURRÉ, officier de justice. II, 90.

CHAR, chair. Voy. *Poisson*.

CHARETON, *charreton*, charretier, voiturier. I, 43 ; II, 120.

CHARRUYER, laboureur, bouvier. II, 214.

CHARTRE, prison. II, 97.

CHASTOY, direction, gouvernement. I, 136.

CHAUFFER *la cire*, attendre longuement une chose qu'on désire ; on dit aujourd'hui dans le même sens : « Se voir passer quelque chose devant le nez. » II, 190.

CHAULD *sur potage*, enclin à l'amour. I, 108 ; II, 187.

CHAULT, soucie. « Il ne vous *chault* guères de moy. » I, 49.

CHÉANCE, chute. I, 159.

CHEF, tête. *A chef de peche*, au bout de quelque temps, de *pièce de temps*. I, 2.

CHEF, bout. « Venir à chef », venir à bout. I, 21.

CHÈRE, visage. I, 7; II, 244.

CHEVANCE, biens, fortune. I, 101, 267.

CHEVAULCHER, faire l'amour. I, 276.

CHEVIR, venir à bout de. I, 74.

CHICHETÉ, avarice. I, 97

CHIÈGE, choie, tombe. I, 17.

CHOISIR, regarder, voir, apercevoir. I, 13. « Et avoient torches et flambeaulx pour mieulx choisir partout. » II, 58.

CHRESTIENNER, baptiser. I, 123.

CHULA, celui-là. II, 127.

CICANEUR, homme de chicane, sergent. II, 206.

CIMBALES (*Jouer des*), faire l'acte amoureux. II, 107.

CIRE (*Chauffer la*). II, 190. Voy. *Chauffer*.

CLAMER, déclarer, proclamer. II, 76.

CLERGIE, science. II, 238.

CLIGNE-MUSSE, sorte de jeu où l'un ferme les yeux pendant que l'autre se cache. Cligne-musette. II, 176.

COCQUARD. Voy. *Coquard*.

COGNOISSANCE, reconnoissance. I, 272.

COLLACION, discours. I, 200.

COLONS, pigeons. II, 180.

COMBLEMENT, amplement, à mesure comble. I, 11.

COMMENDER, recommander. II, 7.

COMPARER, payer. I, 222.

COMPTER, battre, charger de coups. « Ce dyable, sans mot dire, le commença à *compter*, et bon chevalier de se défendre. » II, 104.

COMPTOUER, étude, lieu de travail. I, 127.

CONCLU, convaincu, vaincu. « Mais en son tort évident fut le mary *conclu*. » I, 31. Voy. I, 212.

CONFERMER, confirmer. I, 106.

CONGYER, congedier.

CONQUESTER, conquérir, acquérir, gagner.

CONSEQUEMMENT, consécutivement. « Et ainsi *conséquemment* jusques ad ce que tout fut party et portionné. » II, 120.

CONTENDRE, tendre, chercher, II, 122.

CONTENT, comptant. I, 97.

CONVENIR, être nécessaire. « La bonne dame laissoit tout *convenir*, car de donner conseil au contraire ne s'osoit avancer. » II, 121.

COQUARD, *coquart*, sot, imbécile. « Que faites vous, meschant *coquart?* » I, 45. — « Ceulx qui le cuident sont parfaiz *coquars*. » I, 152.

CORDOANNIER, cordonnier. II, 90.

CORNER, jouer des instruments. « Fist *corner* les menestrielz. » I, 157.

COULPE, faute. II, 62.

COUP (A LA), au moment. « Tenir sur fons son enfant, dont la mère s'estoit delivrée

droit *à la coup* du retour dudit chevalier. » II, 101.

COUPAULT, mari trompé. I, 288; II, 108.

COURRE, courir.

COUSINE. Etre *de noz cousines*, être au rang des courtisanes. « Et tiens, qui en aroit à faire, qu'on la trouveroit aujourd'huy ou reng de *noz cousines*, en Avignon, à Vienne, à Valence, ou en quelque aultre lieu en Dauphiné. » II, 29. Voy. II, 40.

COUSTILLE, couteau, épée. I, 39.

COUSTRE, gardien, sacristain. II, 194.

COUSTRERIE, garde, surveillance, I, 261.

COUVINE, invitation. « Et comme ilz retournoient de ce couvine. » I, 194.

COUX, mari trompé. I, 29, 238; II, 110.

CRASSE, grasse. « Bouloigne la crasse. » II, 239.

CRASTINE, lendemain, matinée. « Et laissoit sa femme prendre la longue *crastine* jusques à viij ou à IX heures. » II, 63.

CRAVANTER, renverser. I, 243.

CRÉANT. I, 54. Voy. *Recréant*.

CREDENCE, créance, confiance. II, 115.

CRÉEZ, croyez. I, 77.

CREMOIT, craignoit. II, 44.

CRESSON. Voy. *Assiète*.

CRESTIAN, chrétien. « Luy, qui oncques sur beste crestiane n'avoit monté. » I, 107.

CRISTIEN, chrétien. II, 102.

CROCHETTE, petite crosse. I, 77.

CROQUER, prendre, saisir, accrocher, I, 22.

CROIX. Prov.: « Je n'en fineroye néant plus que de la vraye croix. » I, 294.

CRUEUX, cruel. I, 142.

CUEUR, cœur. Prov.: « N'avoit pas son cueur en sa chausse. » II, 168.

CUIDER, croire.

CUIGNER, connoître charnellement. II, 187.

CULETTÉ *la selle*, couru à cheval. II, 154.

DANGIER, défaut, manque. « Et s'il y avoit *dangier* de lictz, la belle paillasse est en saison. » I, 182.

DANGIER, dépendance, domination. « Or bien, je suis en vostre *dangier*. » II, 176.

DANGIER, difficulté. « Mais comme souvent chose eue en *dangier* est trop plus cher tenue que celle qu'on a à bandon... » II, 91.

DANGIER, personnage allégorique du Roman de la Rose. L'auteur des *Cent Nouvelles* paroît avoir en mince estime l'œuvre célèbre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung. Voy. I, 68, 158.

DANGIER, garde. Nom donné à une duègne. I, 236.

DE, que. I, 294; II, 84.

DEABLE, diable. II, 104.

DEBOUTÉ, rebuté, renvoyé. I, 192.

DECEUTE, trompée. I, 100.

DECEVABLE, trompeur. I, 212.

DEDUIT. « Luy qui estoit homme de *deduit* » (II, 10), c'est-à-dire qui aimoit à s'amuser.

DEFAULTE, faute. II, 235.

DEFFIGURANCE, difformité. II, 187.

DEFFUBLER, décoiffer. II, 52.

DEGOIS, disposé. I, 65.

DEHET, gai, dispos. I, 294.

DEMENÉ, le détail d'une affaire, la manière dont elle s'est passée. I, 73. « Et il luy en compta largement et bien au long le *demené*.» I, 210. Voy. II, 69.

DEMEUT, détourna de son projet. II, 248.

DENRÉES, instruments génitaux. I, 109.

DÉPENDANT (?). « Et estoit sur son corps dépendant. » I, 251.

DEPORTER (SE) d'une chose, y renoncer. I, 251.

DERRAIN, dernier.

DESARMER, défaire. « Et ne savoit que penser comment il se pourroit de luy *desarmer*. » II, 9.

DESATOURNÉ, décoiffé. I, 216.

DESCEU (*Au*), à l'insu. II, 113.

DESCOMBRÉ, débarrassé, désencombré, II, 33.

DESCONFORTÉ, affligé. II, 18.

DESCOUCHÉ, levé. I, 86.

DESERVIR, mériter. I, 181, 273.

DESFOURNI, privé. II, 232.

DESFRAYÉ, peureux, ombrageux, sauvage. I, 290.

DESHAITÉ, malade. I, 111.

DESHOUSER, débotter II, 110.

DESLONGER, détacher de sa longe. II, 131.

DESPLAISANT, fâché. II, 42.

DESPOILLI, dévêtu, dépouillé. I, 220.

DESPRISONNER, mettre hors de prison, délivrer. I, 162.

DESROY, désarroi. I, 3.

DESROMPRE, séparer. II, 115.

DESSERRER, ouvrir. « La posterne fut *desserrée*. » I, 3.

DESSERTE, ce qu'on a mérité. I, 223.

DESTENÉ, destiné, prédestiné. II, 135.

DESTOURBIER, trouble, embarras. I, 68, 126.

DESTRESSEUX, plein de détresse, qui met en détresse. I, 12.

DEVANT. « Dieu devant », Dieu aidant. I, 200.

DEVISES, discours. I, 42.

DEXTRE, droite.

DILACION, retard. II, 170, 245.

DOLEZ, affligez. II, 20.

DOMINE, surnom donné à un curé. « Respondit maistre *Domine*. » II, 129.

DOMMAGE, terme de droit. « Et si très bien à point la rabatit qu'en *dommage* et en sa garenne le poulain au chareton trouva. » I, 45.

DONT, d'où. I, 32.

DONT, donc. I, 18.

DONZELLE, fille facile. II, 128.

DORMEVEILLE (*Faire la*), faire semblant de dormir; dormir d'un œil. I, 244.

DOUBTE, *doute*, crainte. I, 128, 267; II, 54, 56.

DOUBTER, craindre. I, 100.

DOUBTIF, dubitatif, incertain. I, 78.

DOULOIR (*Se*), se plaindre, gémir. I, 64.

DOUYÈRE, *duyère*, porte, entrée. I, 135.

DOY, doigt.

DUREAU. « Marcha la dureau, marcha hardiment. » I, 127.

DUYÈRE. I, 136. Voy. *Douyère*.

DYA, diable. I, 17.

EAGE, âge. *Etre sur eage*, être déjà vieux. I, 90, 172.

EFFRAYEMENT, avec effroi, tout effrayé. II, 7.

EFFROY, bruit. « La dame monte en sa chambre sans faire effroy. » I, 29.

EFFROYT, bruit. I, 178.

EMBRONCHÉ, enveloppé, entortillé. « Elle fut tantost desarmée de sa faille, où elle estoit bien enfermée et *embronchée*. » II, 17.

EMENDE, amende. II, 198.

EMPANÉ, garni de drap, d'étoffe. II, 247.

EMPAPINÉ, barbouillé. « Doré et *empapiné* d'œufz, de fromage, de laict, etc. » II, 121.

EMPRENDRE, prendre, entreprendre. « Et entre aultres qui devoient emprendre ce doulx et seur estat de mariage. » II, 16.

EMPRÈS (D'), auprès de. I, 188, 272.

EMPRINSE, entreprise, projet. I, 51; II, 39.

EMPRINSE D'ARMES. I, 224.

EMPRINT, prit, entreprit. I, 68.

EMY! exclamation. I, 244.

ENCEPÉ, enchaîné. II, 131.

ENCHARGÉ, commandé, imposé. II, 53.

ENCHASSER, chasser, repousser. I, 81.

ENCLINER, incliner, pencher. II, 173.

ENCLOIT (S'), s'enferma. II, 190.

ENCONTRE, au-devant. II, 7.

ENCOULPIT, accusé, confessé. II, 140.

ENCOURTINÉ, garni, fermé de rideaux. I, 4.

ENCUEILLIR, accueillir. II, 79.

ENCUSER, déclarer, dévoiler, accuser. I, 134; II, 89, 125.

ENDITTÉ, éloquent, informé de ce qu'il doit dire. I, 33.

ENFERMIÈRE, infirmière. I, 118.

ENFERRER, verbe actif, connoître une femme. II, 130.

ENGIN, esprit, imagination. I, 21.

ENGIN, ruse, moyen ingénieux. I, 12. « Mais ilz n'y sçavoient *engin* trouver. » I, 284.

ENGIN (*Mal*), ruse. II, 246. J'ignore qui sont « ceulx du *mal engin* », qui sont voisins des Champenois. Voy. I, 106.

ENGINS, détours. « L'ostel n'estoit pas si grand, ne si pou de lui hanté en toute devocion, qu'il ne sceust bien les *engins*.» I, 74.

ENGREGER, aggraver. II, 111.

ENHURTÉ, obstiné, butté. I, 58. Même sens que *ahurté*.

ENLANGAGÉ, beau parleur, prompt à la riposte. II, 90.

ENMY, au milieu de. I, 75.

ENNUYEUSE, accablée d'ennui, de chagrin. II, 154.

ENNUYT, aujourd'hui; mais dans ce livre

le mot est constamment pris dans le sens de *cette nuit*. « Et si par miséricorde il nous démonstre *ennuyt* comme les autres precedentes... » I, 78. Voy. I, 52, 159, 180, 241 ; II, 43, 47.

ENŒILLER, lorgner. I, 271.

ENORTEMENT, exhortation. II, 51.

ENORTER, exciter, exhorter. I, 65.

ENQUERRE, enquérir, rechercher, s'informer, I, 66.

ENS, dedans. I, 173 ; II, 241.

ENSEUR, loin. « Quand le vaillant homme d'armes sceut l'Escossois *enseur* de luy. » I, 29.

ENSUS, loin, I, 293. « Va-t'en en sus de moy. » I, 47.

ENSUYZ, suivis. II, 115,

ENTENTIVEMENT, attentivement. I, 14.

ENTIÈRE, restée fidèle à son mari. II, 249.

ENTIERETÉ, chasteté, fidélité conjugale. II, 235, 244, 249.

ENTREOYT, entendoit. II, 111.

ENTREROMPRE, interrompre, I, 183.

ENTRETANT (*En*), pendant le temps. I, 22, 89.

ENTRETENANCES, entretiens, devis familiers. I, 154 ; II, 30.

ENTRETIENNEMENT, relations coupables entre homme et femme. I, 209.

ENVERS, Anvers. « Une feste de Lendit et d'Envers. » I, 43.

ENVIS, *envys*, à contre-cœur, malgré soi. II, 152, 218.

ERIES (?). I, 136.

ERRER, se tromper, II, 10.

ERRES, indices. « Le gentil homme tantost congneut que toutes ces excusacions estoient *erres* pour besoigner. » I, 96.

ESCHARSEMENT, petitement, chichement, avec parcimonie. I, 17.

ESCHASSÉ, chassé. I, 192.

ESCHEVER, achever. I, 126.

ESCLABOTURES, éclaboussures. I, 151.

ESCLANDRI, déshonoré par un esclandre. I, 100.

ESCOLLER, instruire, faire la leçon. I, 52; II, 167.

ESCOURRE, secouer. I, 166.

ESLOIGNIER, éloignement. I, 141.

ESPANTER, épouvanter. I, 98, 220.

ESPARTENT (S'), se répandent. II, 157.

ESPIES, espions. I, 130.

ESPOENTER, épouvanter, effrayer.

ESPOIR, peut être. I, 57, 128.

ESPOIRE, peut-être. I, 262.

ESRACHER, arracher. II, 176.

ESRAILLÉ, ouvert. « Et les deux jambes *esraillées* en dehors du bancq. » II, 166.

ESSERRÉ, effrayé. I, 3.

ESTABLE, stable. II, 236.

ESTAINS, etain; ce métal venoit d'Angleterre dès l'antiquité. I, 101.

ESTERNU, décidé. « Je ne vy jamais, moy, homme de si hault *esternu* si tost rassis. » I, 175.

ESTIRE (?). « Mais de plus belle rend *estire*. » I, 126.

ESTOLLÉ (?). I, 237.

ESTOUPPES. Avoir « des estouppes en sa quenouille », être embarrassé, avoir une mauvaise affaire sur les bras. Voy. I, 213; II, 11.

ESTRAIN, paille. II, 33, 166.

ESTRAINS, serrés. II, 52.

ESTRANGE, étranger. I, 102.

ESTRANGE, réservé, sur le quant à soy. « Je vous seray aussi pou privé que vous m'estes *estrange*. » I, 184.

ESTRANGÉ, éloigné, isolé. II, 213.

ESTRES, choses, objets quelconques. « Je n'en portay oncques la clef, mais pend à vostre cincture avec les vostres, dès le temps que vous y mettiez vos *estres*. » II, 59.

EUR, heur. II, 162.

EUVANGILE, Evangile. Prov.: « Une assez bonne histoire qui n'est moins vraye que l'*Euvangile*. » II, 106.

EUVRE (*A la première*), dès le matin. I, 122.

EXAMINÉ, tourmenté. « Nos voisins ont esté terriblement persecutez et de pestilence et de famine. Quand les aultres en ont esté *examinez*, nous avons peu dire que Dieu nous en a preservez. » I, 200.

EXCUSACIONS, excuses, défaites. I, 96.

EXCUSANCES, excuses. II, 36.

FABRICE, fabrique d'une église. II, 199.

FAEBLETÉ, foiblesse, simplicité. II, 105.

FAILLE, sorte de mante flamande. II, 17.

FAILLY, fini. « Et tantost après la feste *faillye*... » II, 167.

FAIN, faim, désir, envie, besoin.

FAINDIT, feignit. II, 117.

FAIRE, faire l'acte amoureux. I, 81.

FAME, réputation. II, 233.

FARSER, moquer. I, 97.

FAULSETÉ, méchanceté, trahison. I, 153.

FEL, méchant, traître, félon. II, 142.

FER. « Tenir quelqu'un à fer et à clou », l'entretenir. I, 123.

FERIR, frapper. I, 302.

FERRER, dompter. « La pouvre fille se laissa *ferrer*. » I, 12. Voy. II, 91, 94.

FIABLEMENT, avec confiance. I, 273.

FICHÉ, mis, fixé. II, 246.

FIERT, frappe.

FIN. Prov.: « Plus *fine* que moutarde. » II, 128.

FINANCE, rançon. « On eust eu nouvelle de luy pour faire sa *finance*. » II, 98. — Mettre un prisonnier *à finance*, c'étoit exiger de lui une rançon. Voy. I, 32.

FINER, finir. « Sa queste en amour doit estre bien *finée*. » I, 57. Voy. I, 132, 237; II, 246.

FINER, obtenir. « Mais vous ne vous en irez pas si je ne la puis *finer*. » II, 20.

FLAMBE, flamme. II, 103.

FOLYE (*La*), l'acte amoureux. II, 40.

FORS, hormis, excepté. II, 9.

FORT (*Au*), au fond, à la fin. I, 113, 121; II, 172.

FOURCHES (*Basses*). Pendre aux *basses fourches* d'une femme, la connoître. I, 137.

FRAILE, frêle, délicat. II, 234.

FRAIN, frein. « Ronger son frain. » I, 156.

FRICT, perdu, détruit. I, 215.

FRISQUE, frais, gai, fringant. II, 135.

FROISSIE, traces. « Suivant *le froissie* des chevaulx. » I, 157.

FUMER, I, 259.

FURON, furet; membre viril. I, 135.

GAITTE, soldat qui fait le guet. II, 126.

GALÉE, galère, navire. II, 99.

GALÉE, amusement, fête, plaisanterie. I, 231.

GALIOFFE, grossier personnage, vaurien. « Regardez quel *galioffe!* il a couché plus de vingt nuiz avecques ma femme. » I, 282.

GARIN, homme déterminé, qui a réponse à tout. « Vrayment, ma mye, dist le moyne, qui estoit ung *garin* tout fait... » II, 160.

GARIN (*Prendre*), s'enfuir. « Veez là l'huys : prenez *garin*, et si vous faites que sage, ne vous trouvez jamais devant moy. » II, 96. Voy. II, 136.

GARNIER, grenier. I, 220.

GAY. Prov.: « Plus *gay* que une mitaine. » I, 265.

GEHEYNE, gêne, torture. I, 134.

GENTETÉ, gentillesse. I, 10.

GERON, giron, sein. I, 44.

GESINE, couches. I, 123.

GLATISSOIT, aboyoit, chassoit. II, 110.

GOGETTES, *goghettes, goguettes,* réjouissances, fête. I, 85, 294; II, 196.

GOGHETTES. Voy. *Gogettes.*

GOGUES (*Etre de*), être en gaieté. I, 175.

GOGUETTES. Voy. *Gogettes.*

GOISSON, compagnon. II, 196.

GORGIAS, *gorgyas,* élégant. « Faisoit du *gorgias.* » II, 197. — « Deux ou trois *gorgyas* qui la devoient accompaigner. » I, 290.

GOUGE, fille, femme portée à l'amour. I, 2.

GOUNE, manteau. I, 286.

GOURMANDER, exercer sa gourmandise. II, 159.

GOUSTABLE (*Mal*), de mauvais goût. II, 225.

GRAIN, pas du tout. « Le lieu n'est *grain* honneste. » II, 180.

GRAMMENT, grandement.

GRAUX, gré. I, 92.

GREF, grave. I, 18.

GRIFZ, griffes, mains. I, 127.

GRIGNEUR, plus grand, plus grande. I, 72.

GROS, sorte de monnoie. II, 157.

GROUILLER, gronder, grogner à la manière des chiens. I, 188.

GROUTTER, comme *grouiller.* I, 189.

GUERDON, récompense. I, 246.

GUERDONNER, récompenser. I, 156.

GUINGANT, Guingamp, célèbre par ses rasoirs. Voy. I, 7.

HALLE, marché. Prov.: « Sans tenir cy *halle* de néant » (II, 192), sans nous occuper de choses vaines.

HALOZ, branches ou troncs d'arbres. On a le mot *hallier*. II, 156.

HAMELET, petit hameau. II, 122.

HANTISE, fréquentation. II, 9.

HARIER, fatiguer, assaillir. Pris dans le sens de *saillir*. I, 45.

HAULTE *heure* (*de*), de bonne heure. I, 185.

HEBREOS. « *Usque ad hebreos* » (II, 208), équivoque d'*hébreu* à *ebriosus;* — jusqu'à être ivre.

HET, réjouissance, entrain. II, 78. « Et hurta l'on de bon *het* à la porte. » II, 150.

HOC (?). « Tenant le *hoc en l'eau* pour deviser.» I, 6.

HOCHER, connoître charnellement. II, 188.

HODÉ, lassé, fatigué. S'écrivoit aussi *odé*. « Par la mort bieu! dist-il, j'en suis si très-hodé que plus n'en puis : il me semble que je ne voy que pastez. » I, 59. Voy. I, 87; II, 228.

HOIGNARD, grondeur. I, 62.

HOMS, homme. I, 275. Vieille forme du nominatif singulier, que La Sale employoit volontiers. On la trouve souvent dans les *Quinze joyes de mariage*.

HOSTELLAIN, hôtelier. II, 82.

HOULETTE, confrérie des femmes débauchées, des dames du *Huleu*, et, par extension, des maris trompés. « Aussi suis-je pieça de la *Houlette*. » I, 189; II, 38.

HOULLIER, débauché, coureur de filles. I, 4. Un mari trompé reproche à sa femme son *houllier*. I, 221.

HOURDER, fournir, pourvoir, charger. « Mais de sens assez escharsement *hourdée*. » I, 17. Voy. I, 74. « Se *hourde* de l'escuyer et à son col le charge. » I, 100.

HOURTER, heurter. I, 159.

HOUSÉ, botté, chaussé de houseaux. I, 87; II, 182.

HOUSEAUX, bottes.

HOUSER, botter, et, par extension, vêtir. I, 298.

HOUSERIE, habillement, action de vêtir. I, 299.

HOUSSER, vêtir. II, 133.

HOUSSÉ, fourni, vêtu. « Le plus hault arbre et mieux *houssé* du bois. » I, 64. C'est-à-dire le mieux garni de feuilles.

HUCHER, appeler à haute voix, en criant. I, 41, 180.

HUCQUER, frapper. II, 178.

HUÉE, réputation, notoriété. II, 142.

HUMET, sauce, ragoût. II, 45.

HUPPILLER, houspiller. I, 128.

HURT, action de heurter. I, 161.

HUTIN, bruit, querelle, dispute, combat amoureux. « Et ne demandoit que *hutin*. » II, 187.

HUTINER, tracasser, lutiner. I, 126.

HUYS, porte.

ILLEC, là. II, 242.

IMPAREIL, non pareil, incomparable. I, 68.

IMPROVEU, dépourvu. I, 229.

INDUCE, délai, loisir. « Si ne leur bailla pas *induce* de respondre. » I, 181.

INFORTUNE, malheureuse, infortunée. I, 288.

INTRODUIRE, instruire. II, 167.

INVENTOIRE, inventaire. I, 66.

IRE, colère. II, 234.

JANNES, Gênes, II, 223.

JASERANT, cotte de mailles. I, 256.

JASOIT, bien que, quoique. II, 11.

JOUER *des cimbales*, faire l'acte amoureux. II, 107.

JOURNÉE, affaire, combat. « Et s'il accepte la *journée*, dit Madame, je viendray tenir vostre place. » I, 51.

JOUSTEUR, qui aime les joutes, les luttes. II, 21.

JOUSTOUER, destiné à la joute. II, 172.

JOUVENCE, jeunesse. II, 234.

JUGIÉ, condamné. I, 70.

JUS, à bas. II, 43, 138.

JUSTICE, lieu où se faisoient les exécutions. II, 126.

LAIRRAY, laisserai. I, 191.

LAISSER, lasser. II, 27.

LANDES (?). I, 125.

LANGAGIER (Beau), beau parleur. « Car il estoit bon clerc et très beau *langagier*. » II, 157.

LARRIER, mot tiré sans doute de *larris*, lande, terre en friche. I, 135.

LAS, lac, lacet, piége. I. 272.

LASSÉ, lacé. I, 6.

LÉANS, là dedans.

LÉAULTÉ, foi, loyauté. II, 233.

LEDANGER, injurier. II, 58.

LÉGENDE dorée, ouvrage célèbre de Jacques de Voragine, contenant les Vies des saints. La femme qui recommence *sa grande légende dorée*, t. I, p. 8, dit à son mari une kyrielle d'injures.

LENDIT, foire qui se tenoit à Saint-Denis. « Une feste de Lendit et d'Envers. » I, 43.

LEZ, côtés. « Visiter les angletz de sa chambre à tous *lez* au mieulx qu'il luy fut possible. » II, 119. « Elle se pourchassoit à tous *lez*. » II, 187.

LIEUTENANT, celui qui remplace le mari auprès de sa femme. I, 267; II, 118.

LIGNAGE, famille. I, 271.

LINGE, fin, délié. « Draps linges. » I, 181; II, 202.

LOER, louer. II, 105.

LOIST, est loisible, permis. I, 118.

LOS, renommée. I, 193.

LOUDIER, débauché, coureur de filles. I, 4. — Employé en mauvaise part dans le sens d'*amant*. II, 58. — Se prenoit aussi dans la signification plus étendue de *mauvais sujet, vaurien*. Voy. II, 124.

LOURDOYS (*En*), lourdement, à la façon d'un lourdaud. I, 112.

LUYCTE, lutte. Prov. « A la tierce foiz va la *luycte*. » I, 78.

LYE, joyeux. I, 72.
LYÉ, joyeux. I, 19.
LYESSE, gaieté, joie. I, 12.
LYSIT, lut. I, 34.

MAIGNYE, famille, les gens de la maison. « *Maignye* d'enfans, parens, amis, héritages. » I, 101.

MAIN MISE (?). « Il en eust prins vengence criminelle et de *main mise*. » II, 30.

MAINS, moins. I, 9.

MAL, mauvais.

MAL VENIR (*De*), par malheur. I, 268.

MALEBOUCHE, personnage allégorique du *Roman de la Rose*. I, 68.

MALTALANT, colère, mauvaise disposition d'esprit. I, 8.

MANIÈRE, colère, mauvaise humeur. « Elle est merveilleuse depuis qu'elle entre en sa *manière*. » I, 45.

MARCHANDER, faire le métier de marchand. II, 118.

MARCHANT, marchand. « En lieu marchant », dans une situation favorable. I, 92.

MARCHE, contrée, frontière. I, 72.

MARCHISSANT, attenant. I, 64.

MARESCAUCIÉ, traité comme les individus arrêtés par les soldats de la maréchaussée? II, 166.

MATÈRE, matière. I, 69.

MATHEOLET. Le livre de Matheolus, poëme de Jean Le Febvre dirigé contre les femmes. I, 232. La Sale en parle dans les *Quinze joyes de mariage*.

MATTE, triste. « Une sure et *matte* chère. » I, 208.

MAUVAISTIÉ, méchanceté, condition d'une chose mauvaise. II, 161.

MEFFAIT PRÉSENT, flagrant délit. I, 268; II, 94.

MEISER, penser, réfléchir. I, 8.

MEMBRE *à perche*, membre viril. I, 70.

MENESTRIELZ, musiciens, ménétriers. I, 157.

MERCI. « Obtenir le don de merci d'une dame », obtenir ses dernières faveurs. II, 22.

MERCIER, remercier. I, 19.

MERCQUE, marque. II, 155.

MERCY, grâce. II, 121.

MERITER, récompenser. I, 71.

MERVEILLEUX, méchant. I, 220.

MERVEILLEUSE, méchante, acariâtre. I, 45.

MESCHEF, accident, malheur. I, 18. « A quelque *meschef* que ce fust. » I, 156; II, 7.

MESCHIEF, faute. « Si en feray tout seul le *meschief*. » II, 223.

MESCHINE, servante. I, 91.

MESCHINETTE, petite servante. II, 240.

MESCROIRE, soupçonner. I, 23.

MESHUY, jamais. I, 8, 161.

MESHUY. Aujourd'hui. « Si vous prie que ayez patience *meshuy*, et demain je besoigneray à vous. » I, 48. Voy. II, 149.

MESMES, soi-même. « Et que pour mieulx besoigner, il y vouloit *mesmes* aller. » II, 116.

MESNAGER, s'occuper du ménage. I, 6.

MESTIER, besoin. I, 21, 140.

MESTRIER, maîtriser, gouverner. I, 151.

METES, limites. I, 63.

MEURES, mûres. « Etre rechassé des meures », être repoussé avec perte. I, 95 ; II, 93.

MIGNON, beau, agréable. « Et entre les aultres nostre gentilhomme, qui *mignon* se povoit bien nommer. » I, 57.

MINOT, cachette, petit trésor, petite *mine* d'argent. « Et si vous avez quelque *minot* d'argent à part... » II, 95.

MITAINE. Prov. : « Plus gay que une mitaine. » I. 265.

MOLIN, moulin.

MOMMERIES, mascarades. II, 21.

MOMMEUR, homme masqué, qui fait des *mommeries*. II, 200.

MONCELET, petit monceau. II, 181.

MONSTRE, montre, revue. « Etre à monstre », être passé en revue. (I, 84).

MONTER. « Monter sur son chevalet », se mettre en colère. II, 161.

MONTOUER, montoir, borne qui servoit pour monter à cheval. I, 290.

MORE, mûre. II, 155.

MORSE, amorce. « Pour voir s'il ne reviendroit point à la *morse*. » II, 156. Peut-être falloit-il imprimer *l'amorse*.

MORTAIGNE. « Aller à Mortaigne », mourir. II, 133.

MOULT, beaucoup. II, 169.

MOURIR *sur bout*, sécher sur pied. I, 151.

MOUSCHE, mouche. Prov. : « Luy qui cognoissoit mousche en laict. » I, 95.

MOUSSEAU, ragoût, sauce. II, 46.

MOUSTARDE. Prov. : « Plus fine que *moustarde.* » II, 128.

MOUSTIER, couvent. I, 36.

MOYEN, chose située entre deux autres. « La maison du curé tenoit à la sienne sans *moyen.* » II, 164.

MUABLETÉ, inconstance, disposition au changement. II, 228.

MUCER, *musser*, cacher. II, 117.

MUSNIER, meunier.

MUSSER, cacher. II, 180.

MUTEMACQUE, mutinerie, rebellion. II, 245.

MYE, nullement. I, 273.

N', ni. II, 232.

NATAULX, jours solennels. « Quatre foiz l'an, c'est assavoir, à quatre *nataulx*, vous devez confesser. » I, 201. Voy. Du Cange, v° *Natalis.*

NAVE, navire. I, 105.

NAVRER, blesser. II, 159.

NAVYEUR, marin, navigateur. II, 228.

NE, non plus. « Je vous requier que nous ne tenons compte d'elles *ne* qu'elles font de nous. » II, 39.

NÉANTÉ, néant. « Il la veult trop bien tancer et luy dire la lascheté et *néanté* de son cœur. » II, 23.

NEN, non. II, 95.

NENNY, non.

NESQ'UN, non plus qu'un. II, 158.

NESUN, *nesung*, aucun. I, 214.

NICHIL, rien. « *Nichil* au doz », vieux terme de procédure : néant au dossier. I, 107.

NOEVE (?). « Belle et gente et gracieuse estoit au temps qu'elle fut *noeve*. » II, 5.

NOISE, bruit, tapage. I, 92.

NOISEUX, querelleur, entreprenant. I, 131.

NONCHALLOIR, négligence, indifférence. II, 155.

NONNE (*Basse*), trois heures après midi. II, 148.

NOTAIRE. Être le notaire d'une chose, y assister, en être témoin. I, 127, 154.

NOU, nage. II, 35.

NOUVEL (*De*), nouvellement. II, 161.

NOUVELLETÉ, nouveauté. II, 47.

NUNCIER, annoncer. I, 115.

OBSTANT, nonobstant. II, 115.

ODER, fatiguer. « Se *oda* et tanna. » II, 228. Voy. *Hodé*.

ŒUFS. Prov. Voy. *Beurre*.

OEZ, entendez. II, 115.

OFFERENDE, offrande. « Il alloit devant eulx à l'offerende. » Il étoit le préféré. I, 144.

OIGNEMENS, onguents. I, 12.

ONCQUES, jamais.

ORDE, sale, grossiere. « Une orde excusance. » I, 157.

ORDOYER, salir, souiller. II, 95.

ORES, maintenant. II, 40.

ORINAL, vase à uriner. I. 111.

ORPHENIN, orphelin. I, 106.

ORRA, entendra. II, 33.

ORREZ, entendrez. II, 164.

OSTEL, maison.

OSTELLERIE, nom de lieu. I, 192, 252.

OU, avec.

OUSTILLÉ, garni d'instrument naturel. II, 84.

OUVRANT, travaillant. II, 202.

OUVRER, travailler.

OUVROUER, laboratoire. Est dit de la partie naturelle d'une femme. II, 117.

OYE, ouïe. I, 128.

PAIN. « Tenoit à *pain* et à pot une donzelle belle et gente », l'entretenoit. II, 128.

PARACHEVER, terminer, accomplir. II, 13. On rencontre souvent dans ce livre cette syllable explètive *par*, qui indique l'achévement, la perfection. Voy. les mots ci-après.

PARACCOMPLIR, accomplir. II, 91.

PARAFFOLER, affoler, martyriser complétement. I, 110.

PARBONDY, bondi, sauté. II, 131.

PARCEURENT, aperçurent. I, 114.

PARCHON, partage. II, 120, 193.

PARDEDANS (*En son*), intérieurement, à part soi. I, 242, 259.

PARDEHORS, extérieur, mine, apparence. I, 258.

PAREMENS, vêtements, parures. II, 242.

PARENTAGE, parenté. II, 211.

PARESTOIT, étoit complétement. II, 112.

PARFACE, accomplisse. I, 249.

PARFAIT, achévement. « Mais du *parfait*, nichil ! » I, 170.

PARFIN (*En la*), à la fin. II, 94.

PARFOND, profond. I, 121.

PARFORCER, forcer complétement. I, 40.

PARFOURNIR, compléter. II, 34.

PARLEMENT, discours, conversation. I, 234.

PARMENTIER, passementier. II, 198.

PAROULTRER, passer outre complétement, accomplir. I, 132.

PARTEMENT, départ. I, 86.

PARTISSONS, partagions. II, 119.

PARTUER, tuer tout à fait. I, 112.

PARTY, partagé, pourvu. I, 228; II, 145.

PASQUE (*Blanche*), le jour des Rameaux. II, 182.

PASQUES *communiaux*, le jour de Paques. II, 183.

PASQUES *flories*, les Rameaux. II, 182.

PASSE ROUTE, expert, routier. « Tout ce que bon et sage chien doit et scet faire il estoit le *passe route*. » II, 205.

PASSIONNER, souffrir. II, 203.

PASTE, prov. « Porter la paste au four. » I, 288.

PASTOURE, conductrice d'un troupeau. Est dit d'une abbesse. I, 119.

PATARS, sorte de monnoie. II, 157.

PATOYS, langage de paysan. « Et les servit grandement en son *patoys* à ce disner. » I, 112.

PAULMÉ, pâmé. II, 100, 113.

PAUMOISON, pâmoison. I, 108.

PECHE, pièce. I, 2.

PÉCHÉ. Etre mis avec les *péchés oubliés* (I, 148), être complétement oublié.

PELETERIE, mauvaise situation. « Il ronge son frain aux dens et tout vif enrage quand il se voit en celle *peleterie*. » I, 156.

PENNES, pièces de drap. « Pluseurs pennes entières et de très bonne valeur. » II, 95.

PENSEMENS, pensées, soucis. II, 226.

PENULTIME, avant-dernier. II, 248.

PERCEVANT, adroit, pénétrant. II, 140.

PERCEVOIR, apercevoir. II, 9.

PERCHANT, bâton, perche; pris pour membre viril. II, 204.

PERCHA, perça. II, 217.

PERILLEUX, dangereux. I, 131.

PERTUISER, percer. II, 14.

PERTUS, trous. I, 178.

PHISICIEN, médecin. I, 11.

PIE, boisson. « En pluseurs religions y a de bons compaignons à la *pie* et au jeu des bas instrumens. » II, 201. On disoit aussi *pier*, boire; *piot*, vin; *croquer la pie*, boire.

PIEÇA, il y a longtemps, il y a *pièce* de temps. I, 3.

PIEZ, pieds. « Vous ne saulterez jamais d'icy sinon les *piez* devant. » C'est-à-dire : Vous ne sortirez que mort. I, 197.

PIGNE, peigne. « Trousser *pignes* et miroirs » (I, 123), faire ses paquets.

PILLER, prendre. II, 81.

PLAISANCE, volonté, fantaisie. I, 65.

PLASTRIER, homme grossier, malpropre. « Les villains *plastriers*. » II, 216.

PLÉGER, tenir tête à quelqu'un qui boit à notre santé. I, 176.

PLORERIE, action de pleurer. I, 116.

PLUC, ce qu'on a recueilli. Cueillir se dit en allemand *pflücken*. En gascon, manger un raisin grain à grain se dit *pluca*. Cotgrave donne le mot *plucquoter*.. « Car du *pluc* et butin qu'elle avoit à la force de ses reins conquesté avoit acquis vaisselle et tapisserie. » II, 136.

POISSON. « S'en revint devers son maistre à tout ce qu'il avoit de *poisson*, car à char avoit-il failli », est dit d'un entremetteur. I, 130.

PORCIONNER, faire des parts, partager. II, 120.

POSTERNE, poterne. I, 1.

POT (*A pain et à*). Voy. *Pain*.

POU, peu.

POURCHAZ, recherche, diligence. I, 133, 267.

POURSUIR, poursuivre. I, 96.

PREMISSE, discours, prologue, exorde. I, 129, 274.

PRENIST, prît. II, 177.

PRESCHEMENT, sermon, remonstrance. I, 95.

PREU, profit, avantage. « Bon *preu* vous fasse! » I, 189.

PRINS, prov. « Cy *prins* cy mis. » II, 134, 149. On dit aujourd'hui : « Sitôt pris, sitôt pendu. »

PRINSAULT, prime abord. I, 3.

PROCURER, plaider, intercéder, servir de procureur. I, 166.

PUBLICQUEROIT, divulgueroit, publieroit. II, 233.

PUIS, après. I, 178.

PUIS, dès. I, 195.

PUTE, méchant, pervers. Des deux genres. I, 235.

PUTERIE, mauvaise vie, débauche. I, 288.

PUTIER, débauché. I, 4.

QUARESME. Prov. « Il sembloit qu'ils voulsissent tuer Quaresme. » II, 178. C'est-à-dire : Ce sont des gens déterminez, qui tueroient tout, même Carême, tout maigre qu'il est.

QUARESMEAULX, jours maigres. I, 212.

QUANS, combien de. I, 92.

QUE, comme. « Et s'asseura *que* celuy qui en beaucop de perilz s'estoit trouvé. » II, 28.

QUERELLE, recherche, demande, prétention. I, 233, 258.

QUERIR, vouloir, chercher. « Je ne vous le *quier* jà celer. » I, 186. Voy. I, 222; II, 11.

QUESNOY (LE). I, 134.

QUETAILLE (?). « Se tenoit comme une droite statue ou ydole en *quetaille*. » I, 175.

QUIBUS, argent. II, 136.

QUIS, cherché. I, 163.

QUITTER, abandonner, céder. I, 68.

QUONIAM, parties naturelles de la femme. II, 135.

RACANER, braire. II, 143.

RACOLER, faire l'acte amoureux. I, 113.

RADDE, vif, alerte. « *Radde* du pyé », agile. I, 302.

RADOUBTER, radoter. I, 181.

RAFFROIGNÉ, refrogné. II, 86.

RAFRESCHER, rappeler, renouveler, rafraîchir. I, 289.

RAHERCE (?). I, 183.

RAIDZ, rayons. I, 105.

RAMENTEVOIR, rappeler. I, 121.

RAMONNÉ. Prov. « Se trouver en place *ramonnée* » (I, 67), en lieu propre, favorable.

RAMPONNER, quereller, gronder. I, 176.

RAROIT, auroit de nouveau. I, 21.

RASIERE, mesure de blé. I, 270.

RASTELÉE, *râtelée*, ce qu'on sait, ce qu'on pense d'une chose. « Compta sa *rastelée* à madamoiselle. » II, 128.

RASURE, mesure de blé. I, 268.

RATAINDIT, ratteignit. I, 157.

RATE, un peu. Espagnol, *rato*. « A *rate* de temps. » I, 180.

RATELÉE. Voy. *Rastelée*.

RATOILLE, réattelle. I, 54.

REBOUTEMENT, action de rebuter, repousser. I, 251; II, 98.

REBOUTER, remettre. I, 292.

REBOUTER, rebuter, repousser. I, 70.

RECANER, braire. II, 59.

RECEVEUR, celui qui reçoit des coups. « Il compteroit avecques luy et le feroit receveur oultre son plaisir. » II, 115.

RECHAP, action de réchapper d'un danger. « Elle est morte, et n'y a pas de *rechap*. » I, 111.

RECLUSAGE, ermitage. I, 75.

RECORS (Etre), se souvenir. II, 183.

RECRÉANT, las, lâche. « Plus que tous aultres *recréant* et las.» I, 7, 61; II, 104, 225.

REFROIDEMENT, refroidissement. II, 42.

REHOUSER, remettre les bottes. I, 133.

RELIGION, couvent. II, 201.

REMANENT, restant, demeurant. II, 192.

REMBATRE, revenir sur ses anciens errements (?) I, 127.

RENARD, fin, rusé. I, 70.

RENCHOIR, retomber. II, 15.

RENCOULER, roucouler. II, 180.

RENDY (?). « Car la mercy Dieu elle avoit *rendy* et couru païs plus tant que du monde ne savoit que trop. » II, 128

RENGREGER, aggraver. II, 91.

RENURÉ, profondément gravé. I, 231.

REPAIRE, visite, fréquentation. II, 115.

REPATRIER. I, 262.

REPRINSE, repréhension. « Pour bien se venger de luy à son aise et sans *reprinse*. » I, 27.

REPROCHÉ, *reprouché*, blâmé, décrié, diffamé. I, 31, 118, 300.

REQUERRE, requérir. I, 118.

REQUESTES. « Passer les *requestes* de quelqu'un », lui accorder ce qu'il demande. « Elle passa legerement les requestes de ceulx qui mieulx luy pleurent. » II, 5.

RESCOURRE, secourir. I, 291.

RESCRIPSIT, écrivit en réponse. I, 144.

RESERRER, refermer. I, 186.

RESNE, rêne. Employé dans le sens de membre viril. I, 230.

RETOLLIR, reprendre ce qu'on avoit donné. I, 99.

RETOUR, retraite, habitude, amourette. « J'ay ung retour en ceste ville dont je suis beaucop assoté. » I, 184.

RETOURNER, retour. II, 110.

REVIRER, retourner. I, 178.

REUT, eut de nouveau. I, 14.

RIBAULD, homme de mauvaise vie. I, 4.

RIBAULDELLE, ribaude, femme de mauvaise vie. II, 215.

RIEN, chose. « La *rien* en ce monde dont la présence plus luy plaist. » I, 121.

RIGOLER, railler. Verbe actif. I, 176.

RIRE. Prov.: « Qui à ceste heure l'eust veu *rire*, jamais n'eust eu les fièvres. » I, 133.

RISIT, rit. II, 22.

RIZ, indiqué comme une marchandise dont l'Angleterre fournissoit les autres pays. I, 101.

ROE, roue. I, 134.

ROMPTURE, rupture. I, 77.

RONTEURE, rupture. I, 181.

ROTE, troupe. I, 34.

ROUCYNER, *rousyner*, faire l'acte amoureux. I, 111, 280.

ROUIL, rouille. II, 177.

ROUTIER (?). « Son mary avoit demouré deux ou trois jours *routiers*. » II, 178.

RUER, jeter. II, 176.

RUSE (?). « Car il estoit ferme en la *ruse* que d'estre confessé. » I, 39.

SACQUA, tira. II, 219.

SAILLIR, sortir. II, 12.

Saillir sus, se lever vivement. II, 43.

Saillir avant, s'avancer vivement. I, 117.

SAINS, saints. « La devocion que monseigneur avoit aux *sains* de sa meschine de jour en jour croissoit. » I, 91.

SAINT ANTHOINE. « Saint Anthoine arde la louve ! » I, 231.

SAINT NICOLAS DE WARENGEVILLE. I, 141.

SAINT POL (comte de). Voy. Walerant. I, 128.

SAINT REMY, époque d'échéance. I, 269.

SAINT TRIGNAN. I, 29.

SAINTE GOULE, sainte Gudule. II, 15.

SALADE, sorte de casque. I, 28.

SANCHIÉ (?) « Son mary retourna de la ville comme *sanchié* de son courroux, pource qu'il s'en estoit vengé. » I, 243.

SANÉ, guéri. II, 174.

SANGLES, simples. II, 247.

SARA, saura, II, 244.

SAULDREZ, sortirez, sauterez. II, 124.

SAULT, sort. I, 92.

SAULTEREZ, sortirez. I, 197.

SAULX, saule. « Charbon de saulx. » I, 43.

SAUVEMENT, salutairement. « Si *sauvement* preservé. » II, 105.

SAYOIT, scioit. I, 130.

SÇARAS, sauras.

SCERA, saura. I, 60.

SE, ce.

SÉANS, céans, ici. I, 6.

SEAUMES, psaumes. I, 105.

SECLUS, exclu. I, 192; II, 236.

SEMONCE, invitation. I, 169.

SEMONNEZ, invitez, engagez. I, 176.

SEMONS, invité. II, 34.

SENESTRE, gauche.

SENGLOUTIR, jeter des sanglots, II, 245.

SENTE, route, sentier. I, 139.

SENTEMENT, sentiment. II, 131.

SEQUESTRE. « Et si emporte la verge qu'elle luy donna, qu'il avoit desja mise en main *sequestre.* » I, 155.

SERAIN, soir. I, 38.

SERCHER, chercher. I, 23.

SERRE. Prov.: « Elle ne tenoit *serre* non plus qu'une vieille arbaleste. » I, 295.

SES, ces.

SEUFFRIR, souffrir. I, 226.

SI, oui, oui certes. « Le musnier demanda à madame se elle l'avoit à l'entrée du baing, et elle dit que *si.* » I, 24.

SI QUE, jusqu'à ce que. I, 131.

SIET, est assis, situé. I, 114.

SIGNIFIANCE, signification. II, 13.

SIMPLESSE, simplicité, bêtise. II, 181.

SINGE. Prov.: « Pour qui elle ne feroit néant plus que le *singe* pour les mauvais. » I, 130.

SOEF, doucement. I, 100.

SOICHONS, compagnons. II, 227.

SOLAZ, plaisir, réjouissance. I, 159.

SOLIER, soulier. Prov.: « Doubtant qu'il ne soit pas bien solier à son pié. » I, 83.

SONNET, pet. I, 14, 100.

SORNER, se moquer. II, 46.

SOUEF, doucement. I, 178.

SOUFFISAUMENT, suffisamment. I, 19.

SOUFFLE-EN-CUL, nom donné à l'acte amoureux. I, 279.

SOUFFRANCE, patience. Employé ironiquement, II, 209.

SOULAS, plaisir, réjouissance. II, 232.

SOULOIR, avoir coutume. I, 284.

SOUPRINS, surpris. I, 75.

SOURDOIENT, provenoient. II, 137.

SOURDRE, naissance, origine. « Quelque menace qui *sourdre* prist. » II, 115.

SOURVENISTES, survîntes. I, 269.

SOUVYNE, sur le dos. I, 131.

SUBTILIER, chercher des détours. II, 187.

SURE, aigre. « Une *sure* et matte chère. » I, 208.

SUS, chez. II, 50, 54.

SUS (*En*), loin. I, 126.

SUSCITER, réveiller, ranimer, II, 186.

SUSPEÇONNER, soupçonner. I, 8.

SUSPEÇONNEUX, soupçonneux.

SUSPICION, soupçon, I, 267; II, 118.

SUSPICIONNÉ, soupçonné. II, 114.

SUYR, suivre. II, 106.

TAILLÉ *de*, fait, disposé pour..., apte à..., en passe de... I, 125, II, 193.

TALEBOT, Talbot. I, 32.

TAMBURCH, bruit. II, 176.

TANCER, gronder, quereller, parler. « Et je m'en iray en ma chambrette là derrière *tancer* à Dieu. » I, 249.

TANNÉ, lassé, fatigué. II, 228.

TANTES, tant de. II, 109.

TAPINAGE (*En*), en cachette, en tapinois. I, 130.

TAS. « Monter sur le *tas* pourvoir plus loin », est dit d'un homme qui caresse une femme. II, 131.

TASSEAU, pièce. I, 299.

TAUXÉ, taxé. I, 269.

TAYE, grand'mère, ayeule. I, 302.

TEINS, veillé. I, 206. Voy. *Tenir*.

TENDREUR, tendresse. I, 154.

TENIR sur quelqu'un, le surveiller. « Car je *tendray* sur luy. » I, 212.

TENSER, tancer, quereller. I, 30.

TENTE, instrument de chirurgie, appareil. « Et d'un tel oustil fit il la *tente* pour querir et pescher le dyamant. » I, 25.

TERMES (*Mis en*), proposé, convenu. II, 52.

TERMINÉ (?). « Ensuyvantle *terminé* propos. » II, 159.

TERRIEN, terrestre. I, 194.

TIERS, TIERCE, troisième.

TOLLU, enlevé. II, 131.

TOUST, ôte. I, 211.

TRAIN. « Tirer au *train* de derrière » (I, 126), être enclin à l'amour.

TRAINNÉE, *traynée*, *traynnée*, intrigue, secret. Allusion à la traînée de poudre d'une mine. II, 59, 113, 117. On dit aujourd'hui : « Eventer la mine. »

TRANSMUER, changer. I, 138.

TRAVEILLER, fatiguer. « Il n'est jà mestier que vous *traveillez* plus monseigneur. » I, 21.

TRAYNÉE, *traynnée*. Voy. *Trainnée*.

TRESPASSER, passer outre. I, 137.

TRESTOUS, tous. II, 124.

TRIUMPHE, joie, allégresse. I, 11.

TROMPER (*Se*) de quelqu'un, s'en moquer. I, 207.

TYNE, tonneau. I, 238.

UNES, une paire de. « *Unes* brayes qui pendoient. » II, 13.

UNG (A L'), également, d'une manière unie. 215.

VA-LUY-DIRE, messager d'amour. I, 130.

VAISSEL, vaisseau, vase. I, 14.

VARIABLETÉ, condition de ce qui change facilement. II, 228.

VÉEZ CY, voici.

VÉEZ LA, voilà.

VEIL, volonté, vouloir. I, 145.

VEILLE, veux. I, 136.

VEILLÉ, éveillé, vif, rusé. « Son varlet, qui estoit ung galant tout *veillé*. » I, 96.

VEILLOTE, petite vieille. I, 76.
VENSIST, vînt. I, 296.
VERGE, bague, anneau. I, 23.
VEYER (?). II, 126.
VIAIRE, visage. II, 174.
VIANDER, manger. II, 79.
VILLANNER, injurier, décrier, offenser grièvement de paroles. I, 30.
VILLANIE (*Dire*), dire des injures. I, 163, 245 ; II, 24.
VIRER, tourner. I, 225.
VIRETON, bâton. II, 205.
VITAILLES, victuailles. II, 118.
VIVEUX, vif, éveillé. I, 67.
VOER, jurer, faire vœu. II, 13.
VOIRRÉ, garni de vitraux, de *verrières*. II, 35.
VOIRRIÈRES, *verrières*, vitrages. I, 75.
VOULSIST, voulût.
VUIDER, quitter le lieu où l'on est. II, 116.

WALERANT (Comte). I, 128.
WRELENCHEM, près de Lille. I, 128.

YDOINE, propre, approprié, convenable, suffisant. S'écrit ordinairement *idoine*. II, 244.

TABLE DES MATIÈRES

AVEC LES TITRES DES NOUVELLES ÉDITIONS DE COLOGNE ET DE LA HAYE.

TOME I.

		Pages.
Introduction.		v
Dédicace		xxj
Table des sommaires.		xxiij
Nouvelle I.	La médaille à revers.	1
II.	Le cordelier médecin.	9
III.	La pêche de l'anneau	16
IV.	Le cocu armé.	26
V.	Le duel d'aiguillettes	32
VI.	L'ivrogne au paradis.	38
VII.	Le charreton à l'arrière-garde	43
VIII.	Garce pour garce	46
IX.	Le mari maquereau de sa femme.	50
X.	Les pastés d'anguille.	56
XI.	L'encens au diable.	61
XII.	Le veau.	63
XIII.	Le clerc châtré	67
XIV.	Le faiseur de papes, ou l'homme de Dieu	73
XV.	La nonne savante.	81
XVI.	Le borgne aveugle.	84
XVII.	Le conseiller au bluteau.	90
XVIII.	La porteuse du ventre et du dos	95

Pages.
XIX. L'enfant de neige. 101
XX. Le mari médecin. 107
XXI. L'abbesse guérie. 114
XXII. L'enfant à deux pères. 120
XXIII. La procureuse passe la raye. 125
XXIV. La botte à demi. 128
XXV. Forcée de gré. 134
XXVI. La demoiselle cavalière 137
XXVII. Le seigneur au bahut 157
XXVIII. Le galant morfondu. 166
XXIX. La vache et le veau. 173
XXX. Les trois cordeliers. 177
XXXI. La dame à deux. 183
XXXII. Les dames dîmées. 192
XXXIII. Madame tondue 204
XXXIV. Seigneur dessus, seigneur dessous. . . 218
XXXV. L'échange. 223
XXXVI. A la besogne. 229
XXXVII. Le bénitier d'ordure. 232
XXXVIII. Une verge pour l'autre. 238
XXXIX. L'un et l'autre payé. 245
XL. La bouchère lutin dans la cheminée. . 251
XLI. L'amour et l'aubergon en armes. . . . 256
XLII. Le mari curé 261
XLIII. Les cornes marchandes 267
XLIV. Le curé courtier. 270
XLV. L'Ecossois lavendière 280
XLVI. Les poires payées. 283
XLVII. Les deux mules noyées 287
XLVIII. La bouche honnête. 292
XLIX. Le cul d'écarlate 295
L. Change pour change. 301

TOME II.

LI. Les vrais pères. 4
LII. Les trois monuments 8
LIII. Le quiproquo des épousailles 15
LIV. L'heure du berger. 21

Pages.
LV. L'antidote de la peste. 25
LVI. La femme, le curé, la servante, le loup. 29
LVII. Le frère traitable 34
LVIII. Fier contre fier 38
LIX. Le malade amoureux 41
LX. Les nouveaux frères mineurs. 49
LXI. Le cocu dupé. 53
LXII. L'anneau perdu 60
LXIII. Montbléru, ou le larron 72
LXIV. Le curé rasé. 78
LXV. L'indiscrétion mortifiée et non punie. . 82
LXVI. La femme au bain. 87
LXVII. La dame à trois maris. 90
LXVIII. La garce dépouillée 94
LXIX. L'honnête femme à deux maris. 97
LXX. La corne du diable. 101
LXXI. Le cornard débonnaire. 106
LXXII. La nécessité est ingénieuse. 109
LXXIII. L'oiseau en la cage 114
LXXIV. Le curé trop respectueux. 122
LXXV. La musette. 123
LXXVI. Le laqs d'amour. 128
LXXVII. La robe sans manches 132
LXXVIII. Le mari confesseur 135
LXXIX. L'âne retrouvé. 141
LXXX. La bonne mesure 143
LXXXI. Le malheureux. 146
LXXXII. La marque 155
LXXXIII. Le carme glouton 157
LXXXIV. La part au diable. 161
LXXXV. Le curé cloué. 163
LXXXVI. La terreur panique, ou l'official juge. 167
LXXXVII. Le curé des deux. 173
LXXXVIII. Le cocu sauvé. 177
LXXXIX. Le curé distrait 181
XC. La bonne malade 184
XCI. La femme obéissante 187
XCII. Le charivari. 189
XCIII. La postillonne sur le dos. 194
XCIV. Le curé double 197
XCV. Le doigt du moine guéri. 201

Pages.
XCVI. Le testament du chien. 205
XCVII. Les hausseurs. 208
XCVIII. Les amants infortunés. 211
XCIX. La métamorphose. 219
C. Le sage Nicaise, ou l'amant vertueux. 223
NOTES. 251
GLOSSAIRE 273

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Tome I.

Pag.	Ligne.			
14	33,	*au lieu de*	ient	*lisez* tient.
84	5	—	prè set	— près et.
134	24	—	Etainçois	— Et ainçois.
173	10	—	a chef	— à chef.
173	19	—	baillés	— bailles.
183	14	—	La Barre	— La Barde.
229	26	—	quelque	— quel que.
233	3	—	advenues. Nostre	— advenues, nostre.
252	27	—	veoit	— véoit.
275	7	—	Quen	— Qu'en.
283	2	—	Thieuges	— Thienges.
283	21	—	l'abbesse qui veoit	— l'abbesse, qui véoit
301	2	—	La Salle	— La Sale.

Tome II.

28	28	—	quon	— qu'on.
65	30	—	requis,	— requist.
99	31	—	qu	— qui.
109	15	—	cueur que	— cueur, que.
157	9	—	Libers	— Lillers.
166	33	—	alousie	— jalousie.
202	10	—	la dole	— l'adolé.
226	26	—	ye	— aye.
231	7	—	este	— estes.

BINDING SECT. FEB 17 1971

PQ
1553
C3
1858
t.2

Cent nouvelles nouvelles
Les Cent nouvelles nouvelles

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY